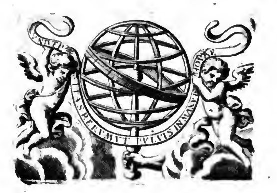
DISSERTATION
PRELIMINAIRE
OU
PROLEGOMENES
SUR LA BIBLE.

Par Mr LOUIS ELLIES DU-PIN,
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTE' DE PARIS,
ET PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.

TOME SECOND,
SUR LE NOUVEAU TESTAMENT.



A AMSTERDAM,
Chez GEORGE GALLET, Directeur de l'Imprimerie des
HUGUETAN.

M. DCCI.



TABLE

Des Titres de ce Volume.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHA-

TABLE DES TITRES.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

TITRES DES TABLES.

Fin de la Table des Titres.

Approbation des Docteurs en Theologie de la Faculté de Paris.

Nous soussignez Docteurs en Theologie de la sacrée Faculté de Paris; Certifions que par ordre de ladite Faculté, Nous avons lû & examiné un Livre qui a pour Titre, *Dissertation Préliminaire ou Prolegomenes sur la Bible; par Messire Loüis Ellies Du-Pin, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Professeur Roïal en Philosophie*, & que Nous n'y avons rien trouvé de contraire à la Foi Catholique, ni aux bonnes mœurs: En foi dequoi nous avons signé. A Paris le 10. Decembre 1698.

Blampignon, Curé de S. Merry. Hideux, Curé des SS. Innocens.



DISSERTATION
PRELIMINAIRE
SUR LA BIBLE,
LIVRE SECOND
ſur le Nouveau Teſtament.

CHAPITRE I.

De l'Autorité & du Canon des Livres du Nouveau Teſtament.

§. I.

De la Revelation faite par Jesus-Christ, *& de la maniere dont elle a été publiée par toute la terre.*

LA Revelation que Dieu a faite aux hommes par Jesus-Christ ſon Fils, eſt autant au-deſſus de celles qu'il avoit faites par les Prophetes, que la dignité de la Perſonne de Jesus-Christ ſurpaſſe celle des Prophetes & des Patriarches. Dans les premieres Revelations il s'eſt ſervi des Anges ou des hommes, pour faire connoître aux hommes les veritez qu'il leur vouloit apprendre. Dans celle-ci il s'eſt ſervi de ſon propre Fils, qu'il a, ſelon les termes de ſaint Paul, établi l'heritier de toutes choſes, & par lequel il a fait le monde. Mais ce n'eſt pas ſeulement la dignité de Celui dont Dieu s'eſt ſervi pour cette ſeconde Revelation, qui la rend beaucoup plus conſiderable que la premiere; elle a encore pluſieurs avantages ſur elle; car, 1. ces anciennes Revelations étoient obſcures & voilées ſous des figures & des paraboles qui cachoient les Myſteres & les Veritez: celle-ci eſt évidente & découvre clairement les plus ſublimes Veritez & les plus profonds Myſteres. 2. Les premieres étoient imparfaites; il y manquoit

quoit bien des choses : elles n'étoient que d'un petit nombre de veritez, & il y en avoit quantité de reservées au temps du Messie. Celle-ci est complete & parfaite ; il n'y a plus rien à esperer davantage en ce monde : elle est la perfection & la fin de toutes les Revelations. Comme il n'y en a point eu de semblable jusques-là, il n'y en aura plus dans la suite : & elle subsistera jusqu'à la fin des siecles. 3. Les premieres n'étoient que pour le Peuple Juif: elles n'ont été connuës que de cette Nation: elles ont toûjours été renfermées dans la Judée ; & le reste de la Terre n'en a eu aucune connoissance jusqu'à la venuë de Jesus-Christ. Celle-ci a été faite pour toutes les Nations : elle s'est repanduë par toute la terre, & cette lumiere a lui & luit encore pour tous les hommes.

Le Fils de Dieu étant donc venu sur la terre, pour annoncer aux hommes les Veritez que son Pere leur vouloit reveler, il a employé les dernieres années de sa vie à les prêcher dans la Judée, d'où la lumiere de l'Evangile devoit être portée à toutes les Nations. Pendant qu'il étoit sur la terre, il n'étoit pas difficile d'apprendre quelle étoit sa doctrine: il ne falloit que s'adresser à lui, l'écouter & comprendre le sens de ses paroles. Il instruisoit également tout le monde: il souffroit qu'on l'interrogeât & répondoit avec douceur à ceux qui venoient dans le dessein de s'instruire : il confondoit au contraire ceux qui ne l'interrogeoient que pour le surprendre: Mais comme il ne devoit demeurer que peu de temps sur la terre, il a eu soin d'instruire plus particulierement ses Apôtres & ses Disciples, des Veritez qu'il vouloit qu'ils annonçassent aprés sa mort à tout le monde. Il ne leur a rien caché des choses que son Pere vouloit être revelées aux hommes. *Je ne vous appellerai plus maintenant*, (*Joan.* 15. 15.) leur dit-il, *Serviteurs; parce que le Serviteur ne sçait ce que fait son Maître; mais je vous ai appellez mes amis, parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai appris de mon Pere.* Et plus bas, parlant à son Pere : (*Joan.* 17. 8.) *Je leur ai donné*, dit-il, *les paroles que vous m'avez données.* Les Apôtres & les Disciples ainsi instruits par la bouche de Jesus-Christ pouvoient aussi rendre témoignage de sa doctrine : Mais afin qu'ils la sçûssent pleinement, & qu'ils ne pussent se tromper; aprés être monté aux Cieux, il les confirma & leur donna de nouvelles lumieres, en leur envoyant son S. Esprit, qui acheva de leur enseigner toutes les veritez de la Religion qu'ils dévoient sçavoir. Cette œconomie est representée dans les dernieres paroles de Jesus-Christ à ses Apôtres. Il leur ordonne d'aller par tout le monde prêcher l'Evangile, d'instruire les Peuples, & de les baptiser au Nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit. *Toute puissance*, dit-il, (*Matt.* 28. 18) *m'a été donnée dans le Ciel & sur la Terre: Allez donc & instruisez tous les Peuples, les baptisant au Nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, & leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées.* Il les assûre qu'afin qu'ils aïent la force d'annoncer l'Evangile, il va leur envoyer l'Esprit-Saint que son Pere leur a promis, & leur recommande de demeurer en attendant, dans la Ville de Jerusalem. *Je m'en* (*Luc.* 24. 49.) *vas vous envoyer ce que mon Pere vous a promis; mais cependant demeurez dans la ville de Jerusalem, jusques à ce que vous soïez revêtus de la force d'en-haut. En mangeant avec eux*, dit Saint Luc dans les Actes, (*Act.* 1. 4.) *il leur commanda de ne point partir de Jerusalem, mais d'attendre la promesse du Pere, que vous avez*, leur dit-il, *oüi par ma bouche. Car Jean a baptisé dans l'eau; mais dans peu de jours vous serez baptisez dans le Saint-Esprit. . . . Vous recevrez la force du Saint-Esprit qui descendra sur vous, vous me rendrez témoignage dans Jerusalem, dans toute la Judée & la Samarie, & jusques aux extremitez de la terre.* C'est ce Saint-Esprit qu'il leur avoit déja promis avant sa Passion dans le discours qu'il leur fit dans la derniere Céne en ces termes : *Je prierai mon Pere,* (*Joan.* 14. 16.) *& il vous donnera un autre Consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous, sçavoir l'Esprit de Verité, &c. Le Consolateur, qui est le Saint-* (*Ibid.* 26) *Esprit que mon Pere envoiera en mon Nom, vous enseignera toutes choses; & vous fera ressouvenir de ce que je vous ai dit. J'ai encore beaucoup de* (*Joan.* 16. 12.) *choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter maintenant : Quand l'Esprit de Verité sera venu, il vous fera entrer dans toutes les veritez; car il ne parlera pas de lui-même; mais il dira tout ce qu'il aura entendu, & il vous annoncera les choses à venir : C'est lui qui me glorifiera, parce qu'il prendra ce qui est de moi, & il vous l'annoncera.* Enfin il promet à ses Apôtres de ne les abandonner jamais. *Assûrez-vous*, leur dit-il, (*Matt.* 28. ult.) *que je suis moi-même toûjours avec vous jusqu'à la consommation des siecles.*

Il resulte de ces promesses de Jesus-Christ. 1. Que Jesus-Christ a choisi & destiné ses Apôtres pour prêcher sa doctrine par toute la terre, & en instruire tous ceux qui voudroient croire en lui. 2. Qu'il les en a instruits lui-même par sa parole, depuis le commencement de sa Prédication jusqu'à sa Mort. 3. Qu'étant ressuscité, il leur a apparu plusieurs fois pendant quarante jours, pour les convaincre & les instruire de sa doctrine. 4. Qu'il leur a promis son Saint-Esprit, pour les faire ressouvenir de la doctrine qu'il leur avoit enseignée, pour les éclairer & les confirmer dans ces veritez, & pour leur donner la force de les soûtenir & de les

les prêcher. 5. Que la descente du Saint-Esprit sur eux étoit si necessaire pour les rendre capables de s'acquitter dignement de ce ministere, qu'il leur a défendu de sortir de Jerusalem, & de prêcher jusqu'à ce qu'ils l'eussent reçû. 6. Qu'aprés la descente du Saint-Esprit, ils ont été instruits parfaitement de toutes les veritez de la Religion Chrêtienne, qu'ils devoient enseigner à ceux qui voudroient l'embrasser; & que Jesus-Christ n'a point laissé au monde d'autre moyen pour s'en instruire, que la Prédication que les Apôtres en devoient faire par toute la terre. C'est la voye unique qu'il a donnée pour apprendre les veritez necessaires pour être sauvé: *Allez par tout le monde prêcher l'Evangile à toutes les Creatures. Celui qui croira & sera baptisé sera sauvé, & celui qui ne croira point sera condamné.* (Marc. 16. 15.) Il suffit de croire ce que les Apôtres enseignent pour être sauvé: si l'on ne le croit pas, on sera condamné: il ne faut point avoir recours à d'autres Prédicateurs, Jesus-Christ n'en a point établi: il est inutile de chercher d'autres moyens, Jesus-Christ n'en a point laissé: il n'a point promis de nouvelle revelation aprés celle qu'il a faite aux hommes, & par sa Prédication, & par la Mission du Saint-Esprit: il a enseigné à ses Apôtres toutes les veritez dont il a crû qu'il étoit necessaire que les hommes fussent instruits. Le Saint-Esprit les a fait ressouvenir de tout ce qu'il leur avoit enseigné, & leur a appris tout ce qu'ils devoient sçavoir & annoncer aux hommes.

Quand Nôtre-Seigneur Jesus-Christ fut monté aux Cieux, les Apôtres, aprés avoir reçû le Saint-Esprit d'une maniere visible, *prêcherent l'Evangile par tout; Le Seigneur cooperant avec eux,* (Ibid. 16. 20.) pour me servir des termes de l'Evangeliste Saint Marc, *& confirmant sa parole par les miracles qui l'accompagnoient.* Ils ont annoncé aux hommes ce qu'ils avoient vû & ce qu'ils avoient appris: En un mot, ils ont executé l'ordre & la commission qu'ils avoient reçûë de Jesus-Christ. Et comme il leur avoit commandé de prêcher toutes les veritez qu'il leur avoit enseignées, & qu'il les avoit instruits de toutes celles qui étoient necessaires pour le salut des hommes; il est sans doute qu'en s'acquittant, comme ils ont fait, fidelement de leur ministere, ils n'ont celé aucune de ces veritez qu'il leur avoit revelées pour les enseigner aux hommes; car s'ils l'avoient fait, ce seroit ou par ignorance, ou par malice, ou par politique, ou par crainte ou par negligence: parce qu'ils n'auroient pas été instruits de toutes les veritez de la Religion, qu'il falloit enseigner aux hommes, ou parce qu'ils leur auroient envié quelques-unes de leurs connoissances; ou enfin parce qu'ils auroient été negligens à s'acquitter de leur ministere. Or on ne peut soupçonner les Apôtres d'aucun de ces defauts: on ne peut pas dire qu'ils aïent ignoré aucune des veritez que Jesus-Christ vouloit être annoncées aux hommes; car ils ne pourroient les avoir ignorées, ou que parce que Jesus-Christ ne les leur auroit pas revelées, ni assez clairement expliquées; ce qui ne se peut soûtenir sans déroger à la sagesse de Jesus-Christ; ou parce qu'ils n'auroient pas retenu ni compris les veritez qu'il leur enseignoit: ce qui n'a aucune apparence, puisqu'ils étoient uniquement appliquez à entendre celui qui les leur enseignoit, qu'ils consideroient comme leur Maître, qui avoit en sa bouche, comme dit saint Pierre, les paroles de la Vie éternelle, & que le Pere Celeste leur avoit ordonné d'écouter par une voix miraculeuse. Et quand bien même on pourroit dire qu'ils n'auroient pas retenu ni compris parfaitement toutes les veritez qu'il leur enseignoit avant la descente du Saint-Esprit, on ne peut plus dire la même chose du temps qui la suit, puisque l'Evangile nous assûre en tant d'endroits que le Saint-Esprit n'étoit envoyé que pour les instruire parfaitement de toutes les veritez que Jesus-Christ leur avoit enseignées. On ne peut pas dire non plus qu'ils aïent caché par malice quelques-unes des veritez que Jesus-Christ leur avoit apprises, étant incapables d'une telle prévarication; ni par quelque raison de politique, puisque Jesus-Christ leur avoit commandé d'enseigner publiquement tout ce qu'il leur avoit dit en particulier: *Dites dans la lumiere ce que je vous ai dit dans l'obscurité,* dit Jesus-Christ, (Matt. 10. 27.) *& prêchez sur le haut des maisons, ce qui vous aura été dit à l'oreille;* & qu'en leur ordonnant d'annoncer l'Evangile à toute la terre, il n'en avoit excepté aucune partie, ni aucune personne: *Prêchez l'Evangile à toutes les Creatures:* Il ne dit pas, usez de politique & de précaution; ne prêchez pas toute vôtre doctrine à tout le monde; reservez quelque chose de ce secret que vous ne confiez qu'à un petit nombre de gens; mais prêchez l'Evangile à toutes les Creatures: *Prædicate Evangelium omni creaturæ,* (Marc. 16. 15.) aux grands comme aux petits, aux pauvres comme aux riches, aux ignorans comme aux sçavans, aux simples comme aux personnes les plus éclairées. Il est encore moins vrai-semblable que la crainte leur ait fait celer quelques-unes des veritez qu'ils devoient enseigner immediatement aprés que Jesus-Christ leur avoit ordonné de prêcher sur les toits ce qu'ils avoient appris en secret, qu'il les avoit avertis de n'en être point détournez par la crainte de la mort: *Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame.* (Matt. 10. 28.) Et l'évenement a fait assez connoître qu'ils étoient bien pénetrez de cette maxime, puisqu'il n'y a point eu

eu de perils aufquels ils ne fe foient expofez, de peines qu'ils n'aïent prifes, de fupplices qu'ils n'aïent foufferts pour annoncer l'Evangile, qu'ils ont la plûpart fcellé par leur mort. Ils n'ont craint ni la perfidie des Juifs, ni la violence des Païens: ils ont prêché fans crainte, & dans les Synagogues & dans les places publiques: ils ont prêché JESUS-CHRIST crucifié, doctrine qui faifoit le fcandale des Juifs, & qui étoit confidérée comme une folie parmi les Nations. Aprés cela ils n'avoient pas de ménagement à garder pour les autres veritez; tout autre article étoit moins odieux que celui-ci, & leur eût attiré moins de perfécutions. Qui pourroit enfin foupçonner de negligence des gens auffi ardens, auffi fervens, auffi appliquez que les Apôtres à accomplir leur miniftere; qui faifoient leur fouverain bonheur de cet emploi; qui faifoient tout, qui fouffroient tout, & qui mouroient tous les jours pour s'en acquitter dignement. Il doit donc demeurer pour conftant que les Apôtres ont enfeigné, découvert, prêché, & enfin écrit, comme nous allons dire, les veritez de la Religion que JESUS-CHRIST leur avoit apprifes.

---

§. II.

De la maniere dont les Livres du Nouveau Teftament ont été compofez.

JESUS-CHRIST s'eft contenté d'enfeigner fa doctrine de vive-voix fans en rien mettre par écrit: Il a laiffé ce foin à fes Apôtres & à fes Difciples, & a permis par une Providence particuliere, que quelques-uns d'entr'eux, aprés avoir annoncé de vive-voix la doctrine qu'ils avoient reçûë de lui, aprés l'avoir confirmée par des miracles & répanduë par toute la terre, aïent écrit fidélement l'Hiftoire de fa Vie pour fervir de modéle aux Chrêtiens, & de monument perpetuel de la doctrine qu'ils avoient enfeignée de fa part; & qu'ils aïent écrit des Lettres dans les occafions qui fe font prefentées, pour fervir d'inftruction aux Eglifes. Saint Matthieu & faint Jean Apôtres & témoins oculaires des actions de JESUS-CHRIST écrivirent ce qu'ils avoient vû & entendu; faint Marc & faint Luc, ce qu'ils avoient appris des Apôtres mêmes. Ce dernier fit auffi l'Hiftoire des premiers Chrêtiens, & de quelques circonftances des Prédications & de la Vie des Apôtres, particulierement de faint Pierre & de Saint Paul, d'une partie defquelles il avoit été témoin. Saint Paul inftruit, non par les hommes, mais par JESUS-CHRIST même, chargé du foin de toutes les Eglifes des Gentils dont il étoit l'Apôtre, écrivit plufieurs Lettres toutes pleines de l'Efprit du Seigneur, qui étoit en lui. Saint Pierre, faint Jean, faint Jacques, faint Jude, en écrivirent auffi en differentes occafions. Ce font ces Ouvrages qui compofent ce qu'on appelle le Nouveau Teftament, & qui contiennent les principaux points de la doctrine de JESUS-CHRIST.

Quoique JESUS-CHRIST n'ait rien écrit, on ne peut pas raifonnablement ne pas ajoûter foi à ce que fes Apôtres & fes Difciples ont écrit & de fa Perfonne & de fa Doctrine: Ce que faint Auguftin prouve contre les Païens mêmes, qui doutoient de ce que l'on a écrit de JESUS-CHRIST parce qu'il ne l'a pas lui-même écrit. Je leur « demande, dit-il, pourquoi ils ne font pas dif- « ficulté de croire de leurs plus celebres Philo- « fophes, qui n'ont rien écrit, ce que leurs Dif- « ciples en ont rapporté? Pythagore, par exem- « ple, qui eft le Philofophe le plus excellent « que la Grece ait produit pour ce qui regarde la « Speculation, n'a rien écrit de lui-même, ni « fur aucun fujet. Socrate, qu'on a préferé à « tous les autres Philofophes pour la Morale, & « que l'Oracle d'Apollon a déclaré le plus fage, « n'a rien écrit que les Fables d'Efope, & en- « core ne l'a-t-il fait que comme forcé par l'or- « dre de fon genie, fi l'on en croit fon Difciple « Platon. Ce Livre contient les Sentences d'un « autre & non pas fa doctrine. Quelle raifon les « Païens ont-ils donc de croire de ces Philofo- « phes ce que leurs Difciples en ont écrit, & « de ne pas croire de JESUS-CHRIST ce que fes « Difciples en ont rapporté? *L. 1. de Doct. Ch. c. 7.* «

Pour établir invinciblement l'autorité des Livres du Nouveau Teftament & la verité des faits qui y font rapportez, il faut montrer premierement que ces Livres font veritablement de ceux dont ils portent le nom, c'eft-à-dire des Apôtres & des Difciples de JESUS-CHRIST témoins oculaires. Secondement, que ces Livres n'ont point été corrompus. Troifiémement, que ceux qui les ont écrits, font des gens dignes de foi; qu'ils ne les ont point remplis de fictions, & de fables; mais qu'ils ont eu intention d'écrire des chofes qu'ils vouloient qu'on crût veritables. Quatriémement, qu'ils n'ont pû être ni trompez ni trompeurs, c'eft-à-dire qu'ils n'ont pû ignorer la verité des faits qu'ils rapportoient, ni la doctrine de leur Maître, & qu'ils n'ont pû en impofer, en rapportant des faits qui n'étoient pas veritables, ou en établiffant dans leurs Ecrits une doctrine contraire à celle de leur Maître, comme l'aïant reçûë de lui. Ces quatre chofes étant conftantes, l'autorité du Nouveau Teftament ne pourra plus être conteftée. Or rien n'eft plus facile que d'en faire voir l'évidence.

§. III.

§. III.

Que les Livres du Nouveau Testament sont constamment de ceux dont ils portent les noms.

IL est certain d'abord, que l'on ne peut douter que les Evangiles, les Actes & les Epîtres des Apôtres ne soient de ceux dont ils portent les noms, qu'on ne doute des Auteurs de tous les autres Livres; car il n'y en a point dont on puisse établir la verité par des monumens plus anciens & plus authentiques: sçavoir 1. sur le témoignage des Auteurs qui ont écrit peu de temps aprés, qui les ont citez, comme étant indubitablement de ceux dont ils portent les noms. 2. Sur le témoignage des Eglises Chrêtiennes répanduës par toute la terre, qui ont de tout temps reconnu d'un commun accord ces Ecrits pour authentiques & veritables. 3. Sur l'inspection des Livres mêmes, qui n'ont aucune marque de supposition, ou de fausseté, & qui ont au contraire tous les caracteres de verité & d'antiquité, que des Monumens authentiques peuvent avoir. On n'y trouve rien de contraire à l'Histoire. Il paroît manifestement que les Auteurs écrivoient dans un temps que Jerusalem subsistoit encore, & que les Juifs faisoient un corps de Republique: Ce qui montre évidemment que ces Livres sont du temps où l'on place les Apôtres. Il paroît que les Auteurs de ces Livres sont gens simples, de bonne foi, qui n'avoient ni l'habileté ni la malice de feindre & de supposer ces Ouvrages. Il ne leur est rien échappé de contraire à l'Histoire, aux circonstances & aux mœurs du temps; ce qu'il seroit difficile qui ne leur fût arrivé, s'ils étoient des imposteurs. Ils conviennent entr'eux des faits qu'ils rapportent, en sorte neanmoins qu'on voit bien que ce n'est pas un même Auteur qui a écrit ces differens Ouvrages, & que ceux qui les ont écrits, n'ont pas concerté ensemble pour dire tous la même chose. Leur stile est different, ce qui fait voir que ce sont differens Auteurs; & il y a entr'eux des diversitez & des contradictions apparentes, qui montrent sensiblement que ces Ecrivains n'ont pas composé ces Ouvrages de concert. Enfin il y a dans ces Ouvrages un certain caractere de naïveté & de verité, qui fait voir que ce n'est pas la production d'un imposteur, mais un écrit authentique & veritable.

Où trouvera-t-on quelque Ouvrage profane des Auteurs anciens Grecs & Latins, de la verité duquel on puisse apporter autant de preuves & de si authentiques? On se contente le plus souvent du témoignage de quelque Auteur qui a vêcu quelques années aprés le temps que l'on suppose qu'un Ouvrage a été composé: Souvent on en juge par la seule conformité de stile; ou par le Titre que l'on trouve dans des Manuscrits qui ne sont pas ordinairement fort anciens: Et cependant on assûre hardiment, & on est moralement certain, que ces Ouvrages sont de ceux dont ils portent les noms: à combien plus forte raison doit-on l'assûrer des Evangiles, des Actes & des Lettres des Apôtres, qui sont appuïez sur des preuves bien plus fortes & d'une certitude bien plus grande? Qu'on fasse reflexion que ces Evangiles & ces Lettres ont été rendus publics du vivant même des Apôtres, non seulement dans les Eglises pour lesquelles ces Evangiles avoient été composez, ou ausquelles ces Lettres étoient écrites; mais encore dans les Eglises voisines, & que ces écrits se répandirent dans toutes en peu de temps. Il étoit facile alors d'en connoître les Auteurs, & l'on ne pouvoit pas s'y tromper, la chose étant publique & certaine: Que les personnes qui avoient écrit ces Ouvrages, ceux pour qui & à qui ils étoient écrits, & les Eglises qui les avoient reçûs & reconnus, qui les lisoient & s'en servoient pour leur instruction, leur rendoient un témoignage si authentique, que personne ne doutoit qu'ils ne fussent des Apôtres; qu'il y en avoit des exemplaires dans toutes les Eglises; que tous les Auteurs Catholiques les plus anciens les ont citez & reconnus pour veritables: que quand les Heretiques ont depuis supposé des Ouvrages aux Apôtres, ou falsifié les veritables, ils ont aussi-tôt été convaincus de fausseté par ces témoignages authentiques: que leurs écrits ont été desavoüez & rejettez par les Disciples des Apôtres & par les Eglises Apostoliques. Qu'enfin toutes les Eglises ont de tout temps reçu unanimement le Corps des Livres du Nouveau Testament, qu'elles l'ont consideré comme leur Loi & leur Regle infaillible, & qu'elles ont rejetté les autres comme des Livres qui étoient faux ou qui n'avoient pas la même autorité. Pour peu, dis-je, qu'on fasse d'attention sur ces choses, on ne peut pas ne point être convaincu, si l'on a du sens commun, que les Livres du Nouveau Testament ne soient veritablement de ceux dont ils portent les noms. C'est la premiere verité qu'il nous falloit démontrer.

§. IV.

Que les Livres du Nouveau Testament n'ont point été corrompus.

LA seconde verité que ces Livres n'ont point été corrompus, est établie sur les mêmes preuves. Il est certain premierement que les Originaux des Evangiles & des Lettres des Apôtres & des Evangelistes, écrits de leur main, ou par ceux à qui ils les avoient dictez, sont demeurez pendant quelque temps dans les Eglises pour qui ces Evangiles avoient été faits, ou à qui ces Lettres étoient addressées. Tertullien semble même nous assûrer qu'il y avoit de son temps des Eglises qui avoient encore ce précieux dépost, quand il dit, en parlant des Eglises Apostoliques, que l'on y recite les Lettres authentiques des Apôtres: *Apud quas authentica litteræ eorum recitantur*; termes qui semblent designer les Originaux mêmes: mais quand on les entendroit autrement, le respect que l'on avoit dans les Eglises pour les Evangiles & les Epîtres des Apôtres, ne nous laisse pas lieu de douter que l'on n'en ait conservé long-temps les Originaux, & que l'on n'en ait fait aussi-tôt des copies qui se sont répanduës en peu de temps dans toutes les Eglises où on les lisoit publiquement. Si ces copies eussent été infideles, il est impossible que l'on n'eût connu d'abord la fraude en les comparant avec les Originaux. Les Eglises Apostoliques, qui les avoient encore, auroient convaincu de fausseté ces copies falsifiées & alterées, & n'auroient jamais souffert qu'on s'en fût servi. Tous les Chrêtiens qui avoient vû & lû les originaux, auroient été tout autant de témoins qui auroient déposé contr'elles. D'ailleurs comment tous les Copistes auroient-ils pû convenir ensemble de faire les mêmes falsifications? Comment ces copies infideles se seroient-elles répanduës dans tout le monde en peu de temps, sans qu'aucune Eglise en eût encore conservé de veritables? On ne peut donc pas dire que les Ecrits des Apôtres aient été falsifiez ni de leur vivant, ni peu de temps aprés leur mort, ni douter que saint Clement Romain, Hermas, saint Polycarpe, saint Justin, saint Irenée, & les plus anciens Auteurs n'aient eu les veritables Ecrits des Apôtres dans leur pureté. Les Eglises Apostoliques les ont conservez tels qu'ils les ont reçûs des Apôtres; ils se sont trouvez les mêmes dans toutes les Eglises du Monde. Comment auroient-ils pû être corrompus & falsifiez par tout d'une maniere uniforme? Est-il croïable que toutes les Eglises, tous les Chrêtiens fussent demeurez d'accord de les falsifier; & qu'ils eussent pû cacher cette imposture? Comment les Juifs & les Païens ne leur auroient-ils pas reproché ce changement? Les Heretiques qui sont venus depuis les auroient-ils épargnez? Quand Valentin & Marcion ont falsifié les Evangiles, on les a convaincus de leur crime, en leur faisant voir que les Evangiles de l'Eglise étoient plus anciens, & que leur falsification étoit posterieure. Enfin peut-on s'imaginer que tous les Exemplaires du Nouveau Testament aient pû être changez & corrompus? Comment s'est pû faire cette falsification? quel en est l'Auteur? En quel temps la pourroit-on placer? On ne peut pas dire qu'elle ait été faite depuis le temps que nous avons des Ecrits des Auteurs Chrêtiens; car tous les Passages du Nouveau Testament, qu'ils citent, sont conformes aux Livres que nous avons; & ils en citent un si grand nombre, qu'il est, moralement parlant, impossible qu'on les ait changez dans leurs Ouvrages. On ne peut pas dire non plus que cette corruption ait été faite avant qu'aucun Chrêtien eût commencé d'écrire, c'est-à-dire quinze ou vingt ans aprés la mort des Apôtres, dans un temps qu'il y avoit encore plusieurs témoins qui avoient reçû ces Livres des Apôtres mêmes. Pouvoit-il y avoir alors des personnes assez impudentes pour changer ces Livres? Et supposé qu'il s'en fût trouvé, est-il possible que tous les Chrêtiens les eussent crûs contre le témoignage universel des Disciples des Apôtres? Comment imposer à tant de Societez entieres qui avoient reçû ces Livres des Apôtres, qui les lisoient continuellement dans leurs Assemblées; à tant de Chrêtiens qui les lisoient en leur particulier, qui sçavoient par cœur ce qu'ils contenoient, & qui les respectoient comme des Livres sacrez? Ne se fussent-ils pas unanimement soulevez contre ce changement? Ceux que l'on suppose les avoir alterez ou corrompus, l'ont fait ou dans l'essentiel, c'est à dire dans la doctrine, ou dans des choses de peu de consequence, & sans toucher à l'essentiel de la Doctrine: le dernier n'est pas vraisemblable; car si on y a laissé la même Doctrine, à quoi bon les falsifier? Et le premier est impossible, parce que tous les Chrêtiens qui sçavoient la Doctrine des Apôtres, & qui mouroient tous les jours pour sa défense, auroient plûtôt perdu la vie, que de souffrir qu'on renversât leur ancienne Doctrine. Enfin comment ce changement s'est-il fait? Est-ce tout d'un coup? Est-ce insensiblement? Le premier est extravagant: car comment supposer que tous les Chrêtiens de la Terre soient convenus de falsifier du jour au lendemain leurs Livres sacrez d'une même maniere,

niere, & qu'ils aient executé par tout ce dessein sans opposition ? Le second n'est pas moins difficile à croire ; car il faudroit pour cela que plusieurs hommes vivans dans differens temps, dans differens lieux, eussent eu le même dessein & les mêmes vûës pour corrompre les Livres des Apôtres, & qu'ils eussent toûjours trouvé les esprits des Chrêtiens disposez à recevoir leurs fictions. Mais d'ailleurs il est certain, par les témoignages des Auteurs Chrêtiens que depuis saint Clement & saint Polycarpe jusqu'à nous, il ne s'est fait aucun changement considerable dans les Livres du Nouveau Testament. Le Texte même de ces Livres est égal, uniforme, d'un même stile, d'une même doctrine : il n'y paroît ni interpolation, ni contradiction, ni difference ; en sorte que l'on pourroit plûtôt croire qu'ils ont esté entierement supposez, que falsifiez ou corrompus. On ne nie pas qu'il n'y soit survenu quelque faute, comme à tous les autres Livres, par la negligence des Copistes ; mais cela ne se peut pas appeller une corruption ou une falsification, qui change ou l'Histoire ou la Doctrine de ces Livres.

§. V

Que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament n'ont point eu intention d'écrire des Fables.

IL n'est pas moins certain que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament n'ont point eu intention d'écrire des fables & des fictions semblables à celles des Poëmes & des Romans ; mais qu'ils ont eu dessein d'écrire des choses qu'ils vouloient qu'on crût veritables, & arrivées effectivement de la maniere dont ils les rapportoient. Il ne faut que jetter les yeux sur leurs Ouvrages pour en être convaincu : ils assûrent par tout que les faits qu'ils rapportent sont veritables : ils les écrivent avec simplicité & naïveté comme des choses arrivées. Leur fin n'est pas de divertir le Lecteur pas des fictions ; mais de l'instruire des choses qui se sont passées, qu'il est important qu'il sçache. Enfin leur Ouvrage ne contient rien qui puisse faire soupçonner le moins du monde qu'ils aient voulu feindre quelque chose ou faire une narration fabuleuse.

Les temps, les lieux, les personnes y sont marquées, les faits circonstanciez & narrez d'une maniere naturelle, qui ne sent point du tout la fiction. On voit que ces Auteurs parlent par tout sérieusement & affirmativement. Il est impossible de lire les quatre Evangelistes, qu'on ne demeure persuadé qu'ils n'ont eu aucun dessein de feindre, & que leur unique intention a été d'écrire une Histoire qu'ils ont voulu qu'on crût veritable. Les Actes des Apôtres n'ont pas moins l'air de sincerité & de verité ; ce sont des Mémoires exacts qui n'ont rien qui ressente la fable. Enfin pourroit-il tomber dans l'esprit, que les Lettres des Apôtres ne soient que d'agréables fictions, qu'ils n'aient point eu dessein d'instruire ceux à qui ils les écrivoient, ni de leur enseigner une Doctrine qu'ils vouloient qu'ils crûssent veritable ; qu'ils n'ont écrit que pour se divertir & pour divertir les autres ? Soûtenir ces choses, ou même y trouver quelque vraisemblance, ce seroit le comble des absurditez. Il n'y a donc point d'homme de bon sens qui puisse douter que les Livres du Nouveau Testament n'aient été écrits par ceux à qui on les attribuë ; que ces Livres ne soient tels qu'ils les ont écrits, & que ceux qui en sont Auteurs, n'aient eu intention du moins, de faire croire que l'Histoire qu'ils écrivoient étoit veritable. Cela supposé pour être convaincu qu'elle l'est effectivement, il ne faut plus que montrer qu'ils n'ont été ni trompez ni trompeurs ; c'est-à-dire, qu'ils n'ont ni ignoré ni déguisé la verité.

§. VI.

Que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament n'ont été ni trompez ni trompeurs.

POur montrer que les Apôtres & les Evangelistes n'ont pû être trompez sur les choses qu'ils ont rapportées, il suffit de remarquer qu'ils avoient vû ou entendu eux-mêmes ce qu'ils écrivent de Jesus-Christ, ou qu'ils l'avoient appris de ceux qui avoient conversé familierement avec lui. Saint Matthieu, saint Jean, saint Pierre, saint Jacques, saint Jude avoient vû & entendu ce qu'ils écrivent des Actions & de la Doctrine de J. C. Ils avoient vêcu long-temps familierement avec lui : Il les avoit instruits avec soin de sa Doctrine, & dans le dessein qu'ils l'enseignassent aux autres, & la publiassent par toute la Terre. Ils avoient reçû ses instructions avec docilité : ils s'étoient appliquez à les comprendre, & lui avoient demandé l'explication des choses qu'ils n'entendoient pas ; ils les avoient soigneusement retenuës, parce qu'ils les consideroient comme des choses necessaires pour leur salut, & pour celui des autres. Le respect qu'ils avoient pour leur Maître, & les choses extraordinaires qu'ils lui voioient faire, leur faisoit avoir

avoir une attention particuliere à tout ce qu'il leur disoit: il s'expliquoit à eux en termes clairs, & leur découvroit entierement tous les secrets de sa Doctrine; ils ne pouvoient donc pas se tromper sur ce sujet, ni ignorer la veritable Doctrine de leur Maître: ils pouvoient encore moins se tromper sur les faits & sur les miracles dont ils étoient témoins oculaires. On ne pouvoit pas leur faire accroire que JESUS-CHRIST avoit gueri des Paralytiques & des Boiteux, qu'il avoit ressuscité des morts, & qu'aprés être mort, il s'étoit ressuscité lui-même, si ces faits eussent été faux. On doit faire les mêmes reflexions sur les Evangelistes saint Luc & saint Marc, qui n'ont écrit que ce qu'ils avoient appris de témoins oculaires & dignes de foi, dans un temps où la mémoire de ces choses étoit toute récente. Si elles eussent été fausses, il est impossible qu'ils n'en eussent connu la fausseté. Saint Paul qui avoit été Persecuteur des Chrêtiens, eût-il pû l'ignorer? Et aprés avoir été convaincu de l'imposture pendant qu'il étoit encore leur ennemi, auroit-il pû se persuader dans la suite, que ce qu'il avoit connu évidemment être une fiction, étoit une verité? On ne peut donc pas dire que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament aient été trompez ni sur la Doctrine, ni sur les Actions de J. C.

Il ne reste plus qu'à montrer qu'ils n'ont pas été ni même pû être trompeurs; qu'ils n'ont pû ni concevoir, ni executer le dessein d'en imposer à toute la Terre, en voulant faire croire veritables des faits dont ils sçavoient la fausseté, en debitant leurs propres imaginations comme la Doctrine de J. C. & en faisant des Livres exprés pour donner cours à cette imposture. C'est surquoi il est bon de nous étendre un peu davantage.

Premierement pour accuser plusieurs Auteurs d'une pareille imposture, il faudroit avoir quelque preuve de leur mauvaise foi, & trouver en eux un caractere de fourbes & d'imposteurs. Or rien n'est plus opposé que ce caractere à celui qui paroît dans leurs Ecrits, qui nous font connoître que c'étoient de pauvres gens simples, sans lettres, pleins de naïveté & de sincerité, incapables de feindre ou de déguiser la verité.

Secondement, on n'est point ordinairement Imposteur pour rien: on est porté à imposer aux autres par quelque motif d'interest ou d'ambition. Or on ne voit pas que les Apôtres & leurs Disciples pûssent esperer de tirer quelque avantage d'une imposture aussi grossiere, que celle de faire passer l'Histoire de J. C. qu'ils auroient feinte, pour veritable. Il n'y avoit rien à gagner pour eux dans cette entreprise, que des travaux, des persecutions & des supplices. La Doctrine qu'ils enseignoient, ne flatoit ni leur cupidité, ni leur ambition: ils n'avoient aucun succés humain à esperer de leur entreprise qui étoit contraire à toutes les regles de la prudence humaine: ils s'attiroient la haine de ceux de leur Nation, & devenoient l'opprobre de toute la Terre. JESUS-CHRIST crucifié qu'ils enseignoient, étoit un sujet de scandale aux Juifs, & passoit pour une folie parmi les Païens.

Troisiémement, les faits qu'ils rapportent, ne sont pas de nature à être supposez sans qu'on en puisse découvrir l'imposture: ce sont des faits publics, éclatans, connus de tout le monde: un Prophete qui a prêché publiquement dans la Judée pendant un temps considerable, que plusieurs Juifs ont vû & entendu; dont la reputation s'est répanduë dans tout le Païs; qui a fait de grands miracles en presence de tout un Peuple; qui a repris hardiment les Prêtres & les Docteurs de la Loi; qui a été accusé, arrêté & livré au Gouverneur de la Judée, par l'envie de ceux de sa Nation; qui a été crucifié; qui est ressuscité & a été vû de plusieurs aprés sa Resurrection; qui est enfin monté aux Cieux. Tous ces faits ne pourroient être supposez dans le lieu & dans le temps où l'on dit qu'ils se sont passez, qu'ils ne fussent aussi-tôt convaincus de fausseté & d'imposture. Avec quel front les Apôtres eussent-ils osé les prêcher & les écrire comme veritables, s'ils eussent sçû qu'ils étoient faux, & qu'ils seroient démentis par le témoignage du Public? Comment concevoir le dessein de les faire croire pour veritables à des personnes qui doivent être convaincuës de leur fausseté? Le moyen de s'imaginer qu'aïant conçû un dessein si bizarre, & formé une resolution si folle, ils l'aient executée sans que pas un se soit démenti?

Quatriémement, quand on pourroit s'imaginer quelque particulier capable d'une telle extravagance, peut-on croire qu'elle tombât dans l'esprit de plusieurs, & qu'un grand nombre de personnes pussent inventer de concert tant de faussetez évidentes & convenir de les enseigner par tout, & de tromper ainsi toute la terre, sans que les fatigues, la pauvreté, les miseres, les tourmens, la mort même les aient pû obliger de reconnoître leur imposture? Quelle apparence, qu'ils aient tous pris la resolution de mourir pour soûtenir un mensonge, & que jamais ni les remords de leur conscience, ni l'interest, ni l'esperance, ni la rigueur des supplices n'aient arraché la verité de leur bouche?

Cinquiémement, si les Auteurs des Livres du Nouveau Testament avoient été des imposteurs, ils auroient écrit de concert ensemble les

les mêmes choses; il n'y auroit aucune difference ni aucune contradiction apparente dans leurs Narrations: ils n'auroient écrit que des choses grandes, éclatantes & capables d'attirer l'admiration: ils auroient caché ce qui paroît petit & foible aux yeux des hommes dans l'Histoire de J. C. Ce n'est pas ainsi, qu'ils en onوusé: ils ont écrit sans affectation ce qu'ils sçavoient de J. C. sans ômettre les circonstances qui pouvoient le rendre méprisable aux hommes charnels: ils ont écrit differemment la même Histoire, & rapporté des circonstances differentes: ils ont expliqué leurs sentimens avec liberté, sans se copier les uns les autres, ni se servir des mêmes termes.

Sixiémement, rien n'est plus opposé à l'esprit d'imposture, que la Doctrine de la Religion qu'ils enseignent dans ces Livres, que l'on veut en être tout pleins. Est-il croïable que des gens persuadez que c'est un crime de mentir, qui font profession de ne dire que la verité & mourir pour la verité, soient assez scelerats pour n'enseigner & n'écrire que des impostures? Leurs Livres sont pleins d'une Morale tres-pure & tres-sainte; leur conduite a esté conforme à leurs maximes, c'est à dire, reglée, sainte, innocente, pleine de zele pour Dieu, pour la verité, pour la Religion, comment allier toutes ces choses avec une fourberie continuelle dont on les suppose coupables?

Septiémement, si toute l'Histoire du Nouveau Testament n'étoit qu'une suite d'impostures, comment s'est-il pû faire qu'elle ait été reconnuë pour veritable, & dans la Judée & par toute la Terre; que les Livres qui la contiennent, aient été considerez comme des Livres non seulement veritables, mais encore divins; que la Doctrine qu'ils enseignent se soit établie dans tout le Monde, malgré toutes les oppositions qui s'y sont rencontrées?

Huitiémement, l'Histoire des Evangelistes s'accorde parfaitement avec tout ce que les Historiens Juifs & Païens nous apprennent de l'Histoire de ce temps-là. Ce n'est pas d'eux seuls que nous sçavons qu'il y a eu en Judée un J. C. Auteur d'une nouvelle Religion, que les Juifs ont fait mourir: Tacite, Pline, Suetone, Lucien, Auteurs Païens, en ont aussi fait mention; & ceux mêmes qui ont écrit contre les Chrêtiens, n'en sont pas disconvenus. Les Gouverneurs & les Princes de Judée, dont il est parlé dans le Nouveau Testament, nous sont encore connus par l'Histoire de Joseph, qui parle de Quirinius, de Ponce-Pilate, de Feste, de Felix, de Caïphe, d'Herode, d'Herodiade, d'Agrippa; ce qu'il en dit s'accorde avec ce qu'en ont écrit les Evangelistes: ce ne sont donc pas des noms supposez, ni une pure fiction. Enfin toutes les circonstances de la Narration des Evangelistes, s'accordent avec ce que les autres Historiens nous ont laissé de l'Histoire de ce temps-là; il n'y a ni contradictions ni anachronismes: des imposteurs y seroient infailliblement tombez. En un mot, il n'y a point d'Auteurs qu'on puisse moins soupçonner d'imposture, que ceux du Nouveau Testament, ni de Relations qu'on puisse croire plus veritables, que celles des Evangelistes & des Apôtres. Si l'on doute de la foi de ces témoins & de la verité des faits qu'ils rapportent, il faut douter de toutes les Histoires du Monde, & renverser par consequent le fondement de la plus grande partie de nos connoissances. On pourra douter s'il y a jamais eu un Jules César, s'il a conquis les Gaules, s'il a défait Pompée, s'il a été tué par Brutus; tous ces faits n'étant pas établis sur des témoignages & des Ecrits aussi authentiques, que le sont la Naissance, la Vie & la Mort de Jesus-Christ. Voilà pour ce qui regarde la certitude humaine & morale de la verité des Livres du Nouveau Testament, & des faits qui y sont rapportez. Passons maintenant plus avant, & faisons voir que ces Livres sont divins, & composez par des hommes divinement inspirez.

---

§. VII.

Que les Auteurs des Livres du Nouveau Testament ont été divinement inspirez, & que leurs Ecrits sont divins.

Si les Apôtres n'ont point été des imposteurs, mais des gens veritables & de bonne-foi, comme nous venons de le montrer, on ne peut nier qu'ils n'aient reçû le Saint-Esprit pour être confirmez dans les veritez qu'ils avoient apprises de J. C. & pour les annoncer par toute la Terre; car c'est un de ces faits éclatans & publics, sur lequel les Apôtres n'ont pû être trompez, ni tromper les autres. Jesus-Christ leur avoit promis de leur envoïer l'Esprit de Verité, qui leur apprendroit toutes les veritez, & leur enseigneroit tout ce qu'ils auroient à dire quand ils seroient conduits devant les Rois, les Gouverneurs & les Juges, pour rendre raison de leur Religion. Cette promesse fut accomplie le jour de la Pentecôte; mais d'une maniere si visible, & avec des effets si sensibles, que personne ne pouvoit douter de la verité de cette inspiration. Le Saint-Esprit descendit sur eux visiblement en forme de langues de feu, & ils reçûrent le don de parler toutes sortes de Langues. Voilà des

des marques & des effets ausquels on ne pouvoit pas se tromper: les Assistans qui étoient en grand nombre, voïoient ces langues de feu: tout le Peuple entendoit les Apôtres & les Disciples qui parloient des Langues differentes. Cela fut bientôt suivi de miracles faits par les Apôtres, pour appuier la Doctrine qu'ils prêchoient. Les Apôtres gratifiez de ces dons, & animez de cet Esprit, prêcherent avec hardiesse & avec zele, les Veritez que le Saint-Esprit leur mettoit dans la bouche; en sorte que ce n'étoit pas tant eux, que le S. Esprit qui parloit en eux, déclarans que la Doctrine qu'ils enseignoient n'étoit pas leur Doctrine, mais celle de J. C. que le Saint-Esprit leur inspiroit, & que ce qu'ils annonçoient aux hommes, étoit la pure parole de Dieu. Saint Paul dit lui-même qu'il n'avoit point été instruit par les hommes, mais par la Revelation de JESUS-CHRIST. *Galat.* I v. 12. Toutes ces choses attestées par les Apôtres mêmes, que nous ne pouvons pas soupçonner de fourberie ou d'imposture, ne laissent aucun lieu de douter, que le Saint-Esprit n'ait inspiré les Apôtres dans leurs Prédications. Or, s'il a été necessaire qu'ils fussent conduits, inspirez, & dirigez d'une maniere particuliere pour prêcher de vive-voix la Doctrine de J. C. à combien plus forte raison l'ont-ils dû être pour composer des Ecrits qui devoient subsister comme des monumens éternels de la Doctrine de J. C. & la regle de la foi de tous les Chrêtiens? Si cela n'eût pas été, il se seroit pû faire qu'ils fussent tombez dans des erreurs sur la Religion; & si Dieu l'avoit permis, il auroit exposé son Eglise à un peril presque inévitable de suivre ces erreurs: ce qui ne conviendroit pas à sa sagesse & à la promesse qu'il a faite, qu'elle subsisteroit jusqu'à la fin des siecles.

Le témoignage de l'ancienne Eglise, est encore une raison tres-forte, pour prouver que les Livres du Nouveau Testament sont divinement inspirez; car toutes les Eglises les ont toûjours considerez, comme des Livres divins & sacrez, & ont mis une tres-grande difference entre ces Livres & tous les autres: Elles ont reçû & allegué ceux-ci, comme ne contenant rien que de veritable, comme la regle de leur doctrine & de leur foi, comme des Livres dont on ne peut rejetter l'autorité, ni douter de la moindre des choses qu'ils enseignent & qu'ils rapportent: au lieu qu'elles n'ont pas eu le même respect, ni la même veneration pour tous les autres Livres, de quelques Auteurs qu'ils fussent, & quelques bons qu'ils pûssent être. D'où vient cette difference, si ce n'est que les anciens Chrêtiens étoient persuadez que les uns étoient écrits par l'inspiration de Dieu, & que les autres étoient d'une autorité purement humaine?

Les Prédictions des évenemens futurs qui se trouvent dans les Livres du Nouveau Testament, lesquelles ont été accomplies long-temps aprés la mort des Auteurs de ces Livres, comme la ruine de Jerusalem, l'incrédulité du Peuple Juif, les persecutions des Chrêtiens, l'établissement de l'Evangile par toute la Terre, les Heresies qui devoient s'élever, &c. sont autant de preuves que ces Livres sont divinement inspirez; car ces évenemens n'étant arrivez que depuis qu'ils ont été faits, il faut necessairement que ceux qui les ont écrits, aient été des Prophetes divinement inspirez.

Enfin ces Livres portent un caractere tout divin, soit dans les choses qu'ils rapportent, soit dans les enseignemens qu'ils donnent: il n'y paroît rien d'humain: ils surpassent en sagesse les Livres des plus sages Païens. Cependant ils ont été composez par des hommes simples & sans lettres: On y trouve les maximes les plus sublimes de la Philosophie Morale, & des Preceptes beaucoup au dessus de ce que la nature nous peut apprendre: ces Livres sont même infiniment plus excellens, que tous ceux qui ont depuis été faits par les Chrêtiens: ils sont exempts des foiblesses humaines, des passions & des partialitez, que les Auteurs qui sont conduits par leur propre lumiere, ne peuvent presque pas éviter; enfin tout y est vrai, grand, sublime, & divin. C'est ce qui se sent mieux en les lisant, qu'on ne peut l'exprimer par des paroles ou par des exemples. Les dogmes qui sont enseignez dans ces Livres, sont au-dessus de la portée de l'esprit humain: ils ne sont donc pas de l'invention des hommes. Les Préceptes qu'ils donnent sont plus parfaits, que ceux que la simple raison nous prescrit. Ils ne sont donc pas l'ouvrage de la reflexion & de la meditation ordinaire. Et par consequent, c'est Dieu qui a fait connoître ces veritez, & qui a donné ces Commandemens; d'où il s'ensuit, que les Livres qui les contiennent, sont divins.

---

§. VIII.

Que c'est par le témoignage de l'Eglise & par la Tradition, que l'on connoît les Livres divinement inspirez du Nouveau Testament.

TRois choses sont necessaires pour établir l'autorité divine d'un Livre. 1. Il faut qu'il soit écrit par une personne inspirée du Saint-Esprit. 2. Que l'Auteur ait été inspiré quand il l'a écrit, & qu'il l'ait composé par une inspiration divine, *inspiratione divinâ*; & non pas simplement avec l'exactitude d'un Historien,

torien, *historicâ diligentiâ*. 3. Que l'on soit certain de l'un & de l'autre. L'inspiration n'aïant pas été continuelle dans les Apôtres, ni pour tous leurs discours, ni pour toutes leurs actions: on ne peut pas assûrer non plus, que tous leurs Ecrits aient été divinement inspirez. Il peut aussi y avoir des Auteurs divinement inspirez, qu'on ne connoît pas pour tels. Enfin l'on peut n'être pas certain qu'un Apôtre, que l'on sçait avoir été divinement inspiré, soit Auteur d'un Ouvrage qu'on lui attribuë. Il faut donc trouver une regle certaine & infaillible pour s'assûrer de ces choses.

Or il n'y en a point d'autre de cette nature, que la Tradition de l'Eglise. Car, 1. c'est par son témoignage, que l'on sçait que les Apôtres sont Auteurs des Livres qui portent leur nom. On en est assûré, comme nous l'avons fait voir, parce que les plus anciens Auteurs Chrêtiens les leur ont attribuez; & que toutes les Eglises, d'un commun consentement, les ont reconnus pour leurs Ouvrages. 2. On ne peut être assûré que ces Ouvrages en particulier, sont écrits par l'inspiration, que parce que les Eglises les ont reçûs comme tels de ceux qui les ont composez, & les ont toûjours reconnus & considerez pour des Livres divins & sacrez. On ne peut pas avoir d'autre preuve indubitable de leur inspiration, & celle-là l'est certainement; parce qu'il n'est pas possible, que les Apôtres & les premiers Conducteurs des Eglises, leur aient proposé pour la regle de leur foi & de leurs mœurs, des Livres comme divinement inspirez qui ne l'auroient point été; & qu'il n'est nullement croïable, que les Eglises aient reconnu des Livres pour divins & sacrez, qu'elles n'en aient été assûrées par des témoins dignes de foi. Il est donc certain que les Livres du Nouveau Testament, que les Eglises ont reçûs dés les premiers temps, pour legitimes & pour sacrez, leur ont été donnez pour tels par les Apôtres ou par leurs Disciples, qui sont des témoins irreprochables de ces deux faits; & par consequent on ne peut douter, qu'ils ne soient veritables & divinement inspirez.

C'est aussi par cette regle infaillible de la Tradition & du témoignage des anciennes Eglises, que les Saints Peres ont jugé de la verité & de la canonicité des Livres du Nouveau Testament.

Saint Irenée, dans le Livre 3. contre les Heresies, Chap. 1. 2. & 11. fait voir contre les Heretiques, que les quatre Evangiles sont les seuls veritables, parce que l'Eglise répanduë par toute la Terre, les reconnoît, & que les Heretiques mêmes leur rendent témoignage; parce que les uns reçoivent un Evangile, & les autres un autre.

Tertullien allegue le témoignage des Eglises Apostoliques, pour prouver l'autorité de l'Evangile de saint Luc, & pour rejetter celui de Marcion. Je soûtiens, dit-il, que nôtre Evan- « gile de saint Luc, est reçû dans toutes les Egli- « ses Apostoliques, & même dans toutes les Egli- « ses depuis qu'il a été publié, & que celui de « Marcion à peine a été connu à la plûpart. Cet- « te autorité des Eglises Apostoliques servira aussi « pour autoriser les autres Evangiles. Dans un « autre endroit il dit contre les Catholiques, que « le Livre du Pasteur n'est pas canonique, parce « qu'il est rejetté par toutes les Eglises: *Ab omni* « *Concilio Ecclesiarum vestrarum inter apocrypha* « *numerari*. *Lib. de Pud.*

Serapion dans un Fragment rapporté par Eusebe, prouve la supposition de l'Evangile attribué à saint Pierre, par la difference de la doctrine de cet Evangile, d'avec celle que l'Eglise a reçûë des Apôtres, & parce qu'il n'étoit point autorisé par la Tradition: Nous recevons, « dit-il, ce que saint Pierre & les autres Apôtres « ont dit, comme ce qu'a dit Jesus-Christ « lui-même; mais nous rejettons les Ecrits qui « portent faussement leur nom, sans nous y lais- « ser tromper, parce que nous sçavons que nous « ne les avons point reçûs de nos Anciens. *Serapio apud Eusebium. lib. 6. Hist. c. 12.*

C'est par le témoignage des Anciens que Meliton appuïe son Catalogue des Livres sacrez. C'est aussi sur la Tradition que saint Clement se fonde pour rejetter l'autorité de l'Evangile selon les Egyptiens, parce qu'il n'y a que quatre Evangiles qui nous aïent été donnez par Tradition. *Clemens Alex. l. 3. Strom. at.*

C'est la regle dont Eusebe se sert aprés Origenes, pour distinguer les Livres Canoniques d'avec les Livres apocryphes, & ceux qui sont certainement supposez d'avec ceux qui sont douteux. Il examine ceux qui ont été reçûs de tout temps & par toutes les Eglises, sans que personne en ait jamais douté; ceux dont quelques-uns ont douté, & qui ont depuis été reçûs par toutes les Eglises; ceux qui ne sont encore reçûs que d'une partie, & ceux enfin qui sont rejettez d'un consentement unanime. C'est sur ces differences qu'il distingue differentes classes de Livres Canoniques & apocryphes. *L. 3. Hist. c. 3. L. 4. c. 23. 25. L. 6. c. 25.*

Saint Epiphane dit, que comme on convainc ceux qui falsifient les Lettres du Prince, en produisant les Originaux qui sont conservez dans les Archives, on découvre aussi la fausseté des Evangiles composez par les Heretiques, en produisant l'Evangile qui est conservé dans l'Eglise, comme les Archives des Loix dans les Palais des Princes. *Epiph. hæres.*

Saint Jerôme met au rang des Livres Canoniques du Nouveau Testament, tous ceux que l'Eglise *In Prolog. Gal. ...*

Pol. in Judith & Tobiam. l'Eglise universelle reçoit pour tels, & même ceux dont quelques Eglises avoient douté d'abord, comme l'Epître aux Hebreux, dont on avoit été quelque temps en doute dans l'Eglise de Rome; la seconde Epître de saint Pierre, l'Epître de saint Jacques, & l'Epître de saint Jude, dont il dit qu'elle a acquis de l'autorité par son antiquité, & par l'usage que l'on en a fait: *Auctoritatem jam vetustate & usu meruit.* Lib. de Script. Eccl. in voce Judas.

Mais de tous les Peres, il n'y en a point qui ait plus fait valoir l'autorité & le témoignage de la Synagogue & de l'Eglise pour distinguer les Livres Canoniques des apocryphes, que saint Augustin, jusques-là qu'il dit, qu'il ne croiroit pas à l'Evangile, s'il n'étoit déterminé à y ajoûter foi par l'autorité de l'Eglise: *Ego verò Evangelio non crederem, nisi me Catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas.* Contr. Epist. Manich. c. 5. Ce n'est pas que l'Evangile tire en soi son autorité de l'Eglise: il l'a de Dieu même, qui l'a revelé & inspiré. Mais on n'est seur de cette revelation, que par l'autorité de l'Eglise, qui nous apprend que c'est ce même Evangile qui a été écrit par les Apôtres. C'est ainsi que saint Augustin s'explique lui-même dans l'onziéme Livre contre Fauste. Aug. l. 11. cont. Faust. Man. c. 2. « Autre chose est, dit-il, de dire qu'on ne veut point recevoir des Livres, & qu'on ne se croit pas obligé d'y croire, comme les Païens le disent de tous nos Livres, les Juifs du Nouveau Testament, & nous autres Catholiques des Livres heretiques & apocryphes; & de ne reconnoître l'autorité ni de ces Livres, ni des Auteurs qui les ont composez: Autre chose de dire, Cet homme étoit un Saint, & ce qu'il a écrit est vrai; cette Lettre est de lui, mais dans cette Lettre cela est de lui, & ceci n'en est pas. En ce dernier cas, quand on demande à un homme, qu'il prouve ce qu'il avance, il faut qu'il ait recours à des Exemplaires, ou plus veritables, ou plus anciens, ou en plus grand nombre, ou au Texte original; ou il feroit ridicule à lui de dire: Je prouve que cela est de lui, parce qu'il fait pour moi, & que ceci n'en est pas parce qu'il est contre moi....... Si un autre vous soutient tout le contraire, que ferez-vous? Vous lui produirez un autre Livre, mais il vous dira qu'il est entierement faux. Que ferez-vous alors? où en serez-vous? quelle origine montrerez-vous du Livre que vous avez produit? quelle antiquité alleguerez-vous? quelle Tradition apporterez-vous pour témoin?.... Vous voiez ce que vaut en ceci l'autorité de l'Eglise Catholique, qui se soûtient depuis le temps que les Sieges ont été établis par les Apôtres, par la succession non interrompuë des Evêques, & par le consentement de tant de peuples. S'il ne s'agissoit que de la fidelité des Exemplaires, comme dans quelques varietez de Sentences qui sont en petit nombre & tres-connuës aux gens versez dans l'Ecriture Sainte, on jugeroit du doute par les Exemplaires des autres païs d'où cette Doctrine seroit venuë; & si ces Exemplaires étoient aussi differens, on préfereroit les anciens aux modernes, ou le plus grand nombre au plus petit: & s'il y avoit encore de l'incertitude, on auroit recours à l'Original. On a distingué l'excellence de l'autorité Canonique des Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, qui étant établie dés le temps des Apôtres, s'est conservée par la succession des Evêques & par les établissemens des Eglises, & qui est comme mise dans un trône, afin que l'esprit de tous les Fidéles lui obéisse. Si l'on y rencontre quelque chose qui paroisse absurde, il n'est pas permis de dire, l'Auteur de ce Livre s'est écarté de la verité; mais il faut dire, ou l'Exemplaire est fautif, ou l'Interprete s'est trompé, ou vous ne l'entendez pas. » Ib. c. 5. Voici comme il parle encore: « De quel Livre pourra-t-on être assuré qu'il est d'un tel Auteur, s'il est incertain si les Lettres que l'Eglise dit & croit être des Apôtres sont d'eux? & comment pourra-t-on croire qu'il est certain que les Apôtres ont écrit celles que produisent les Heretiques contraires à l'Eglise, & qui portent le nom de leurs Chefs qui ont vécu long-temps aprés les Apôtres, comme si même dans les Livres profanes, on n'avoit pas des Ouvrages indubitables de certains Auteurs, sous le nom desquels on en a depuis produit d'autres qui ont été rejettez, ou parce qu'ils ne s'accordoient pas avec ceux qui étoient certainement d'eux, ou parce qu'ils n'ont pas paru dans le temps qu'ils vivoient, ou n'ont pas été publiez & transmis à la posterité par eux ou par leurs amis. Il prouve ceci par l'exemple des Livres faussement attribuez à Hippocrate, qui ont été rejettez parce qu'ils n'étoient pas de la force de ses veritables Ouvrages, & parce qu'ils n'ont point dans le même temps été connus pour être de lui; & par celui des Ouvrages veritables de cet Auteur, dont l'on ne peut douter qu'on ne se fasse mocquer de soi, & qu'on ne passe pour insensez, parce qu'ils ont été reconnus pour être de lui par une tradition constante depuis son temps jusqu'à present. Il en est de même de ceux de Platon, d'Aristote, de Ciceron, de Varron, &c. Et enfin en des Livres de plusieurs Auteurs Ecclesiastiques, d'où sçavoir que les Livres sont d'un Auteur, si ce n'est parce que dans le temps il l'a dit & publié, & cette connoissance est passé ensuite à la posterité, & s'est encore mieux établie, ensorte que quand on demande » Ib. lib. 33. c. 6.

de

„ de qui eſt un Livre, on ne heſite point pour „ répondre.

Aug. de Doctr. Chr. l. 2. c. 8. Enfin, ſaint Auguſtin étoit tellement perſuadé que le ſeul moien de diſtinguer les Livres Canoniques de ceux qui ne le ſont pas, étoit le témoignage des Egliſes, qu'il en fait une regle dans ſon Livre de la Doctrine Chrêtienne, où il „ dit, que l'on doit ſuivre ſur ce ſujet l'autorité „ du plus grand nombre d'Egliſes Catholiques, „ & particulierement celle des Egliſes Apoſtoli- „ ques; & qu'une perſonne équitable préferera les „ Ecritures qui ſont reçûës de toutes les Egliſes, „ à celles que quelques-uns rejettent; & qu'entre „ celles qui ne ſont pas reçûës de toutes les Egli- „ ſes, il faudra préferer celles qui ſont reçûës par „ le plus grand nombre, & par les plus conſidera- „ bles Egliſes. Et qu'enfin s'il s'en trouve quel- „ ques-unes qui ſoient reçûës par le plus grand „ nombre d'Egliſes, & d'autres qui le ſoient par „ celles qui ont le plus d'autorité, quoiqu'elles ne „ faſſent pas le plus grand nombre (ce qu'il ne „ croit pas toutefois ſe pouvoir trouver) qu'alors „ les Livres ſeront d'égale autorité.

§. IX.

Du Canon des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament, & en particulier de ceux dont il y a eu quelque doute s'ils étoient Canoniques.

LE principe que nous avons établi étant ſuppoſé, il ne ſera pas difficile de diſtinguer les Livres Canoniques du Nouveau Teſtament, des Livres apocryphes ou douteux, & d'expliquer de quelle maniere s'eſt fait le Canon des Livres ſacrez du Nouveau Teſtament. Nous ne pouvons point dire qu'il ait été dreſſé par aucune aſſemblée de Chrêtiens, ni par aucun particulier; mais il faut dire qu'il s'eſt formé ſur le conſentement unanime de toutes les Egliſes qui avoient reçû par tradition, & reconnu de tout temps certains Livres, comme écrits par des Auteurs divinement inſpirez, & par l'inſpiration du Saint-Eſprit. C'eſt ce conſentement de toutes les Egliſes qui a ſervi de regle dans les premiers Siecles, pour diſtinguer les Livres Canoniques d'avec les douteux & les ſuppoſez. C'eſt en ſuivant cette regle qu'Euſebe qui eſt le premier qui ait fait une recherche exacte de ces choſes, diſtingue trois ſortes de Livres appartenans en quelque maniere au Nouveau Teſtament. La premiere claſſe comprend ceux qui ont toûjours été reçûs d'un conſentement unanime de toutes les Egliſes; qui ſont les quatre Evangiles, les quatorze Epîtres de ſaint Paul, à l'exception de celle aux Hebreux, que quelques Auteurs n'avoient pas mis au rang des autres parce qu'ils ne la croïent pas de ſaint Paul, & les premieres Epîtres de ſaint Pierre & de ſaint Jean.

La ſeconde claſſe comprend ceux, qui n'aïant point été reçûs par toutes les Egliſes du monde, ont été toutefois conſiderez par quelques-unes, comme des Livres Canoniques & citez comme des Livres de l'Ecriture par des Auteurs Eccleſiaſtiques. Mais cette claſſe ſe diviſe encore en deux; car quelques-uns de ces Livres ont été depuis reçûs de toutes les Egliſes, & reconnus comme legitimes, tels que ſont l'Epître de ſaint Jacques, l'Epître de ſaint Jude, la ſeconde Epître de ſaint Pierre, la ſeconde & la troiſiéme Epître de ſaint Jean. Les autres au contraire ont été rejettez, ou comme ſuppoſez, ou comme indignes d'être mis au rang des Canoniques, quoiqu'ils puſſent êtres d'ailleurs utiles; tels que ſont le Livre du Paſteur, la Lettre de ſaint Barnabé, l'Evangile ſelon les Egyptiens, un autre ſelon les Hebreux, les Actes de ſaint Paul, la Revelation de ſaint Pierre.

Enfin la derniere claſſe contient les Livres ſuppoſez par les Heretiques, qui ont toûjours été rejettez par l'Egliſe, tels que ſont les Evangiles de ſaint Thomas & de ſaint Pierre, &c.

A l'égard de l'Apocalypſe, dont nous n'avons point parlé, Euſebe remarque, que quelques-uns la mettent dans la premiere claſſe, c'eſt à dire au nombre des Livres indubitablement Canoniques, & que les autres la mettent au nombre des Livres de la ſeconde claſſe. a

Cette

a *Les autres la mettent au nombre des Livres de la ſeconde claſſe.*] Voici le paſſage d'Euſebe tiré du Chapitre 25. du Livre 3. de ſon Hiſtoire: *Il eſt à propos, dit-il, de faire ici le Catalogue des Livres du Nouveau Teſtament dont nous avons parlé. Il faut donc y mettre premierement les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epîtres de ſaint Paul, la premiere Epître de ſaint Jean, & la premiere de ſaint Pierre; enfin il y faut ajoûter, ſi l'on veut, l'Apocalypſe de ſaint Jean, nous reſervant à dire en ſon lieu ce que les Anciens en ont penſé. Ces Livres ſont reçûs d'un commun conſentement:* καὶ ταῦτα μὲν ἐν ὁμολογουμένοις. *Et voici ceux qui ſont revoquez en doute par quelques-uns, & reconnus par pluſieurs.* τῶν δὲ ἀντιλεγομένων γνωρίμων δ' οὖν ὅμως τοῖς πολλοῖς: *La Lettre qu'on dit être de ſaint Jacques, celle de ſaint Jude, la ſeconde de ſaint Pierre, la ſeconde & la troiſiéme de ſaint Jean: Enfin il faut mettre au rang des Livres tout à fait faux, νόθοις, les Actes de ſaint Paul, le Livre du Paſteur, l'Apocalypſe de ſaint Pierre, la Lettre de ſaint Barnabé, & les Inſtitutions des Apôtres. Ajoûtez-y, ſi vous voulez,*

Cette remarque d'Eusebe, qui se trouve confirmée par les témoignages des Anciens, qu'il rapporte en plusieurs endroits dans son Histoire, nous fait voir que le Canon des Livres du Nouveau Testament a presque toûjours été le même : car quoiqu'il y ait eu quelques Lettres des Apôtres, qui n'aïent pas été reçûës d'abord d'un consentement unanime de toutes les Eglises, elles ont toûjours été considerées, comme étant de grande autorité, & elles ont bien-tôt eu la même autorité que les autres. Cela se confirme par les anciens Catalogues des Livres sacrez du Nouveau Testament, où sont compris les Livres que nous recevons presentement : vous les y trouverez tous, si vous en exceptez l'Apocalypse dans le Canon du Concile de Laodicée, que saint Cyrille de Jerusalem a suivi. Ils sont tous reçûs par saint Athanase, par saint Jerôme, par saint Gregoire de Nazianze, par Amphilochius, dans le Concile de Carthage, dans le Concile Romain, par le Pape Innocent, & par tous les autres Auteurs Grecs & Latins depuis Eusebe. Ils sont tous citez comme des Livres sacrez par les Auteurs, qui ont été le plus prés du temps des Apôtres. *b* Enfin il est indubitable, comme nous avons fait voir auparavant, qu'ils sont de ceux, dont ils portent le nom. Les Lettres mêmes dont on doutoit ne contiennent rien qui ne soit conforme à la Foi & à la Doctrine, contenuë dans les autres Livres, qui ont été reçûs par toutes les Eglises dés son commencement.

L'Epître aux Hebreux a été reçûë comme Canonique, presque du consentement de toutes les Eglises. Il n'y a que quelques Latins, comme Caïus & Hippolite, qui aïent douté de son autorité, parce qu'ils ne la croïoient pas de saint Paul. Mais quand elle ne feroit pas de lui, ce qui n'est pas vrai-semblable, comme nous le ferons voir, elle devroit toûjours passer pour Canonique, étant constant, qu'elle est de quelqu'un de ses disciples, & qu'elle a été reçûë comme Canonique presque par toutes les Eglises du monde, aussi-tôt aprés qu'elle a paru. Elle est citée par saint Clement Romain dans son Epître aux Corinthiens, par saint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, qui assûre qu'elle est plus reçuë dans les Eglisea, que le Livre du Pasteur, par Origenes, par saint Cyprien *c*, & par tous ceux qui sont venus depuis, comme un écrit indubitablement Canonique. Saint Jerôme reconnoît que toutes les Eglises d'Orient, & une partie de celles d'Occident l'avoient toûjours reçûë comme Canonique; & il est lui-même de cet avis, quoique quelques Latins en doutassent. Philastre met au rang des Heretiques ceux qui en doutoient.

On

---

lez, l'Apocalypse de saint Jean, que quelques-uns rejettent du nombre des Livres de l'Ecriture, & que d'autres mettent au rang de ceux qui sont reconnus pour indubitables : τοῖς ὁμολογουμένοις. Ce passage fait voir qo'il y avoit denx sentimens opposez touchsnt l'Apocalypse; que les uns la reconnoissoient pour Canonique, & que les autres la mettoient su raog des Livres Apocryphes.

b *Ils sont tous citez comme des Livres sacrez par les Auteurs qui ont été le plus prés du temps des Apôtres.*] L'Evangile de saint Matthieu est cité daos l'Epître de ssint Clement Romain aux Corinthiens, dans l'Epître de saint Barnabé, par saint Igusce, par saint Polycarpe, par Papias, par saint Justin, par saint Irenée, &c. Papias fait mention de celui de saiot Marc. Saiot Justin, saint Irenée, saint Clement d'Alexaodrie le citeot. Ssiot Clement Romain dans son Epître aux Corinthiens, sllegue des endroits tirez de celui de S. Luc. Il y a aossi dans l'Epître de saiot Barnabé quelqoes passages tirez de cet Evsngile. Saint Ignace dans l'Epître aux Ephesiens en fait mention, lui spplique ce pssage de la seconde Epître de saint Paul sux Corinthiens: *Nous avons aussi envoié avec lui Luc, qui est loüé pour l'Evangile dans toutes les Eglises.* L'Evsngile de saint Luc est aussi cité par saiot Justin & par ssint Irenée. Saint Jean a écrit le dernier son Evangile, qui est cité par ces deux derniers. Enfin do temps de saint Irenée, de Tertullien & de saint Clement d'Alexandrie, ces quatre Evsngiles étoient reçûs par toutes les Eglises comme les seuls veritables. Les anciens Heretiques les ont même reconnus. Cerinthe, cootemporain des Apôtres, recevoit celui de saint Matthieu. Cerdon & Marcion recevoient celui de S. Luc, à l'exception des deux premiers Chspitres. Le Philosophe Platonicien Amelins, rapporté par Eusebe, cite les paroles du commencement de l'Evsogile de saint Jean, sons le nom d'un Anteur barbare. La comparaison des Actes des Apôtres avec l'Evangile de saint Luc, fsit voir qu'ils soot du même Auteur. Ils sont citez par saint Justin, par saint Irenée & par S. Clement d'Alexandrie. Il est fait mention des Epitres de S. Paul dana la seconde Epitre de S. Pierre. S. Clement Romain en a tiré plusieurs passages, qu'il emploie dans son Epître aux Corinthiens. S. Polycarpe cite les Epitres aux Galates & aux Philippiens. S. Justin, S. Irenée, Athenagore, S. Clement d'Alexandrie citent souvent plusieurs passges des Epitres de S. Paol. Papias a tiré des passages de la premiere Epitre de saint Jeao; elle est citée psr saint Irenée, par saint Clement d'Alexandrie, par Tertullien, &c. La premiere Epitre de saiot Pierre a été citée par tous les Anciens, selon le témoignsge d'Eusebe, comme un Ouvrage Canoniqoe, & entr'sutres psr saint Polycarpe, par Papias & par saint Irenée. Enfin le témoignage d'Eusebe seol, qui nous assûre que tous ces Livres avoient été reçûs d'un commun consentement, comme Canoniques, au lieu qu'il remarque sincerement des sutres que quelques-ons en avoient doué, suffit pour établir cette verité.

c *Saint Cyprien.*] Dans l'Edition d'Aogleterre on remsrque deux endroits, où l'on prétend que saint Cyprien s cité l'Epitre aux Hebreux : mais cela n'est pas tout à fait certain.

a *Le*

On ne trouve point d'Auteur particulier, qui ait douté de l'Epître de saint Jacques: elle a été citée par saint Clement d'Alexandrie, par tous les Anciens, & mise au rang des Livres Canoniques dans tous les Catalogues que nous avons.

On peut dire la même chose de la seconde Epître de S. Pierre, qui est certainement de cet Apôtre, comme nous le ferons voir. Elle est citée par saint Justin, par saint Clement d'Alexandrie, par Origenes, & par plusieurs autres Anciens.

L'Epître de saint Jude a été rejettée par quelques-uns, non parce qu'ils eussent un legitime fondement de douter, que saint Jude n'en fût Auteur, mais seulement à cause de la citation du Livre d'Enocb. Cette raison n'a pas empêché, qu'elle n'ait été mise dans les anciens Catalogues des Livres du Nouveau Testament, & qu'elle n'ait été citée par Tertullien, par saint Clement d'Alexandrie, par Origenes, par saint Cyprien, par saint Gregoire de Nazianze, & par plusieurs autres Auteurs. Saint Jerôme dit, que quoique plusieurs l'eussent rejettée, à cause de la citation du Livre d'Enoch, elle étoit reçûë de son temps, à cause qu'elle étoit ancienne, & approuvée par l'usage de l'Eglise. *Auctoritatem vetustate jam, & usu meruit.*

Les deux dernieres Epîtres de saint Jean étant fort courtes, & ne contenant rien que de semblable à ce qui est dans la premiere, ne peuvent pas faire de difficulté. Elles sont du même Auteur que la premiere, comme la ressemblance de stile le fait voir; la seconde est citée par saint Irenée dans son Livre premier, chap. 12. & dans le Livre troisiéme, chap. 18. par Tertullien, par Origenes, par saint Denys d'Alexandrie, & par plusieurs autres. Enfin elles sont toutes deux mises au nombre des Livres Canoniques dans tous les anciens Catalogues des Livres du Nouveau Testament.

Il ne me reste plus à parler, que de l'Apocalypse, que quelques-uns des Anciens selon le témoignage d'Eusebe, ont mis au rang des Livres indubitables, d'autres au rang des Livres douteux, ou même supposez: elle a été rejettée par Caïus ancien Prêtre de Rome, qui l'a attribuée à l'Heretique Cerinthe, comme Eusebe le témoigne dans le Livre troisiéme de son Histoire, chap. 28. Au contraire saint Justin, saint Irenée, Origenes, saint Cyprien, saint Clement d'Alexandrie & Tertullien la citent en plusieurs endroits, & l'attribuent à saint Jean l'Evangeliste. Saint Denys d'Alexandrie remarque, que plusieurs avant lui avoient rejetté & refuté l'Apocalypse, comme un Livre plein de fictions & de faussetez, mais que plusieurs autres l'approuvoient; que pour lui, il n'osoit pas la rejetter, & qu'il croioit, qu'elle avoit un sens caché, mais qu'il étoit persuadé, qu'elle n'étoit point de saint Jean, comme il tâche de le prouver par plusieurs raisons. Saint Jerôme dit dans l'Epître 129. que de son temps la plûpart des Eglises de Grece ne recevoient point ce Livre, non plus que les Latins l'Epître aux Hebreux; qu'il reçoit neanmoins l'un & l'autre, ne s'arrêtant pas à la coûtume de son temps, mais à l'autorité des Anciens. Amphilochius remarque aussi, que de son temps quelques-uns la recevoient, mais qu'il y en avoit beaucoup plus qui la rejettoient. En effet, elle n'est point, comme nous avons remarqué, dans le Catalogue du Concile de Laodicée, ni dans celui de S. Cyrille. Mais elle a depuis été reçûë par les Eglises Grecques & Latines, & citée par saint Epiphane, par saint Chrysostome, par saint Ambroise, par saint Hilaire, par saint Jerôme, par saint Augustin, & par tous ceux qui ont écrit depuis. Enfin elle a été mise au rang des Livres Canoniques dans le Concile de Carthage, dans le Concile Romain sous Gelase, & par le Pape Innocent. Le Concile quatriéme de Tolede tenu en 633. a decidé dans le Canon dix-septiéme, qu'elle étoit de saint Jean, & qu'elle devoit être mise au nombre des Livres divins; & le saint Concile de Trente, à la décision duquel il faut s'arrêter, l'a mise au nombre des Livres Canoniques du Nouveau Testament.

Ces remarques font voir qu'il n'y a qu'un petit nombre des Livres du Nouveau Testament, de l'autorité desquels on air douté, que peu d'Eglises en ont douté, & que ce doute n'a pas duré long-temps.

Cela supposé, il n'est pas difficile d'expliquer comment il peut arriver, que sans qu'il se fasse de nouvelle revelation à l'Eglise, elle ait pû aprés quelque temps, être plus assûrée de la verité d'un Ouvrage, qu'elle ne l'étoit au commencement: Et voici de quelle maniere. Quand saint Paul, par exemple, a écrit sa Lettre aux Romains; elle n'a d'abord été connuë que de ceux à qui elle étoit écrite, & de ceux qui la lui avoient vû écrire, ou appris de lui qu'il l'avoit écrite: Il n'y avoit que ceux-là qui pûssent en être assûrez: peu à peu elle s'est répanduë, l'on en a fait plusieurs exemplaires; elle est devenuë plus commune, elle a été plus connuë & plus de gens en ont été assûrez. Enfin il est devenu si public que saint Paul l'avoit écrite, que personne ne l'a pû ignorer: mais il a fallu quelque temps pour en venir à ce point-là. Supposons que saint Paul n'y ait point mis son nom, comme il ne l'a point mis à l'Epître aux Hebreux, qu'il ait voulu même n'être connu que de ceux à qui il écrivoit; il est certain que l'on auroit pû en douter encore plus long-temps, & neanmoins que dans la suite on en auroit pû être certain par le témoignage de ceux à qui elle avoit été écrite, & de

ceux

ceux à qui il auroit confié ſon ſecret. Suppoſons que cette connoiſſance ne fût pas venuë pendant un temps à quelque Egliſe particuliere, & qu'enſuite elle y vînt, l'ignorance où cette Egliſe auroit été, empêcheroit-elle que la choſe ne devînt certaine dans la ſuite ? Suppoſons encore qu'une Lettre ſoit écrite à des particuliers, comme les deux dernieres Epîtres de ſaint Jean: elles ne doivent pas être ſi celebres ni ſi-tôt connuës que celles qui ſont écrites à de grandes Egliſes : il faut du temps pour en multiplier les exemplaires ; mais enfin étant devenuës publiques, on n'en doute plus. Enfin ſuppoſons que quelques Auteurs rejettent une piece, parce qu'ils y trouvent des choſes extraordinaires qu'ils n'entendent point, comme dans l'Apocalypſe, ou parce qu'ils rencontrent quelque choſe qui les choque, comme dans l'Epître de ſaint Jude; ſi dans la ſuite on leve ces difficultez, & qu'on prouve l'antiquité de ces monumens, cela ne doit-il pas faire ceſſer le doute qu'on avoit? Ceci peut être expliqué par l'exemple des autres Ouvrages qui ne ſont point Canoniques. Quoique quelques Auteurs Contemporains aïent douté de quelques écrits des Ecrivains de leur temps, ou formé des difficultez contre ; on n'a pas laiſſé dans la ſuite de les recevoir, & d'être perſuadé qu'ils étoient de ces Auteurs, ou par la conformité de ſtile, ou par de nouveaux témoignages que l'on a eûs, ou des manuſcrits que l'on a découverts, ou parce qu'on a levé les difficultez ſur leſquelles on en avoit voulu faire douter. Il a donc été fort poſſible, comme nous l'avons montré, que quelques Ouvrages des Apôtres, dont quelques-uns avoient douté, & que quelques Egliſes n'avoient pas reçûs d'abord, fuſſent enſuite reçûs & reconnus par toutes les Egliſes; & ce témoignage ſubſequent leur donne une autorité Canonique, qu'elles n'auroient pas, ſi l'on eût perſiſté à en douter.

CHAPITRE II.

Des Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament, & des Livres mêmes.

§. I.

Des noms de NOUVEAU TESTAMENT *&* d'EVANGILE *& des Titres des Evangiles.*

NOus avons déja expliqué en quel ſens le Nom Διαθήκη, que les Latins ont rendu par celui de *Teſtament*, eſt pris quand on l'emploïe pour ſignifier les Livres ſaints, & fait voir que ce terme ſe doit entendre d'une Promeſſe, & d'une Alliance ſolemnelle, par laquelle Dieu fait connoître aux hommes ſa volonté. Mais il faut ici ajoûter, que ce nom convient d'une maniere plus particuliere, & plus propre au Nouveau qu'à l'Ancien Teſtament : car ſi on le prend pour marquer une Alliance, celle que Dieu a faite avec les hommes par JESUS-CHRIST ſon Fils, a toutes les conditions requiſes pour une parfaite Alliance : non ſeulement c'eſt un Pacte ſolemnel qu'il contracte avec les hommes ; mais qui eſt encore confirmé par le Sang de J. C. Mediateur de cette nouvelle Alliance. Elle peut être auſſi appellée Teſtament d'une maniere plus ſpeciale, que l'ancienne Alliance; car dans celle-ci, la mort de Celui qui a ordonné cette Alliance, eſt intervenuë, & c'eſt pour cette raiſon, comme le remarque l'Auteur de l'Epître aux Hebreux, Chap. 9. verſ. 15. 16. & 17. qu'elle eſt, à proprement parler, un Teſtament; parce que c'eſt la derniere volonté de J. C. confirmée par ſa mort.

L'Epithete de *Nouvelle* (Alliance) ou de *Nouveau* (Teſtament,) lui eſt donné dans l'Evangile & dans les Lettres des Apôtres, par oppoſition à l'Alliance que Dieu avoit faite avec les hommes par Moïſe, qui avoit précedé de long temps celle-ci : Celle-là eſt appellée *premiere Alliance*, *Ancienne Alliance*, *Ancien Teſtament*; Et celle-ci, *Nouvelle Alliance*, *Nouveau Teſtament*. Il eſt Nouveau, & par rapport au temps, & par rapport aux choſes; parce que les Loix de cette Alliance, les Ordonnances de ce Teſtament, auſſi-bien que les recompenſes promiſes à ceux qui les obſerveront, ſont nouvelles & bien plus grandes & plus parfaites. Les differences en ſont marquées nettement dans l'Epître aux Hebreux.

Le nom d'*Evangile*, que l'on donne generalement à toute Loi Nouvelle, & particulierement à l'Hiſtoire de la Vie & des Prédications de JESUS-CHRIST, ſignifie à la lettre *une heureuſe nouvelle* [a]. Les

---

[a] *Le nom d'Evangile*, &c. *ſignifie à la lettre heureuſe nouvelle*] C'eſt un mot Grec dérivé de la Particule εὖ, qui ſignifie *bien*, & du verbe ἀγγέλλω, qui ſignifie *annoncer*, d'où l'on a formé Εὐαγγέλιον. Ce nom ſe prend dans Homere, & dans les autres anciens Auteurs Grecs, pour la recompenſe que l'on donne à celui qui

Les Apôtres & les Disciples de Jesus-Christ se sont servis de ce terme pour signifier la Prédication de Jesus-Christ qui étoit une heureuse nouvelle pour toute la Terre. Ils l'ont appellé l'*Evangile de la Paix*, *l'Evangile du Roïaume de Dieu*, expressions usitées chez les Hebreux, pour marquer la prosperité & le bonheur. Saint Marc commence sa Narration par ces paroles: *Commencement de l'Evangile de* Jesus-Christ *Fils de Dieu*, c'est-à-dire, Histoire de l'heureuse Prédication de Jesus-Christ parce que c'est cette Prédication qui fait la principale partie de sa Narration; c'est-pourquoi les premiers Chrêtiens ont pris le nom d'*Evangile*, pour signifier en particulier l'Histoire de la Vie de Jesus-Christ, où ses Prédications sont rapportées; & le nom d'*Evangeliste*, qui se donnoit auparavant à tous ceux qui annonçoient la Parole de Dieu, ne s'est plus donné qu'aux quatre Historiens de la Vie de Jesus-Christ dont les Histoires ont été reconnuës pour authentiques par les premiers Chrêtiens, & nommées dés les premiers siecles, *les quatre Evangiles*. C'est ce que saint Justin remarque dans son Apologie à l'Empereur Antonin. *Les Apôtres*, dit-il, *nous l'ont ainsi appris*, (que l'Eucharistie est le Corps & le Sang de Jesus-Christ) *dans leurs Ecrits*, *que l'on appelle Evangiles*.

Ces Livres portent dans leurs Titres les noms de leurs Auteurs: mais il n'est pas certain que ces Titres soient des Auteurs mêmes; & il y a plus d'apparence qu'ils n'en sont pas. Car quand les Auteurs mettoient leurs noms à la tête de leurs Ouvrages, ils les inseroient dans le Texte même, comme les Prophetes & saint Paul ont fait dans leurs Ecrits: il n'en est pas de même des noms des Evangelistes, qui n'ont aucune liaison avec le reste du discours. Il paroît aussi par le commencement de l'Evangile de saint Marc, qu'il n'avoit pas appellé son Evangile de son nom, mais de celui de Jesus-Christ; Ce même Titre se trouve dans quelques anciennes Inscriptions de l'Evangile de saint Matthieu. Saint Chrysostome remarque dans sa premiere Homelie sur l'Epître aux Romains, que Moïse n'avoit point mis son nom aux cinq Livres qu'il avoit écrits, non plus que ceux qui avoient écrit l'Histoire aprés lui: Que saint Matthieu, saint Jean, saint Marc & saint Luc n'avoient point non plus mis leurs noms au commencement de leurs Evangiles; mais que saint Paul avoit mis le sien à la tête de toutes ses Epîtres, à l'exception de celle qui est écrite aux Hebreux, où il n'a pas mis son nom à dessein, parce qu'il étoit odieux aux Hebreux; & la raison que ce Pere rend de cette difference, est que les premiers écrivoient pour des personnes presentes, au lieu que saint Paul envoïoit des Lettres à des absens. Mais quoique ces Titres, qui portent le nom des Evangelistes, ne soient pas des Evangelistes, ils sont presque aussi anciens que les Evangelistes mêmes; & quand cela ne seroit pas, le témoignage des Anciens nous assûreroit d'une maniere convaincante, de leurs Auteurs, comme nous l'avons fait voir.

Quoique l'on pût appeller simplement les Evangiles du nom de leur Auteur, & les intituler l'*Evangile de saint Matthieu*, *de saint Marc*, *de saint Luc & de saint Jean*, l'on a jugé neanmoins plus à propos de se servir d'une autre expression, en les intitulant l'*Evangile selon saint Matthieu*, *selon saint Marc*, *selon saint Luc & selon saint Jean*; pour ne pas s'éloigner de la maniere de parler des Apôtres, & specialement de saint Marc, qui appelle son Evangile l'*Evangile*

qui apporte une bonne nouvelle: Il est aussi pris en ce sens dans la Version des Septante. 2. Reg. 4. ℣. 10. & Ciceron s'en sert dans la 3. Lettre du second Livre à Atticus, où il écrit: *ô suaves tuas Epistolas quibus Evangelia deberi fateor.* Xenophon s'en sert dans un endroit, pour signifier le Sacrifice offert pour une bonne nouvelle. Les Traducteurs Grecs des Livres sacrez de l'Ancien Testament, s'en sont servis pour expliquer le mot Hebreu *Besora*, qui signifie ordinairement une bonne nouvelle. Isaie, Chap. 52. vers. 7. parlant prophetiquement du Regne de Jesus-Christ, se sert de ce terme: *Que les pieds de ceux qui evangelisent sur les Montagnes, qui font entendre la Paix, qui evangelisent des biens, & qui font entendre le salut, sont beaux!* Paroles que saint Paul a citées dans son Epître aux Romains, Chap. 10. vers. 15. comme une Prophetie de la Prédication de Jesus-Christ. Rien n'est plus commun dans le Nouveau Testament, que le mot d'*Evangile*, pour signifier la Prédication de la Doctrine de Jesus-Christ, soit par la bouche de saint Jean, soit par celle de Jesus-Christ même, soit par celle de ses Apôtres & de ses Disciples. Saint Clement, dans son Epître aux Corinthiens, prend encore le mot d'*Evangile* dans le même sens, pour la Prédication de la Doctrine de Jesus-Christ. Dans les Actes, saint Philippe Diacre, est appellé *Evangeliste*, Act. 18. ℣. 18. Et saint Paul, dans l'Epître à Timothée Chap. 4. ℣. 5. prie cet Evêque de faire la fonction d'Evangeliste: *Opus fac Evangelistæ*, c'est-à-dire de prêcher la Parole de Dieu. Mais l'usage a depuis restreint ce nom aux quatre Evangelistes qui ont écrit l'Histoire de J. C.

l'*Evangile de* JESUS-CHRIST : C'est pourquoi l'on a rendu religieusement cette Proposition Grecque κατὰ dans les Versions Latines par *secundùm*, *selon*. Et quelques anciens Peres, comme Tertullien, ont conservé le mot Grec. Il est vrai que selon le sens de la Phrase Grecque, l'Evangile selon saint Matthieu, signifie simplement l'*Evangile de saint Matthieu*. Mais on peut aussi y donner ce sens : L'Evangile de JESUS-CHRIST selon qu'il a été écrit par saint Matthieu, par saint Marc, par saint Luc & par saint Jean.

§. II.

Des anciens Evangiles. Que l'Eglise n'en a jamais reconnu que quatre pour Canoniques, & pourquoi ? Symboles attribuez aux quatre Evangelistes. De l'accord & des differences qui se trouvent entre les quatre Evangiles. Ordre dans lequel ils ont été composez.

IL étoit si necessaire à tous les Chrêtiens de sçavoir l'Histoire de la Vie & de la Prédication de JESUS-CHRIST, qu'il ne faut pas s'étonner, que dés les premiers Siecles de l'Eglise, plusieurs aient entrepris de l'écrire. C'est ce que saint Luc nous apprend dans le commencement de son Evangile. *Plusieurs*, dit-il, *aiant entrepris d'écrire l'Histoire des choses dont la verité a été connuë parmi nous avec une entiere certitude, par le rapport que nous en ont fait ceux qui dés le commencement les ont vûës de leurs propres yeux, & qui ont été les Ministres de la Parole : j'ai crû qu'aprés avoir été informé de toutes ces choses depuis le commencement, je devois aussi vous en representer par écrit toute la suite.* Plusieurs Interpretes entendent ce que dit saint Luc en cet endroit, des Evangiles supposez *a* par les Heretiques. D'autres appliquent ces paroles uniquement aux Evangiles de saint Matthieu & de saint Marc, qui étoient déja composez quand saint Luc écrivit le sien. Mais il me semble qu'on peut tenir un milieu entre ces deux opinions, en disant que saint Luc parle generalement de tous ceux qui avoient avant lui entrepris d'écrire l'Histoire de la Vie & des Prédications de JESUS-CHRIST ; car il paroît assez vraisemblable, que plusieurs Chrêtiens avoient écrit du vivant des Apôtres mêmes, & aussi-tôt aprés leur mort, ce qu'ils avoient

a *Plusieurs Interpretes entendent ce que dit saint Luc en cet endroit, des Evangiles supposez, &c.*] Origenes, dans la premiere Homelie sur saint Luc, dit que comme il y a eu plusieurs faux Prophetes dans l'Ancien Testament, il y a eu de même de faux Evangelistes dans le Nouveau : que l'Eglise n'a que ces quatre Evangiles, & que les Heresies en ont plusieurs autres, comme l'Evangile selon les Egyptiens ; celui des douze Apôtres ; celui que Basilide a composé ; celui de saint Thomas ; celui de saint Mathias ; & plusieurs autres, dans lesquels on n'approuve que ce qui est dans les quatre Evangiles que l'Eglise reçoit. Il remarque ensuite, que saint Luc s'est servi de ce terme : *Plusieurs ont entrepris*, pour montrer que les autres n'avoient fait que tenter l'Ouvrage qu'il avoit mis dans sa perfection. Saint Jerôme suit Origenes dans la Préface de son Commentaire sur S. Matthieu. Saint Luc, dit-il, est témoin dans le commencement de son Evangile, qu'il y a eu plusieurs Evangiles ; quelques-uns de ses Ecrits, qui sont demeurez jusqu'à present, le prouvent. Ces Evangiles aiant été composez par divers Auteurs, ont donné le commencement à plusieurs Heresies. Tels sont les Evangiles selon les Egyptiens, saint Thomas, S. Mathias, saint Barthelemi, ceux des douze Apôtres, de Basilide, & d'Apelle. Il suffit de dire à present qu'il y a eu des gens, qui sans avoir l'esprit & la grace de Dieu, ont plûtôt essaïé de faire une Narration, que d'écrire la verité de l'Histoire, ausquels on peut appliquer à bon droit ces paroles du Prophete : *Malheur à ceux qui prophetisent de leur cœur.* Mais l'Eglise ne reconnoît que quatre Evangiles. Saint Epiphane, dans l'Heresie 51. dit que saint Luc designe dans le commencement de son Evangile, quelques personnes qui avoient tâché d'écrire l'Evangile : sçavoir, Cerinthe & Merinthe. Saint Ambroise a copié presque mot pour mot la Préface d'Origenes. Tite de Bostre remarque que l'Evangeliste S. Luc parle de ceux qui ont écrit l'Histoire de l'Evangile, sans avoir l'Esprit de Dieu ; & il dit que c'est pour cela qu'il s'est servi du terme d'*entreprendre* ou de *tenter* ; ce qui ne convient point aux Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc & de saint Jean, qui ont été écrits par l'inspiration du Saint-Esprit. Il ajoûte que l'Evangile selon les Egyptiens, & celui des douze Apôtres, est de ce nombre. Qu'il y en a encore plusieurs autres ; mais que l'Eglise ne reçoit que les quatre. Saint Augustin, dans le quatriéme Livre de l'Accord des Evangelistes, Chap 8. dit que saint Luc, en se servant du terme de *conati sunt*, ont essaïé, fait entendre qu'il parle de quelques-uns qui n'avoient pas pû achever l'Ouvrage qu'ils avoient commencé ; & que cela se doit entendre de ceux qui n'ont aucune autorité dans l'Eglise. Maldonat, au contraire, croit que saint Luc parle des Evangiles de saint Matthieu & de saint Marc, qui étoient déja composez. On dit contre ce sentiment, que

avoient appris de la Vie & de la Doctrine de Jesus-Christ, des Apôtres & des Disciples qui l'avoient vû & entendu. On peut donc supposer qu'il y a eu dans le commencement de l'Eglise plusieurs Evangiles. Mais quoique les Anciens aient connu & cité quelquefois ces anciens Evangiles, jamais l'Eglise n'en a reconnu d'autres pour canoniques & divinement inspirez, que les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc & de saint Jean. C'est un fait dont nous avons pour témoins les plus anciens Auteurs Chrêtiens. Il ne peut, dit saint Irenée, Liv. 3. Chap. 11. y avoir ni plus ni moins d'Evangiles, que ces quatre, qui sont comme les quatre Colomnes de l'Eglise, dont l'autorité est si constante, que les Heretiques même s'en servent pour confirmer leur doctrine. Saint Clement d'Alexandrie, dans le troisiéme Livre des Stromates, répondant à l'Heretique Cassien, qui lui opposoit un Passage tiré de l'Evangile selon les Egyptiens, déclare d'abord, qu'il n'est pas obligé d'ajoûter foi à ce qu'on allegue, *parce que cela ne se trouve point dans les quatre Evangiles que nous avons reçûs par tradition.*

„ Origenes dans sa premiere Homelie sur saint „ Luc, remarque que comme parmi le Peuple „ Juif, entre plusieurs personnes qui se disoient „ Prophetes, il y en avoit de veritables & de „ faux, comme Ananie fils d'Agot, & que le „ Peuple avoit le don de discerner les esprits, en vertu duquel ils mettoient les uns au rang „ des Prophetes, & rejettoient les autres, comme les Banquiers rejettent la fausse monnoie: „ de même dans le Nouveau Testament plusieurs „ ont entrepris d'écrire des Evangiles: mais que „ tous ces Evangiles n'ont pas été reçûs. Vous „ pouvez, ajoûte-t-il, apprendre du commencement de l'Evangile de saint Luc, conçû en ces „ termes: *Plusieurs aïant entrepris de faire l'Histoire des choses*, &c. qu'il y a eu plusieurs Evangiles, „ entre lesquels on a choisi & laissé aux Eglises „ par Tradition, les quatre que nous avons. Saint „ Ambroise, saint Jerôme, Tite de Bostres, & saint Augustin, font la même refléxion sur le Passage de saint Luc, & remarquent que l'Eglise ancienne n'a reçû que les quatre Evangiles, parce que ce sont les seuls qu'elle a crû dignes de foi, & écrits par l'inspiration du Saint-Esprit; & qu'elle a rejetté les autres comme écrits par des Auteurs qui n'étoient pas d'une autorité infaillible, ou dont les Ecrits étoient pleins de faussetez & d'erreurs. Plusieurs, dit saint „ Ambroise, ont entrepris d'écrire l'Histoire „ de Jesus-Christ, mais ils étoient destituez „ de la grace de Dieu, ou ils ont rempli „ leurs Evangiles d'une doctrine empoisonnée. „ Il s'est trouvé plusieurs personnes, dit saint „ Jerôme, qui sans avoir l'Esprit & la grace de Dieu, ont plûtôt entrepris de faire „ une Narration, que d'écrire la verité de l'Histoire; ausquels on peut appliquer ces paroles „ du

---

que saint Luc parle d'Ouvrages imparfaits, puis qu'il se sert du verbe ἐπιχειρεῖν, qui signifie *essaïer, tenter, commencer*: mais cette objection n'est pas bien forte; parce que ce terme est general, & qu'il peut aussi-bien se dire d'un Ouvrage achevé, que d'un imparfait que l'on a entrepris de faire. Et suivant la Phrase Grecque, *commencer* ou *entreprendre de faire*, est faire une chose. Ainsi, dans le premier Chapitre des Actes, les choses que J. C. a commencé de faire & d'enseigner, c'est-à-dire, qu'il a faites & enseignées. On objecte encore, qu'il semble que saint Luc parle avec mépris de ceux qui avoient écrit ces Histoires de J. C. Mais cela n'est pas bien clair: il semble au contraire, se mettre au même rang, quand il ajoûte: *Visum est & mihi.* On dit en troisiéme lieu, qu'il n'a pas pû parler de l'Evangile de saint Matthieu, qui n'étoit encore qu'en Hebreu, ni de celui de saint Marc, qui n'est qu'un abregé d'Histoire: cela est encore foible. Tout ce qu'on peut dire de plus fort, c'est que saint Luc parle indéterminément de plusieurs personnes qui avoient entrepris d'écrire ce qu'ils avoient appris de la Vie & des Prédications de J. C. de ceux qui l'avoient vû. Or il n'auroit pas parlé de cette maniere de l'Evangile de saint Matthieu, qui avoit vû lui-même J. C. & s'il avoit voulu parler uniquement de l'Evangile de saint Marc, il l'auroit nommé, & ne se seroit pas servi du terme de *plusieurs*, qui ne conviendroit pas même à deux Evangelistes. Il a donc voulu parler assûrément de plusieurs. On ne peut pas dire non plus, que S. Luc ne parle que des Evangiles Heretiques pleins de faussetez & d'erreurs: car, 1. il les eût taxez plus fortement, & averti que ces Narrations étoient fausses & pleines d'erreurs, & qu'il ne falloit y ajoûter aucune foi. Il ne les blâme point, & suppose qu'elles avoient été faites par des gens de bonne foi. 2. Presque tous les Evangiles des Heretiques sont posterieurs à celui de S. Luc. 3. L'Evangile selon les Egyptiens & les Hebreux, & quelques autres Anciens, n'étoient point Heretiques: les anciens Peres s'en sont servis. Et quoiqu'ils ne fussent pas d'une autorité infaillible, ils pouvoient contenir des veritez. Enfin il est tres-vraisemblable, qu'outre ces Evangiles dont les Anciens font mention, plusieurs d'entre les premiers Chrêtiens avoient écrit des Memoires de ce qu'ils avoient appris de la Vie & des Prédications de J. C. qui ont été perdus dans la suite des temps; mais qui se trouvoient encore du temps de saint Luc.

„ du Prophete : *Malheur à ceux qui prophetisent „ de leur cœur, qui suivent leurs esprits, & qui „ disent, Le Seigneur dit, quoique le Seigneur ne les ait pas envoïez.* La difference que Tite de Bostre met entre ces Ecrivains & nos quatre Evangelistes, c'est que ceux-là n'étoient point assistez de la grace de Dieu pour écrire leur Histoire ; au lieu que ceux-ci étoient secourus par l'Esprit de Dieu. Saint Augustin étend „ encore davantage cette pensée : Tous les au„ tres, dit-il, qui ont entrepris ou osé écrire „ quelque chose des actions de Jesus-Christ, „ ou des Apôtres, n'ont pas été tels en leur „ temps, que l'Eglise pût ajoûter foi à leurs Ecrits, „ & les recevoir au nombre des Livres qui ont „ une Autorité Canonique ; soit parce qu'ils „ n'étoient pas tels qu'on dût necessairement „ ajoûter foi à ce qu'ils rapportoient, soit parce „ qu'ils ont ajoûté dans leurs Ecrits des erreurs „ que la Regle de la Foi Catholique & Apostolique, & la saine Doctrine rejettent.

Ainsi la raison précise pour laquelle on n'a reçû que les quatre Evangiles dans les Eglises, c'est parce qu'il n'y a eu que ces quatre que l'on ait crû de tout temps écrits par l'inspiration du Saint-Esprit, & que toutes les Eglises aient reçûs comme des Ouvrages divins & canoniques.

Les Peres ont cherché divers mysteres dans ce nombre de quatre. Saint Irenée dit, que comme il y a quatre parties du Monde, & quatre principaux vents, il étoit aussi convenable qu'il y eût quatre Evangiles dans l'Eglise, comme quatre Colomnes qui la soûtiennent, & quatre souffles de Vie qui la rendent immortelle. Saint Augustin se sert de la même allegorie des quatre parties du Monde. „ Peut-être, dit-il, la raison pour laquelle il y a quatre Evangiles, c'est parce qu'il y a quatre " parties du Monde, dans lequel l'Eglise s'est ré- " panduë. Saint Jerôme les compare, avec plus " de vraisemblance, aux quatre Fleuves qui sortoient du Paradis Terrestre, & aux quatre angles, ou aux quatre anneaux de l'Arche. Mais ces sortes d'allegories n'ont de fondement que l'imagination: & la raison veritable pour laquelle l'Eglise n'a que quatre Evangiles, c'est parce qu'il n'y a que ces quatre qui aient été reconnus de tout temps, comme divinement inspirez. Mais pourquoi n'y en a-t-il que quatre de cette nature ? Dieu l'a voulu ainsi ; il est inutile d'en chercher d'autre raison que sa volonté. Tout ce qu'on peut remarquer avec saint Chrysostome, c'est qu'il étoit à propos qu'il y eût plusieurs Evangelistes, pour autoriser davantage l'Histoire de Jesus-Christ. Ne suffisoit-il pas, dit ce Pere, qu'il " y eût un Evangeliste? Un seul ne pouvoit-il " rapporter tout ce qui est dans les quatre? Cela " se pouvoit; mais quatre personnes differentes " aïant écrit les mêmes choses en differens temps " & en differens lieux, sans se parler, s'accordant parfaitement, sont sans doute une preuve " bien plus grande de la verité. "

Les Anciens ont crû trouver une figure des quatre Evangelistes dans le commencement de la Prophetie d'Ezechiel, & dans le Chapitre 9. de l'Apocalypse ; où il est parlé de quatre Animaux, dont le premier avoit le visage d'un homme, le second la face d'un lion, le troisiéme celle d'un bœuf, & le quatriéme celle d'un aigle. Ce sont les symboles que l'on donne ordinairement aux quatre Evangelistes. Mais les Peres ne sont pas d'accord entr'eux de ceux à qui chaque symbole convient ; ni des raisons pour lesquelles ces symboles leur conviennent *b*. En sorte que l'on ne peut faire de fonds sur

b *Les Peres ne sont pas d'accord entr'eux de ceux à qui chaque symbole convient, ni des raisons pour lesquelles ces symboles leur conviennent.*] Saint Irenée, Liv. 3. Ch. 11. donne à S. Matthieu l'Homme, parce qu'il décrit la Generation humaine de Jesus-Christ, & parle de lui par tout comme d'un Homme : à saint Marc, l'Aigle, parce qu'il commence son Evangile par l'Esprit Prophetique qui vient d'en-haut : à saint Luc le Bœuf, parce qu'il décrit la Race Sacerdotale de J. C. & à saint Jean le Lion, parce qu'il considere J. C. comme Dieu & comme Roi, & qu'il fait remarquer dès le commencement de son Evangile la grandeur de J. C. Saint Jerôme, *Præf. in Comm. Matth.* attribuë l'Homme à saint Matthieu, parce qu'il a commencé son Evangile par la Genealogie humaine de J. C. le Lion à saint Marc, parce qu'il commence par la Prophetie de saint Jean, qui rugissoit comme un Lion dans le Desert : le Bœuf à saint Luc, parce qu'il commence son Evangile par l'Histoire du Prophete Zecharie : & l'Aigle à saint Jean, parce qu'il s'éleve à la Divinité. Saint Augustin, *L. 1. de Cons. Ev. C. 6.* dit que ceux qui attribuent le Lion à saint Matthieu, l'Homme à saint Marc, le Bœuf à saint Luc, & l'Aigle à saint Jean, ont mieux rencontré que ceux qui donnent l'Homme à saint Matthieu, & le Lion à saint Jean, parce qu'il ne faut pas s'arrêter au commencement de leurs Evangiles, mais à ce qu'ils contiennent. Et que saint Matthieu s'attache plus à ce qui regarde la Roïauté de J. C. saint Luc à son Sacerdoce, saint Marc à son Humanité : & que saint Jean s'éleve comme un Aigle jusqu'à sa Divinité. Bede a suivi le sentiment de saint Augustin.

c *L'ordre*

sur leurs conjectures purement arbitraires, ni déterminer necessairement aux quatre Evangelistes, le sens des Visions d'Ezechiel & de saint Jean, qui sont fort obscures. La Providence de Dieu a permis, que de ces quatre Evangelistes, il y en a eu deux Apôtres, saint Matthieu & saint Jean, témoins oculaires de la Vie & des Actions de Jesus-Christ, & deux Disciples des Apôtres, saint Marc & saint Luc, qui ont écrit leur Evangile sur la Relation des autres, afin que l'on connût qu'il n'y avoit point de difference entre ce que les Apôtres avoient écrit, & ce qu'ils avoient prêché de vive-voix.

Les diversitez, & même les contrarietez qui se trouvent entr'eux, bien loin de diminuer leur autorité, servent à l'établir, & font voir „ qu'ils ont écrit de bonne foi la verité. Car, „ comme remarque saint Chrysostome, s'ils s'ac„ cordoient en tout avec une trop grande exacti„ tude, jusqu'aux moindres circonstances & aux „ moindres termes, nos Adversaires croiroient „ qu'ils se seroient assemblez, & auroient été de „ concert pour nous tromper: On ne croiroit ja„ mais qu'une si grande conformité pût se trou„ ver dans des gens qui auroient agi avec sim„ plicité. Au lieu que la contradiction apparente „ qui se trouve entr'eux sur de petites choses, „ leve le soupçon qu'on pourroit avoir contr'eux, „ & est une preuve de leur bonne foi. S'il y a „ entr'eux quelque varieté sur les temps & les „ lieux, cela ne porte point de préjudice à la ve„ rité. Remarquez qu'il n'y en a aucune sur les „ principaux Points de nôtre Créance: Comme „ sur ceux-ci, qu'un Dieu s'est fait Homme; „ qu'il a été crucifié & enseveli; qu'il est resus„ cité & monté aux Cieux; qu'il viendra juger „ les hommes; qu'il a donné des Préceptes sa„ lutaires; qu'il n'a pas apporté une Loi contraire „ à la premiere; qu'il est le Fils Unique de Dieu, „ de sa même substance, & sur les autres Points de „ cette nature. Nous les trouvons tous parfaite„ ment d'accord sur ces Articles. Mais si dans „ ce qui regarde les miracles, ils ne les ont pas tous „ rapportez; que l'un en ait rapporté quelques„ uns, & un autre d'autres, cela ne doit pas „ nous étonner. Car si un seul avoit tout rapporté „ les autres seroient inutiles; & s'ils avoient tous „ écrit des choses differentes & nouvelles, on „ n'auroit point de preuve de leur accord. C'est „ pourquoi ils ont écrit tous des choses qui leur „ sont communes, & chacun a rapporté des „ choses particulieres.

Nous n'entreprendrons pas ici de faire voir qu'il n'y a point de contradiction veritable dans la Narration des Evangelistes; d'accorder les varietez qui peuvent s'y rencontrer, & de faire une Histoire complete des quatre Evangiles. Plusieurs Auteurs anciens & modernes, l'ont tenté & executé avec succés. Nous remarquerons seulement, 1. Que l'omission ou l'addition d'un fait n'étant pas un mensonge ni une contrarieté, on ne peut pas accuser la Narration des Evangelistes de fausseté ni de contradiction, parce que les uns rapportent des faits qui ont été omis par les autres. 2. Que la difference de l'ordre dans lequel on rapporte les faits, ne préjudiciant en aucune maniere à leur verité, il n'est pas surprenant que les Evangelistes n'aient pas toûjours gardé le même ordre. Ce n'est point une preuve, que les faits qu'ils rapportent ne sont pas veritables: c'en est une, qu'ils écrivent naturellement & simplement, sans finesse & sans connivence. 3. Que la même chose pouvant être rapportée en differens termes, ce n'est point une contradiction, que l'un rapporte une Sentence de Jesus-Christ en des termes, & que l'autre se serve d'autres termes pour l'exprimer; que l'un étende plus sa pensée, & que l'autre la rapporte plus en abregé. Il est presque impossible que deux hommes rapportent une même chose en mêmes termes; il seroit même difficile qu'un même homme fit deux fois une même Narration sans y rien changer. En un mot, je soûtiens qu'il est moralement impossible de trouver quatre personnes differentes, qui écrivent une Histoire aussi pleine de choses merveilleuses, chargée d'autant de circonstances & d'évenemens, remplie d'autant de préceptes, de maximes, de Sentences & de Doctrine, que l'est celle de Jesus-Christ, entre lesquels il ne se trouve pas autant ou plus de difference apparente, qu'il n'y en a entre les quatre Evangelistes.

L'ordre suivant lequel les quatre Evangiles ont été composez, est, selon le témoignage de tous les Anciens, celui dans lequel ils sont encore placez. c Nous tâcherons d'en marquer plus précisément l'ordre & l'occasion, en traitant de chaque Evangile en particulier.

§. III.

c *L'ordre suivant lequel les quatre Evangiles ont été composez, est, selon le témoignage de tous les Anciens, celui dans lequel ils sont encore placez.*] Saint Irenée. l. 3. hæret. Fab. c. 3. Euseb. l. 3. hist. c. 24. Hieron Præf. Comment. in Matth. & L. de Vir. Illust. Epiph. hæresi 51. Aug. de Cons. Evang. l. 1. c. 2.

§. III.

De saint Matthieu & de son Evangile. En quelle Langue il l'a composé. S'il est different de l'Evangile des Nazaréens. De l'Authenticité du Texte Grec. De quelques Additions faites au Texte.

Saint Matthieu nous a appris lui-même dans son Evangile, chap. 9. ỳ. 9. qu'il étoit Publicain; & qu'étant proche de la Ville de Capharnaüm *a*, assis dans le Bureau des Imposts, Jesus-Christ lui dit, Suivez-moi; qu'il se leva aussi-tôt, qu'il le suivit, & le reçût dans sa maison, où Nôtre Seigneur & ses Disciples se mirent à table avec des Publicains & des gens de mauvaise vie; ce qui donna lieu aux Pharisiens de murmurer contre lui. Saint Marc, chap. 2. ỳ. 14. & saint Luc, chap. 5. ỳ. 29. rapportent la même Histoire avec les mêmes circonstances, & la placent dans le même temps & dans le même lieu: mais le nom qu'ils donnent à ce Publicain, appellé par Jesus-Christ, n'est point celui de Matthieu, c'est celui de Levis. Ce qui a fait croire à quelques Interpretes, que le Publicain dont il est parlé dans ces deux Evangelistes, étoit different de l'Apôtre saint Matthieu *b*: Mais les circonstances, le temps & le lieu de l'Histoire étant les mêmes, il y a bien de l'apparence que c'est le même homme *c*, qui s'appeloit

a *Proche de la Ville de Capharnaüm.*] Il est certain, selon les trois Evangelistes, que J. C. étoit à Capharnaüm quand il guerit le Paralytique. Saint Marc le dit, en nommant cette Ville par son nom, chap. 2. v. 1. & saint Matthieu la designe par le nom de la Ville de J. C. c'est à dire, la Ville où il faisoit ordinairement sa demeure. La vocation de saint Matthieu suit immediatement dans les trois Evangelistes la guerison du Paralytique: mais saint Luc dit, qu'aprés cette guerison J. C. *sortit de la Ville, & qu'il vit un Publicain nommé Levis assis au Bureau des imposts*. Saint Marc dit qu'aprés la guerison du Paralytique, *il sortit encore pour aller vers la mer, & que tout le peuple venoit à lui, qu'il les enseignoit, & qu'en passant il vit Levi d'Alphée assis dans un Bureau des Imposts*. Saint Matthieu aprés avoir rapporté la guerison du Paralytique dit, *que J. C. passant, vit un homme assis dans un Bureau des Imposts appellé Matthieu*. Il paroît par ces passages que J. C. étoit sorti ou sortoit de la Ville de Capharnaüm, quand il appella S. Matthieu qui étoit assis dans un Bureau d'Imposts, & qu'il alloit vers la mer de Galilée. Il y a de l'apparence que le Bureau des Imposts & la maison du Receveur, étoient hors de la Ville sur le bord de la mer, où J. C. étoit quand Jaïre le vint querir peu de temps aprés pour guerir sa fille. *Marc.* 5.

b *Ce qui a fait croire à quelques Interpretes, que le Publicain dont il est parlé dans ces deux Evangelistes, étoit different de l'Apôtre saint Matthieu.*] Grotius est dans cette pensée. Pour lui donner quelque vraisemblance, il dit, 1. Que saint Matthieu ne se donne jamais le nom de Levis; que les deux autres Evangelistes qui rapportent cette histoire, ne donnent point à ce Levis, le nom de Matthieu, & que dans les Catalogues des Apôtres, il est simplement appellé Matthieu, quoique les noms des autres Apôtres qui en avoient deux, y soient marquez. 2. Qu'Heracleon ancien Auteur, rapporté par saint Clement d'Alexandrie, distingue Saint Matthieu de Levi; & qu'Origenes dans les Livres contre Celse, assûre que Levi n'étoit pas du nombre des Apôtres. C'est sur cette raison & sur ces autoritez qu'il fonde sa conjecture, que peut-être Levi étoit celui qui tenoit le Bureau des Imposts, & que saint Matthieu étoit sous lui. Mais la raison qu'il allegue est tres foible; car il est fort naturel que saint Matthieu s'appellant Levi quand il a été converti, les deux Evangelistes ne lui aient point donné d'autre nom quand ils parlent de sa conversion, & que peut-être par quelque deference pour lui, ils n'aïent pas voulu marquer qu'il avoit été Publicain, & que lui par humilité l'ait voulu découvrir. Quoiqu'il en soit, aïant eu ces deux noms, la reticence de l'un ne peut pas faire conclure que ces deux noms soient les noms de deux hommes. L'autorité d'Heracleon suivi par saint Clement d'Alexandrie, & celle d'Origenes seroient plus considerables, s'il paroissoit qu'ils eussent examiné la chose, ou qu'ils eussent eu quelque preuve que Levi étoit different de Matthieu. Mais il paroît que ce n'est que la difference des noms qui les a fait douter si c'étoit le même homme. Origenes lui-même dans sa Préface sur l'Epitre aux Romains, remarque que le Publicain appellé Levi par Saint Marc & saint Luc, est saint Matthieu même. Tous les autres Peres ont aussi assûré que Matthieu & Levi étoient deux noms d'un même homme.

c *Mais les circonstances, le temps & le lieu de l'histoire, étant les mêmes, il y a bien de l'apparence que c'est le même homme.*] Les trois Evangelistes rapportent cette histoire comme arrivée immediatement aprés la guerison du Paralytique au sortir de la Ville de Capharnaüm. Ils disent que celui qui fut appellé par Nôtre-Seigneur, étoit un Publicain, qu'il étoit assis à un Bureau des Imposts, que J. C. lui dit, *Suivez-moi*, qu'il quitta tout pour le suivre; qu'il reçût J. C. & ses Disciples dans sa maison, qu'il leur donna à manger avec des Publicains & des pecheurs, &c. Il n'y a que le nom de different. Il est vrai que saint Matthieu ne dit pas precisément que ce fut dans sa maison, comme les autres disent nettement que ce fut dans celle de Levi: mais cela est sous-entendu; Et il est constant par sa narration, que c'étoit dans la maison de ce Publicain qu'il avoit appellé, & qui l'avoit suivi. Or c'est deviner de dire qu'il en avoit appellé deux, & que deux l'avoient suivi.

d *Une*

s'appelloit *Levis* ou *Levi* avant que d'être Disciple de Jesus-Christ, qui fut ensuite appellé Matthieu. Saint Marc en lui donnant le nom de *Levis d'Alphée*, nous apprend qu'il étoit fils d'Alphée. Il fut mis peu de temps aprés par Nôtre Seigneur au rang de ses Apôtres, & aprés avoir été témoin de ses Prédications, de ses Actions & de son Ascension, il demeura dans Jerusalem, & reçût avec les autres Apôtres, le Saint-Esprit pour prêcher l'Evangile de Jesus-Christ. Voilà tout ce que l'Ecriture-Sainte nous apprend de l'Histoire de la Vie de saint Matthieu, & tout ce qu'il y en a d'assûré.

Rufin, Socrate, & la plûpart des Auteurs disent qu'il a annoncé l'Evangile dans l'Ethiopie. Saint Ambroise le fait l'Apôtre de la Perse. Saint Paulin dit qu'il est mort dans la Parthe, dont les Menées des Grecs le font Apôtre. Le faux Abdias lui fait souffrir le martyre dans la Ville de Naddaver en Ethiopie, où Fortunat de Poitiers dit que son corps repose. Le Martyrologe attribué à saint Jerôme, & les autres Martyrologes portent qu'il est mort dans la Perse ou dans la Parthe. Metaphraste dit qu'il a prêché dans la Syrie. Isidore de Seville dans son Livre de la Vie & de la Mort de quelques Saints, donne à saint Matthieu la Judée & la Macedoine en partage. Saint Clement d'Alexandrie dans le 2. Livre du Pedagogue, chap. 1. écrit que cet Apôtre pratiqua une abstinence continuelle pendant sa vie, en ne vivant que de racines, de laituës & d'autres légumes, sans jamais manger de viande.

Quant au genre de sa mort, Heracleon Disciple de Valentin, rapporté par le même saint Clement, Liv. 4. des Stromates, dit qu'il fut un de ceux des Apôtres qui ne souffrit point le martyre. Les Menologes des Grecs semblent suivre ce sentiment. Au contraire Nicephore, Abdias & les Martyrologes des Latins le mettent au nombre des Martyrs, & décrivent même le genre & les circonstances de son Martyre. Mais quelle foi peut-on ajoûter à ces monumens?

Il faut donc nous en tenir uniquement à ce que les plus anciens Auteurs Chrêtiens nous ont rapporté comme une chose certaine. Que saint Matthieu aïant prêché pendant quelques années l'Evangile en Judée, y composa son Evangile en Hebreu, c'est à dire en la Langue que les Juifs qui demeuroient à Jerusalem & dans la Judée parloient alors, qui étoit la Langue Syriaque, C'est ce que le dessein de cet Ouvrage demande que nous traitions avec plus d'étenduë.

La plus grande question qui se trouve sur ce sujet, est touchant la Langue en laquelle cet Evangile a été composé par saint Matthieu même. Tous les Anciens nous assûrent d'un commun consentement, qu'il l'écrivit en Hebreu. Papias, saint Irenée, Origenes, Eusebe, saint Cyrille de Jerusalem, saint Jerôme, Saint Epiphane, saint Chrysostome, saint Augustin, l'Auteur du Commentaire Latin sur saint Matthieu attribué à saint Chrysostome, & l'Auteur de la Synopse de l'Ecriture, qui porte le nom de saint Athanase, sont une nuée de témoins qui déposent que saint Matthieu a écrit son Evangile en Hebreu. d Cependant quelques Auteurs modernes en ont douté, & ont même

d *Une nuée de témoins, qui déposent que saint Matthieu a écrit son Evangile en Hebreu.*] Voici leurs passages en Latin. *Papias apud Eusebium, lib. 3. Hist. cap. 39.* Matthæus quidem Hebraico Sermone divina scripsit oracula; interpretatus est autem unusquisque illa prout potuit. *Irenæus lib. 3. adv. Hæres. cap. 1.* Ita Matthæus in Hebræis ipsorum lingua scripturam edidit Evangelii, cùm Petrus & Paulus Romæ evangelizarent & fundarent Ecclesiam. *Idem ibid. cap. 11.* Ebionæi etenim eo Evangelio quod est secundùm Matthæum, solo utentes. *Origenes apud Euseb. lib. 6. cap. 25.* Primùm scilicet Evangelium scriptum esse à Matthæo priùs quidem Publicano posteà vero Apostolo J. C. qui illud Hebraïco sermone conscriptum Judæis ad fidem conversis publicavit. *Euseb. lib. 3. Hist. cap. 24.* Nam Matthæus, cùm Hebræis primus fidem prædicasset, inde ad alias quoque gentes profecturus Evangelium suum patrio sermone conscribens, id quod præsentiæ suæ adhuc superesse videbatur, scripto illis quos relinquebat supplevit. *Cyrillus Hierosolym. Catechef. 14.* Matthæus scribens Evangelium, linguâ Hebraïcâ illud scripsit. *Hieronymus Præf. in quatuor Evangelia.* Excepto Apostolo Matthæo qui primus in Judæa Evangelium Christi Hebraicis litteris edidit. *Idem Præf. Commentariorum in Matth.* Primus omnium Matthæus est Publicanus cognomento Levi, qui Evangelium in Judæa Hebræo sermone edidit, ob eorum vel maximè causam qui in Jesum crediderant ex Judæis, & ne quidquam legis umbram succedente Evangelii veritate servabant. *Idem in libro de Viris Illustribus.* Matthæus qui & Levi ex Publicano Apostolus primus in Judæa propter eos qui ex circumcisione crediderant, Evangelium Christi Hebraïcis literis verbisque composuit, quod quis posteà in Græcum transtulerit, non satis certum est. *Epiphanius Hæresi 29. de Nazaræis.* Est verò penes illos Evangelium secundùm Matthæum Hebraicè scriptum, & quidem absolutissimum. *Idem Hæres. 51.* Matthæus igitur primus Evangelii scribendi procemium nactus est . . . . . . Hic igitur Matthæus linguâ Hebraïcâ scripsit ac prædicavit Evangelium. *S. Chrysostomus Homil. 1. in*

me osé soûtenir qu'il n'avoit jamais été composé qu'en Grec.

Avant que d'examiner leurs conjectures, il faut éclaircir une autre question; sçavoir si la Langue Hebraïque dans laquelle les Anciens disent que l'Evangile a été écrit par S. Matthieu, est l'ancienne Langue Hebraïque des Livres de l'Ancien Testamenr, ou la Langue Syriaque que l'on parloit à Jerusalem, appellée communément Hebraïque dans le Nouveau Testament. Il nous paroît évident sur ce point, que c'est de celle-ci que les Anciens ont entendu parler, quand ils ont assûré que saint Matthieu avoit écrit son Evangile en Hebreu. Car, 1. Les Anciens disent presque tous, que saint Matthieu l'écrivit pour les Hebreux ou Juifs convertis qui demeuroient en Judée. Or ces Juifs ne parloient plus communément alors l'ancienne Langue Hebraïque, mais la Langue Syriaque. 2. Saint Irenée & Eusebe disent positivement qu'il l'écrivit en la Langue du Païs, en la propre Langue des Juifs demeurans en Judée. ἰδίᾳ διαλέκτῳ, πατρίῳ γλώττῃ. C'est assûrément la Langue Syriaque. 3. Les raisons pour lesquelles ils disent que saint Matthieu le composa, fait encore voir que c'étoit en la Langue commune des Juifs de la Palestine, ils conviennent tous qu'il fut fait pour l'usage de ces Hebreux, afin qu'en l'absence de saint Matthieu ils pûssent lire l'Evangile qu'il leur avoit prêché. Il l'avoit donc écrit dans une Langue qui étoit commune parmi eux, & dans la Langue même dans laquelle il le leur avoit prêché. 4. Saint Jerôme ne laisse pas lieu de douter qu'il ne fût persuadé que l'Evangile de saint Matthieu n'eût été mis en Syriaque. Car dans son Commentaire sur le chap. 12. de cet Evangile, il dit que quelques-uns croïoient que l'Evangile des Nazaréens étoit l'original Hebreu de saint Matthieu, & ne rejette pas cette opinion comme insoûtenable. Elle est de saint Epiphane, qui dit que les Nazaréens ont l'Evangile de saint Matthieu écrit en Hebreu & tres-entier. Or saint Jerôme dans son troisiéme Dialogue contre les Pelagiens, dit que l'Evangile des Nazaréens étoit écrit en Caldaïque ou Syriaque avec des caracteres Hebreux. *In Evangelio juxtà Hebræos, quod Chaldaïco quidem Syróque sermone, sed Hebraïcis litteris scriptum est, quo utuntur usque hodie Nazaræi, secundùm Apostolos, sive ut plerique autumant, juxta Matthæum.* Il est donc certain que saint Jerôme a été persuadé que l'original de saint Matthieu avoit été écrit originairement non en ancien Hebreu, mais en Hebreu commun; c'est à dire en la Langue que les Hebreux parloient alors dans la Palestine. C'est ainsi qu'il faut entendre les autres Peres, quand ils ont dit que saint Matthieu avoit composé son Evangile en Hebreu.

Je suppose comme une chose certaine, que la Langue commune des Juifs habitans de Jerusalem & de la Judée, étoit la Langue Syriaque; c'est à dire une dialecte de la Langue Caldaïque, comme elle se parloit en Syrie, mêlée de quelques termes Hebreux, parce que c'est un fait qui est prouvé clairement par plusieurs endroits du Nouveau Testament. Car les Evangelistes rapportent assez souvent des mots Caldaïques qu'ils appellent Hebreux, comme étant les termes dont on se servoit communément dans le Païs. Saint Luc, Act. 1. ℣. 19. dit que le champ acheté par les Juifs de l'argent que Judas apporta, fut appellé en leur propre Langue τῇ ἰδίᾳ διαλέκτῳ αὐτῶν, *Haceldama*, c'est à dire le champ du Sang; ce mot est Syriaque, ceux de *Bethsaïda*, de *Golgotha*, de *Gabbata*, que saint Jean remarque comme des noms Hebreux usitez dans le Païs, sont aussi des mots Syriaques. Le titre de la Croix écrit en Grec, en Latin & en Hebreu, fait voir que ces trois Langues étoient en usage dans la ville de Jerusalem; l'Hebreu pour les naturels du Païs, les deux autres Langues pour les étrangers. Il y a bien de l'apparence que Nôtre Seigneur expirant sur la Croix, prononça ses dernieres paroles dans la Langue qu'il parloit ordinairement. Or les termes rapportez par les Evangelistes, *Eli, Eli*, selon saint Marc, *Eloï, Eloï,* *Lama*

---

in matth. Matthæus accedentibus his qui ex Judæis Christo crediderant & rogantibus, ut quæ verbis docuisset hæc eis in litteris servanda dimitteret, Hebræo dicitur Evangelium scripsisse sermone. *Augustinus de Consensu Evangelistarum, lib. 1. cap. 2.* Primùm Matthæus. . . . . horum sanè quatuor solus Matthæus Hebræo scripsisse perhibetur eloquio. *Auctor Comment. in Matthæum, apud Chrysostomum in Prologo.* Sicut referunt Matthæum conscribere Evangelium causa compulit talis; cùm facta fuisset in Palæstina persecutio gravis, ut periclitarentur dispergi omnes ut carentes fortè Doctoribus fidei, non carerent Doctrina, petierunt Matthæum ut omnium verborum, & operum Christi conscriberet eis historiam. *Idem Homil. 1. initio.* Matthæus autem Evangelium Judæis Hebraïco sermone conscripsit, ut Judæi legentes ædificarentur in fide. *Auctor Synopseos apud Athanasium.* Evangelium secundùm Matthæum ab ipso Matthæo Hebraïca dialecto conscriptum est, & editum Hierosolymis, & interpretante Jacobo Fratre Domini secundùm carnem expositum.

Lama sabacthani, sont Syriaques. Il est rapporté dans les Actes des Apôtres, que saint Paul fit un discours en Hebreu aux Juifs, qui l'écoûterent avec plus d'attention, quand ils l'entendirent parler en Langue Hebraïque. C'étoit donc la Langue la plus commune & la plus entenduë du peuple de Jerusalem: cela est si vrai, que saint Paul aïant prié le Tribun de lui accorder la permission de parler, le Tribun lui demanda s'il sçavoit parler Grec: Question qu'il ne lui auroit pas faite, si la Langue Grecque avoit été la Langue ordinaire des Juifs. Mais comme ils parloient Syriaque, & que quelques-uns n'entendoient point le Grec, il voulut sçavoir de saint Paul s'il le sçavoit, afin qu'il lui parlât en cette Langue. On convient qu'il y avoit en ce temps-là quantité de Juifs à Jerusalem qui sçavoient parler Grec & Latin; mais on ne peut douter que la Langue Syriaque ne fût encore la Langue commune de la Nation. C'est pourquoi Joseph nous assûre qu'il avoit d'abord écrit son Histoire en la Langue de son païs, qu'il appelle Caldaïque, pour ceux de sa Nation, à qui la Langue Grecque étoit étrangere. Les Romains en se rendant maîtres de Jerusalem & de la Judée, y avoient bien introduit comme dans les autres païs, la connoissance de la Langue Latine, & le commerce que les Juifs avoient avec les Grecs & avec les autres Juifs Hellenistes, en avoit obligé plusieurs de sçavoir, entendre & parler cette Langue; mais il ne se peut pas faire que celle du païs, ait été entierement oubliée de ses anciens habitans: il est sans doute au contraire qu'elle est restée commune parmi le peuple, qui l'a encore parlée fort long-temps, & même aprés la destruction de Jerusalem.

Ce fait étant certain, s'il est vrai, comme toute l'Antiquité nous l'assûre, que saint Matthieu ait écrit son Evangile pour les Juifs de Jerusalem & de la Judée, & en leur Langue, c'est constamment en Syriaque ou Syrocaldaïque, qui étoit l'Hebreu commun, qu'il l'a composé. C'est le sentiment le plus commun parmi les Interpretes de l'Ecriture Sainte. Cependant Erasme, Caïetan & plusieurs Commentateurs Protestans s'en sont écartez, & ont crû avoir des raisons suffisantes pour rejetter sur cela le témoignage de tous les Anciens, & d'assûrer que l'Evangile de saint Matthieu n'a jamais été écrit qu'en Grec. Il faut examiner si elles sont assez fortes pour balancer le témoignage positif de tant d'Auteurs qui assûrent le contraire.

Ils disent premierement que plusieurs mots Hebreux ou Syriaques, comme *Emanuël, Golgotha, Haceldama, Eli Eli Lama sabacthani*, sont expliquez dans l'Evangile de saint Matthieu, & que leur signification y est énoncée en Grec. Or cette explication ne peut être de l'Auteur s'il a écrit en Syriaque; & il n'y a point d'apparence qu'elle soit de l'Interprete, qui se seroit contenté de rendre les termes Syriaques en Grec. Mais il est aisé de répondre que les Interpretes conservent ordinairement dans leur Version les mots remarquables, & particulierement les noms propres ou appellatifs, en y joignant une interpretation. On en trouve plusieurs exemples dans la Version des Septante & dans la Vulgate, où les noms propres & appellatifs sont rapportez en Hebreu, & expliquez par l'Interprete, comme dans la Genese chap. 31. vers. 49. *Galaad*, c'est à dire, *le Monceau témoin*. Chap. 35. vers. 18. *Benoni*, c'est à dire, *le fils de ma douleur*. Dans l'Exode chapitre 12. *Phase*, c'est à dire, *le passage du Seigneur*: Et au chap. 16. *Manhu*, qui signifie, *qu'est-ce que cela?* Dans le premier Livre des Rois chap. 7. vers. 12. les Septante ont apporté le mot Hebreu *Abenezer*, & l'ont expliqué par ceux de *pierre de secours*. Dans ces endroits & dans plusieurs autres l'Interprete ne pouvoit pas se dispenser d'exprimer le nom propre Hebreu; autrement on n'eût pas sçû les vrais noms de ceux dont il parloit: & pour en faire connoître la signification, il falloit qu'il ajoûtât une explication. Il en est de même des exemples qu'on allegue, tirez de l'Evangile de saint Matthieu: Les trois premiers, *Emanuël, Golgotha, Haceldama* sont des noms propres, & il étoit necessaire de rapporter les paroles de J.C. sur la Croix en leurs propres termes pour faire entendre ce qui suit; que ceux qui les entendirent, crurent qu'il appelloit *Elie*. Si on n'avoit mis le mot Syriaque *Eloi*, ou l'Hebreu *Eli*, on n'auroit rien compris à cette allusion. On peut ajoûter à l'objection que nous venons de proposer, qu'il y a dans l'Evangile de saint Matthieu, des mots Latins, qui peuvent plûtôt avoir été emploïés par un Auteur qui écrit en Grec, que par un Hebreu; parce que les Grecs avoient plus de commerce avec les Latins que les Hebreux, & qu'il y avoit plus de rapport entre leurs Langues. On allegue enfin ce qui est dit de saint Pierre dans cet Evangile: *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*. Cette allusion du mot qui signifie *la pierre* au nom de *Petrus, Pierre*, ne se trouve que dans le Grec & le Latin. La premiere instance n'a point de difficulté; ces noms Latins, ou Grecs latinisez sont de l'Interprete: & l'exemple allegué dans la seconde, ne peut embarrasser que ceux qui supposeroient que le nom que Nôtre Seigneur avoit donné à Simon fils de Jonas, étoit le nom Grec Πέτρος: au lieu qu'il est à croire que c'étoit le nom Syriaque *Cephas*, que les Grecs ont traduit par celui de Πέτρος, *Pierre*; parce que le nom *Cephas* signifie *la Pierre* en Syriaque.

On objecte en second lieu, qu'il ne paroît pas que les Peres aïent vû l'Original Hebreu de l'Evangile de saint Matthieu: & qu'ils n'ont assûré qu'il étoit Hebreu, que parce qu'il y avoit un Evangile des Nazaréens, qui étoit écrit en Hebreu ou Syriaque, different de celui de saint Matthieu. Que c'est cet Evangile que les Peres & saint Jerôme même ont pris pour l'Original de saint Matthieu, quoique ce fût un Evangile corrompu & bien different du Grec que nous avons, de la pureté duquel on ne peut douter. On répond que cela ne se peut dire des plus anciens Peres, comme Papias & saint Irenée; & que quoique l'Evangile des Nazaréens fût different de celui de saint Matthieu en quelques endroits, il y avoit bien de l'apparence qu'il avoit été pris sur son Original, qui avoit été alteré & corrompu en plusieurs endroits.

Une troisiéme objection que l'on fait, c'est que les passages de l'Ancien Testament sont citez dans l'Evangile de saint Matthieu, suivant la Version des Septante. Or si cet Evangile avoit été écrit en Hebreu, quelle apparence qu'on les eût pris plûtôt de la Version des Septante, que du Texte Hebreu? Ce qu'on allegue ici n'est pas tout à fait vrai: car il y a dans saint Matthieu des passages citez selon le Texte Hebreu, comme nous l'avons fait voir; & d'ailleurs quand ils seroient tous citez selon la Version des Septante, il ne seroit pas étonnant que le Traducteur Grec eût tiré la version des passages de l'Ancien Testament, citez selon l'Hebreu, de la Version des Septante, qui étoit en usage parmi les Juifs, plûtôt que d'en faire une differente.

On dit en quatriéme lieu, que l'Evangile de saint Marc, est semblable à celui de saint Matthieu: que saint Marc qui n'a fait que suivre & abreger saint Matthieu, se sert des mêmes termes qui sont dans le Grec de celui-ci: qu'il y a donc bien de l'apparence qu'il a travaillé sur un Evangile Grec. Il n'est pas vrai que le stile de saint Marc, soit tout à fait semblable à celui de saint Matthieu: saint Marc adoucit plusieurs expressions Hebraïques ou Syriaques, qui sont plus cruës dans saint Matthieu. Mais d'ailleurs la ressemblance du stile de ces deux Evangiles, n'est pas une preuve que saint Marc ait travaillé sur l'Exemplaire Grec de saint Matthieu: Il se peut faire que ce soit le Traducteur de l'Evangile de saint Matthieu qui ait imité & suivi saint Marc; il se peut faire qu'ils se soient rencontrez: enfin il se peut faire que la Version Grecque de saint Matthieu étoit déja faite quand saint Marc fit son Evangile. Ce que je crois plus vraisemblable.

Enfin l'on propose plusieurs conjectures pour rendre le systeme des Anciens peu probable. Est-il possible, dit-on, que l'on eût laissé perdre dans l'Eglise l'Original de l'Evangile de S. Matthieu? Quelle apparence que cet Evangeliste ait écrit en cette Langue, lui qui étoit Grec ou Romain, puisqu'il avoit fait la fonction de Publicain, odieuse parmi les Juifs? Pourquoi cet Evangile auroit-il plûtôt été écrit en Hebreu que les autres? Les Juifs entendoient communément le Grec, Jerusalem devoit être bien-tôt détruite, & les Juifs dispersez. Quelle necessité de leur donner un Evangile en une Langue qui devoit bien-tôt n'être plus en usage? L'Evangile devoit être pour toutes les Nations; pourquoi l'écrire en une Langue qui n'étoit connuë que d'une Nation qui devoit bien-tôt perir? Ce ne sont-là que des conjectures que l'on ne peut opposer contre un fait attesté par des témoins dignes de foi.

On peut y répondre par d'autres conjectures. L'Original Hebreu de l'Evangile de saint Matthieu a été perdu, parce que les Juifs de Jerusalem & de la Judée convertis au Christianisme pour lesquels il avoit été fait, cesserent bien-tôt de parler le Caldaïque, & qu'étant Chrêtiens, ils eurent plus de commerce avec les Gentils convertis qui parloient Grec, qu'avec les Juifs demeurez dans leur endurcissement; & qu'aprés la destruction de Jerusalem par Tite, la Langue Grecque fut beaucoup plus commune en Judée. C'est pourquoi cet Original étant devenu inutile, on ne prit pas soin de le conserver. Il demeura neanmoins entre les mains des Nazaréens, & passa ensuite aux Ebionites, qui le corrompirent & l'altererent, pendant que l'ancienne Version Grecque fut conservée dans les Eglises Catholiques sans alteration. Mais pourquoi saint Matthieu a-t-il composé son Evangile en Hebreu? Les Anciens nous en ont rendu une raison tres vraisemblable. Il le faisoit pour les Juifs de Jerusalem & de la Judée, quoique plusieurs d'entr'eux entendissent le Grec. Le Syriaque étoit pourtant plus commun parmi le peuple, comme nous l'avons fait voir: Saint Matthieu leur avoit prêché l'Evangile en cette Langue: il étoit juste qu'écrivant son Evangile à leur priere & pour leur usage, il le fit en la même Langue. Il pouvoit bien prévoir qu'il seroit bien-tôt traduit en Grec, & que cette Traduction seroit de même usage pour toutes les Nations, que s'il avoit écrit lui-même en Grec. Cela suffit pour faire voir la foiblesse des conjectures que l'on allegue contre des témoignages d'Auteurs anciens & dignes de foi.

Eusebe rapporte dans son Histoire Liv. 5. ch. 10. que Pantænus étant allé dans les Indes, y avoit trouvé l'Evangile de saint Matthieu écrit en caracteres Hebreux, que saint Barthelemi avoit laissé aux Indiens, & qui s'étoit conservé jusqu'à

jusqu'à ce temps-là. Saint Jerôme ajoûte que Pantænus apporta cet Exemplaire dans la Ville d'Alexandrie. Eusebe ne marque point cette circonstance, & n'assûre pas même cette Histoire comme une chose certaine: il se contente de dire que c'est un bruit commun. Nous avons déja remarqué ailleurs, qu'il n'y a pas d'apparence que saint Barthelemi eût laissé aux Indiens un Evangile écrit en Hebreu ou Syriaque, & que cet Evangile se fût conservé jusqu'au temps de Pantænus. Saint Jerôme dit encore qu'il y avoit dans la Bibliotheque de Césarée, un Exemplaire Hebreu de l'Evangile de saint Matthieu, que le Martyr Pamphile avoit écrit avec beaucoup de soin. Mais ce qu'il ajoûte, que cet Exemplaire étoit conforme à celui qu'il avoit eu des Nazaréens, fait voir que ce n'étoit pas le veritable Evangile de saint Matthieu dans sa pureté, mais l'Evangile selon les Nazaréens, qui y avoit fait differentes additions.

Theodore le Lecteur rapporte que sous l'Empire de Zenon, l'on avoit trouvé dans l'Isle de Chypre les Reliques de saint Barnabé, avec un Evangile de saint Matthieu sur sa poitrine, écrit de la main même de saint Barnabé, & que l'Empereur Zenon le mit dans la Chapelle de son Palais. Il ne dit point si cet Evangile étoit en Hebreu ou en Grec: mais il y a bien de l'apparence qu'il étoit en Grec, puisque l'Auteur de l'Histoire de l'Invention du Corps de cet Apôtre, rapporté par Surius, dit qu'on s'en servoit pour lire tous les ans l'Evangile le Jeudi Saint dans la Chapelle de l'Empereur. Or on ne peut douter que ce ne fût en Grec qu'on lisoit l'Evangile; & si on l'avoit lû en Hebreu ce jour-là, l'Auteur de la Relation n'auroit pas manqué de remarquer ce fait comme une chose extraordinaire: Il falloit que cet Evangile, qu'on supposoit avoir été trouvé dans le Tombeau de saint Barnabé, fût le Grec de saint Matthieu. Mais je ne voudrois pas être garant de cette Histoire, qui fut peut-être une invention des Evêques de Chypre, pour se maintenir dans leur indépendance du Patriarche d'Antioche: car Theodore dit qu'ils obtinrent par ce moïen que leur Metropole fût Autocephale, & qu'elle ne fût plus soûmise à l'Eglise d'Antioche. Quoy qu'il en soit, cette Histoire ne prouve point que l'Original Hebreu de l'Evangile de saint Matthieu subsistât encore du temps de l'Empereur Zenon, c'est à dire, vers la fin du cinquiéme Siecle.

Mais nous pouvons découvrir le sort qu'eut cet Evangile par des monumens plus certains. Comme saint Matthieu l'avoit écrit pour les Juifs de Jerusalem qui s'étoient convertis au Christianisme, ils le conserverent jusqu'à la ruïne de cette Ville, & l'emporterent avec eux à Pella, où ils se retirerent avant que Jerusalem fût assiegée. La plûpart de ces Juifs convertis aïant retenu une partie du Judaïsme, formerent une secte, appellée des Nazaréens, qui dégenera ensuite en celle des Ebionites. Ils garderent à la verité l'Original Syrocaldaïque de l'Evangile de saint Matthieu: mais les premiers y ajouterent plusieurs histoires qu'ils avoient apprises par tradition & qu'ils croïoient veritables, & les derniers y firent plusieurs retranchemens & alterations.

Ceci fait connoître en quel sens l'Evangile des Nazaréens étoit & n'étoit pas l'Original de saint Matthieu: C'étoit l'Original de saint Matthieu, parce que tout son Evangile y étoit compris sans beaucoup d'alteration. Ce qui a fait dire à saint Epiphane, qu'ils avoient l'Evangile de saint Matthieu tout entier; & à saint Jerôme, que l'Evangile des Nazaréens qu'il avoit traduit, étoit l'Evangile de saint Matthieu. Mais comme il y avoit plusieurs choses ajoûtées, il étoit vrai de dire, que ce n'étoit pas l'Evangile de saint Matthieu dans sa pureté. Pour celui des Ebionites, c'étoit un Evangile corrompu & alteré, dans lequel on avoit retranché plusieurs choses.

Les anciens Peres de l'Eglise nous ont conservé plusieurs de ces Additions faites à l'Evangile des Nazaréens ou des Hebreux, qu'Origenes appelle aussi l'*Evangile des Douze*. Le premier que l'on cite sur ce sujet, est Papias, qu'on suppose avoir tiré de cet Evangile l'Histoire d'une femme accusée de crime devant Nôtre-Seigneur. Mais Eusebe ne dit point que Papias l'eût tirée de l'Evangile selon les Hebreux; il remarque seulement que Papias rapportoit cette Histoire, & qu'elle se trouvoit dans l'Evangile selon les Hebreux. Il se peut faire que Papias l'eût rapportée comme la sçachant par tradition, & qu'ensuite les Nazaréens qui avoient ajoûté plusieurs Histoires de cette nature à l'Evangile de saint Matthieu, y eussent aussi ajoûté celle-ci. On ne sçait pas si c'est celle de la femme adultere, qui est à present dans l'Evangile de saint Jean, & qui ne se trouvoit pas autrefois dans plusieurs Exemplaires: ce qui a fait croire à quelques Critiques, qu'elle étoit passée de l'Evangile des Nazaréens dans celui de saint Jean. Quoi qu'il en soit, on n'a point de preuve qu'elle fût originairement dans l'Evangile de saint Matthieu du temps de Papias: mais on sçait qu'elle étoit du temps d'Eusebe & de saint Jerôme dans l'Evangile selon les Hebreux.

Il en est de même de ce passage tiré de l'Epître aux Smyrniens de saint Ignace. *Je l'ai vû* (Jesus-Christ) *en chair après sa Resurrection*,

rection, & je sçai qu'il y est; & de ces autres paroles que l'on fait dire à Nôtre Seigneur après sa Resurrection. *Tâtez-moi, & voïez que je ne suis pas un demon incorporel*, rapportées par le même saint Ignace. Ces passages étoient bien selon le témoignage de Saint Jerôme dans l'Evangile des Nazaréens; mais saint Ignace ne dit pas qu'ils en eussent été tirez. Eusebe dit dans le chap. 22. du quatriéme Livre de son Histoire, qu'Hegesippe citoit quelquefois l'Evangile selon les Hebreux, mais il se peut faire qu'il entende par là l'Original de saint Matthieu.

Saint Clement d'Alexandrie est le premier qui cite positivement l'Evangile selon les Hebreux, dont il tire cette Sentence: *Celui qui aura eu de l'admiration regnera, & celui qui regnera sera dans le repos*, qu'il rapporte dans le second Livre des Stromates, où il dit, qu'elle est écrite dans l'Evangile selon les Hebreux

On prétend que Tatien s'étoit aussi servi de cet Evangile dans sa Concorde des Evangelistes, & que c'est pour cela que quelques-uns l'appellent l'Evangile des Cinq: mais c'est une simple conjecture dont on n'est point assûré.

Saint Jerôme dit qu'Origenes s'étoit souvent servi de l'Evangile selon les Hebreux. On en trouve un Fragment dans le Traité 8. sur saint Matthieu, rapporté en ces termes. Il est écrit dans un certain Evangile; que l'on appelle selon les Hebreux, si toutefois on veut le recevoir, non pour lui donner l'autorité, mais pour éclaircir la question proposée. *Un des Riches dit à* JESUS-CHRIST: *Maître, que ferai-je de bien pour vivre?* JESUS-CHRIST *lui dit, faites ce que la Loi & les Prophetes ordonnent. Il répondit: je l'ai fait. Il lui repliqua; Allez, vendez tout ce que vous possedez, distribuez-le aux pauvres, & me suivez. Alors ce Riche commença à se galer la tête, & cela ne lui plût point. Le Seigneur lui dit: Comment dites vous que vous avez accompli ce que la Loi & les Prophetes ordonnent, puisqu'il est écrit dans la Loi: Vous aimerez vôtre prochain comme vous-même; & que voilà plusieurs enfans d'Abraham qui sont couverts de boüe & meurent de faim, pendant que vôtre maison est pleine de biens, & qu'il n'en sort rien pour eux? Et s'étant retourné, il dit à Simon son Disciple, qui étoit assis prés de lui: Il est plus facile qu'un Chameau passe par le trou d'une aiguille, qu'un Riche entre dans le Royaume des Cieux.* Dans le Tome second des Commentaires sur l'Evangile de saint Jean, il cite encore un passage tiré de cet Evangile, où le Saint-Esprit est appellé la Mere de JESUS-CHRIST. Quelqu'un, dit-il, peut produire l'Evangile des Hebreux, où le Sauveur dit, *ma Mere, le Saint-Esprit m'a pris par un de mes cheveux, & m'a porté sur la grande Montagne du Thabor*. Il rapporte aussi plusieurs fois cette Sentence de J. C. *Soïez de bons Banquiers*, qui étoit dans cet Evangile.

Mais de tous les Peres, il n'y en a point qui nous fournisse plus de lumieres sur la qualité & les Additions de l'Evangile selon les Hebreux, ou les Nazaréens, que saint Jerôme, qui non seulement l'avoit vû & lû, mais aussi traduit en Grec & en Latin sur un Exemplaire que lui en avoient fourni les Nazaréens de Berée ville de Syrie, comme il l'assûre dans le Livre des Ecrivains Ecclesiastiques. Il suppose qu'originairement cet Evangile étoit l'Original de saint Matthieu: il observe qu'il étoit écrit en Caldéen, Syriaque, & en caracteres Hebreux, & que les passages de l'Ancien Testament citez dans cet Evangile, étoient rapportez selon le Texte Hebreu, & non pas selon la Version des Septante; & en allégue pour exemple ce passage: *J'ai appellé mon Fils d'Egypte*, & celui-ci: *Il sera appellé Nazaréen*. Il a de plus inseré dans son Commentaire sur saint Matthieu, & dans ses autres Ecrits, plusieurs Additions considerables qui se trouvoient dans cet Evangile.

Il en rapporte une sur le Baptême de JESUS-CHRIST, dans le troisiéme Livre contre les Pelagiens, & dans le Commentaire sur le chapitre 11. d'Isaïe. Voici ce qu'elle contient. *La Mere de* JESUS *& ses Freres lui disoient, Jean-Baptiste baptise pour la remission des pechez; allons & recevons son Baptême.* JESUS *leur dit, en quoi ai-je peché pour aller être baptisé par Jean? Si ce n'est que ce que je viens de dire soit une ignorance*; & ensuite: JESUS *étant sorti de l'eau, la source du Saint-Esprit descendit sur lui, s'y reposa, & lui dit: Mon Fils, je vous attendois dans tous les Prophetes, afin qu'étant venu, je me reposasse sur vous; car vous êtes mon repos & mon Fils premier né qui regnez à jamais.*

Il en rapporte une autre faite à l'Histoire de la guerison de l'homme qui avoit une main séche, rapportée dans le chap. 12. de saint Matthieu. On y faisoit dire à cet homme: *J'étois un pauvre Masson qui gâgnois ma vie du travail de mes mains. Je vous prie* JESUS *de me rendre la santé, afin que je ne sois pas obligé de mendier honteusement ma vie.*

Dans le chap. 18. il y avoit encore une Addition à ce que dit J. C. du pardon des ennemis. Saint Jerôme la rapporte dans le troisiéme Livre contre les Pelagiens. La voici: *Si vôtre Frere peche contre vous en paroles, & qu'il vous satisfasse, recevez-le sept fois le jour. Simon son Disciple lui dit: sept fois le jour? Oüi, lui répondit le Seigneur, & ajoûta: Je vous dis même jusqu'à soixante & dix-sept fois sept fois.*

Dans le chap. 27. où il est dit, que le voile du Temple fut déchiré quand Nôtre Seigneur mourut

mourut, saint Jerôme remarque que dans l'Evangile selon les Hebreux, il étoit porté que le ceintre de la porte du Temple, qui étoit d'une prodigieuse grandeur, fut brisé & rompu en deux.

Il rapporte enfin dans son Livre des Hommes Illustres une Histoire considerable touchant saint Jacques tirée de cet Evangile. Voici ce qu'il en cite : *Le Seigneur aïant donné une chemise au Serviteur du grand Prêtre, alla trouver Jacques, & lui apparut : car Jacques avoit juré qu'il ne mangeroit point de pain depuis l'heure qu'il avoit bû le Calice du Seigneur, jusques à ce qu'il le vit ressuscité des morts*: Et peu aprés ; *Le Seigneur dit : Apportez une table & du pain. On apporta du pain, & il le benit, & le rompit, & le donna à Jacques le Juste, & lui dit, mon Frere, mangez vôtre pain, parce que le Fils de l'Homme est ressuscité d'entre les morts.* On voit bien que cette Histoire étoit une Tradition des Chrétiens de Jerusalem qui avoient eu saint Jacques pour Evêque. Et en general on peut dire que la plûpart des Additions, que les Nazaréens avoient faites à cet Evangile, étoient de même nature : ils avoient crû bonnement qu'ils pouvoient inserer dans l'Ouvrage de saint Matthieu, des Histoires qu'ils avoient apprises de leurs Peres, & qu'ils croïoient veritables, parceque'elles etoient répanduës communément dans la Judée. Quoiqu'elles ne soient pas de la même certitude, que celles qui ont été écrites par les Evangelistes, on ne peut pas neanmoins dire qu'elles sont absolument fausses, puisqu'il se peut faire qu'on sçût en Judée par tradition plusieurs circonstances de la Vie de Jesus-Christ qui n'avoient point été écrites par les Evangelistes. Mais on ne peut approuver que les Nazaréens se soient donné la liberté de les ajoûter au Texte original de saint Matthieu. Cependant cela n'empêchoit pas qu'on ne pût consulter les autres endroits, & s'en servir utilement pour l'intelligence du Grec. C'est ainsi que saint Jerôme a recours à cet Evangile, pour expliquer le terme d'*ἐπιούσιον*, qui est dans l'Oraison Dominicale, au sixiéme chap. de saint Matthieu, où il remarque que le mot qui se trouve dans l'Evangile des Hebreux, signifie *le lendemain*, & qu'ainsi le sens de ce passage, est : *Donnez-nous aujourd'hui vôtre pain du lendemain*, c'est à dire *de chaque jour*, comme il y avoit dans l'ancienne Vulgate, & comme saint Jerôme l'a conservé en saint Luc, chap. 11. Saint Jerôme s'est encore servi utilement de cet Evangile pour soudre une difficulté considerable touchant le Zacharie, dont Jesus-Christ dit en saint Matthieu chap. 23. qu'il fut tué entre le Temple & l'Autel. Il est appellé dans le Texte Grec, fils de Barachie. Cependant cela ne convient nullement à ce Zacharie, mais à Zacharie fils de Joïada, dont le genre de mort s'accorde avec ce qu'en dit J.C. cette difficulté est levée dans l'Evangile selon les Hebreux, qui portoit comme saint Jerôme le remarque, *Zacharie fils de Joïada*, & non pas *Zacharie fils de Barachie.*

Saint Epiphane dit que les Nazaréens avoient l'Evangile de saint Matthieu écrit en Hebreu & tres-entier, & qu'ils l'avoient certainement conservé jusques à son temps, de la même maniere qu'il avoit été écrit en caracteres Hebreux. Il ajoûte neanmoins qu'il ne sçait pas s'ils en ont retranché la Genealogie de J. C. depuis Abraham. Il assûre au contraire que l'Evangile de saint Matthieu, dont se servoient les Ebionites, qu'ils appelloient selon les Hebreux, n'étoit pas entier, mais corrompu & alteré ; que la Genealogie de J. C. & ce qui précede le Baptême de saint Jean, en étoient retranchés ; qu'il commençoit par ces paroles : *Il y avoit un Homme appellé* Jesus *d'environ trente ans, qui nous a choisis, lequel venant à Capharnaüm, & étant entré dans la maison de Simon Pierre, dit : en passant le long du Lac de Tiberiade, j'ai fait choix de Jean & de Jacques fils de Zebedée, de Simon, d'André & de Thaddée, de Simon Zelotes & de Judas Iscariote : Et vous Matthieu, je vous ai appellé, lorsque vous étiez assis à un Bureau des Imposts, & vous m'avez suivi. Je veux donc que vous soiez douze Apôtres pour rendre témoignage à Israël.* Aprés ce Titre commençoit l'Evangile même en ces termes. *Il arriva dans le temps d'Herode Roi de Judée, sous le Prince des Prêtres Caïphe, qu'un certain homme appellé Jean, baptisoit du Baptême de la Penitence dans le Jourdain ; ils le disoient de la race d'Aaron, fils de Zacharie & d'Elizabeth, & tous sortoient pour aller recevoir son Baptême, &c.* Saint Epiphane remarque que dans la suite, il est dit que la nourriture de saint Jean étoit *du miel sauvage, dont le goût étoit celui de la Manne, & comme un gâteau paitri avec de l'huile.* Changeant le mot Grec ἀκρίδες qui veut dire des sauterelles, en celui d'ἐγκρίδες qui signifie des gâteaux. Le Baptême de Jesus-Christ étoit rapporté dans cet Evangile de la maniere suivante. *Le Peuple aïant été baptisé,* Jesus *vint aussi, & fut baptisé par Jean, & étant sorti de l'eau, les Cieux s'ouvrirent, & il vit l'Esprit de Dieu descendant & entrant en lui sous la figure d'une Colombe, & on entendit une voix du Ciel, qui disoit : Vous êtes mon Fils bien-aimé ; j'ai mis ma complaisance en vous. Et ensuite, je vous ai engendré aujourd'hui. Aussi-tôt il parut une grande lumiere en cet endroit, & Jean l'aïant apperçûë, parla ainsi à* Jesus : *Qui êtes-vous Seigneur ? Alors on entendit encore une voix du Ciel : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel je mets* ma

ma complaisance. Jean se jettant là-dessus à ses pieds: Je vous prie, Seigneur, lui dit-il, *baptisez-moi.* Cette Relation du Baptême de JESUS-CHRIST, est bien differente de celle que saint Jerôme rapporte comme tirée de l'Evangile des Nazaréens. Ce qui fait voir que les Ebionites avoient changé l'Evangile des Nazaréens. Ce témoignage de saint Epiphane nous fait encore connoître qu'ils en avoient retranché beaucoup de choses, & qu'ils l'avoient alteré & corrompu en plusieurs endroits pour favoriser leur erreur. C'est pourquoi quand saint Jerôme dit que les Nazaréens & les Ebionites se servent du même Evangile de saint Matthieu, cela se doit entendre dans une certaine generalité, & non pas précisément à la rigueur du même Evangile en toutes ses parties.

On peut inferer de ce que nous avons rapporté jusques-ici, que l'Evangile de saint Matthieu écrit en Caldaïque n'est pas demeuré long-temps dans sa pureté; que les Nazaréens y ont fait plusieurs Additions; & qu'ensuite les Ebionites l'ont alteré & corrompu: Que les Exemplaires dont S. Clement d'Alexandrie, Origenes & S. Jerôme se sont servis, étoient ceux des Nazaréens, que saint Epiphane a vû un Exemplaire des Ebionites, & que l'Original même de saint Matthieu, n'étoit plus de leur temps dans sa pureté. Nous n'avons plus à present cet Evangile augmenté par les Nazaréens, ou alteré par les Ebionites, & les Versions que saint Jerôme en avoit faites en Grec & en Latin, ne sont pas venuës jusqu'à nous. On a deux Versions de l'Evangile de saint Matthieu en Hebreu; l'une donnée par Tilius, & l'autre par Munster: mais il est certain que ce n'est ni l'Original de saint Matthieu, ni celui de l'Evangile des Nazaréens. Le Syriaque donné par Widmanstadius, n'est point non plus ni l'Original de saint Matthieu qui est perdu il y a long-temps, ni l'Evangile des Nazaréens ou des Ebionites, puisque l'on n'y trouve aucune des Additions & changemens remarquez par les Peres, & que d'ailleurs il paroît que ce Texte a été traduit sur le Grec.

La Version Grecque de l'Evangile de saint Matthieu qui nous tient lieu d'Original, est tres-ancienne, & du temps même des Apôtres, comme saint Jerôme & saint Augustin le remarquent. On ne sçait point qui en est l'Auteur. Papias semble dire que c'est l'Ouvrage de plusieurs personnes d'entre les premiers Chrêtiens: Car il remarque qu'un chacun l'a traduit comme il a pû. Saint Jerôme dit qu'on ne sçait point qui est l'Auteur de cette traduction. *Quod quis postea in Græcum transtulerit, non satis certum est.* Si ces Peres n'ont eu aucune connoissance de l'Auteur de la Traduction Grecque de l'Evangile de saint Matthieu, comment des Ecrivains beaucoup plus recens pourroient-ils avoir sçû de qui elle étoit? Cependant il s'en est trouvé qui n'ont point fait de difficulté d'en nommer l'Auteur. Il est dit dans l'Abregé de l'Ecriture attribué à saint Athanase, qu'elle a été faite par saint Jacques Evêque de Jerusalem. Theophylacte la donne à saint Jean; & Anastase Sinaïte à saint Luc & à saint Paul. Tout cela se dit sans fondement. Mais il est certain que la Version que nous avons, est du temps même des Apôtres; qu'elle fut répanduë dés le commencement de l'Eglise dans toutes les Nations Chrêtiennes; qu'elle a tenu lieu d'Original pour les Grecs & les Latins; qu'elle a été conservée sans alteration; & qu'elle a toûjours été considerée comme authentique & canonique: au lieu que l'Original Hebreu n'est pas demeuré long-temps dans l'état où il avoit été mis par saint Matthieu; qu'on y a fait d'abord diverses Additions, & ensuite des changemens; & que dés le quatriéme Siecle il ne se trouvoit plus nulle part dans sa pureté. C'est pourquoi quand saint Jerôme a corrigé le Latin de cet Evangile, il l'a fait sur le Grec, & non pas sur l'Exemplaire Syriaque de l'Evangile des Nazaréens qu'il avoit en main, qu'il a consideré comme un autre Evangile, à cause des Additions qu'il contenoit.

Tous les Anciens conviennent, comme nous l'avons déja remarqué, que l'Evangile de saint Matthieu est le premier des quatre selon l'ordre des temps; mais il est difficile de dire précisément dans quelle année il a été composé. Les Anciens ont bien marqué qu'il l'avoit écrit étant encore dans la Judée, mais ils n'ont point dit en quelle année. L'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, qui porte faussement le nom de saint Chrysostome, dit qu'il fut composé avant que les Apôtres quittassent Jerusalem. Le temps de cette division n'est pas certain, & il est même assez peu vrai-semblable qu'elle se fût faite tout d'un coup & de dessein prémedité. Saint Irenée met bien l'Evangile de saint Matthieu le premier; & cependant il dit qu'il ne l'a composé que dans le temps que saint Pierre & saint Paul prêchoient à Rome, & y établissoient l'Evangile. Si l'on entendoit ces paroles à la rigueur, l'Evangile de saint Matthieu ne pourroit avoir été composé que vers l'an 63. ou 64. Il est remarqué dans quelques Manuscrits Grecs du Nouveau Testament, que l'Evangile de saint Matthieu fut publié à Jerusalem huit ans aprés l'Ascension de JESUS-CHRIST, mais comme on n'est point assûré de l'antiquité de ces sortes de remarques, on ne doit pas s'y arrêter, non plus qu'au témoignage de Nicephore & de l'Auteur de la Chronique d'Ale-

d'Alexandrie ; qui disent que cet Evangile fut composé quinze ans aprés la Passion de Nôtre Seigneur. Ainsi l'on ne peut rien dire de précis sur l'année de la composition & de la publication de cet Evangile.

Nous avons déja remarqué qu'il y avoit dans l'Evangile Hebreu des Nazaréens, une addition considerable à l'histoire du Baptême de J. C. rapportée dans le troisiéme chapitre de l'Evangile de saint Matthieu : mais il faut encore observer ici que les Exemplaires Grecs & Latins ont aussi eu en cet endroit quelque varieté. Car autrefois au lieu de ces paroles : *C'est ici mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis ma complaisance* ; on lisoit dans quelques Exemplaires les paroles du Pseaume 2. *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* Cette varieté est tres-ancienne, puisque saint Justin lisoit ainsi, comme il paroît par cet endroit de son Dialogue contre Tryphon. *Le Saint-Esprit*, dit-il, *descendant sur J. C. sous la forme d'une Colombe, on entendit une voix venuë du Ciel qui est aussi du Prophete David, disant comme en sa personne ce qui devoit être dit un jour par le Pere celeste : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* Ce qui fait voir que du temps de cet ancien Pere, on rapportoit ces paroles au Baptême de J. C. Methodius a aussi lû ainsi l'Histoire du Baptême de J. C. dans les Evangiles qu'il avoit. *Rien*, dit-il dans le discours huitiéme de la Virginité, *ne s'accorde mieux avec ce que nous avons dit, & n'en fait voir plus clairement la verité, que l'ancien Oracle addressé de la part au Pere à J. C. lorsqu'il fut baptisé dans le Jourdain.* VOUS ÊTES MON FILS, C'EST AUJOURD'HUI QUE JE VOUS AI ENGENDRÉ. Saint Hilaire les rapporte aussi dans son Texte en cet endroit de l'Evangile de saint Matthieu, & les explique du Baptême de J. C. tant dans le Commentaire de ce passage, que dans l'onziéme Livre de la Trinité, où il dit, *qu'il est visible que J. C. a reçû l'onction de l'Esprit & de la vertu de Dieu, quand on entendit lorsqu'il sortit du Jourdain, cette voix de son Pere : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.*

Saint Augustin remarque dans le second Livre de la Concorde des Evangelistes, chap. 14. que ces paroles : *Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui*, se trouvoient dans plusieurs Exemplaires de l'Evangile de saint Luc ; & quoi qu'on dise qu'elles n'étoient point dans les plus anciens Exemplaires Grecs, il ajoûte neanmoins que si on peut prouver par des Exemplaires dignes de foi, que ces paroles sont de l'Evangeliste, il faudra dire que l'une & l'autre de ces deux Sentences ont été entenduës du Ciel. Ce que saint Augustin remarque de l'Evangile de saint Luc, est aussi vrai de l'Evangile de saint Matthieu, puisque saint Hilaire rapporte ces paroles dans son Texte, & que Juvencus dans sa Paraphrase de cet Evangeliste rend ces paroles, & non pas celles que portent nos Exemplaires.

Tunc vox missa Dei longum per inane cucurrit.
Ablutúmque undic Christum statúque perunctum
Alloquitur : te nate hodie per gaudia testor
Ex me progenitum, placet hæc mihi gloria prolis.

Le même paraphrase une Addition ancienne qui se trouvoit dans ce même endroit de l'Evangile de saint Matthieu dans les Editions Latines, & qui se trouve encore dans un Manuscrit de l'ancienne Vulgate de la Bibliotheque de l'Abbaïe saint Germain des Prez. *Et cùm baptizaretur* JESUS, *lumen magnum fulgebat de aqua, ita ut timerent omnes qui congregati erant. Pendant qu'on baptisoit* JESUS, *il sortoit une grande lumiere de l'eau, en sorte que tous les Assistans en étoient étonnez.* C'est ce que Juvencus paraphrase ainsi :

Hæc memorans vitreas penetrabat fluminis undas.
Surgenti manifesta Dei præsentia claret.

Il y a une autre Addition bien plus considerable au chap. 20. de l'Evangile de saint Matthieu, que Juvencus a mise aussi dans sa Paraphrase, & qui se trouve dans l'Exemplaire Grec de Cantbrige, dans quelques anciens Exemplaires de la Vulgate Latine, & dans la Version Anglo-Saxone. Car aprés ces paroles du vers. 28. *Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, & donner sa vie pour la Redemption de plusieurs*, on trouve cette Sentence ajoûtée : *Vous autres vous cherchez à croître de moins en plus, & de grands à devenir petits* : ce qui n'est dans aucun endroit des Evangiles. L'on y a joint ensuite les paroles suivantes, dont le sens est dans l'Evangile de saint Luc au chap. 14. *Or quand vous entrez étant invitez pour prendre un répas, ne prenez pas les premieres places, de peur que quelqu'un plus élevé que vous, ne survienne, & que celui qui vous a invité au répas, s'approchant de vous, ne vous dise, Reculez-vous, & que vous n'en receviez de la confusion. Au lieu que si vous vous mettez dans une place inferieure & qu'il se rencontre une personne au dessous de vous, celui qui vous a invité vous dira, Montez plus haut : ce qui vous sera plus avantageux.* Il paroît que saint Hilaire avoit cette Addition dans son Exemplaire ; car dans ses Titres du Canon 20. sur saint Matthieu, aprés le Titre, *De Filiis Zebedæi*, on trouve cet autre, *De primo accubitu*, qui ne convient qu'à cette Addition, & il l'explique lui-même dans son Texte, en ces termes :

Pour

Pour la gloire de l'humilité, N. S. les instruit par l'exemple d'un festin, & les avertit que celui qui y est invité ne doit pas se mettre dans les premieres places, de peur que quelqu'un plus élevé arrivant, il ne soit obligé étant averti par le Maître de quitter la place qu'il a prise. Au lieu que s'il se met à une place inferieure, & qu'il survienne des personnes au dessous de lui, on lui fera l'honneur de le faire monter à une place plus haute. C'est la même chose qui est portée dans l'Addition, & presque dans les termes qu'elle est conçuë dans l'ancienne Vulgate. Juvencus l'a aussi trouvée dans son Exemplaire, & mise en ces Vers.

At vos ex minimis opibus transcendere vultis,
Et sic è summis lapsi comprendite imos.
Si vos quisque vocat cœnæ convivia ponens,
Cornibus in summis devites ponere membra,
Quisque rapis venies forsan si nobilis alter
Turpiter eximio cogetur cedere cornu,
Quem tumor inflati cordis per summa locarat,
Sin contentus erit mediocria prendere loca
Inferiórque dehinc si mox conviva subibit
Ad potiora pudens transibit strata tororum.

Saint Leon dans l'Epître 79. à l'Imperatrice Pulcherie, aprés avoir cité ces paroles: *Que celui d'entre-vous qui voudra être le premier, soit vôtre serviteur; car le Fils de l'Homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir*, ajoûte ces mots: *Il proposoit toutefois ces choses à des personnes qui vouloient croitre de moins en plus, & non pas monter d'un lieu bas à un lieu haut.* HÆC illis *insinuabantur qui de pusillo volebant crescere, & de infimis ad summa transire.* Ce qui répond aux premieres paroles de l'Addition ainsi énoncées dans un Manuscrit de l'Abbaye de saint Germain des Prez: *Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de minore majores fieri.* Au lieu que la seconde partie de cette Sentence est exprimée d'une autre maniere & dans le Grec & dans le Latin du Manuscrit de Cantbrige: *Vos autem quæritis de minimo crescere, & de magno minui.* Dans celui de Corbie, en ces termes: *Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de majore minores fieri.* Et dans celui du Monastere de saint André, de la maniere suivante: *Vos autem quæritis de pusillo crescere, & de magnis majores esse.* Il est remarquable qu'il n'y a que cette Sentence ajoûtée dans le Manuscrit de saint Germain des Prez, & que tout le reste de l'Addition ne s'y rencontre point.

Les témoignages de saint Hilaire, de saint Leon & de Juvencus, ne nous laissent pas lieu de douter que cette Addition n'ait été anciennement dans quelques Exemplaires Latins: mais nous n'avons aucun des Peres Grecs qui en fasse mention. C'est pourquoi nous ne croions pas qu'on puisse dire qu'elle étoit autrefois dans les Exemplaires Grecs de l'Evangile de saint Matthieu: nous croïons au contraire que c'est une Addition faite par les Latins, que le Copiste de l'Exemplaire de Cantbrige, ou quelqu'autre, a traduite en Grec & inserée dans son Texte. Nous ne croïons pas non plus que cette Addition fût dans tous les Exemplaires de l'ancienne Vulgate Latine, puisque plusieurs Peres Latins ne la reçoivent point, que saint Jerôme n'en a point fait de mention, qu'elle n'a jamais été connuë dans l'Eglise d'Afrique, qu'elle est énoncée differemment dans divers Exemplaires, & qu'il y en a où la plus grande partie de cette Addition ne se trouve point. Enfin nous sommes persuadez que cette Addition ne doit avoir aucune autorité. Premierement parce que les anciens Peres Grecs, comme Origenes, saint Chrysostome, &c. ne l'ont point reconnuë, & que par consequent elle n'étoit point dans les plus anciens Exemplaires Grecs du Nouveau Testament. Secondement, parce que la plus grande partie de l'Eglise Latine ne l'a point approuvée. Troisiémement, parce que la Sentence nouvelle que l'on fait dire à J. C. n'a presque point de sens de la maniere qu'elle est énoncée dans le Manuscrit de Cantbrige. Quatriémement, parce qu'il est assez visible que la plus grande partie de cette Addition est prise de l'Evangile de saint Luc, dont on a changé le Texte d'une maniere assez grossiere. Cinquiémement, parce que l'occasion dans laquelle saint Luc dit que J. C. prononça ces paroles, est toute differente de celle où on les place dans cette Addition: car saint Luc rapporte que J. C. tint ce discours à Jerusalem, étant dans la maison d'un des principaux Pharisiens, où il devoit prendre un répas, aprés avoir gueri un hydropique, à l'occasion de ce que les conviez choisissoient les premieres places; au lieu que dans l'Addition on fait dire la même chose à J. C. à l'occasion de la demande de la mere des enfans de Zebedée, peu de temps avant sa Passion, hors de Jerusalem, étant en chemin pour y aller. Le temps, le lieu, l'occasion, les circonstances sont toutes differentes, & il n'y a personne qui ne voïe que cette comparaison est dans son lieu naturel en l'Evangile de saint Luc, au lieu qu'elle est déplacée & hors d'œuvre dans celui de saint Matthieu.

Dans le Chapitre 24. de saint Matthieu v. 36. où il est dit, *que personne ne sçait rien du jour du Jugement, non pas même les Anges du Ciel;* il y a dans le Manuscrit de Cantbrige ces mots ajoûtez, qui se trouvent dans l'Evangile de saint Marc chap. 13. v. 32. *Ni le Fils.* Origenes suit cette Leçon dans son Commentaire sur cet endroit de saint Matthieu. Saint Chrysostome & Theophylacte expliquent aussi ces paroles dans leurs Commentaires sur cet Evangeliste. Saint Jerôme remarque qu'elles se trouvoient dans quelques Exemplaires Latins de saint Matthieu; mais qu'elles n'étoient point dans

dans la plûpart des Grecs, & particulierement dans ceux d'Origenes & de Pierius. Saint Hilaire, saint Ambroise & saint Augustin lisoient aussi ces paroles dans saint Matthieu, comme dans saint Marc. Enfin les Manuscrits de l'ancienne Vulgate Latine de l'Evangile de saint Matthieu portent aussi ces paroles. Il y a même plus d'apparence qu'elles ont été raïées de l'Evangile de saint Matthieu, qu'ajoûtées à celui de saint Marc, ou transferées de ce dernier dans le premier.

Dans le même Chapitre v. 41. aprés ces paroles: *De deux femmes qui moudront dans un moulin, l'une sera prise & l'autre laissée*; Il y a encore dans le Manuscrit de Cantbrige & dans quelques autres, une Addition tirée de saint Luc ch. 17. v. 34. *De deux personnes qui seront dans un lit, l'un sera pris & l'autre laissé.* Luc de Bruges l'a trouvée dans plusieurs Manuscrits Latins. Elle est dans la Version Anglo-Saxone. Origenes, saint Hilaire & saint Chrysostome l'expliquent en cet endroit: mais Theophylacte ne la reconnoît pas. Dans les Manuscrits de l'ancienne Vulgate, elle se trouve à la place des paroles que nous avons rapportées de deux femmes qui moudront au moulin; & il y a aussi des Manuscrits Grecs où ces paroles ne se trouvent point.

§. IV.

Vie de saint Marc. De son Evangile. De la Verité du dernier Chapitre entier.

Les Anciens nous apprennent que l'Evangeliste saint Marc étoit le Disciple & l'Interprete de saint Pierre: ainsi l'on ne peut douter que ce ne soit lui qu'il appelle son fils dans sa premiere Lettre écrite de Babylone *a*. Mais il y a bien de l'apparence qu'il est different de Jean surnommé Marc fils de Marie, compagnon de saint Paul & de saint Barnabé, dont il est souvent parlé dans les Actes *b*, qui est peut-être aussi ce Marc cousin de Barnabé, dont il est fait mention dans les Epîtres de saint Paul. L'Evangeliste n'est appellé nulle part du nom de Jean, qui étoit le nom propre de celui-ci. Il étoit Disciple de saint Pierre & attaché à lui, dans le temps que l'autre étoit avec saint Paul & saint Barnabé. Quelques Auteurs ont crû que l'Evangeliste avoit été l'un des soixante & douze Disciples de Nôtre Seigneur *c*. Il y a plus d'apparence qu'il n'a pas reçû l'Evangile

a *Qu'il appelle son fils dans sa premiere Lettre.*] 1. *Petr.* 5. *v.* 3. L'Eglise de Babylone vous saluë, & mon fils Marc.

b *Jean surnommé Marc fils de Marie, dont il est souvent parlé dans les Actes.*] Dans le chap. 12. v. 12. il est dit que S. Pierre étant sorti de prison, *vint à la maison de Marie mere de Jean surnommé Marc.* Au v. 25. *Que Barnabas & Saul revinrent de Jerusalem, aiant pris avec eux Jean surnommé Marc.* Dans le Chapitre 15. v. 37. Que saint Paul & Barnabé étant convenus à Antioche de retourner visiter les Freres des Villes où ils avoient prêché la parole de Nôtre Seigneur, *Barnabé vouloit prendre avec lui Jean surnommé Marc; mais que Paul le prioit de considerer qu'il n'étoit pas à propos de prendre avec eux celui qui les avoit quittez en Pamphilie, & ne les avoit point accompagnez dans leur ministere: Qu'il se forma là-dessus une contestation entr'eux, qui fut cause qu'ils se separerent; & que Barnabé prit Marc avec lui, & s'embarqua pour aller en Chypre.* La liaison étroite de ce Marc avec Barnabé, fait croire que c'est le même qui est appellé son parent dans l'Epître aux Colossiens c. 4. v. 10. où saint Paul dit: *Marc cousin de Barnabé sur le sujet duquel on vous écrit, vous saluë; s'il vient chez vous, recevez-le bien.* Et dans la seconde à Timothée chap. 4. v. 12. *Prenez Marc & me l'amenez; car il peut beaucoup servir pour le ministere de l'Evangile.* Il en fait encore mention dans l'Epître à Philemon, comme étant un de ceux qui l'aidoient. Si celui dont parle S. Paul en ces trois endroits est le même dont il est parlé dans les Actes; il faut qu'il se soit raccommodé avec saint Paul, depuis sa division avec saint Barnabé. Quelques-uns ont confondu ce Jean surnommé Marc fils de Marie, avec saint Jean l'Evangeliste. S. Chrysostome dans l'Homelie 26. sur les Actes, ne lui donne point le surnom de *Marc*; mais l'appelle simplement *Jean. Il demande quel est ce Jean, & dit que c'est peut-être celui qui étoit toûjours avec les autres Apôtres; & que c'est pour cela qu'il joint son surnom.* Ainsi quoique ce surnom ne soit pas à present dans le Texte Grec de saint Chrysostome, il paroît toutefois par ces derniers mots, que c'est une omission. Oecumenius ajoûte une negative, & met que ce n'étoit pas celui qui étoit toûjours avec saint Pierre & les autres Apôtres, c'est à dire, que ce n'étoit point l'Evangeliste, & la raison que saint Chrysostome en rend, fait voir qu'il faut ainsi lire son Texte. L'Evangeliste ne peut être le Marc dont il est parlé dans les Epîtres de saint Paul, puisqu'alors il étoit en Egypte, & même que la seconde à Timothée est écrite à ce qu'on croit aprés sa mort. Quelques-uns ont crû neanmoins que celui dont il est parlé dans les Epîtres de saint Paul étoit l'Evangeliste; & entr'autres, l'Auteur du Dialogue d'Adamance contre les Marcionites.

c *Quelques-uns ont crû que l'Evangeliste avoit été un des soixante & douze Disciples de Nôtre Seigneur.*] Saint Epiphane le dit dans l'Heresie 51. où il rapporte, qu'aiant quitté J. C. aprés le discours qu'il fit sur l'Eucharistie, saint Pierre le fit revenir. L'Auteur du Dialogue d'Adamance contre les Marcionites, le met

l'Evangile de JESUS-CHRIST même, mais des Apôtres, & particulierement de saint Pierre, qui l'appelle son fils, peut-être parce qu'il l'avoit engendré en JESUS-CHRIST. Le stile de son Evangile nous fait connoître qu'il étoit Juif, & plûtôt Hebreu naturel que Helleniste. Le nom de Marc n'est pas à la verité un nom d'Hebreu; mais c'étoit apparemment un nom qui répondoit au nom Hebreu qu'il portoit, ou un surnom de Romain qu'il avoit pris suivant un usage assez commun en ce temps-là. C'est une Tradition ancienne & constante, que l'Evangeliste saint Marc a été Fondateur de l'Eglise d'Alexandrie. Les autres circonstances de sa vie & de sa mort rapportées dans ses Actes & par de nouveaux Auteurs, sont incertaines, ou fabuleuses. d

Les Anciens ne conviennent ni du temps ni du lieu où saint Marc composa son Evangile. Saint Irenée dit que ce fut aprés la mort de saint Pierre & de saint Paul. e Si cela est, il ne faudra placer la mort de saint Marc qu'en 67. avec l'Auteur de la Chronique Orientale, ou en 68. suivant ses Actes: auquel cas il aura survêcu de deux ou trois ans ces deux Apôtres, & aura composé son Evangile dans cet intervalle: Mais si on la met avec Eusebe en 62. avant la mort de saint Pierre, on ne peut défendre ce Systême.

Saint Clement d'Alexandrie dans ses Hypotyposes, suppose que saint Marc composa son Evangile du vivant de saint Pierre; car il dit *que cet Apôtre aïant prêché la parole de Dieu, & publié l'Evangile dans la Ville de Rome, plusieurs de ceux qui étoient alors, prierent saint Marc qui avoit été depuis long-temps son Disciple, & qui avoit retenu ses paroles, d'écrire ce qu'il avoit appris de son Maître: Qu'il fit donc son Evangile, & le donna à ceux qui le lui avoient demandé: Que saint Pierre aïant appris qu'il y travailloit, il ne voulut ni l'en empêcher ni l'exhorter à le faire.* Papias dit aussi que saint Marc écrivit ce qu'il avoit appris de saint Pierre. Eusebe & saint Jerôme ajoûtent à ces autoritez, que saint Pierre approuva cet Evangile quand il fut achevé, afin qu'il fût reçû dans les Eglises. Tertullien est témoin que l'on assûroit que l'Evangile publié par saint Marc, étoit de saint Pierre. *Licet & Marcus quod edidit Petri affirmetur, L. 4. contr. Marc. c. 5.*

Saint Gregoire de Nazianze dans ses Poëmes 34. & 44. écrit que saint Marc a composé son Evangile pour l'Italie sur la Relation de saint Pierre. L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, dit même que ce fut cet Apôtre qui lui dicta son Evangile: mais cela ne s'accorde pas avec ce qu'en disent saint Clement & Papias. Tous ces Auteurs supposent que ce fut à Rome & à la priere des Chrêtiens de cette Ville, que saint Marc composa son Evangile: Au contraire saint Chrysostome dans l'Homelie 1. sur saint Matthieu, croit que ce fut en Egypte & pour des Chrêtiens de ce Païs-là, qu'il le composa. Il semble qu'on pourroit accorder cette contradiction, en disant que saint Marc fit son Evangile à Rome peu de temps avant la mort de saint Pierre, que cet Apôtre l'approuva, & qu'aprés sa mort, étant sorti de Rome, il le porta & le publia en Egypte. De cette sorte on accorde tous les Auteurs, en supposant que saint Marc n'est venu à Alexandrie qu'aprés la mort de saint Pierre, c'est à dire en 66. & qu'il n'est mort qu'en 67. ou 68. Ce que saint Irenée dit, qu'il n'a publié son Evangile qu'aprés la mort de saint Pierre, se trouvera aussi veritable; parce que quoi qu'il l'eût fait peu de temps avant la mort de cet Apôtre, il ne fut neanmoins rendu public que quelque temps aprés. Il est remarqué dans Euthymius & dans quelques

---

aussi au nombre des soixante & douze Disciples. Procope & quelques autres modernes font de même avis. Mais Papias dit nettement que l'Evangeliste S. Marc *n'avoit ni vû, ni suivi Nôtre Seigneur, & qu'il a écrit ce qu'il avoit appris de saint Pierre. Dans Eusebe, l. 3. de son Hist. chap. dernier.* Saint Irenée ne dit point qu'il eût vû J. C. Tertullien le met au rang des hommes Apostoliques. Saint Jerôme se contente de lui donner la qualité de Disciple & d'Interprete de saint Pierre. Saint Chrysostome, Homelie 19. sur les Actes. Saint Augustin, *de Consens. Evang. l. 1. c. 2.* & dans le Livre 17. contre Fauste, c. 3. Theodoret dans sa Préface sur l'Histoire des Solitaires, & Bede sur saint Marc, disent qu'il n'a pas vû les choses qu'il a écrites, mais qu'il les a apprises de ceux qui avoient vécu & conversé avec Nôtre Seigneur.

d *Les autres circonstances de sa vie & de sa mort rapportées dans ses Actes & par de nouveaux Auteurs sont incertaines ou fabuleuses.*] Bollandus nous a donné des Actes de saint Marc en Grec & en Latin. C'est l'Ouvrage de quelque Chrêtien d'Egypte du septiéme ou huitiéme Siecle, qui a été suivi par l'Auteur de la Chronique Orientale, par Bede & par les Martyrologistes. Ces Actes sont visiblement pleins de fables, & tous ces Auteurs recens sont de peu d'autorité. Pallade dans l'Histoire Lausiaque & Eutychius le font Martyr; mais ni Eusebe, ni saint Jerôme n'en disent rien.

e *Aprés la mort de saint Pierre & de saint Paul.*] Le Grec de saint Irenée dans Eusebe, porte *μετὰ τὴν τούτων ἔξοδον.* Le Latin de l'ancien Interprete: *Post verò horum discessum,* c'est à dire leur sortie de ce monde. Ceux qui disent qu'il faut lire *εἴσοδον* changent le Texte sans raison.

f Sur

ques Notes des Manuscrits du Nouveau Testament, que l'Evangile de saint Marc a été composé dix ans aprés la Passion de Nôtre Seigneur, c'est à dire la 43. de nôtre Ere. Mais cela ne se peut s'il a été fait à Rome & du temps que saint Pierre y étoit, puisque saint Pierre n'est venu à Rome que long-temps aprés, comme nous l'avons fait voir en un autre endroit. D'ailleurs ces sortes de remarques ne meritent pas qu'on s'y arrête.

Il semble qu'il n'y ait pas lieu de douter que saint Marc n'ait écrit son Evangile en Grec, & que le Grec que nous avons, ne soit son Original. Tous les Anciens qui ont remarqué comme une chose particuliere, que l'Evangile de saint Matthieu étoit écrit en Hebreu ou en Syriaque, n'ont rien dit de semblable de celui de saint Marc. Ils ont donc supposé qu'il étoit écrit en Grec comme les autres Livres du Nouveau Testament. Saint Jerôme (*Ep.* 123.) & saint Augustin (*L.* 1. *de Consens. Evang. c.* 2.) ont aussi assûré que tous les Livres du Nouveau Testament, à l'exception de l'Evangile de saint Matthieu & de l'Epître aux Hebreux, avoient été écrits originairement en Grec. Outre ces Autoritez, il y a dans l'Evangile de saint Marc plusieurs Grecismes qui font voir qu'il a été écrit en Grec & non pas en Latin, comme le Cardinal Baronius l'a voulu soûtenir sur des raisons si peu solides, qu'elles ne meritent pas qu'on s'y arrête. *f*

Saint Marc a suivi l'Evangile de saint Matthieu, & souvent n'a fait que l'abreger, soit en reduisant sa Narration, soit en ômettant diverses choses, & principalement ce qui regarde la Doctrine. C'est ce qui lui a fait donner par saint Augustin la qualité d'Abbreviateur de saint Matthieu. Il y a neanmoins des Histoires qu'il rapporte plus au long, & dont il marque quelques circonstances ômises par cet Apôtre. Il rapporte peu de choses qui ne soient que dans l'Evangile de saint Jean, encore moins qui ne soient que dans celui de saint Luc: presque tout est tiré de l'Evangile de saint Matthieu, dont il suit ordinairement l'ordre, & se sert fort souvent des mêmes termes: Ce qui me fait croire que saint Marc a plûtôt écrit sur la Version Grecque de l'Evangile de saint Matthieu, que sur l'Original Syriaque.

Saint Jerôme remarque dans sa Lettre à Hedibia, que le *dernier Capitule de l'Evangile de saint Marc* (commençant au ỳ. 9. de nôtre dernier Chapitre) *n'étoit que dans peu d'Exemplaires, & que presque tous les Grecs ne l'avoient point. Aut enim non recipimus Marci Testimonium quod in raris fertur Evangeliis, omnibus Græcis libris hoc Capitulum in fine non habentibus.*

Saint Gregoire de Nysse dans sa seconde Oraison sur la Resurrection dit, *que dans les Exemplaires les plus correcsts l'Evangile de saint Marc finit à ces paroles:* Car ils craignoient: *Que neanmoins ce qui suit, se trouve ajoûté dans quelques-uns.* Euthymius

---

f Sur des raisons si peu solides, qu'elles ne meritent pas qu'on s'y arrête.] Il dit qu'il n'est pas à croire que saint Marc écrivant pour des Romains, ait composé son Evangile en une autre Langue que celle qui étoit en usage à Rome. Il est vrai que le Latin étoit la Langue naturelle des Romains: mais le Grec étoit aussi commun parmi eux. Ainsi quand on supposeroit que saint Marc auroit écrit précisément pour les Romains, il auroit pû écrire en Grec, comme saint Paul a écrit en Grec la Lettre qu'il leur a addressée. Mais il n'est pas certain que saint Marc ait écrit à Rome & pour les Romains; & quand cela seroit vrai, il ne l'est pas que son Evangile fût pour les seuls Romains. Il y avoit à Rome des Juifs convertis, à qui saint Pierre avoit prêché, & pour qui saint Marc écrivoit aussi: Ces Juifs, comme remarque Grotius, sçavoient peu de Latin, mais ils sçavoient & parloient le Grec. Toutes les autoritez que Baronius apporte pour montrer que le Grec n'étoit pas commun à Rome, ne prouvent rien. Il est certain que les Romains étudioient le Grec; que les honnêtes gens l'entendoient & le parloient: Les femmes mêmes sçavoient le Grec & le parloient. Les Auteurs qu'il allegue pour appuyer son sentiment, sont l'Auteur du Pontifical de Damase, Eutychius & des Syriens. Ce sont des témoins de peu d'autorité sur une chose aussi ancienne, & d'ailleurs ils ne parlent pas clairement. S. Gregoire de Nazianze qu'il cite encore, ne dit point que l'Evangile de saint Marc fût écrit en Latin: il dit seulement qu'il étoit écrit pour les peuples d'Italie. Il prétend qu'il y a des Latinismes dans le Grec de saint Marc; cela pourroit être sans qu'il eût écrit en Latin: Il suffit qu'il eût demeuré avec les Latins, & qu'il parlât Latin, pour mêler des mots Latins grecisez dans son Grec. Il y a des Interpretes qui prétendent que saint Marc a écrit son Evangile en Latin & en Grec; mais cela se dit sans preuves: il est constant que l'Evangile Latin que nous avons, n'est point de saint Marc, & qu'il a été traduit sur le Grec. On rapporte que l'Empereur Charles IV. trouva à Aquilée l'Evangile écrit de la propre main de saint Marc, en sept cahiers. Les Venitiens prétendent avoir à Venise cet Original apporté d'Aquilée, qu'ils gardent dans l'Eglise de saint Marc, avec un autre Evangile qu'ils croient écrit par saint Chrysostome; mais ils ont soin de bien fermer ces deux Livres, & ne permettent à personne de les ouvrir, de peur qu'on ne découvre la verité. Cornelius à Lapide dit, qu'il avoit appris de Venise, que les Lettres de l'Evangile de saint Marc étoient fort effacées, & qu'il étoit écrit en Grec & non pas en Latin.

Euthymius fait la même remarque, qui se trouve aussi dans quelques Exemplaires du Nouveau Testament Grec. Il n'y en a point à present où l'on ne trouve le Chapitre de saint Marc entier. Mais dans un Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, on lit aprés ces paroles ἐφοβοῦντο γάρ. cette remarque qui est aussi dans la Bible Grecque imprimée de Wekel, *Elles annoncerent en peu de mots à Pierre ce qui leur avoit été ordonné, & depuis* JESUS *publia par leur ministere de l'Orient jusqu'à l'Occident cette sainte & incorruptible Prédication du salut eternel.* On voit bien que c'est une Addition faite par une main étrangere, mais qui suppose que c'étoit la fin de l'Evangile. Neanmoins il y a ensuite dans ce Manuscrit & de la même main, *On trouve aussi aprés ces mots* ἐφοβοῦντο γάρ *ce qui suit* ἀναστὰς δὲ & le reste jusqu'à la fin de l'Evangile; mais il n'y a point en marge de lettres de l'Alphabet pour marquer la Section. Dans le Manuscrit de Cantbrige, le Verset 9. & les suivans jusqu'au 16. sont écrits de la même main, mais le 16. & les suivans sont d'une main plus recente; neanmoins il y a bien des raisons qui prouvent qu'on doit reconnoître la verité de ce Chapitre entier dans toutes ses parties.

Premierement on n'a jamais revoqué en doute les huit premiers Versets. Car quand saint Jerôme dit que le dernier Capitule de saint Marc, n'est pas dans plusieurs Exemplaires Grecs, par Capitule il n'entend que les onze derniers Versets, les Sections ou Capitules étant alors plus petits que ne sont à present nos Chapitres. D'ailleurs on ne peut pas dire que saint Marc n'ait point parlé de la Resurrection de Nôtre Seigneur. 2. Quoique ces onze derniers Versets ne fussent pas dans plusieurs Exemplaires Grecs du temps de saint Jerôme & de saint Gregoire de Nysse, ils étoient neanmoins dans quelques-uns des Grecs & dans tous les Latins, Syriaques & Arabes. 3. Les plus anciens Peres les ont reconnus pour veritables. Saint Irenée dans le troisiéme Livre contre les Heresies cite le penultiéme Verset: *Saint Marc*, dit-il, *rapporte à la fin de son Evangile, que Nôtre Seigneur aprés leur avoir parlé entra dans le Ciel, & qu'il est assis à la droite de Dieu.* L'apparition de la Magdeleine est citée par Tertullien dans le Livre de l'Ame. S. Ambroise, saint Augustin, l'Auteur de la Synopse, l'Auteur de la Concorde attribuée à Ammonius, Cassien, &c. citent aussi les derniers Versets de ce Chapitre. Saint Jerôme même & saint Gregoire de Nysse les expliquent, & les accordent avec les autres Evangelistes. 4. On voit assez que la raison pour laquelle on les a retranchez dans quelques Exemplaires, est la contradiction apparente qui se trouvoit en cet endroit, entre saint Matthieu & saint Marc. Mais on ne voit pas de raison pourquoi on les auroit ajoûtez, ni d'où on les auroit pris. Enfin les derniers Versets sont de même stile, écrits avec la même simplicité, & se rapportent à ce que les autres Evangelistes ont écrit; ensorte neanmoins que l'on voit bien qu'ils n'ont point été pris d'eux. Il n'y a donc pas lieu de douter de leur antiquité, ni de leur verité.

Il n'en est pas de même d'une Addition dont parle saint Jerôme dans le second Dialogue contre les Pelagiens, qui étoit aprés ces paroles du ℣. 14. JESUS-CHRIST *apparut aux onze lorsqu'ils étoient à table, & leur reprocha leur incredulité & la dureté de leur cœur, parce qu'ils n'avoient point crû à ceux qui l'avoient vû ressuscité.* Voici l'Addition, *Ils lui répondirent, en disant, Ce siecle est la substance de l'iniquité & de l'incredulité, qui empêche par le moyen des esprits impurs qu'on n'embrasse la veritable vertu; c'est pourquoi découvrez vôtre Justice.* Saint Jerôme dit que ces paroles se trouvoient dans quelques Exemplaires, & particulierement dans des Grecs; mais il ne fait pas grand fonds sur cette Addition, qui suivant toutes les apparences étoit tirée de quelque Evangile supposé ou falsifié par les Heretiques.

---

§. V.

Vie de saint Luc. De son Evangile. Comment corrompu par les Marcionites. De la verité de la Sueur de sang de JESUS-CHRIST. *Des changemens & Additions du Manuscrit de Cantbrige.*

SAint Luc étoit d'Antioche Ville Metropole de Syrie a, Medecin de profession b. Il n'a point été Disciple de Nôtre Seigneur, & l'un des

---

a *Saint Luc étoit d'Antioche Ville Metropole de Syrie.*] Eusebe le dit dans le chapitre 4. du troisiéme Livre de son Histoire: *Lucas verò domo Antiochenus.* Et saint Jerôme dans le Traité des Hommes Illustres: *Lucas Medicus Antiochensis.*

b *Medecin de profession.*] C'est de saint Paul que nous le sçavons. Coloss. 4. v. 14. *Salutat vos Lucas Medicus.* Tous les Anciens n'ont point douté que ce ne fût l'Evangeliste, Nicephore & les nouveaux Grecs le font Peintre, & il y a en differens endroits des Images de la Vierge, qu'on donne pour l'Ouvrage de saint Luc. Ce sont des fictions qui n'ont ni verité ni apparence.

c Il

des soixante & douze, comme quelques Anciens l'on crû: *c* Il n'y a pas même d'apparence qu'il ait été Juif: *d* Il étoit plûtôt Gentil & incirconcis. Il fut Disciple de saint Paul: Il l'accompagna dans presque tous ses voïages, *e* & l'assista continuellement dans le ministere de la Prédication, comme nous l'apprenons & de l'Histoire des Actes, & des témoignages avantageux que saint Paul lui rend dans ses Lettres. On croit que c'est aussi de lui que parle cet Apôtre, sans le nommer, quand il mande aux Corinthiens *f* (2. Cor. 8. vers. 18.) qu'il leur a envoïé un Frere qui s'est acquis de la reputation dans toutes les Eglises par son Evangile: *Cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias.* Il n'y a pas de raison de le confondre avec Lucius, *g* dont saint Paul fait aussi mention dans son Epître aux Romains. On trouve

c *Il n'a point été Disciple de Nôtre Seigneur, ni l'un des soixante & douze, comme quelques Anciens l'ont crû.*] Cela paroît visiblement par le commencement de son Evangile, où il ne dit pas qu'il ait écrit ce qu'il avoit vû, mais ce qu'il avoit appris des autres. Saint Irenée se contente d'apporter son témoignage, comme d'un homme qui avoit appris des Apôtres ce qu'il avoit écrit, sans le produire comme un témoin oculaire de la verité des choses qu'il a écrites. Tertullien assûre comme une chose certaine qu'il n'a pas été Disciple de J. C. mais qu'il a appris des Apôtres, & particulierement de saint Paul, ce qu'il a écrit: *Porrò Lucas non Apostolus, sed Apostolicus: non Magister, sed Discipulus; utique Magistro minor, certè tantò posterior, quantò posterioris Apostoli Sectator. Lib. 4. contra Marcion. cap. 2.* Eusebe Livre 3. de son Histoire, chap. 4. dit, qu'il a écrit son Evangile sur la Relation des autres, & les Actes sur ce qu'il avoit vû lui-même. Saint Jerôme assûre la même chose dans son Traité des Hommes Illustres, & dans la Préface de saint Matthieu. Saint Ambroise dans le commencement de son Commentaire sur saint Luc. Saint Augustin dans le Livre *de Cons. Evang. l. 2. c. 2.* Theodoret dans la Préface des Vies des Peres. Ces témoignages doivent être préferez à ceux de l'Auteur du Dialogue contre Marcion attribué à Origenes, à celui de saint Epiphane qui l'avoit pris de cet Auteur, & à ceux de quelques Auteurs recens qui ont écrit que saint Luc étoit un des soixante & douze Disciples de Nôtre Seigneur.

d *Il n'y a pas d'apparence qu'il ait été Juif.*] Saint Paul dans l'Epître aux Colossiens aprés avoir nommé Aristarque, Marc & Jesus appellé le Juste, dit qu'ils étoient du nombre des Circoncis: *Qui ex circumcisione sunt.* Qu'ils étoient les seuls qui fussent alors avec lui. Cependant immediatement aprés il parle d'Epaphras, de Demas & de Luc. Il semble par là les distinguer de ceux qui étoient circoncis. Saint Chrysostome a suivi ce sens. Saint Jerôme dans les questions sur la Genese, appelle saint Luc, Proselyte. Il n'étoit donc pas Juif de naissance.

e *Il fut le Disciple de saint Paul, & l'accompagna continuellement dans ses voyages.*] Saint Irenée dans le troisiéme Livre contre les Heresies, chapitre 14. dit qu'il fut le Compagnon inséparable de saint Paul & son Coadjuteur dans l'Evangile. Saint Paul le met aussi au rang de ses Coadjuteurs dans l'Epître à Philemon. v. 24. *Marcus, Aristarchus, Demas & Lucas Adjutores mei.* Et l'appelle son tres-cher dans l'Epître aux Colossiens, chap. 4. v. 14. *Salutat vos Lucas Medicus charissimus.* Il dit dans la seconde à Timothée, chap. 4. v. 11. qu'il étoit le seul qui fût demeuré avec lui: *Lucas est mecum solus.* L'Histoire des Actes nous fait connoître qu'il se mit à suivre saint Paul, quand cet Apôtre passa de Troade en Macedoine; car c'est la premiere fois qu'il parle comme étant avec saint Paul. *Nous cherchâmes*, dit-il, *aussi-tôt le moyen de passer de Troade en Macedoine. Act. 16. v. 11.* Aussi saint Irenée faisant le dénombrement des voiages que saint Luc fit avec saint Paul, met celui-là le premier. Selon le Manuscrit de Cantbrige, saint Luc étoit avec saint Paul à Antioche dés l'an 43. mais il n'est pas seur de le suivre. Etant passé de Troade en Macedoine, il y demeura quelques jours avec saint Paul. Il n'est plus parlé de saint Luc dans les Actes jusqu'au Chap. 20. où il est dit que saint Luc étoit avec saint Paul, quand il s'en alla en Asie par la Macedoine: il partit avec lui de Philippes, & alla à Troade: il accompagna saint Paul jusqu'à Jerusalem. Il le suivit ensuite depuis Césarée jusqu'à Rome, quand il y fut conduit: il y demeura avec lui, comme il paroît par les Epîtres à Philemon & aux Colossiens. Il étoit encore avec saint Paul, quand il écrivit la seconde Lettre à Timothée.

f *On croit que c'est aussi de lui que parle cet Apôtre sans le nommer, quand il mande aux Corinthiens, &c.*] Les Auteurs sont partagez sur l'Anonyme, à qui saint Paul donne cet éloge. *Fratrem cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias.* Origenes, Eusebe, saint Jerôme, saint Ambroise, attribuent ceci à saint Luc. Saint Chrysostome dit que les uns croïent que c'est saint Luc, d'autres saint Barnabé. Il laisse la chose dans l'incertitude, & tantôt est pour l'un, tantôt pour l'autre: d'autres entendent ceci de saint Silas, à cause de ces paroles qui suivent, *qui a été ordonné pour être Compagnon de nôtre voyage*; ce qui convient à Silas. Il semble que la raison qui l'a fait attribuer à saint Luc, est le terme d'*Evangile* qui se trouve en cet endroit, que l'on a pris pour un Evangile écrit. Mais c'est une foible conjecture; car l'Evangile de saint Luc n'étoit pas encore composé, & ces paroles s'entendent plûtôt de l'Evangile prêché, c'est à dire ce Frere qui s'est acquis de la reputation dans toutes les Eglises par la Prédication de l'Evangile.

g *Il n'y a point de raison de le confondre avec Lucius.*] Origenes a crû que c'étoit le même, & l'a écrit dans ses Notes sur l'Epître aux Romains. Il n'en a pû avoir d'autre raison, que la ressemblance de nom:

trouve dans le Livre des Hommes Illustres de saint Jerôme, qu'il a toûjours gardé le celibat, qu'il a vécu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, & qu'il est mort en Achaïe, d'où ses Reliques avoient été transferées à Constantinople; mais ce Passage est fort douteux. *h* Saint Epiphane dit qu'il annonça l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie & dans la Macedoine. *i* D'autres Auteurs le font prêcher en d'autres Païs. Il n'y a rien de certain là-dessus, ni sur le genre & le lieu de sa mort. *k*

Saint Luc raporte lui-même au commencement de son Evangile le motif qui le lui fit entreprendre, & le dessein qu'il a eu. Car il dit que plusieurs aïant entrepris avant lui d'écrire l'Histoire de J. C. & de sa Prédication, il croïoit qu'aprés avoir été exactement informé de toutes ces choses depuis le commencement, par ceux qui en avoient été témoins & Ministres eux-mêmes de la parole; il devoit aussi les mettre par écrit, afin que Theophile à qui il addresse *l* cet Ouvrage, reconnût la verité de ce qui lui avoit été annoncé. Comme il étoit Disciple & Compagnon presque inséparable de saint Paul, il est indubitable qu'il avoit suivi ses lumieres & ses instructions pour composer son Evangile, & qu'il avoit écrit ce qu'il avoit appris de lui. C'est ce que tous les Anciens ont remarqué *m*, & quelques-uns ont même prétendu que c'est de l'Evangile de saint Luc dont parle cet Apôtre, quand il se sert de ces termes, *selon mon Evangile.* *n* Saint Jerôme dit qu'il le composa dans l'Achaïe ou dans la Béotie: *In*

---

nom: mais elle prouve le contraire; car si l'on avoit Grecisé ou latinisé le nom *Lucas*, on l'auroit augmenté, plûtost que de l'abreger, comme de *Demas* on a fait *Demetrius*; d'*Appellas*, *Apollodorus*; d'*Epaphras*, *Epaphroditus*; de *Cleopas*, *Cleopatre*; d'*Artemas*, *Artemidore*; d'*Antipas*, *Antipatre*; d'*Harpocras*, *Harpocrate*; de *Rufus*, *Rufinus*. Ce Lucius est mis par saint Paul au rang de ses parens. *Salutat vos Timotheus adjutor meus, & Lucius & Jason, & Sosipater cognati mei.* Il semble que par le mot de *Cognati*, il entend en general des gens de la Nation Juifve, comme il dit dans l'Epître aux Romains, chap. 9. v. 3. *Optabam ego ipse Anathema esse à Christo, pro Fratribus meis qui sunt cognati mei secundùm carnem.* Aussi ce Lucius est joint avec les Juifs. Saint Luc n'étoit pas Juif.

h *Ce Passage est fort douteux.*] Ce qui regarde le celibat & l'âge de saint Luc, ne se trouve point dans le Grec ni dans les meilleurs Manuscrits Latins. Les Grecs & les Latins conviennent que saint Luc mourut fort âgé: mais Isidore, Bede & quelques autres ne lui donnent que soixante & quatorze ans de vie. Ce qui regarde ses Reliques, est tiré de Philostorge, & ne semble pas être non plus de saint Jerôme.

i *Il annonça l'Evangile dans la Dalmatie, dans les Gaules, dans l'Italie, & dans la Macedoine.*] Ce que dit saint Epiphane, qu'il prêcha dans les Gaules, est dit sans fondement. Cela peut s'entendre de la Galatie ou de la Gaule Cisalpine. Metaphraste & Fortunat semblent assûrer qu'il a prêché dans l'Egypte. Nicephore dit qu'il revint de Rome en Gréce, & qu'il y prêcha l'Evangile. Cela est plus probable.

k *Il n'y a rien de certain là-dessus, ni sur le genre & le lieu de sa mort.*] Philostorge & l'Addition aux Livres des Hommes Illustres de saint Jerôme, portent que les Reliques de saint Luc furent apportées d'Achaïe où il avoit été enterré. Saint Gaudence dit qu'il étoit mort à Patras ville d'Achaïe: Nicephore à Thebes dans la Gréce; Isidore, Bede, Usuard, Adon, & le Martyrologe Romain, en Bithynie. Saint Gregoire de Nazianze met S. Luc au rang des Martyrs dans l'Oraison 3. Mais Elie de Crete commentant cet endroit, soûtient que saint Gregoire donne le nom de *Victimes* generalement à tous ceux qui ont souffert & travaillé pour J. C. & que saint Luc est mort en paix aussi bien que l'Apôtre saint Jean. On dit que saint Paulin lui donne la qualité de Martyr, *Ep.* 3. & *Nat.* 9. Mais ce terme peut être pris plus generalement, & il n'est pas clair que ce soit à saint Luc qu'il le donne dans le premier passage.

l *Theophile à qui il l'adresse.*] Origenes, saint Ambroise, Salvien, saint Epiphane ont crû que c'est un nom general: Mais saint Chrysostome, saint Augustin & la plûpart des nouveaux Commentateurs croient avec plus de raison que c'est un nom propre; comme l'Epithete de κράτιστε, qui y est jointe le fait assez voir. L'Auteur des Recognitions parle d'un Theophile riche & puissant à Antioche. Les Grecs lui donnent la qualité de Gouverneur. Origenes & saint Jerôme disent que saint Luc a composé son Evangile particulierement pour les Grecs, ou pour les Gentils convertis.

m *C'est ce que tous les Anciens ont remarqué.*] (*Qu'il avoit écrit ce qu'il avoit appris de saint Paul.*) Saint Irenée dit qu'il a écrit l'Evangile que saint Paul prêchoit, Liv. 3. chap. 1. Tertullien remarque que quelques uns faisoient saint Paul Auteur de cet Evangile, parce qu'il est raisonnable d'attribuer au Maître le Ouvrages publiez par le Disciple, Liv. 4. contre Marcion, chap. 5. Saint Gregoire de Nazianze dit qu'il l'a écrit sur la confiance qu'il avoit à son Maître saint Paul. L'Auteur de la Synopse croit que S. Paul le lui a dicté.

n *Quelques-uns ont prétendu que c'est de l'Evangile de saint Luc dont parle cet Apôtre, quand il dit; selon mon Evangile.*] Ces paroles de saint Paul sont, Rom. 2. v. 16. Eusebe explique ceci de l'Evangile de saint Luc; & saint Jerôme le suit. Mais il ne faut que lire ce qui précede & ce qui suit, pour comprendre que l'Apôtre ne parle point en cet endroit d'un Evangile écrit; mais de l'Evangile ou de la Doctrine qu'il prêchoit.

2 *Et*

In Achaia Bœotiaque partibus. Saint Gregoire de Nazianze dit aussi que ce fut pour les Chrêtiens d'Achaïe qu'il le composa. Si c'est dans le temps que saint Paul étoit à Corinthe vers l'an 53. il est certain que l'Evangile a précedé le Livre des Actes, & que celui-ci a été écrit deux ans aprés l'arrivée de saint Paul à Rome, c'est à dire en 63. puisque l'Histoire de ce Livre finit précisément à ce temps-là: peut-être qu'il les a publiez l'un & l'autre en Achaïe, où il étoit revenu sur la fin des deux années que saint Paul fut retenu à Rome, aprés les avoir composez dans cette ville. Euthymius & quelques Notes des Manuscrits Grecs portent qu'il a été composé quinze ans aprés la Resurrection de Nôtre Seigneur, & quelques inscriptions de cet Evangile en Syriaque & en Persan, ajoûtent que ce fut à Alexandrie. L'Auteur des Constitutions Apostoliques, suppose que saint Luc avoit fait un voïage en Egypte: ce que Metaphraste & les autres nouveaux Grecs ont suivi. Tous ces monumens ne meritant aucune créance, il faut s'en tenir à ce que saint Jerôme en a dit, comme à ce qu'il y a de plus raisonnable.

L'Evangile de saint Luc est mieux écrit en Grec que les autres, comme saint Jerôme le remarque, parce que cet Evangeliste étoit un habile Medecin, & qu'il l'avoit écrit pour les Grecs: *Lucas igitur qui inter omnes Evangelistas Græci sermonis eruditissimus fuit; quippe ut Medicus & qui Evangelium Græcis scripserit. Epist. 145. ad Damasum.* Il sçavoit même plus de Grec que d'Hebreu, selon le témoignage de ce même Pere. *In Isaï. cap. 6.* Il y a neanmoins encore quelques Hebraïsmes ou Syriacismes dans son discours; mais on ne doute point qu'il n'ait écrit en Grec.

L'Evangile de saint Luc est le seul que Marcion & ses Disciples reçussent; mais ils en avoient retranché plusieurs choses, & l'avoient corrompu en plusieurs endroits, comme saint Irenée, Tertullien & S. Epiphane l'ont remarqué. Mais la fausseté de l'Evangile de Marcion étoit évidente, parce que celui de l'Eglise Catholique étoit plus ancien. Marcion avoit beau dire que le sien étoit le veritable, il étoit convaincu de fausseté & de dépravation par l'antiquité de celui de l'Eglise. „ Je soûtiens que mon Evangile est veritable, dit „ Tertullien, Marcion dit que c'est le sien: Qui „ est-ce qui nous jugera? Ce sera l'ordre des temps „ qui donnera de l'autorité au plus ancien, & „ qui fera voir que celui qui est plus recent est „ corrompu. Car le faux étant une dépravation „ du vrai, il faut que la verité précede la fausse- „ té. Or il est si vrai que le nôtre est plus ancien, „ que Marcion lui-même y a crû avant que d'être „ sorti de l'Eglise. En corrigeant nôtre Evangile „ il le confirme, & fait voir qu'il étoit plus an- „ cien. Enfin il est certain que l'Evangile des Apôtres est le plus ancien, & l'on ne peut douter « que celui qui est reçû comme sacré par les Egli- « ses Apostoliques, ne soit celui que les Apôtres « ont donné par Tradition.

Marcion avoit retranché de son Evangile tout le commencement de l'Evangile de saint Luc jusqu'à ces mots: *l'an quinziéme de l'Empire de Tibere César*; c'est à dire nos deux premiers Chapitres. Il avoit fait aussi dans le corps de l'Evangile plusieurs retranchemens & changemens que saint Epiphane a tous recueillis dans l'Heresie 42. qui est celle de Marcion. Nous ne nous arrêterons point à les rapporter, & nous nous garderons bien de les vouloir justifier, comme a fait un Auteur moderne.

Saint Epiphane remarque en un autre endroit, *In Ancorat.* qu'il y avoit des Exemplaires de saint Luc, où *n. 21.* l'on avoit retranché ce qui est dit dans le Chap. 19. ℣. 42. que J. C. avoit pleuré. Mais il ajoûte que cela se trouvoit dans les Exemplaires les plus correcte; & il se sert de l'autorité de saint Irenée, qui rapporte ce Passage dans le premier Livre contre les Heresies, chap. 21. pour montrer qu'il est veritable. Il croit que c'étoient quelques Catholiques qui avoient fait ce retranchement par scrupule, & de crainte qu'il ne parût de la foiblesse en Jesus-Christ.

C'est peut-être pour la même raison que l'on avoit aussi retranché dans quelques Exemplaires Grecs & Latins de l'Evangile de saint Luc, l'Histoire rapportée dans le chap. 22. ℣. 43. & 44. de l'Ange qui apparut à Nôtre Seigneur dans le Jardin des Oliviers, de l'Agonie & de la Sueur de sang qu'il souffrit en ce moment. Saint Hilaire dit que cela ne se trouvoit point dans plusieurs Exemplaires Grecs & Latins. *Nec sanè ignorandum nobis est in Græcis & Latinis Codicibus complurimis, vel de adveniente Angelo, vel de sudore sanguineo nihil scriptum reperiri.* Saint Jerôme citant aussi cet endroit dans le second Livre contre les Pelagiens, dit seulement qu'il se trouve dans quelques Exemplaires Grecs & Latins; ce qui suppose qu'il n'étoit point dans plusieurs autres. Mais on doit avoir plus d'égard aux témoignages de saint Justin, de saint Irenée & des autres anciens Peres qui le citent, qu'à quelques Manuscrits, d'où quelques Fidéles les avoient peut-être retranchez, parce qu'ils craignoient d'attribuer à Jesus-Christ des marques de foiblesse humaine.

Le Manuscrit de Cantbrige est beaucoup plus different de nos Exemplaires dans cet Evangile que dans les autres: mais il est visible que ce sont ou des Paraphrases, ou des Explications, ou des transpositions, ou des additions tirées des autres Evangiles. Entre ces differences il y en a deux plus considerables. La premiere est au Chap. 3. de

de saint Luc, où la Genealogie de J. C. jusqu'à David est reformée suivant celle de saint Matthieu à laquelle on a ajoûté les Rois Ochozias, Joas & Amasias, qui ne sont point dans saint Matthieu, mais dans le Livre des Rois. On ne peut pas dire que ce soit l'ancienne Leçon du Texte de saint Luc, & que celle que nous avons soit corrompuë; puisque les Evangiles de saint Matthieu & de saint Luc ont été de toute antiquité differens dans les Genealogies de J. C. comme on l'apprend d'Africanus & de saint Irenée. Les Païens, les Marcionites & les Manichéens ont reproché cette contrarieté apparente aux Chrêtiens, qui ne leur ont jamais répondu que les Exemplaires de saint Luc étoient faux en cet endroit; comme cette réponse étoit la plus prompte & la plus facile, ils ne l'auroient pas omise si elle eût eu quelque fondement: du moins ils auroient remarqué qu'il y avoit des Exemplaires où ces deux Genealogies étoient conformes. Cependant aucun des Auteurs Ecclesiastiques, aucun Commentateur n'a jamais sçû cette remarque, ce qui fait voir que non seulement cette conformité de l'Evangile de saint Luc avec celui de saint Matthieu dans les Genealogies n'est pas ancienne, mais même qu'elle n'étoit pas commune, & qu'elle a été particuliere à cet Exemplaire de Cantbrige.

La seconde difference considerable de cet Exemplaire dans l'Evangile de saint Luc est une addition qui se trouve au chap. 6. ỳ. 5. conçûë en ces termes. *En ce même jour* (JESUS) *aïant vû un homme qui travailloit le jour du Sabbath, il lui dit: Mon ami, si tu sçais ce que tu fais, tu es heureux; mais si tu le ne sçais pas, tu es malheureux & transgresseur de la Loi.* Cette Addition ne se trouve dans aucun autre Exemplaire: pas un des Auteurs Ecclesiastiques n'en a fait mention: on ne comprend pas même quel en peut être le sens. Car si Nôtre Seigneur a voulu dire à cet homme qu'il ne pêcheroit pas en travaillant le jour du Sabbath, s'il sçavoit qu'il ne lui étoit pas deffendu de travailler en ce jour: c'est une erreur manifeste, parce qu'il est constant que les Juifs étoient obligez d'observer le Sabbath, puisque Dieu le leur avoit commandé par Moïse, & qu'ils n'étoient pas encore déchargez de l'obligation d'observer la Loi. C'est ce qui pourroit faire croire que ce seroit une Addition des Marcionites ou des Manichéens ennemis de la Loi, qui seroit passée dans l'Exemplaire de Cantbrige. Neanmoins saint Epiphane ne la met point au rang des Passages ajoûtez, ou alterez dans l'Evangile de saint Luc par les Marcionites. On ne lit pas que ces Heretiques s'en soient servis, ni que les Peres l'aïent expliqué, ou remarqué qu'elle se trouvoit dans quelques Exemplaires. Elle n'étoit donc pas dans plusieurs Exemplaires Grecs & Latins dés les premiers Siecles de l'Eglise.

§. VI.

Vie de saint Jean. De son Evangile. De l'Histoire de la Femme adultere.

SAint Jean l'Evangeliste, de la Ville de Betsaïde en Galilée, fils de Zebedée, qui étoit un Pescheur, & de Salomé *a*, fut appellé par Nôtre Seigneur *b* avec son frere Jacques, dans le temps qu'ils raccommodoient leurs filets sur le bord de la Mer de Galilée. Ils quitterent aussi-tôt leur pere & leur profession pour s'attacher à JESUS-CHRIST, qui les aïant mis au nombre de ses Apôtres, leur donna le nom de *Boanerges*; c'est à dire fils du *Tonnerre*, peut-être à cause de leur zele plein de vehemence & de chaleur, dont ils donnerent une marque certaine, quand ils demanderent à faire descendre le feu du ciel sur les Samaritains qui ne les avoient pas voulu recevoir. Saint Jean étoit alors encore fort jeune. *c* Il fut le Disciple bien-aimé de Nôtre Seigneur, & se désigne lui-même par ce nom *d*, dans son Evangile, chap. 13. ỳ. 23. chap. 19. ỳ. 26. chap. 20. ỳ. 2. & ch. 21.

a *Et de Salomé.*] Le nom de la Mere des enfans de Zebedée est connu par la comparaison du v. 55. du ch. 27 de saint Matthieu, & du v. 40. du chap. 15. de saint Marc. Car il est dit dans le premier endroit, que *la Mere des enfans de Zebedée étoit auprés de la Croix.* Et dans le second il est dit que Salomé étoit une des Assistantes Cette Salomé doit être la Mere des enfans de Zebedée, dont saint Marc ne fait point de mention.

b *Il fut appellé par Nôtre Seigneur, &c.*] Il y en a qui prétendent que saint Jean étoit venu trouver auparavant Nôtre Seigneur, & qu'il est ce Disciple de S. Jean-Baptiste qui vint avec saint André. *Joan.* 1. v. 40. Saint Chrysostome, *Hom.* 17. *in Joan.* Saint Epiphane. Heres. 51. chap. 14. sont de cet avis, mais cela ne se prouve pas.

c *Etoit alors encore fort jeune.*] Le temps de sa mort en est une preuve assez convaincante.

d *Se désigne lui-même par ce nom.*] On n'en peut douter, parce que dans le chap. dernier v. 20. il est dit, *que Pierre se retournant, vit venir aprés lui le Disciple que JESUS aimoit, qui dans la Cene s'étoit reposé sur son sein, & lui avoit dit: Seigneur qui est celui qui vous trahira.* Or par la suite il paroît que c'est de Jean Auteur de l'Evangile que cela est dit, v. 24. C'est ce Disciple qui rend témoignage de ces choses qui a écrit ceci.

e *Il*

21. ℣. 20. Il voulut donner à son Maître une preuve de son zele en empêchant une personne qui n'étoit point du nombre des Disciples, de chasser des demons au nom de J. C. Il assista avec son frere à la Transfiguration (en saint Luc, chap. 9. ℣. 51. & 56.) Il fut envoïé avec saint Pierre pour préparer la derniere Pâque de Nôtre Seigneur. Pendant le repas il reposa sur son sein, & prit la liberté de lui demander, qui devoit être celui qui le trahiroit; ce que saint Pierre n'avoit osé faire. Il accompagna Nôtre Seigneur avec saint Pierre & saint Jacques au Jardin des Oliviers: il le suivit seul jusqu'à la Croix *e*, où Nôtre Seigneur lui recommanda sa Mere, en disant à sa Mere; *Femme voilà vôtre Fils*; & à ce Disciple bien-aimé, *Voilà vôtre Mere*. Depuis ce temps-là S. Jean la prit chez lui *f*, & eut soin d'elle jusqu'à sa mort. Etant averti par Magdelaine que l'on avoit enlevé le Corps de son Maître, il courut avec Pierre au monument, & y arriva le premier: il reconnut le premier Nôtre Seigneur qui apparut à ses Apôtres sur le rivage de la Mer de Galilée. Quelques jours aprés saint Pierre aïant demandé à J. C. ce que deviendroit son Disciple bien-aimé, reçût cette réponse sur son sujet: *Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe? Il courut depuis un bruit parmi les Freres, que ce Disciple ne mourroit point.* Jesus *neanmoins n'avoit pas dit qu'il ne mourroit point; mais, Si je veux qu'il demeure jusqu'à ce que je vienne, que vous importe?* Quand Nôtre Seigneur fut monté aux Cieux, il demeura dans Jerusalem avec les autres Apôtres. Aprés la descente du Saint-Esprit, il prêcha J. C. avec saint Pierre, & fut mis deux fois en prison. Il fut envoïé avec saint Pierre à Samarie pour donner le Saint-Esprit à ceux que le Diacre Philippe avoit convertis. Il prêcha dans ce Païs là. Enfin il assista à l'Assemblée des Apôtres à Jerusalem sur l'observation de la Loi. Voilà ce que l'Histoire des Evangiles & des Actes nous apprend de la vie & des actions de saint Jean.

Ce qui suit n'est plus appuïé sur la même autorité, mais est neanmoins rapporté par des Anciens. Il passa dans l'Asie mineure, (on ne sçait pas bien quand, peut-être fut-ce vers l'an 70.) *g* Il y fonda

---

e *Il suivit Jesus-Christ jusqu'à la Croix*] Il est dit dans l'Evangile, que tous les Apôtres se sauverent lorsque J. C. fut arrêté. Cependant saint Chrysostome prétend, Homil. 85. que saint Jean ne s'enfuit point. Il croit aussi-bien que saint Jerôme, que ce fut lui qui suivit J. C. chez Caiphe, & y fit entrer saint Pierre; mais cela n'est point certain. Saint Ambroise croit, *in Ps.* 36. que saint Jean est ce jeune homme qui s'enfuit tout nud de peur d'être pris avec J. C. Ce qui a été suivi par saint Gregoire dans ses Morales, Liv. 14. par Bede & par Plusieurs autres. Neanmoins cela n'a point de vrai-semblance. C'étoit apparemment quelqu'un de la maison voisine que ce bruit avoit éveillé, & qui sortit du lit en chemise.

f *S. Jean la prit chez lui.*] Le Grec porte εἰς τὰ ἴδια, le Latin, *in sua*. Quelques Exemplaires portent, *in suam*; mais c'est une faute: εἰς τὰ ἴδια dans le Grec d'Esther, chap. 5. v. 10 & chap. 6. v. 12 est mis à la place du mot Hebreu qui signifie *dans sa maison*; dans les Actes, chap. 21. v. 6. pour marquer que les Fideles qui avoient accompagné saint Paul jusques au rivage, étoient retournez chez eux. Le Grec porte εἰς τὰ ἴδια. Saint Epiphane l'entend ainsi en cet endroit, & s'en sert pour prouver que la Vierge n'étoit point mariée; *car si elle l'eût été*, dit-il, *elle se fût retirée chez soi, & non pas chez un étranger*. Saint Ambroise dit dans le Livre de l'Institution d'une Vierge, chap. 7. qu'il n'y avoit personne avec qui elle pût plûtôt demeurer, qu'avec celui qu'elle sçavoit être l'heritier de son Fils, & un fidele Observateur de la chasteté. Dans le Concile d'Ephese, il est dit en parlant de la Ville d'Ephese, ἔνθα ὁ Θεολόγος Ἰωάννης καὶ ἡ Θεοτόκος Παρθένος ἡ ἁγία Μαρία *où saint Jean le Theologien, & la Vierge Mere de Dieu la sainte Marie*. Les uns sous-entendent le Verbe, *ont demeuré*, les autres *reposent*; de quelque maniere qu'on l'entende, il s'ensuit que la Vierge a suivi saint Jean à Ephese, & demeuré avec lui. Nonnus dit aussi dans sa paraphrase, que saint Jean reçût la Vierge dans sa maison. Les plus habiles Interpretes entre les modernes sont de même avis: il n'est pas necessaire pour cela que saint Jean eût une maison à lui.

g *Il passa dans l'Asie mineure, on ne sçait pas bien quand, peut-être vers l'an 70.*] Il est certain que l'Asie lui échût, pour ainsi dire, comme en partage. Il en prit un soin particulier, comme saint Polycarpe, Polycrates, S. Irenée, Origenes, Tertullien, nous l'assûrent. Ce dernier dans les Livres qu'il a faits contre Marcion, appelle ces Eglises, *Joannis alumnas Ecclesias*. Eusebe & S. Jerôme ont suivi ces anciens. Mais aucun Ancien n'a marqué précisément quand il passa en Asie; il est certain que ce fut avant la persecution de Domitien; & il y a de l'apparence que ce fut aprés la mort de saint Pierre & de saint Paul, comme le portent les Actes de saint Timothée. Il n'y étoit pas, encore quand saint Paul y laissa Timothée, pour la gouverner; ce que quelques-uns croient n'être arrivé qu'en 64 & que nous plaçons en 57. ou 58. Timothée n'est mort qu'aprés saint Paul. Ses Actes portent que ce fut en 97. Si cela étoit certain, il faudroit dire que saint Jean y seroit venu du vivant de Timothée, & que Timothée auroit été Evêque d'Ephese jusqu'au retour de saint Jean. Il est certain qu'en son absence il y avoit un Evêque à Ephese, si l'Apocalypse est écrite de l'Isle de Pathmos

fonda plusieurs Eglises, & les gouverna fort longtemps en paix, jusqu'à ce que sous l'Empire de Domitien il fut amené à Rome pendant la persecution l'an 95. de Nôtre Seigneur. Il fut (si l'on en croit Tertullien) plongé dans un tonneau d'huile boüillante, sans en recevoir aucun mal *b*, & en sortit plus sain & plus vigoureux qu'il n'y étoit entré. Ensuite il fut relegué dans l'Isle de Pathmos pour y travailler aux mines *i*, si l'on en croit quelques Anciens. Il revint à Ephese aprés la mort de Domitien en 97. continua de prendre soin des Eglises d'Asie, & vécut jusqu'au Regne de Trajan, sous lequel il mourut *k* le dernier des Apôtres la 101. année de l'Ere commune, âgé certainement de plus de quatre-vingt-dix ans, & selon quelques-uns, de prés de cent ans. Les Anciens nous assûrent qu'il a gardé le célibat pendant toute sa vie. *l* Polycrates Evêque d'Ephese, dit qu'il portoit une lame d'or sur le front comme Prêtre de J. C. Il assûre aussi qu'il celebroit la Pâque avec les Juifs. Saint Clement d'Alexandrie rapporte une Histoire considerable d'un Voleur qu'il convertit. Apollonius nous assûre qu'il ressuscita un mort à Ephese. Tertullien remarque qu'il reprit un Prêtre qui avoit supposé des Actes de saint Paul & de sainte Thecle. Saint Irenée témoin irreprochable nous assûre que l'on tenoit de saint Polycarpe, que saint Jean étant entré dans un bain pour s'y baigner, & aïant appris que Cerinthe y étoit, il s'étoit retiré promptement sans se baigner, en disant: Sauvons-« nous de peur que le bain ne tombe, parce que « Cerinthe ennemi de la verité s'y trouve. Saint « Jerôme dit dans son Commentaire sur l'Epître aux Galates, que cet Apôtre dans son extrême vieillesse fut reduit à une telle foiblesse, qu'il falloit que ses Disciples le portassent à l'Eglise; que ne pouvant faire de longs discours, il ne disoit rien autre chose dans ces Assemblées que cette Sentence: *Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres:* Que ceux qui l'écoûtoient ennuïez de ce qu'il repetoit toûjours la même chose, lui dirent: *Nôtre Maître, pourquoi dites vous toûjours cela?* Et qu'il leur fit une réponse digne de saint Jean: *C'est à cause*, leur dit-il, *que c'est un précepte du Seigneur, qui suffit seul si on l'execute.* Voilà tout ce que des Auteurs dignes de foi nous fournissent de faits touchant la vie & les actions de saint Jean.

Saint Jean écrivit le dernier son Evangile à Ephese, apparemment aprés son retour de l'Isle de Pathmos *m*, à la priere des Chrêtiens & des Evêques

---

mos. Mais il n'est pas certain que ce fut Timothée, & qu'il vécut encore alors. Je croirois assez facilement que Timothée étoit mort quand saint Jean vint à Ephese. Quoiqu'il en soit, saint Jean gouverna cette Eglise & les autres Eglises d'Asie jusques au temps de Trajan, comme tous les anciens en conviennent.

b *Plongé dans un tonneau d'huile boüillante, sans en recevoir aucun mal.*] Ce fait est atteste par Tertullien dans les Prescriptions, chap. 36. & par saint Jerôme. *Lib.* 1. *in Jovin.* & dans son Commentaire sur le chap. 20. de Saint Matthieu. Eusebe dit bien. Liv. 3. de son Hist. ch. 18. qu'il fut relegué en l'Isle de Pathmos; mais il ne parle point de son voiage à Rome ni de son supplice. Tous les Auteurs Grecs ont aussi ignoré ce fait; saint Jerôme ne le rapporte que sur la foi de Tertullien.

i *Pour y travailler aux mines.*] Victorin Evêque de Petao, & Primase dans leurs Commentaires sur l'Apocalypse, disent qu'il fut condamné aux mines.

k *Au Regne de Trajan, sous lequel il mourut.*] Polycrates, saint Irenée, Tertullien, Eusebe, saint Jerôme, saint Ambroise, saint Chrysostome, le Concile d'Ephese & tous les Anciens assûrent qu'il est mort, & a été enterré à Ephese. Sa mort est placée par Eusebe à la troisiéme année de l'Empire de Trajan, qui est la 101. de J.C. 68. ans ou environ aprés sa Resurrection; il ne pouvoit pas avoir moins alors que 94. ou 95. ans, en supposant que Nôtre Seigneur l'a appellé à l'âge de 24. ou 25. ans. C'est l'âge que lui donne saint Epiphane. D'autres comme Bede, lui donnent 98. ou 99. ans. La Chronique d'Alexandrie le fait mourir l'an 104. âgé de 107. ans. D'autres lui donnent 106. & quelques-uns même jusqu'à 120. ans. Quelques Chrêtiens ont crû qu'il s'étoit mis dans le sepulchre, mais qu'il n'étoit point mort, comme S. Augustin le remarque dans le Traité 124. sur saint Jean. Mais il rejette cette opinion tirée de Livres apocryphes. D'autres ont avancé qu'il étoit mort & ressuscité; c'est le sentiment du faux Hyppolite, de la plûpart des nouveaux Grecs, & même de quelques Latins. Cette opinion n'a d'autre fondement que le passage de la fin de son Evangile, auquel il répond lui-même, en disant que Nôtre Seigneur n'a pas dit, *Ce Disciple ne meurt pas, mais si je veux qu'il demeure, que vous importe?* Car il faut lire suivant le Grec *ἐὰν, si*, & non *pas sic*, comme il y a dans quelques Exemplaires Latins.

l *Gardé le celibat pendant toute sa vie.*] Cela n'est point dans l'Ecriture. Saint Irenée & Eusebe n'en disent rien; mais on cite Tertullien pour témoin de ce fait, & saint Jerôme le soûtient dans son Traité contre Jovinien. Saint Epiphane, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Paulin & Cassien l'assûrent. Saint Augustin regarde ce fait comme un Problême.

m *Aprés son retour de l'Isle de Pathmos.*] Saint Irenée, Liv. 3. chap. 1. dit bien qu'il publia son Evangile à Ephese, mais il ne dit pas si ce fût avant ou aprés son exil. Mais saint Epiphane le dit nettement dans l'Heresie 51. L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, & l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur saint Matthieu, attribué à saint Chrysostome croïent qu'il le composa dans son exil, & qu'il le publia aprés son retour.

Evêques d'Asie *n*. Les Anciens ont donné deux raisons qui le lui firent entreprendre: La premiere alleguée par Eusebe dans son Histoire, Liv. 3. chap. 24. & par saint Jerôme dans le Livre des Hommes Illustres, est qu'aïant lû les trois autres Evangiles, il trouva qu'il n'y avoit rien que de tres-veritable, & les approuva; mais qu'il y manquoit l'Histoire du commencement de la Prédication de J. C. jusqu'à l'emprisonnement de saint Jean Baptiste, & que pour suppléer à ce qui y étoit ômis, il composa son Evangile, dans lequel il s'est particulierement attaché à rapporter cette Histoire. La seconde est, qu'il vouloit confondre les erreurs de Cerinthe, des Ebionites, des Nicolaïtes & des Gnostiques: qui commençoient à avoir cours, en établissant la Divinité de J. C. & en declarant dés le commencement de son Evangile, que J. C. étoit le Verbe qui étoit Dieu. Cette raison est autorisée par saint Irenée Liv. 3. chap. 11. par saint Clement d'Alexandrie, dans Eusebe Liv. 6. de son Hist. chap. 14. par Victorin sur l'Apocalypse, par saint Jerôme dans sa Préface sur saint Matthieu, & dans son Traité des Hommes Illustres, par saint Epiphane, dans l'Heresie 51. & par plusieurs autres. C'est ce qui a fait appeller son Evangile par saint Clement d'Alexandrie, l'Evangile spirituel; Et c'est pour ce sujet que Saint Jerôme dit de cet Evangeliste; qu'il a écrit de la Divinité du Sauveur, d'une maniere tres-sublime, & qu'il s'est élevé pour ainsi dire, par une temerité plus heureuse que hardie, jusqu'au Verbe de Dieu même. Il y a des Philosophes Païens qui ont admiré la hauteur de cet Evangile *o*. Saint Irenée remarque que les Valentiniens se servoient de l'Evangile de saint Jean pour justifier les combinaisons & les generations de leurs Æons, mais que cet Evangile loin de les établir, les convainquoit de fausseté. Saint Epiphane fait une Secte d'Heretiques à qui il donne le nom d'Alogiens, qui rejettoient tous les Ecrits de saint Jean, & particulierement son Evangile, & les attribuoient à Cerinthe: en quoi ils se trompoient lourdement, puisqu'il n'y a point d'Evangile plus opposé à cet Heretique, qui croioit que J. C. étoit un pur homme, que celui de saint Jean, qui enseigne par tout, *Que le Christ est le Verbe qui s'est fait chair*.

Quoique saint Jean fût Juif & d'une condition assez basse, il écrivoit au jugement de saint Denys d'Alexandrie, assez purement en Grec. Cet Auteur prétend même qu'il étoit élegant dans les termes, dans les raisonnemens & dans la construction; qu'il n'y avoit rien de barbare dans son discours, & que l'on n'y pourroit trouver ni solecismes, ni idiotismes, parce que Dieu lui avoit donné & la science & l'éloquence. Cependant il faut avoüer qu'il écrit avec beaucoup de simplicité. Que si l'on recherche l'élegance des mots, elle ne s'y rencontre pas toûjours; qu'il y a dans son discours plusieurs phrases Syriaques; que son stile n'est pas assez lié, & qu'il repete souvent les mêmes noms sans se servir des articles qui n'étoient point en usage chez les Hebreux.

L'Histoire de la Femme adultere rapportée dans le chap. 8. c'est à dire les onze premiers Versets de ce Chapitre, & le dernier du précedent, n'ont pas été expliquez par Origenes, par saint Chrysostome, par saint Cyrille d'Alexandrie, par Nonnus, ni par Theophylacte dans leurs Commentaires sur l'Evangile de saint Jean; ce qui fait voir qu'elle n'étoit pas dans les Exemplaires dont ils se servoient. Eusebe, comme nous avons déja dit, a observé que Papias rapportoit cette Histoire qui se trouvoit de son temps dans l'Evangile selon les Nazaréens. Saint Jerôme alleguant cette Histoire dans le troisiéme Livre contre les Pelagiens, se contente de dire qu'elle se trouve dans beaucoup d'Exemplaires Grecs & Latins de l'Evangile de saint Jean. Saint Augustin dans le second Livre des Mariages adulterins, croit qu'il se peut faire que quelques personnes de peu de foi, ou plûtôt

n *A la priere des Chrêtiens & des Evêques d'Asie.*] Saint Jerôme dans la Préface de ses Commentaires sur saint Matthieu, dit que saint Jean fut obligé de faire son Evangile par les prieres de tous les Evêques d'Asie & par les députations de plusieurs Eglises. Eusebe, Liv. 3 de son Hist. chap. 24. dit seulement qu'il en fut prié par ses amis. Saint Jerôme ajoûte qu'il ne l'entreprit qu'à condition qu'on feroit un jeûne public pour implorer le secours de Dieu, & que le jeûne étant achevé, rempli du Saint-Esprit, il profera ces paroles: *Au commencement étoit le Verbe, &c.*

o *Il y a des Philosophes Païens, qui ont admiré son Evangile.*] Le Platonicien Amelius rapporte par Eusebe, *Prap. Evang. lib. 11. cap 19.* en aïant lû le commencement, le trouva conforme à la doctrine de Platon, & s'écria, *ô Jupiter! ce Barbare croit avec Platon, que le Verbe est le commencement.* S. Augustin, Liv. 10. de la Cité de Dieu, rapporte qu'un Platonicien disoit, que ce qui est dans cet Evangile du Verbe de Dieu, meritoit d'être écrit en lettres d'or. L'Empereur Julien accuse saint Jean d'avoir introduit des nouveautez dans la Religion Chrétienne, en faisant passer J. C. pour un Dieu, ce qui ni saint Paul ni les autres Evangelistes n'avoient osé faire. *Cyrill. Liv. 10. contre Julien.*

plûtôt ennemis de la vraïe Foi, l'aïent ôté de leurs Exemplaires, craignant qu'elle n'assurât aux femmes l'impunité de leur crime: *Nonnulli modicæ fidei, vel potius inimici veræ fidei, credo metuentes peccandi impunitatem dari mulieribus suis, illud quod de adulteræ indulgentiâ Dominus fecit, auferrent de codicibus suis.* Ce Pere la reconnoît pour veritable, & l'explique dans son Commentaire sur l'Evangile de saint Jean. Saint Ambroise a fait une Lettre exprés sur cette Histoire; elle se trouve aussi dans les Harmonies Evangeliques attribuées à Ammonius & à Tatien. L'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, reconnoît cette Histoire. Saint Chrysostome la cite pour exemple dans l'Homelie 60. sur saint Jean; mais comme il ne l'explique point dans l'endroit naturel, on croit que cet exemple est ajoûté dans cette Homelie. Euthymius est le seul des Commentateurs Grecs qui l'explique; mais il remarque en même temps qu'elle ne se trouve point dans les Exemplaires exacts, ou qu'elle y étoit marquée d'un obele; ce qui fait voir, dit-il, qu'elle a été écrite aprés coup. Et une preuve de ceci, c'est que saint Chrysostome n'en a point fait mention. Elle n'est point non plus dans la Version Syriaque. Enfin il y a quantité de Manuscrits Grecs & des plus anciens, où ces douze Versets ne se trouvent point, ou dans lesquels ils sont marquez d'un obele, ou ajoûtez aprés coup. Il y en a neanmoins plusieurs autres où ils se trouvent de la premiere main; & dans d'autres où ils sont ajoûtez, il est remarqué qu'ils étoient dans des anciens Exemplaires. Enfin ils se trouvent dans tous les Exemplaires Latins. Sixte de Sienne & Grotius ont crû que cette Histoire avoit été tirée de l'Evangile des Nazaréens, & inserée aprés coup dans celui de saint Jean. D'autres ont prétendu que c'étoient les Novatiens qui l'avoient effacée de l'Evangile de saint Jean. Saint Augustin, comme nous venons de voir, croit que ce sont de bons Catholiques qui l'ont retranchée, dans la crainte que leurs femmes ne s'en prévalussent, pour se mettre à couvert du châtiment que meriteroit leur infidelité. Il est plus naturel de dire que dés les premiers Siecles il y a eu des Exemplaires de l'Evangile de saint Jean, où cette Histoire n'étoit pas, & d'autres où elle étoit.

Quelques Critiques ont crû que l'Evangile écrit par saint Jean, finit au Chap. 20. qui est terminé par ces mots: JESUS *a fait plusieurs autres miracles à la vûë de ses Disciples, qui ne sont pas écrits dans ce Livre; mais ceux-ci y sont écrits, afin que vous croïez que* JESUS *est Fils de Dieu, & qu'en croïant vous aïez la vie en son nom.* Ils prétendent que ces mots sont la conclusion de tout l'Ouvrage, & que le Chapitre suivant a été ajoûté aprés la mort de saint Jean par l'Eglise d'Ephese. Cela n'a point de fondement à l'égard d'une grande partie de ce Chap. mais seulement pour le Verset 24. qui porte: *C'est ce Disciple qui rend témoignage de ces choses, & qui a écrit ceci; & nous sçavons que son témoignage est veritable.* Cette façon de parler semble désigner un tiers qui parle de l'Auteur de l'Evangile qui précede. Cependant on peut dire que ces termes: *Nous sçavons que son témoignage est veritable*, sont dits par S. Jean même en son nom & au nom des autres. Ce changement de personne est assez commun chez les Hebreux. *Nous sçavons*, οἴδαμεν, peut aussi être mis pour οἶδα, *je sçai.* Saint Jean s'étoit servi auparavant, de la même phrase; quoiqu'au singulier, chap. 19. vers. 35. *Celui qui l'a vû, en rend témoignage; son témoignage est veritable, & il sçait qu'il dit vrai.* Ces sortes de declarations sont des preuves de la candeur, de la simplicité & de la créance que les Chrêtiens avoient en la bonne foi de saint Jean. Il n'est donc pas necessaire de dire qu'il y ait rien d'ajoûté à l'Evangile de saint Jean.

---

§. VII.

Du Livre des Actes des Apôtres.

SAint Luc se déclare Auteur des Actes des Apôtres dés le commencement de cet Ouvrage, qu'il adresse au même Theophile, à qui il avoit dedié son Evangile. *J'ai parlé*, dit-il, *dans mon premier Livre, ô Theophile, de tout ce que* JESUS *a fait & enseigné.* L'Evangile est son premier Livre, les Actes sont le second; l'un contient les miracles de JESUS-CHRIST, & l'autre ceux du Saint-Esprit. Il a écrit dans le premier les choses qu'il sçavoit sur la Relation des autres, & dans le second celles d'une partie desquelles il avoit été lui-même témoin oculaire. Il est intitulé, *Actes*, Πράξεις, *des Apôtres*, parce qu'il contient l'Histoire de ce que firent les Apôtres à Jerusalem & dans la Judée aprés l'Ascension de JESUS-CHRIST. Il conduit cette Histoire jusqu'au temps qu'ils se disperserent pour prêcher en differentes Provinces; & rapporte ensuite les Prédications, les voïages & les actions de saint Paul jusqu'au temps qu'il fut amené à Rome sous l'Empire de Neron. On y voit les commencemens & la naissance de l'Eglise dans la Judée, & de quelle maniere les lumieres de l'Evangile furent ensuite communiquées aux Gentils, & portées par saint Pierre & par saint Paul dans des païs plus

plus éloignez. Il ne dit rien des voïages & des Prédications des autres Apôtres, parce qu'il n'en avoit point été témoin, & qu'il ne les avoit pas pû apprendre de son Maître saint Paul. Le temps où il finit son Histoire, nous fait connoître qu'il l'a écrite à Rome, & publiée à la fin des deux années que saint Paul y demeura dans une maison qu'il avoit loüée, c'est à dire en l'année 63. de Nôtre Ere. Ainsi ce Livre contient une Histoire de trente ans ou environ. Il est écrit avec éloquence & avec art. La Narration en est noble, & les discours qui y sont inserez, sont éloquens & sublimes. Saint Chrysostome se plaint que de son temps les Chrêtiens negligeoient ce Livre; & saint Jerôme soûtient que toutes les paroles de cet Ouvrage composé par un homme qui étoit Medecin de profession, sont autant de remedes d'une ame malade. *Acta Apostolorum nudam quidem videntur sonare Historiam, & nascentis Ecclesiæ infantiam texere: sed si noverimus scriptorem eorum esse Lucam Medicum, cujus laus in Evangelio fuit; animadvertemus pariter omnia verba illius animæ languentis esse medicinam. Hieronym. in lib. de Vir. Illust.*

---

§. VIII.

Vie de saint Paul. Du temps, de l'occasion & du sujet de ses Lettres: Que celle qui est addressée aux Hebreux est de saint Paul. En quelle Langue elle a été écrite.

SAint Paul s'appelloit *Saul*, ou plûtôt *Saül* de son premier nom. Il étoit Hebreu, né de parens Hebreux de la Tribu de Benjamin, *a* dans la Ville de Tarse en Cilicie, & en cette qualité Citoïen Romain. Son pere qui étoit Pharisien, l'envoïa à Jerusalem, où il fut élevé & instruit par Gamaliel celebre Pharisien, dans la maniere la plus exacte d'observer la Loi. On ne sçait pas si ce fut en ce temps-là, ou depuis, qu'il apprit le métier de faire des tentes. Il étoit zelé pour la Loi des Juifs. Il fut un de ceux qui s'éleverent contre Estienne, & qui consentirent à sa mort. Ce fut lui aux pieds de qui les témoins qui lapiderent, ce premier Martyr, mirent leurs habits. Ceci arriva dans la premiere année aprés la Passion de Nôtre Seigneur, la 34. année *b* de l'Ere vulgaire, & saint Paul étoit alors assez jeune.

Aprés la mort de saint Estienne, il s'éleva une grande persecution contre les Chrêtiens de Jerusalem, dans laquelle saint Paul fit paroître fort ardeur contre eux. Il entroit dans les maisons, en tiroit par force les hommes & les femmes, les faisoit mettre en prison, les chargeoit de chaînes. Il alloit dans les Synagogues pour les faire punir; il les contraignoit de blasphemer, & les faisoit condamner à mort.

Cette persecution aïant dispersé les Fidéles dans divers endroits de la Judée, ils annonçoient la parole de Dieu dans tous les lieux où ils alloient. Saul tout plein de menaces & ne respirant que le sang des Disciples du Seigneur, les persecutoit jusques dans les Villes étrangeres. Ce fut dans ce dessein qu'il demanda des Lettres au Grand Prêtre pour les Synagogues de Damas, afin que s'il trouvoit des personnes de cette Secte, il les amenât prisonniers à Jerusalem pour y être punis. Etant parti pour executer cet ordre, lorsqu'il étoit proche de Damas au

---

a *De la Tribu de Benjamin, dans la Ville de Tarse.*] Il dit lui-même qu'il étoit de la Tribu de Benjamin, enfant d'Israël, Hebreu & de parens Hebreux, *Rom.* 11. *v.* 1. & *Philipp.* 3. *v.* 5. Dans les Actes des Apôtres, chap. 21. v. 39. il dit au Tribun qui l'arrêta, qu'il est Juif & de Tarse, Citoïen de cette Ville de Cilicie. Il repete la même chose au peuple, chap. 22. v. 3. où il dit positivement qu'il est né à Tarse. C'est pourquoi il déclare au Tribun qu'il est Citoïen Romain par sa naissance, *ibid.* v. 25. 27. & 29. Quelques-uns ont dit autrefois que saint Paul & sa famille étoit de Giscala petite Ville de Galilée, comme saint Jerôme le remarque sur l'Epitre à Philemon, & suit même ce sentiment dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques, & qu'il fut transporté à Tarse quand ce païs fut ravagé par les Romains. Mais saint Paul dit positivement qu'il étoit né à Tarse, & en cette qualité Citoïen Romain par sa naissance: Cette Ville aïant été honorée de ce privilege par Auguste en reconnoissance de la fidelité qu'elle avoit eüe pour Jules César & pour son parti contre Cassius. Giscala ne peut avoir été prise & ravagée que sous Pompée & sous Tite. Le premier a conquis ce païs long-temps avant la naissance de saint Paul; & le second aprés sa mort. On ne sçait pas l'année de la naissance de saint Paul: il est dit dans les Actes qu'il étoit un jeune homme quand saint Estienne fut martyrisé la trente-quatriéme année de Nôtre Ere. Il pouvoit avoir alors trente ans ou environ: Ainsi il étoit né dans le même temps que Nôtre Seigneur. On peut juger par là de l'âge qu'il avoit quand il est mort en 65. L'Auteur d'une Oraison sur S. Pierre & S. Paul, qui est dans le sixiéme Volume de S. Chrysostome, lui donne soixante huit ans.

b *La trente-quatriéme année.*] Je mets la mort de saint Estienne un an aprés la Passion de Nôtre Seigneur, & la Conversion de saint Paul au commencement de l'année suivante; parce qu'il me paroît que tout ce qui est rapporté dans les Actes, ne peut pas vraisemblablement s'être passé dans une seule & même année.

au commencement de la 35. année de l'Ere vulgaire, il fut converti de la maniere miraculeuse qui est rapportée dans les Actes, chap. 9. 22. & 26. Il fut baptisé par Ananie à Damas, & ensuite sans avoir égard aux liaisons de la chair & du sang qui l'auroient rappellé à Jerusalem, il s'en alla en Arabie, comme il le dit lui-même dans l'Epître aux Galates, chap. 1. vers. 15. & y aïant demeuré quelque temps, il revint à Damas, & y prêcha JESUS-CHRIST dans les Synagogues. Comme il confondoit les Juifs, ils prirent le dessein de le faire mourir: & s'étant adressez à celui qui étoit Gouverneur de Damas de la part du Roi Aretas, qui étoit alors maître de cette Ville, ils l'engagerent de mettre des Gardes aux portes de la Ville pour faire arrêter saint Paul. Mais les Disciples le descendirent la nuit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, comme il le dit lui-même dans la seconde Epître aux Corinthiens, chap. 11. vers. 32. & comme il est rapporté dans les Actes, chap. 9. vers. 25. Il vint de-là à Jerusalem (trois ans aprés qu'il en étoit sorti) pour voir saint Pierre qui étoit revenu en cette Ville, aprés avoir imposé les mains & fait descendre le Saint-Esprit sur les Chrêtiens de Samarie. Il voulut se joindre aux Disciples, mais ils l'apprehendoient tous, ne croïant pas qu'il fût Disciple, parce que jusqu'alors il étoit demeuré en Arabie ou à Damas. Mais Barnabé l'aïant fait connoître & amené aux Apôtres, il demeura quinze jours chez Pierre, & prêcha avec force l'Evangile aux Hellenistes, qui cherchierent une occasion de le tuer. Les Freres en aïant été avertis, le menerent à Césarée, & l'envoïerent à Tarse. Il prêcha l'Evangile dans la Cilicie, & ensuite dans la Syrie pendant trois ans. Aprés cela il revint à Tarse, où saint Barnabé le chercha pour le mener à Antioche. Ils y instruisirent une si grande quantité de personnes, que ce fut alors que le nom de Chrêtiens fut donné pour la premiere fois aux Disciples. Dans le même temps le Prophete Agabus venu de Jerusalem à Antioche, prédit la famine, qui devoit arriver bien-tôt, la quatriéme année de l'Empire de Claude avant la mort du Roi Agrippa. Barnabé & Saul furent envoïez à Jerusalem y porter les aumônes des Chrêtiens d'Antioche, & ils y vinrent c l'an 44. dans le temps que ce Prince persecutoit les Disciples; c'est pourquoi ils n'y virent aucun des Apôtres, & revinrent à Antioche, aïant pris avec eux Jean surnommé Marc. Quand ils furent de retour à Antioche, ils furent separez & envoïez par l'ordre du Saint-Esprit pour le ministere de l'Evangile. Ils convertirent dans l'Isle de Chypre le Proconsul Sergius Paulus; & on croit que ce fut de lui que Saul prit le nom de *Paul* d, puisque c'est alors la premiere fois que saint Luc le lui donne. Aprés avoir annoncé l'Evangile en plusieurs endroits, ils revinrent à Antioche en 48. où la question de l'observation des Préceptes de la Loi s'étant élevée, ils furent envoïez à Jerusalem pour

c *Ils y vinrent (à Jerusalem) l'an 44.*] Il est certain que saint Paul & saint Barnabé vinrent à Jerusalem aprés la prédiction qu'Agabus avoit faite d'une famine prochaine, qui devoit arriver sous Claude, & qu'ils porterent les aumônes des Chrêtiens d'Antioche pour le soulagement des Disciples de Jerusalem. Il y eut deux famines sous le regne de Claude; l'une la deuxiéme année de son Empire, & l'autre la cinquiéme année, la quarante-cinquiéme de l'Ere vulgaire, dans le temps de la mort d'Agrippa. Celle-ci affligea particulierement la Judée, comme Joseph le rapporte, Liv. 20. c. 3. C'est plûtôt celle-ci que la premiere, qu'Agabus prophetisa. Agrippa a regné trois ans, & est mort la quatriéme année de Claude vers Pâques: c'est en 44. quand il commençoit à persecuter les Chrêtiens. Saint Paul & saint Barnabé vinrent à Jerusalem dans le temps de la persecution & de la mort d'Agrippa, & par consequent en 44.

d *Ils convertirent dans l'Isle de Chypre le Proconsul Sergius Paulus; & on croit que ce fut de lui que Saul prit le nom de Paul.*] Jusques-là saint Luc l'appelle toûjours Saul, & ce n'est qu'en cet endroit qu'il lui donne les deux noms. *Act. 13. v. 9. Alors Saul, qui s'appelle aussi Paul.* Depuis il ne lui en donne point d'autre que ce dernier; & cet Apôtre n'en a point pris d'autre à la tête de toutes ses Lettres. C'étoit la coûtume des Romains de donner ainsi leurs noms par amitié à des étrangers. Joseph par exemple, reçût par honneur de l'Empereur Vespasien, le nom de *Flavius*. Saint Jerôme sur l'Epître à Philemon, a aussi crû que saint Paul avoit pris ce nom du Proconsul, comme une marque de la victoire qu'il avoit remportée sur lui; ainsi que Scipion fut surnommé l'Africain, aprés avoir pris Carthage. Cependant ce n'est qu'une conjecture, & il se peut faire qu'il n'ait pris le nom de *Paul* au lieu de celui de *Saul*, que parce que le nom de *Paul* étoit un nom plus connu & plus usité chez les Grecs & les Latins, que celui de *Saul*; & comme il n'y avoit qu'une lettre à changer, Saul devenu l'Apôtre des Gentils, fit ce changement de son nom, afin qu'il leur fût plus agréable. Saint Chrysostome croit que ce fut Dieu qui changea son nom quand il fut ordonné à Antioche, comme il avoit changé celui de S. Pierre, quand il l'appella. Il faudroit pour le croire que cela fût autorisé par quelque Passage de l'Ecriture. Rien n'est plus absurde que ce que dit sur ce sujet l'Auteur du Sermon 31. attribué à saint Ambroise, que saint Paul changea son nom à son Baptême; car en ce temps-là on ne donnoit point de nouveaux noms à ceux qu'on baptisoit: & il est appellé *Saul* par saint Luc aprés son Baptême. Cela est aussi contre ceux qui disent qu'il changea de nom, parce qu'il avoit changé

pour consulter les Apôtres & les Anciens sur ce sujet. Ce fut la troisiéme fois que saint Paul vint à Jerusalem, quatorze ans aprés la premiere fois qu'il y étoit venu depuis sa Conversion, *e* comme il le dit dans l'Epître aux Galates; & par consequent vers la fin de l'année 51. Le Concile étant fini, saint Paul & saint Barnabé retournerent à Antioche avec Judas & Silas. Ce fut en ce temps-là que saint Paul y reprit librement saint Pierre, parce qu'il se separoit des Gentils, à l'occasion de ceux que saint Jacques avoit envoïez de Jerusalem à Antioche. Peu de temps aprés survint le different qu'il eut avec Barnabé à l'occasion de Marc, qui fut cause qu'ils se separerent. Saint Paul aïant pris Silas avec lui, voïagea dans l'Asie & dans la Gréce, prêchant par tout la Religion de Jesus-Christ, jusqu'à ce qu'il vint pour la quatriéme fois à Jerusalem l'an 58. Il y fut arrêté par le Tribun Lysias, & conduit à Felix Gouverneur de la Judée qui le retint prisonnier pendant deux ans à Césarée, & qui en partant le laissa en prison pour faire plaisir aux Juifs. Son successeur Festus étant allé à Jerusalem, trois jours aprés son arrivée, les Juifs accuserent Paul devant lui. Festus étant retourné à Césarée, lui donna audience. Mais comme il le voulut mener à Jerusalem pour le juger, Paul en appella à César. Il fut encore entendu quelques jours aprés devant le Roi Agrippa, & partit ensuite pour Rome. Aïant fait naufrage il passa trois mois de l'hiver dans l'Isle de Malthe, & arriva à Rome au commencement de l'an 61 *f*. Il en sortit au bout de deux ans. Plusieurs ont crû qu'il avoit alors fait le voïage d'Espagne, mais nous avons fait voir ailleurs que cela est fort incertain: Il est plus vrai-semblable qu'il revint dans l'Asie & dans la Gréce. Quoy qu'il en soit, il est certain qu'étant revenu à Rome avec saint Pierre, il y eut la tête tranchée dans le temps de la Persecution de Neron, & probablement la 65. année de Jesus Christ, comme nous l'avons fait voir en un autre endroit.

On a quatorze Epîtres de saint Paul, qui portent toutes (à l'exception de celle qui est adressée aux Hebreux) le nom de cet Apôtre. Elles ne sont pas rangées dans le Nouveau Testament, selon l'ordre des temps dans lesquels elles ont été écrites. On a mis les premieres, celles qui sont écrites à des Eglises entieres, & en suite celles qui sont adressées à des particuliers. Entre les premieres, celle qui est écrite aux Romains, tient la premiere place, ou à cause de la dignité de cette Eglise, ou à cause du sujet. L'Epître aux Hebreux est la derniere, parce qu'elle ne porte point le nom de saint Paul, & que l'on a douté dans l'Antiquité, si elle étoit de lui. Neanmoins l'Auteur de la Synopse attribuée à saint Athanase, la met la dixiéme, c'est à dire la derniere de celles qui sont écrites à des Eglises entieres, & avant les quatre adressées à des particuliers. Il met aussi les Epîtres Canoniques avant celles de saint Paul; mais l'ordre dans lequel ces Epîtres sont disposées à present, est le plus commun dans l'Antiquité, comme on peut le prouver par saint Jerôme, par les anciens Commentateurs, & par tous les Manuscrits Grecs & Latins. Nous suivrons cet ordre,

---

changé de profession & de Religion, comme le croit saint Astere. Saint Augustin dit, qu'il prit le nom de *Paul*, qui signifie *Petit*, par humilité. C'est un jeu d'esprit sur les mots. Origenes ou plûtôt Ruffin dans le Commentaire sur l'Epître aux Romains, croit que saint Paul avoit dés le commencement tous les deux noms: cela n'a point d'apparence, parce qu'ils sont si semblables que l'un voit bien que l'un est tiré de l'autre. Je croirois donc qu'il n'y a point eu d'autre mystere à ce changement, que le dessein de rendre son nom, un nom commun parmi les Gentils par une legere inflexion, comme de Σαῦλ qui est le nom Hebreu qui lui est donné par saint Luc, quand il rapporte la voix de Dieu qui appelle cet Apôtre, *Act.* 9. *v.* 4. on a fait celui de Σαῦλος, qui a une terminaison Grecque: on a depuis fait de Σαῦλος, Παῦλος, nom usité chez les Latins, quand il commença à converser avec les Latins dans le temps de la conversion du Proconsul Sergius Paulus.

e *Quatorze ans aprés la premiere fois qu'il y étoit venu depuis sa conversion.*] C'est ce qui paroît plus conforme au Texte de l'Epître aux Galates; car aprés avoir dit dans le premier Chapitre de cette Epître, v. 17. & 18. *Qu'aprés sa conversion, il s'en étoit allé en Arabie, & ensuite étoit revenu à Damas, & que trois ans aprés il etoit retourné à Jerusalem pour visiter Pierre*; il décrit ce qui s'étoit passé dans ce voïage, & commence ainsi le Chapitre suivant: *Quatorze ans aprés j'allai de nouveau à Jerusalem.* Cet *aprés* se rapporte plus naturellement à son premiere voïage, dont il vient de parler immediatement, qu'à sa conversion.

f *Arriva à Rome au commencement de l'an* 61.] Felix Gouverneur de Judée fut rappellé, & eut pour Successeur Portius Festus en 60. Festus aussi-tôt aprés son arrivée, entendit Paul, qui appella à César, & partit pour Rome la même année. Il arriva à l'Isle de Crete, quand la navigation commençoit à devenir perilleuse, le temps du jeûne etant deja passé. Ce jeûne est le grand jeûne des Juifs aux jours de l'Expiation le 7. de leurs mois, qui repond aux mois de Septembre & d'Octobre. Il fit naufrage quatorze jours aprés, & fut jetté dans l'Isle de Malthe, d'où il ne partit que trois mois aprés, l'hiver etant passé dans le mois de Fevrier. Il arriva donc à Rome au mois de Mars de l'an 61.

g La

ordre, en remarquant neanmoins le temps où ces Lettres ont été écrites, afin d'en mieux connoître le sujet & l'occasion.

L'Epître aux Romains est écrite de Corinthe, comme Origenes le prouve par plusieurs raisons. Car premierement elle est envoïée par Phebé Diaconesse de l'Eglise de Cenchre Port de Corinthe. Secondement, saint Paul nomme son Hôte Caïus, chap. 16. ỳ. 24. qui demeuroit à Corinthe: comme il paroît par le Chapitre premier de la premiere Epître aux Corinthiens, ỳ. 14. Troisiémement, parce qu'entre ceux dont il fait les complimens dans le chap. 16. il nomme Timothée & Sosipater, qui étoient à sa compagnie quand il vint d'Achaïe à Jerusalem. Act. 20. ỳ. 4. & Caïus & Eraste qui étoient de Corinthe. Quatriémement, parce qu'il dit dans cette Lettre, chap. 15. ỳ. 25. *Qu'il s'en va à Jerusalem porter aux Saints les aumônes qu'il a recueillies.* Or il est certain qu'au sortir d'Ephese, il passa par la Macedoine & par l'Achaïe pour aller à Jerusalem, Act. 19. ỳ. 20. & qu'aprés avoir été quelque temps en Macedoine, il vint en Gréce, & apparemment à Corinthe où il demeura trois mois, Act. 2. ỳ. 2. & 3. & qu'ensuite il en partit pour aller à Jerusalem. C'est apparemment dans ce séjour de trois mois qu'il écrivit sa Lettre aux Romains vers la fin de l'année 57. ou au commencement de la 58. de Nôtre Ere, aprés les deux Epîtres aux Corinthiens, puisqu'il les exhorte dans la seconde à préparer cette aumône qui étoit destinée pour les Chrêtiens de Jerusalem. Dans cette Lettre il avertit les Corinthiens, qu'il se dispose à les aller voir pour la troisiéme fois, chap. 13. ỳ. 1. Il vint donc à Corinthe, & y passa une partie des trois mois, que saint Luc dit qu'il est demeuré en Gréce, Act. 20. ỳ. 2.

Cette Lettre est écrite à l'Eglise de Rome, composée de Juifs & de Gentils convertis, à l'occasion des differens qu'ils pouvoient avoir entr'eux sur la Préference; les Juifs se glorifiant que Dieu leur avoit donné la Loi & les Prophetes; qu'ils avoient adoré le vrai Dieu; que c'étoit à eux à qui le Messie avoit été promis, & qu'il étoit sorti de leur Nation: Les Gentils au contraire soûtenant que s'ils n'avoient pas été éclairez de Dieu comme les Juifs, leurs Philosophes neanmoins l'avoient connu; que si le Messie leur avoit été promis & donné, ils l'avoient rejetté, & que la plûpart d'entr'eux étoient demeurez incredules. Saint Paul fait voir que ni les uns ni les autres n'ont sujet de se glorifier, les Gentils, parce que les plus sages d'entr'eux aïant connu le vrai Dieu par les lumieres de la nature, ne l'ont point honoré, & se sont abandonnez au culte des faux Dieux; les Juifs, parce qu'ils n'ont pas observé la Loi, qu'ils ne se sont pas servis des avantages qu'elle leur donnoit: & il confond les uns & les autres en faisant voir qu'ils ne sont justifiez que par la Foi en Jesus-Christ, à laquelle Dieu a appellé par sa misericorde les Juifs & les Gentils, sans que ni les uns ni les autres l'eussent merité. Aprés avoir traité cette question dans les onze premiers Chapitres, il donne dans les cinq derniers des instructions aux Chrêtiens à qui il écrit.

La premiere Epître aux Corinthiens est écrite d'Ephese, comme il paroît par le chap. 16. ỳ. 8. (& non pas de Philippes, comme il est marqué dans quelques Inscriptions Grecques) dans le temps qu'il alloit partir pour aller en Macedoine. *Ibid.* ỳ. 5. & quelque temps avant la Pentecôte de l'an 57. Il y parle dans le chap. 15. ỳ. 32. du combat qu'il avoit soûtenu à Ephese contre des bêtes; ce qui a fait croire à quelques nouveaux Grecs, qu'il avoit été exposé à des bête féroces. Mais cette expression de saint Paul est figurée, & il témoigne par là qu'il a eu à combattre à Ephese contre des hommes aussi cruels que des bêtes. Comme quand il dit dans l'Epître à Timothée, qu'il a été délivré de la gueule du Lion, pour désigner la cruauté de Neron; dans le même sens que saint Ignace dit aussi dans son Epître aux Romains, qu'il combat continuellement avec des bêtes depuis la Syrie jusqu'à Rome; c'est à dire que les Satellites qui le conduisoient, sont aussi cruels à son égard que des bêtes feroces. C'est ainsi que Tertullien, saint Chrysostome, Theophylacte, Oecumenius, l'Auteur du Commentaire attribué à saint Ambroise, Sedulius & plusieurs autres entendent ce Passage. Saint Jerôme dans le troisiéme Livre de son Commentaire sur l'Epître aux Ephesiens, explique ces paroles de saint Paul, du Diable & de ses satellites: mais cela n'est point naturel. Saint Chrysostome entend ceci précisément de la sédition excitée contre saint Paul à Ephese par l'Orfévre Demetrius. Si cela est, cette Lettre seroit écrite peu de temps auparavant son départ; car il n'y resta pas long-temps aprés ce tumulte: mais il y a plus d'apparence qu'elle est écrite quelque temps auparavant, puisqu'il parle dans la seconde Epître aux Corinthiens, des maux qu'il avoit soufferts depuis qu'il leur avoit écrit, & qu'il changea le dessein qu'il avoit d'aller droit en Achaïe, avant que de passer par la Macedoine. Ainsi ce combat contre des bêtes, doit être entendu de quelque autre persécution.

L'occasion qui porta saint Paul à écrire cette Lettre, fut ce qu'il apprit par Stephanas, Fortunat & Achaïque, qui étoient venus de Corinthe le trouver à Ephese, & par les nouvelles qu'il avoit reçûës de la maison de Chloë, qu'il y avoit des disputes entre les Corinthiens à l'occasion d'Apollon Juif converti, qui avoit été prêcher à Corinthe,

Corinthe, depuis que saint Paul en étoit sorti. Il y avoit plusieurs Partisans aussi bien que saint Paul. Ce qui faisoit que les uns disoient : *Pour moi je suis à Paul*, les autres, *& moi je suis à Apollon:* & des troisiémes, *moi je suis à Cephas*. Saint Paul les reprend de cette affectation, & leur apprend qu'il ne faut point dire, Je suis à celui-ci ou à celui là ; mais je suis à Jesus-Christ ; que des Ministres ne se doivent point glorifier, ni attribuer à leur éloquence ou à leur sçavoir la conversion des peuples. Il fait voir que Dieu n'a pas converti le monde par cette sagesse humaine, mais par la Prédication de la folie de la Croix. Il les reprend de ce qu'ils retenoient parmi eux un Incestueux, & de ce qu'ils plaidoient les uns contre les autres. Il leur fait réponse aux questions qu'ils lui avoient faites sur le mariage, sur le celibat, & sur les viandes immolées aux Idoles. Il parle ensuite de son desinteressement dans le ministere, de l'union des Chrêtiens en un seul Corps; de la derniere Cene de Nôtre Seigneur, & de la disposition où l'on doit être pour manger la Cêne de Jesus-Christ, des voiles que les femmes doivent porter; des differens dons du Saint-Esprit, de l'excellence de la Charité; du don des Langues, & de la Priére en une Langue que l'on entend; de la verité de l'Evangile de Jesus-Christ & de la Resurrection. Il leur recommande enfin de préparer des aumônes, & leur promet de les aller trouver bien-tôt.

Quelques Auteurs ont conclû d'un Passage de cette Epître, chap. 5. ℣. 10. & 11. que saint Paul avoit écrit aux Corinthiens une Lettre qui avoit précedé celle ci : parce que dans l'endroit que nous venons de citer, il leur dit: *Je vous ai écrit dans ma Lettre de ne vous point mêler avec les Fornicateurs, &c.* Mais, comme remarque saint Chrysostome, la Lettre dont il parle en cet endroit, est celle-là même qu'il écrivoit; & le sens est, Quand je vous viens d'écrire dans cette Lettre de ne vous point mêler avec les Fornicateurs, je ne l'entens pas des Fornicateurs qui sont parmi les Gentils, mais de ceux qui sont du nombre de vos Freres; c'est à dire Chrêtiens: car la défense d'avoir du commerce avec les Fornicateurs, dont il est parlé en cet endroit, est dans le commencement de ce Chapitre même.

Saint Paul avant que d'écrire sa premiere Lettre aux Corinthiens, avoit envoïé Timothée en Macedoine, Act. 19. ℣. 22. & il le recommande aux Corinthiens en cas qu'il aille chez eux. 1. Cor. 16. ℣. 11. Il étoit venu rejoindre saint Paul, quand cet Apôtre écrivit sa seconde Lettre aux Corinthiens; elle est au nom des deux. Il étoit alors en Macedoine, car il s'excuse dans le commencement de cette Lettre, de ce qu'il est venu en Macedoine avant que d'aller à Corinthe, & il dit, qu'étant venu à Troade pour y prêcher l'Evangile, il avoit été inquiet de n'y avoir point trouvé Tite qu'il avoit envoïé à Corinthe; & qu'il étoit passé de là en Macedoine, où il ajoûte qu'il avoit été consolé, par l'arrivée de Tite qui lui avoit apporté des nouvelles de Corinthe, & lui avoit témoigné le desir qu'ils avoient de le revoir. Il avoit sçû par lui que quelques-uns des Chrêtiens de Corinthe se plaignoient de ce qu'il n'étoit pas venu les voir, comme il leur avoit promis; qu'ils avoient chassé l'Incestueux, & qu'ils étoient dans la resolution de contribuer aux aumônes pour les Fidéles de Jerusalem. Saint Paul aïant appris ces choses, crût qu'il devoit leur écrire une seconde Lettre, par laquelle il s'excuse de ce qu'il n'alloit point droit à Corinthe, de peur de leur causer de la tristesse. Il loüe le zele qu'ils avoient fait paroître en séparant l'Incestueux, & leur permet de le reconcilier: il justifie sa conduite dans le ministere de l'Evangile, & parle de la dignité, des obligations, des vertus & des persecutions des Ministres de l'Evangile. Il les exhorte par l'exemple de ceux de Macedoine, à donner liberalement & avec joie. Il déclame contre les faux Apôtres qui séduisoient les Corinthiens & les éloignoient de lui. Il est obligé pour sa défense, de se glorifier de ses revelations, de ses souffrances & de son desinteressement. Enfin il leur parle avec autorité, & leur témoigne qu'il a toute la fermeté & toute la vigueur qu'il a jamais euë. Il envoïa cette Lettre par Tite, qu'il pria de retourner à Corinthe accompagné de deux de ses Freres. Elle est adressée à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, & à tous les Saints qui sont dans l'Achaïe, & écrite de Macedoine, peut-être de la Ville de Philippes, comme il est porté dans l'Inscription Grecque, vers le milieu de l'an 57.

L'Epître aux Galates est écrite quelque temps auparavant, & même avant la premiere aux Corinthiens, où il leur recommande, ch. 16. ℣. 1. touchant les aumônes qu'on recueille pour les saints de Jerusalem, d'en user de la même maniere qu'il l'a prescrit aux Eglises de Galatie ; ce qui semble avoir rapport à ce qu'il écrit aux Galates dans le chap. 15. ℣. 25. & 26. de faire du bien quand le temps s'en presente, & principalement aux Domestiques de la Foi. Cela désigne assez clairement les Chrêtiens de Jerusalem, & par consequent cette Lettre est écrite dans le temps qu'ils faisoient cette quête, à la fin de l'an 56. ou en 57. Tertullien la croit écrite long-temps auparavant, mais il n'y a pas d'apparence. Theodoret au contraire & quelques Inscriptions Greceques supposent qu'elle est beaucoup posterieure &

& écrite de Rome : mais cela ne peut pas être, puisque saint Paul ne parle point de ses liens ; ce qu'il fait ordinairement dans les Lettres écrites en ce temps-là ; & qu'il suppose qu'il n'y avoit pas long-temps que les Galates étoient convertis, puisqu'il les reprend de s'être si-tôt laissez séduire. Il est donc plus vrai-semblable qu'elle est écrite d'Ephese, comme quelques Inscriptions Latines le portent.

La Galatie est une Province de l'Asie mineure, dans laquelle saint Paul avoit prêché l'Evangile aprés avoir quitté Barnabé l'an 51. Act. 16. ỳ. 6. & en l'année 54. Act. 18. ỳ. 23. Ceux qu'il avoit convertis, furent troublez peu de temps aprés par de faux Docteurs qui leur voulurent persuader que l'Evangile ne leur serviroit de rien, à moins qu'ils ne se fissent circoncire & qu'ils n'observassent la Loi. Ces faux Docteurs tâchoient de leur rendre suspecte l'autorité de saint Paul qui leur avoit enseigné le contraire, en disant qu'il n'étoit point Apôtre, qu'il n'avoit point vû JESUS-CHRIST, & que les autres Apôtres n'étoient pas de son avis. C'est ce qui fait que saint Paul établit d'abord avec force la verité de son Apostolat & la sincerité de sa Doctrine reconnuë & autorisée par le témoignage des autres Apôtres. Il déclare qu'il a été obligé de reprendre publiquement saint Pierre de sa trop grande condescendance pour les Juifs: il rapporte ensuite plusieurs preuves pour faire voir que les Chrêtiens ne sont plus esclaves de la Loi, mais qu'ils doivent joüir de la liberté des enfans de Dieu. Il finit par plusieurs Instructions morales. Saint Paul avoit écrit cette Lettre de sa propre main, comme il le marque, Chap. 6. ỳ. 11.

L'Epître aux Ephesiens est écrite pendant que saint Paul étoit prisonnier à Rome. On n'en peut douter en lisant ce qu'il dit de sa prison, chap. 4. ỳ. 1. & de ses chaînes, chap. 4. ỳ. 1. & chap. 6. ỳ. 20. mais on n'est pas certain si c'est dans le temps de son premier ou de son second voïage, c'est à dire en 62. ou en 65. Ce qui fait croire qu'elle est écrite pendant le premier voïage, c'est qu'il l'envoïe par Tychique qui a aussi porté celle aux Colossiens écrite en ce temps-là. Mais nous apprenons par la seconde Epître à Timothée écrite certainement pendant la derniere prison de saint Paul, qu'il avoit aussi alors envoïé Tychique à Ephese, chap. 4. ỳ. 12. Il y a même une raison qui peut faire croire qu'elle n'est pas écrite dans le même temps que les Epîtres aux Colossiens & aux Ephesiens envoïées en 62. c'est qu'elle ne porte pas comme ces deux-ci le nom de Timothée joint à celui de Paul, mais qu'elle est écrite au nom de saint Paul seul. Cette Lettre est adressée aux Chrêtiens d'Ephese, Metropole de tout le Diocese d'Asie ; & il y a encore des Exemplaires Grecs dans lesquels le nom d'Ephese est oublié dans le Grec, & où on lit, Τοῖς ἁγίοις τοῖς οὖσι ϗ πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. *A ceux qui sont Saints & Fidéles en* JESUS-CHRIST, au lieu de τοῖς ἁγίοις τοῖς οὖσιν ἐν Ἐφέσῳ ϗ πιστοῖς ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ. *Aux Saints qui sont à Ephese & aux Fidéles en* JESUS-CHRIST. Cette omission est visiblement une lacune, comme saint Jerôme l'a remarqué ; mais le Titre fait voir que la Lettre n'est pas seulement adressée à ceux d'Ephese, mais aussi à d'autres Fidéles : & il y a lieu de croire que c'étoit une Lettre circulaire adressée à l'Eglise d'Ephese pour toutes les Eglises d'Asie. Peut-être que c'est à cause de cela que Marcion l'avoit intitulée, Epître aux Laodicéens, comme nous l'apprenons de Tertullien & de saint Epiphane.

Saint Paul qui avoit travaillé plus qu'aucun autre à la conversion des Ephesiens, & demeuré trois ans pour ce sujet dans cette Ville ; en partant de Macedoine avoit prié Timothée de demeurer à Ephese, & d'avertir quelques-uns qui se mêloient de prêcher dans cette Eglise, de ne point enseigner de Doctrine differente de la sienne, & de ne point s'amuser à des Fables & à des Genealogies sans fin. Il apprit depuis que les Fidéles de cette Eglise persistoient dans la Foi & dans la Charité: mais craignant qu'ils ne se laissassent enfin surprendre, soit par les fables des faux Gnostiques, soit par les discours des Juifs convertis, qui vouloient obliger les Chrêtiens d'observer la Loi ; il leur écrivit cette Lettre pour les encourager à demeurer fermes dans la Doctrine qu'il leur avoit enseignée. Pour la leur faire aimer & respecter, il leur remet devant les yeux les graces extraordinaires qu'ils ont reçûës par la Redemption de JESUS-CHRIST, & par la Foi qu'ils ont euë en lui. Il leur donne ensuite des préceptes pour vivre Chrêtiennement dans toutes les conditions.

L'Epître aux Philippiens est écrite au nom de saint Paul & de Timothée à tous les Saints en JESUS-CHRIST qui sont à Philippes, avec les Evêques & les Diacres. Philippes étoit une des principales Villes de la Macedoine, où saint Paul avoit annoncé l'Evangile, quand il fut averti par une Vision qu'il eut pendant la nuit d'aller en Macedoine, Act. 16. Il y retourna depuis plusieurs fois, & reçût des Chrêtiens de Philippes en plusieurs rencontres des marques de leur affection, principalement quand étant prisonnier à Rome pour la premiere fois, ils lui envoïerent abondamment de quoi satisfaire à ses besoins, comme ils avoient déja fait deux fois lorsqu'il étoit à Thessalonique, chap. 4. ỳ. 10. & suivans. Saint Paul pour reconnoître leur charité, leur écrit par Epaphrodite, qui lui avoit apporté leurs presens, une

une Lettre tres-tendre dans laquelle il leur parle du fruit de ses liens, de l'amour des souffrances, & de l'humilité de Jesus-Christ, qu'ils devoient se proposer pour modele de la leur. Il les exhorte à paroître comme de vrais enfans de Dieu, & comme des Etoiles parmi les Païens qui les environnoient. Il les fortifie contre les Docteurs du Judaïsme, & les exhorte à demeurer toûjours assujettis à Jesus-Christ, ennemis des disputes, amis de la priére, humbles & charitables entr'eux, fermes dans les maux, & pleins de paix & de joie. Elle est écrite dans le premier voïage de saint Paul à Rome, à la fin de 61. ou au commencement de 62. puisqu'il leur fait esperer, chap. 1. ỷ. 26. qu'il les reverra.

L'Epître aux Colossiens est écrite quelque temps aprés en 62. La Ville de Colosse, aux Habitans de qui elle est addressée, étoit dans la Phrygie proche de Laodicée *g*. S. Paul n'avoit point prêché dans cette Ville *h*, mais ils avoient été instruits en la Foi par Epaphras, lequel étoit venu trouver saint Paul, & y aïant même été arrêté prisonnier, lui avoit appris des nouvelles de cette Eglise. Ce saint Apôtre leur écrit pour leur témoigner la joie qu'il avoit de leur conversion. Il les avertit en même temps de demeurer fermes dans la Foi en Jesus-Christ, & de prendre garde de ne se pas laisser séduire par des raisonnemens de la Philosophie humaine, & par des pratiques superstitieuses sur le discernement des viandes & des jours, & sur le culte des Anges. Il leur donne ensuite un abregé des principales maximes de la vie Chrêtienne. Cette Lettre fut envoïée par Tychique & par Onesime, l'an 62. de l'Ere vulgaire.

Sur la fin de cette Lettre, chap. 4. ỷ. 15. & 16. „ Saint Paul recommande aux Colossiens, de „ saluer de sa part les Freres de Laodicée; & „ ajoûte que lorsque cette Lettre aura été lûë parmi eux, on leur lise de même celle des Laodi„ céens. Le Grec porte ἐκ Λαοδικείας: *Celle qui est écrite de Laodicée*. L'ambiguité du Latin qui porte *celle des Laodicéens*, a fait croire à quelques-uns que saint Paul avoit écrit une Lettre particuliere aux Laodicéens. Cependant selon le Texte Grec, ce n'est point une Lettre écrite aux Laodicéens, mais une Lettre écrite de Laodicée. En effet, si saint Paul eût écrit en même temps aux Laodicéens, il n'eût pas chargé les Colossiens de les saluer de sa part. Quelques-uns l'ont entendu d'une Lettre de saint Paul écrite de Laodicée; & il y en a même qui croïent que c'est une des Epîtres à Timothée: d'autres d'une réponse que les Laodicéens faisoient aux Colossiens sur la Lettre de saint Paul. Il est plus naturel de l'entendre d'une Lettre que les Laodicéens avoient écrite à saint Paul, que cet Apôtre jugea pouvoir être utile aux Colossiens. C'est ainsi que saint Chrysostome, Theodoret, Photius & Oecumenius ont expliqué ce Passage; c'est en ce sens qu'elle est appellée dans la Vulgate, la Lettre des Laodicéens: neanmoins Philastre, saint Gregoire & quelques Latins ont crû que saint Paul avoit écrit aux Laodicéens. On avoit autrefois supposé une Lettre de saint Paul aux Laodicéens, que saint Jerôme considere comme une piece certainement supposée & rejettée de tout le monde: *Quæ ab omnibus exploditur*. Quoique Philastre la crût veritable, il avouë qu'on ne la lisoit point dans les Eglises, parce que les Heretiques y avoient ajoûté quelque chose. On en trouve encore une aujourd'hui dans saint Anselme & dans d'autres que Sixte de Sienne rapporte, & qui est dans quelques Bibles d'Allemagne. Celle-ci est differente de celle dont les Peres ont parlé: car elle ne contient point d'erreurs, au lieu que l'ancienne en étoit remplie, selon le témoignage de Philastre. Celle que cite saint Epiphane étoit composée de plusieurs Sentences de l'Epître aux Ephesiens. Celle que nous avons n'est point du stile de saint Paul, elle est tres-courte, & même plus que l'Epître à Philemon, & elle n'a point d'argument certain: c'est une piece visiblement supposée. La premiere Epître aux Thessaloniciens est aussi la premiere de toutes les Epîtres de saint Paul. Cet Apôtre aïant prêché en l'année 52. l'Evangile à Thessa-

g La Ville de Colosse étoit dans la Phrygie proche de Laodicée.] Saint Chrysostome & saint Jerôme sont de cet avis. Il paroît par cette Lettre que la Ville où habitoient ceux à qui il écrit, étoit proche d'Hieraples & de Laodicée. Herodote, Pline, Xenophon & Strabon mettent une Ville de Colosse en Phrygie. Theophylacte dit que de son temps elle s'appelloit *Conas*. Ceux qui disent que cette Lettre est écrite aux Rhodiens appellez Colossiens, à cause du Colosse du Soleil qui étoit dans leur Isle, avancent une chose ridicule.

h *Saint Paul n'avoit point prêché dans cette Ville.*] C'est ce qu'on peut inferer de ces paroles du Verset premier du chap. 2. *Je suis bien aise que vous sçachiez combien est grand le soin que j'ai pour vous, pour ceux de Laodicée, & pour tous ceux qui ne m'ont point vû.* Saint Chrysostome & presque tous les Commentateurs Grecs inferent de là, que ceux de Colosse & de Laodicée n'avoient point vû saint Paul. Neanmoins Theodoret entend cet endroit autrement, en ce sens. J'ai un grand soin non seulement de vous, mais de ceux mêmes qui ne m'ont point vû. Ce n'est pas neanmoins le sens naturel du Texte. Il est vrai que saint Paul a prêché dans la Phrygie; mais peut-être n'étoit-il pas entré dans les Villes de Laodicée & de Colosse.

Thessalonique principale Ville de la Macedoine, en fut chassé par une sédition que les Juifs exciterent contre lui, & alla à Berée, & de Berée à Athenes, Act. 17. Silas & Timothée demeurerent à Berée, & retournerent en Macedoine pendant qu'il fit le voïage d'Athenes. Au sortir d'Athenes saint Paul vint à Corinthe, où Timothée & Silas revenus de Macedoine, le vinrent trouver, Act. 18 vers. 5. Ce fut donc de là qu'il écrivit sa premiere Lettre aux Thessaloniciens en son nom & au nom de Silas (qui est appellé Silvain au commencement de la Lettre) & de Timothée, pour les congratuler de la ferveur de leur Foi & de leur Charité, dont il avoit sçû des nouvelles par Timothée, & pour les faire souvenir de la maniere toute pure & desinteressée qu'il avoit gardée en prêchant l'Evangile chez eux, & des préceptes qu'il leur avoit donnez. Il les exhorte à la constance dans les persecutions, leur apprend à pleurer les morts Chrêtiennement, & leur donne d'excellentes instructions pour mener une vie Chrêtienne.

La seconde Epître aux Thessaloniciens est écrite peu de temps aprés la premiere, quoique Grotius ait crû qu'elle la précede, puisque saint Paul fait mention dans celle-ci d'une Lettre qu'il avoit déja écrite aux Thessaloniciens: *Conservez*, leur dit-il, *les Traditions que vous avez apprises soit par nos paroles, soit par nôtre Lettre.* Elle porte aussi les noms de Timothée & de Silvain; ce qui fait voir qu'elle n'est pas écrite long-temps aprés la premiere. Il avoit promis aux Thessaloniciens dans sa premiere Lettre, qu'il les iroit voir, & ne le pouvant faire: il supplée ce voïage par cette seconde Lettre. Et parceque quelques-uns avoient pris occasion de ce qu'il avoit dit du jour du Jugement dans sa premiere Lettre, chap. 4 ỳ. 15. ou plûtôt d'une Lettre supposée sous son nom, pour faire croire que le jour du Seigneur étoit prêt d'arriver, 2. Thess. 2. ỳ. 2. il les avertit de ne pas se laisser ainsi séduire par ces faux Docteurs, & les assûre qu'encore que le mystere d'iniquité se formât dés lors, le Jugement neanmoins ne viendra point que l'homme de peché ne soit venu & n'ait été détruit. Il reprend aussi fortement les gens oisifs, inquiets & curieux qui étoient parmi eux, & leur ordonne de s'en séparer & de les corriger. Enfin dans le soupçon qu'il avoit qu'on avoit supposé une Lettre sous son nom, afin qu'on ne pût s'y tromper, il leur marque, *qu'il a signé celle-ci de sa propre main, & que c'est-là son seing dans toutes ses Lettres.*

Les Lettres adressées à des particuliers suivent celles qui sont écrites à des Eglises entieres. Les deux à Timothée y tiennent le premier rang comme les plus considerables. Timothée que saint Paul appelle son cher & vrai fils en la Foi, étoit de Derbe ou de Lystre Ville de Lycaonie, où saint Paul le rencontra l'an 50. Son pere étoit Gentil, & sa mere appellée Eunice, étoit Juive. Il avoit une grand'mere appellée Loïde. Ces deux femmes avoient embrassé la Foi avant Timothée; & l'avoient instruit de l'Ecriture dans sa jeunesse. Les Freres de Lystre & d'Icone aïant rendu un témoignage avantageux de Timothée à saint Paul, il voulut qu'il vînt avec lui, & le circoncit à cause des Juifs. Il fut depuis le Coadjuteur de cet Apôtre dans la Prédication, & le Compagnon de ses travaux. Aprés l'avoir suivi dans ses voïages, & avoir été envoïé de sa part en differens lieux; il fut enfin laissé à Ephese dans le dernier voïage que saint Paul y fit en partant pour aller en Macedoine, afin qu'il eût soin des Eglises d'Asie. Ces faits sont établis sur l'autorité des Actes des Apôtres & des Epîtres de saint Paul. Mais le reste de sa Vie & son Martyre n'étant fondé que sur des Actes recens & incertains, on ne doit pas s'y arrêter.

Saint Paul ne lui a écrit sa premiere Epître qu'aprés l'avoir laissé à Ephese, en partant pour aller en Macedoine, comme il le dit dans le Verset troisiéme du premier Chapitre. Nous lisons dans les Actes trois voïages de saint Paul en Macedoine. Dans le premier Act. 16. & dans le second Act. 17. Timothée étoit avec lui, & il demeura à Berée pendant que saint Paul alla à Athenes. Dans le troisiéme voïage, Act. 20. il avoit envoïé avant soi Timothée, Act. 19. vers. 20. 22. Timothée l'accompagna jusqu'en Asie, Act. 20. vers. 4. Ce n'est donc pas d'aucun de ces voïages dont saint Paul parle dans cette Lettre, il faut que ce soit un quatriéme aprés sa premiere prison de Rome. On pourroit dire neanmoins, & je ne m'éloignerois pas de ce sentiment, que saint Paul le laissa à Ephese, quand s'étant arrêté à Milet, il envoïa querir les Prêtres de l'Eglise d'Ephese, Act. 20. vers. 17. Car nous lisons que comme saint Paul partoit pour aller en Asie par la Macedoine, Timothée fut un de ceux qui l'accompagnerent en Asie, chap. 20. vers. 4. Et nous ne trouvons plus Timothée à sa compagnie, ni à Jerusalem, ni pendant sa prison de Césarée. Si cela est, Timothée a été établi par saint Paul pour gouverner les Eglises d'Asie en 58. & sa premiere à Timothée aura été écrite, ou pendant le voïage de saint Paul à Jerusalem, ou quand il fut arrivé à Jerusalem avant sa prison: car outre qu'il n'en parle point, il fait esperer à Timothée qu'il ira bien-tôt le voir; & que neanmoins dans la crainte qu'il a qu'il ne soit obligé de ne pouvoir pas le faire si-tôt, il lui écrit cette Lettre, afin qu'il sçache comment il faut se conduire dans la Maison de Dieu qui est l'Eglise du Dieu vivant, chap. 3. vers. 15. Voilà l'occasion & le sujet de cette Lettre qui contient d'excellentes instructions pour ceux qui sont chargez du gouvernement des peuples, tant sur les

de-

devoirs de leur Charge, que sur leur conduite particuliere.

La seconde Epître à Timothée est écrite pendant que saint Paul étoit prisonnier à Rome, & plûtôt dans sa seconde prison que dans la premiere; car il paroît assez par les termes dont il se sert, qu'il croit être proche de sa fin, & qu'il se considere comme une Victime qui va être immolée, que son départ est proche, & qu'il va bien-tôt recevoir la Couronne de ses travaux, chap. 4. vers. 6. 7. & 8. Il parle aussi de sa premiere défense, dans laquelle il avoit été délivré de la gueule du Lion. *La premiere fois*, dit-il, *que j'ai défendu ma cause, nul ne m'a assisté, & tous m'ont abandonné; mais le Seigneur m'a assisté & m'a fortifié, afin que j'achevasse la Prédication de l'Evangile, & que toutes les Nations l'entendissent, & j'ai été délivré de la gueule du Lion*. Eusebe, saint Jerôme, saint Chrysostome en quelques endroits, & Theodoret ont entendu cette premiere défense de son premier voïage. Saint Chrysostome s'en éloigne en d'autres endroits, & l'entend d'une premiere comparution de saint Paul devant Neron dans son dernier voïage: mais l'autre sentiment est plus autorisé, & fondé sur le sens le plus naturel du Texte. Car saint Paul dit que dans cette premiere défense il a été délivré de la gueule du Lion, c'est à dire qu'il est échappé à la cruauté de Neron; ce qu'il n'auroit pas pû dire si aprés cette défense il eût encore été en prison, & en danger d'être bien-tôt condamné à mort. Il ajoûte que le Seigneur l'a assisté, *afin qu'il achevât la Prédication de l'Evangile, & que toutes les Nations l'entendissent*. Ce qui suppose qu'aprés cette défense, il avoit été prêcher l'Evangile hors de Rome. Cette Lettre est donc constamment écrite dans sa derniere prison peu de temps avant sa mort en 64. Il y donne encore des instructions à Timothée; il l'exhorte de conserver la pureté de la Foi, & de fuïr les questions inutiles & les contestations. Il le fortifie contre les persecutions, lui prédit qu'il viendra de faux Prophetes, & décrit les maux qu'ils feront à l'Eglise.

Tite à qui la Lettre suivante de saint Paul est adressée, étoit Gentil, converti apparemment par saint Paul, & son Disciple. Cet Apôtre l'amena au Concile de Jerusalem, où quelques faux Freres vouloient l'obliger de le circoncire. Il l'envoïa d'Ephese à Corinthe en 56. Il vint retrouver saint Paul en Macedoine; d'où cet Apôtre le renvoïa à Corinthe: c'est tout ce qui est dit de lui dans les Actes. La Lettre que saint Paul lui écrit nous apprend que cet Apôtre *le laissa afin qu'il reglât ce qu'il y avoit à regler dans les Eglises de cette Isle, & qu'il y établit des Prêtres dans chaque Ville*, chap. 1. vers. 5. On ne sçait point quand cela s'est fait. Nous ne lisons point dans les Actes que saint Paul ait été dans l'Isle de Créte, que quand il fut conduit prisonnier de Jerusalem à Rome. Il n'y a pas d'apparence que ce soit en ce temps-là qu'il y ait laissé Tite: il est plus vrai-semblable que ce fut dans le dernier voïage qu'il fit en Grece aprés être sorti de Rome, & qu'en y revenant il lui écrivit cette Lettre à la fin de 63. pour l'instruire comme il avoit fait Timothée, des qualitez & des devoirs d'un Evêque. Il lui mande dans cette Lettre, qu'il le vienne trouver à Nicople Ville de Macedoine, où il devoit passer l'hiver; ce qui fait voir qu'il étoit dans cette Ville, ou plûtôt en chemin pour y aller. Tite s'y rendit & alla avec lui à Rome, d'où il fut renvoïé en Dalmatie, comme il est remarqué dans la seconde Epître à Timothée, chap. 4. vers. 10. On croit qu'il retourna en Créte, & qu'il y mourut.

La Lettre à Philemon est la plus courte de toutes les Lettres de saint Paul, & écrite sur un sujet particulier. Philemon qui étoit un Habitant considerable de Colosses Ville de Phrygie, avoit été volé par son Esclave Onesime, qui s'étoit enfuï à Rome. Onesime avoit rencontré saint Paul dans cette Ville qui l'avoit instruit & converti. Ce Saint aprés l'avoir retenu quelque temps auprés de lui, écrit, en le renvoïant à son Maître, une Lettre pleine de tendresse & d'artifice pour le reconcilier avec lui. Il adresse sa Lettre à Philemon, à sa femme Appie, à Archippe, & à toute l'Eglise qui étoit dans la Maison de Philemon. Cet Archippe étoit un des Ministres de l'Evangile à Colosses, comme il paroît par le vers. 17. du chap. 4. de l'Epître aux Colossiens. Il prie Philemon de recevoir Onesime qu'il a engendré dans ses liens, non comme un méchant esclave, mais comme un Frere qui lui est tres-cher. Il offre de satisfaire pour lui, & le presse dans des termes tout à fait tendres, de lui accorder cette grace. Il lui marque qu'il l'auroit retenu auprés de soi, afin qu'il le servît dans ses chaînes; mais qu'il n'a rien voulu faire sans son avis. Onesime avec une telle Lettre obtint facilement son pardon de Philemon. Il fut renvoïé à saint Paul, & porta la Lettre aux Colossiens. Il est dit dans les Constitutions des Apôtres qu'il fut depuis Evêque. Il est apparemment different de l'Onesime Evêque d'Ephese, dont il est fait mention dans saint Ignace. Cette Lettre est écrite de Rome en 61.

L'Epître aux Hebreux ne porte point en tête comme les autres le nom de saint Paul: ce n'est pas une preuve qu'elle ne soit pas de cet Apôtre, puisqu'il a pû avoir des raisons pour le taire; particulierement, parce que son nom étoit odieux aux Juifs, à qui il adressoit cette Lettre. C'est peut être neanmoins ce qui a donné lieu à quelques Anciens de douter si saint Paul en étoit

 Auteur,

Auteur, & même si elle étoit canonique. Elle a toûjours été reconnuë par les Eglises d'Orient, & citée par les plus anciens Peres de l'Eglise Grecque. Quelques-uns neanmoins ont douté si elle étoit de saint Paul. Origenes dans un Passage de ses Homelies sur cette Epître rapporté par „ Eusebe, Liv. 3. de son Hist. chap. 25. dit que „ le stile de cette Lettre lui semble plus poli que „ celui de saint Paul, qui se reconnoît simple & „ grossier dans son discours. Que cette Lettre „ paroît aussi plus élegante pour la diction Grec„ que, comme ceux qui se connoissent en stile „ le reconnoîtront aisément. Qu'elle contient „ neanmoins des pensées admirables qui ne sont „ point indignes des écrits de cet Apôtre, com„ me tous ceux qui les ont lûs le jugeront faci„ lement. Que pour lui, son avis est que les pen„ sées sont de l'Apôtre, & que la diction & la „ composition des paroles est de quelque autre „ qui a voulu recueillir les paroles de l'Apôtre, „ & faire un Ouvrage de ce qu'il avoit entendu „ dire à son Maître. C'est pourquoi, ajoûte„ t-il, si quelque Eglise la croit de S. Paul, on a „ raison d'approuver son sentiment, parce que „ ce n'est pas sans fondement que nos Ancêtres „ nous ont appris par Tradition, qu'elle étoit de „ saint Paul; quoiqu'il n'y ait que Dieu qui sçache „ celui qui l'a écrite. Voici ce que l'Histoire nous „ en apprend. Quelques-uns disent que saint Cle„ ment Evêque de Rome a écrit cette Lettre: „ d'autres, que c'est saint Luc. Saint Clement d'Alexandrie assûroit aussi dans ses Hypotyposes que l'Epître aux Hebreux étoit de saint Paul; mais il disoit que cet Apôtre l'avoit écrite en He„ breu, & que saint Luc l'avoit traduite en Grec „ pour les Grecs. Et que c'est pour cela que le „ stile de cette Lettre est semblable à celui des „ Actes des Apôtres. Il ajoûtoit que saint Paul „ avoit eu raison de ne pas mettre son nom dans „ l'Inscription, parce qu'écrivant à des Hebreux „ qui étoient prévenus il y avoit long-temps con„ tre lui, & jugeant qu'il leur feroit suspect, il „ avoit agi prudemment de ne pas mettre son „ nom au commencement de sa Lettre. Ce Passage est encore rapporté par Eusebe dans le sixiéme Livre de son Histoire, chap. 14. Saint Jerô„ me assûre dans sa Lettre à Evagrius, que tous „ les Grecs reçoivent l'Epître aux Hebreux; & „ dans sa Lettre à Dardanus, que non seulement „ toutes les Eglises d'Orient, mais aussi tous les „ anciens Ecrivains Grecs la reconnoissent pour „ être de saint Paul, quoique la plûpart la croïent „ de saint Barnabé ou de saint Clement. *Non solùm ab Ecclesiis Orientis, sed ab omnibus retrò Græci sermonis Scriptoribus, quasi Pauli Apostoli suscipitur, licèt plerique eam vel Barnabæ, vel Clementis arbitrentur.* Si saint Jerôme entend par ce *plerique*, les Auteurs Grecs dont il vient de parler, il paroît une espece de contradiction dans ce qu'il avance; car il dit d'abord que tous les Grecs la reçoivent comme de S. Paul: *Quasi Pauli Apostoli suscipitur*; & ensuite que la plûpart de ces mêmes Grecs la croïent de S. Barnabé ou de saint Clement. Mais il est aisé d'accorder cette contradiction apparente, en disant qu'il y a eu des Auteurs Grecs qui ont crû qu'elle étoit de saint Paul, quant aux pensées ou même à l'original Hebreu; & de saint Luc, de saint Barnabé, ou de saint Clement, quant aux termes, ou quant à la Version Grecque. Tous les Peres Grecs qui ont écrit depuis, ont cité l'Epître aux Hebreux comme étant canonique & de saint Paul; & elle a été mise au rang des Epîtres canoniques de cet Apôtre dans le Canon du Concile de Laodicée, & dans tous les autres Catalogues des Livres Canoniques de l'Eglise Grecque. Dans la suite des temps les Ariens voïant qu'on se servoit de cette Lettre contre eux, la rejetterent; mais les Catholiques l'ont défenduë, comme on le peut voir dans saint Epiphane & dans Theodoret; & les premiers Ariens l'avoient eux-mêmes citée contre les Catholiques, comme il paroît par saint Hilaire & par saint Athanase. A l'égard de l'Eglise Latine, saint Jerôme remarque dans son Epître à Dardanus, & dans son Commentaire sur le chap. 6. d'Isaïe, qu'elle n'étoit point reçûë communément par plusieurs: *Quam Latina consuetudo non recipit inter scripturas canonicas.* Il dit neanmoins en un autre endroit dans son Epître à Evagrius, que tous les Grecs la reçoivent, & quelques-uns des Latins: *Quam omnes Græci recipiunt, & nonnulli Latinorum.* Il est certain que saint Clement, qui est le plus ancien des Auteurs qui a écrit en Occident, l'a reçûë & connuë, puisqu'il cite des Passages tirez de cette Epître; & Gobarus cité par Photius, l'avouë. Saint Irenée qui écrivoit aussi parmi les Latins, en faisoit mention, & en citoit des Passages dans un Livre qui contenoit plusieurs disputes, comme Eusebe le remarque, Liv. 5. ch. 26. Tertullien la cite, mais comme l'Ouvrage de saint Barnabé. Je veux, dit-il dans son Livre « de la Pudicité, apporter par abondance de droit « un témoignage d'un Compagnon des Apôtres « propre à confirmer la discipline de ses Maîtres. « Nous avons l'Epître de saint Barnabé aux He« breux. Il rapporte ensuite quelques Versets tirez du chap. 6. de l'Epître aux Hebreux. Eusebe écrit dans son Hist. Liv. 6. chap. 20. que Caïus « Prêtre de Rome dans son Livre contre les Ca« taphrygiens, ne comptoit que treize Epîtres de « S. Paul, ne mettant point celle qui est adres« sée aux Hebreux au rang des autres: il ajoûte, « qu'il y a encore quelques Romains qui ne la « croïent pas de l'Apôtre saint Paul. Eusebe, « remarque

remarque aussi dans un autre endroit, que quel-
» ques-uns ont rejetté l'Epître aux Hebreux,
» parce qu'ils disoient que l'Eglise Romaine ne
» la recevoit point, & ne la croïoit pas verita-
» blement de saint Paul. Gobarus rapporté par Photius, Cod. 132. dit que saint Hippolyte & saint Irenée soûtenoient que cette Lettre n'étoit point de saint Paul. A l'égard de saint Irenée, Eusebe plus croïable que Gobarus, nous assûre qu'il l'avoit citée & reçûë; peut-être qu'il croïoit comme saint Clement d'Alexandrie, que quoique l'Original fût de saint Paul, la Traduction Grecque étoit d'un autre. Pour Hippolyte nous ne sçavons point quel étoit là-dessus son sentiment. Saint Cyprien ne l'a point citée formellement: car les deux Passages que l'on marque comme étant tirez de cette Lettre dans l'Edition d'Angleterre, sont en d'autres endroits de l'Ecriture: il y a même un Passage dans le Traité du Martyre, où ce Pere semble l'exclure du nombre des Epî-
» tres de saint Paul. Car parlant du nombre de
» Sept, il dit que l'Apôtre saint Paul qui a fait
» mention de ce nombre comme legitime & certain, n'a écrit qu'à sept Eglises. *Apostolus Paulus qui hujus legitimi numeri & certi meminit, ad septem Ecclesias scribit.* Ces sept Eglises sont, les Romains, les Corinthiens, les Galates, les Epheliens, les Philippiens, les Colossiens, les Thessaloniciens. Si l'on mettoit l'Epître aux Hebreux au nombre des Lettres de l'Apôtre, il auroit écrit à huit Eglises. Cependant il semble que ce Passage même prouve que saint Cyprien a reconnu l'Epître aux Hebreux pour l'Ouvrage de saint Paul; car il y assûre que cet Apôtre a fait mention de ce nombre legitime & certain de sept. Or on ne trouve point d'endroit dans ses Epîtres, où il en soit fait mention que dans le chap. 11. de l'Epître aux Hebreux, ỷ. 30. Victorin dans son Commentaire sur l'Apocalypse, ne compte aussi que sept Eglises à qui saint Paul ait adressé des Lettres. Philastre dit que quelques-uns soûtiennent que l'Epître aux Hebreux n'est pas de saint Paul, & que les uns l'attribuent à S. Barnabé, d'autres à S. Clement Evêque de Rome, & d'autres à S. Luc; mais il met ce sentiment au rang des Heresies. S. Hilaire, S. Ambroise, Lucifer de Cagliari & Rufin, citent l'Epître aux Hebreux sous le nom de S. Paul. S. Jerôme abandonne le sentiment des Latins qui rejettent l'Epître aux Hebreux hors du Canon, & ne s'éloigne pas de celui des Grecs, assûrant qu'elle est de S. Paul. Il ajoûte neanmoins qu'il n'importe de qui elle soit, puisqu'elle est d'un Auteur de l'Eglise, & qu'elle est lûë dans les Eglises. *Nihil interest cujus sit, cùm Ecclesiastici viri sit, & quotidie Ecclesiarum lectione celebretur.* Epist. ad Dard. S. Augustin remarque aussi-bien que saint Jerôme, que quelques-uns ont douté de la canonicité de cette Lettre, mais que les Eglises d'Orient la reçoivent, & que leur autorité le touche; & enfin que le plus grand nombre des Auteurs la croïent de saint Paul i: C'est pourquoi il la met dans le Canon comme une des Epîtres de cet Apôtre, dans le second Livre de la Doctrine Chrétienne, chap. 9. Elle a aussi été mise au même rang dans les Canons du Concile de Carthage, d'Innocent I. & du Concile de Rome sous Gelase, & reçûë unanimement de toutes les Eglises d'Occident. Voilà tout ce qu'on peut recueillir des Auteurs anciens touchant l'autorité & l'Auteur de l'Epître aux Hebreux; d'où il resulte: Premierement, que le nom de saint Paul n'étoit point à la tête de cette Epître, parce qu'étant odieux aux Juifs à qui il écrivoit, il a crû qu'il étoit de la prudence de le supprimer. Secondement, que cette Lettre est des temps Apostoliques, puisque saint Clement & les plus anciens Auteurs la citent. Troisiémement, que toutes les Eglises Grecques & la plûpart des Eglises Latines l'ont toûjours reconnuë pour canonique. Quatriémement, que quoique quelques-uns en aient douté dans l'Eglise de Rome, & peut-être aussi dans l'Eglise d'Afrique, il y a eu dans ces mêmes Eglises des Auteurs qui l'ont reconnuë pour canonique; que l'on n'a commencé à en douter que dans le troisiéme Siecle, & que l'on a cessé de le faire dans le cinquiéme. Cinquiémement, que les Grecs n'ont point douté qu'elle ne fût de saint Paul, au moins quant aux pensées, ou quant à l'Original: mais quelques-uns ont

i *S. Augustin remarque aussi-bien que saint Jerôme, &c.*] Lib. 16. de Civit. Dei, cap. 22. *De quo in Epistola quæ inscribitur ad Hebræos, quam plures Apostoli Pauli esse dicunt.* Idem, lib. 1. de Peccat. merit. & remiss. cap. 27. n. 50. *Ad Hebræos quoque Epistola quamquam nonnullis incerta sit . . . magis me movet auctoritas Orientalium Ecclesiarum quæ hanc etiam in Canonicis habent.* Idem in Epistolam ad Rom. cap. 2. *Quod propterea maximè credo, quoniam excepta Epistola quam ad Hebræos scripsit, ubi principium salutatorium de industria dicitur omisisse, ne Judæi qui adversus eum pugnaciter oblatrabant, nomine ejus offensi vel inimico animo legerent, vel omninò legere non curarent, quod ad eorum salutem scripserat; unde nonnulli eam in Canonem scripturarum recipere timuerunt. Sed quoquo modo se habeat ista quæstio exceptâ hac Epistolâ, cæteræ omnes quæ nulla dubitante Ecclesia Pauli Apostoli esse firmantur, talem continent salutationem.* Idem, lib. 2. de Doctr. Christ. cap. 8. recenset Epistolam ad Hebræos inter eas quæ sunt Pauli Apostoli.

ont été persuadez qu'elle avoit été dressée par saint Luc, ou par saint Clement de Rome, ou par saint Barnabé; & d'autres qu'elle avoit été traduite de l'Hebreu en Grec par quelqu'un de ces trois. Sixiémement, que plusieurs Latins ont douté qu'elle fût de saint Paul, & quelques-uns l'ont attribuée à saint Barnabé, d'autres à saint Clement, d'autres à saint Luc. Septiémement, qu'à tout prendre, le plus grand nombre d'Eglises & d'Auteurs l'ont attribuée à saint Paul.

Si sans s'arrêter au témoignage des Anciens, on consulte la Lettre même pour découvrir son Auteur; on y trouvera des circonstances qui ne peuvent guéres convenir qu'à saint Paul. Car il paroît qu'elle est écrite d'Italie, puisqu'il saluë les Hebreux au nom des Freres d'Italie. Hebr. 13. ℣. 24. par une personne qui étoit dans les liens, mais qui attendoit sa liberté. Heb. 10 ℣. 34. & 13. ℣. 19. qui avoit Timothée pour Collegue. Hebr. 13. ℣. 23. Trois circonstances qui ne conviennent qu'à saint Paul. Il y a aussi des endroits où le caractere de saint Paul est marqué dans cette Epître. Il s'y défend en prenant sa conscience à témoin. Hebr. 13. ℣. 18. Il leur demande des priéres, il leur promet de les aller voir, & il les saluë. On se sert encore du témoignage de saint Pierre, pour montrer que cette Epître aux Hebreux est de saint Paul. Il est dit dans la seconde Lettre de saint Pierre, chap. 3. ℣. 15. & 16. que saint Paul a écrit à ceux à qui saint Pierre adresse cette Lettre. Or celle de saint Pierre est adressée à des Juifs: donc saint Paul leur avoit aussi écrit une Lettre. Or il n'y a que cette seule Epître de saint Paul qui soit adressée à des Juifs. Ainsi ou la Lettre qu'il leur avoit écrite, seroit perduë, (ce qui n'a pas d'apparence) ou c'est celle-ci dont parle saint Pierre. Cet argument n'est pas tout à fait sans replique, mais il peut du moins passer pour une conjecture assez vrai-semblable.

Il est certain que cette Epître ne convient point ni à saint Luc, ni à saint Barnabé, ni à saint Clement: car à l'égard du premier il n'avoit pas assez d'autorité pour écrire ainsi aux Juifs. D'ailleurs le style de cette Lettre est bien different de celui de saint Luc; les Hebraïsmes y sont beaucoup plus frequens, & il paroît que l'Auteur étoit un homme consommé dans la science des ceremonies & des mysteres des Juifs; ce que l'on ne peut pas dire de saint Luc Gentil d'origine. Il n'y a point de raison d'attribuer cette Lettre à saint Barnabé: Tertullien est le seul des Anciens qui la cite sous son nom; elle est differente du stile de la vraïe Lettre de saint Barnabé, qui est beaucoup plus rude & moins élevée que celle-ci. On ne lit point que saint Barnabé ait demeuré en Italie, ni qu'il y ait été prisonnier. Saint Clement est celui des trois à qui elle conviendroit le mieux, à cause de la ressemblance qu'il y a entre le stile & le caractere de cette Lettre, & celle qu'il a écrite aux Corinthiens. Il est vrai qu'il y a copié & imité des phrases de l'Epître aux Hebreux; mais ce n'est pas neanmoins le même stile. Les matieres qui sont traitées dans l'Epître aux Hebreux, & la maniere de les traiter sont fort differentes. Saint Clement n'auroit pas parlé avec tant d'autorité aux Juifs, il n'auroit pas penetré si avant dans leurs ceremonies & dans leurs mysteres: il n'auroit pas témoigné tant d'empressement de retourner voir ceux à qui il écrit. Hebr. 13. ℣. 19. On objecte contre nôtre sentiment. 1. Que le stile de cette Lettre est bien different de celui de saint Paul. Toutes ses autres Lettres sont d'un même caractere, celle-ci est plus élevée, écrite en termes plus choisis, d'un stile plus égal; on n'y trouve pas tant d'Hebraïsmes, on y rencontre des termes qui ne sont point dans les autres Epîtres de saint Paul. On répond que le stile d'un Auteur n'est pas toûjours le même, que saint Paul a plus travaillé cette Lettre que les autres, que le sujet de cette Lettre étant plus élevé, & ceux à qui il écrivoit plus subtils & plus instruits, il a été obligé de s'élever davantage. Au reste on y reconnoît toûjours saint Paul, on y trouve sa méthode ordinaire, ses phrases & ses mots qui lui sont particuliers. On objecte en second lieu que l'Auteur de cette Epître cite l'Ancien Testament selon la Version des Septante. On répond que si saint Paul l'a écrite en Grec, il n'est pas étonnant qu'il se soit servi de la Version commune de la Bible, & que s'il l'a écrite en Hebreu, c'est l'Interprete qui s'est servi de la Version des Septante. La troisiéme objection est fondée sur ce que l'Auteur de cette Lettre semble se mettre au rang de ceux qui ont simplement entendu les Apôtres, au lieu que saint Paul avoit été instruit par JESUS-CHRIST même. Voici le Passage que l'on allégue. Hebr. 2. ℣. 3 *Si nous negligeons une Doctrine qui nous apporte le veritable salut, qui aïant été premierement annoncée par le Seigneur même, a été confirmée parmi nous par ceux qui l'ont entenduë.* Mais ces mots, *parmi nous*, se rapportent à ceux à qui il écrit; outre qu'il ne dit pas absolument qu'elle n'a point été enseignée par JESUS-CHRIST à ceux dont il parle; mais seulement qu'aprés avoir été annoncée par le Seigneur, elle a été confirmée par ses Ministres. Il n'y a donc point de raison de rejetter l'Epître aux Hebreux du nombre de celles de saint Paul.

La seule conjecture que l'on pourroit tirer des objections que l'on vient d'alléguer, c'est que saint Paul avoit écrit cette Epître en Hebreu, & qu'elle a été traduite par quelque autre en

en Grec; peut-être par saint Luc, ou plûtôt par saint Clement Romain: c'est ce que saint Clement d'Alexandrie a dit, & aprés lui, Eusebe, saint Jerôme & la plûpart des Anciens. La raison de saint Clement, c'est que saint Paul étant Hebreu, & écrivant à des Hebreux, il y a bien de l'apparence qu'il leur a écrit en leur Langue commune, c'est à dire en Syriaque. Si saint Clement n'avoit pas sçû d'ailleurs que cette Lettre avoit été originairement écrite en Hebreu, cette raison ne seroit pas des plus convaincantes; puisque saint Jacques & saint Jean, quoiqu'Hebreux, & écrivant à des Juifs, ont écrit en Grec, & que le Grec étoit entendu dans la Palestine. Ceux qui pretendent qu'elle a été d'abord écrite en Grec, disent que l'Ecriture y est citée suivant les Septante, que l'on y trouve des Idiotismes Grecs, comme les termes de διαθήκη & de διαθέσθαι, pour signifier un Testament & tester; & l'interprétation du mot de *Melchisedech* en Grec, chap. 7. ℣. 2. Mais on peut répondre que toutes ces choses sont de l'Interprete, & il n'est pas necessaire de s'écarter pour cela du sentiment des Anciens.

Cette Lettre est sans doute adressée *aux Hebreux*. Ce nom convient particulierement aux Juifs de la Palestine. Les autres Juifs répandus dans les Provinces de Gréce, à qui saint Pierre adresse ses Lettres, étoient appellez Hellenistes. On peut encore prouver que l'Epître de saint Paul est écrite aux Juifs d'une même Province, parce que l'Auteur leur promet de les aller voir avec Timothée. Cela ne se pourroit gueres dire à des Juifs dispersez en plusieurs contrées, & convient beaucoup mieux aux Juifs de Jerusalem, ou de la Palestine.

Le temps de cette Lettre est encore assez marqué; elle est écrite de Rome dans le temps que Timothée avoit été mis en liberté, & pendant que saint Paul étoit dans les liens, ou bien peu de temps aprés qu'il en fut delivré. Car il loüe ceux à qui il écrit de ce qu'ils ont compati à ses liens, Hebr. 10. ℣. 34. selon le Texte Grec qui porte précisément: *Vous avez compati à mes liens:* ce qui marque qu'il venoit d'être délivré aussi-bien que Timothée. C'est donc à la fin du temps qu'il demeura la premiere fois à Rome, & peu de temps avant qu'il en partît, au commencement de l'an 63.

Le dessein de saint Paul dans cette Lettre, est de persuader les Hebreux de l'excellence de la Loi nouvelle au dessus de l'ancienne. Pour l'executer il leur represente combien le Fils de Dieu est au dessus des Anges & de Moïse, & combien son Sacerdoce & son Sacrifice surpasse.t le Sacerdoce & les Sacrifices de la Loi donnée par Moïse. Il montre que les ceremonies, les sacrifices & les observances de la Loi étoient des figures de Jesus-Christ, & qu'elles ont été accomplies en sa personne & par son ministere. Il prouve que l'on n'est justifié que par la Foi. Il répand dans toute sa Lettre de saints avis, & recommande aux Hebreux d'avoir de la patience dans les persecutions, de la Foi, de l'Esperance & de la Charité. Elle est pleine d'excellentes allégories & de sentimens élevez exprimez d'une maniere sublime. Enfin c'est de toutes les Epîtres de saint Paul, celle qui est la plus longue, la plus méthodique & la plus égale dans toutes ses parties, & où il traite une même matiere avec le plus de profondeur & d'étenduë. Neanmoins toutes les Epîtres de saint Paul sont sçavantes, instructives, persuasives, nobles & touchantes. Si ses termes ne sont pas toûjours les plus élegans, le tour de l'expression est grand, élevé, grave, sententieux, méthodique, plein d'art & de figures. Il sçait accompagner ses reproches & ses reprimandes, de douceur & de charité. Il parle avec autorité, & cependant avec humilité. La vehemence & la force de son discours sont mêlées d'agrément & de prudence. Enfin il conserve par tout le caractere qu'il a lui-même marqué de se faire tout à tous pour gâgner tout le monde. Il est dit dans la seconde Epître de saint Pierre, chap. 3. ℣. 16. *Qu'il y a dans les Epîtres de saint Paul quelques endroits difficiles à entendre:* Ce qui peut venir ou de l'obscurité des choses mêmes dont il traite, *qui a donné occasion*, comme dit encore saint Pierre, *à des hommes legers de détourner les paroles de saint Paul en de mauvais sens, & d'en abuser, aussi-bien que des autres Ecritures à leur propre ruïne*; ou même du stile de saint Paul, qui n'est pas également clair par tout, à cause des longs & frequens Hyperbates dont il se sert, des termes qui lui sont particuliers, des expressions ou sous-entenduës ou superfluës, des transitions d'une matiere à une autre, & de quelques autres irregularitez de son discours.

---

§. IX.

Des Epîtres Catholiques en general; & de celle de saint Jacques en particulier. De qui elle est. Combien il y a de saints Jacques. Vie de saint Jacques Frere du Seigneur, Auteur de cette Epître. Argument de cette Lettre.

Les Epîtres qui suivent celles de saint Paul, ont été appellées *Catholiques*, c'est à dire *universelles*; parce que si l'on excepte les deux dernieres de saint Jean, elles ne sont pas écrites aux Fidéles d'une Ville, comme celles de saint Paul,

Paul, mais à des Chrêtiens disperſez dans plusieurs Païs. Quelques Latins les ont appellées *Canoniques*, ſoit en confondant ce nom avec celui de *Catholiques*, ſoit pour marquer qu'elles étoient auſſi du Canon des Livres du Nouveau Teſtament.

Ces Lettres ſont au nombre de ſept; ſçavoir l'Epître de ſaint Jacques, les deux Epîtres de ſaint Pierre, les trois de ſaint Jean & celle de ſaint Jude. C'eſt là l'ancien ordre de ces Lettres, ſuivi dans le Canon du Concile de Laodicée, par Euſebe, par ſaint Cyrille de Jeruſalem, par ſaint Athanaſe dans l'Epître Feſtale, & par l'Auteur de l'Abregé de l'Ecriture, qui lui eſt attribué; par ſaint Gregoire de Nazianze, par ſaint Jerôme dans ſa Lettre à Paulin, par ſaint Jean Damaſcene, par Nicephore, & dans tous les Manuſcrits Grecs. L'Auteur d'un Prologue ſur les ſept Epîtres Canoniques, attribué vulgairement à ſaint Jerôme, ſe trompe donc, quand il dit que chez les Grecs l'ordre des ſept Epîtres Canoniques eſt different de celui qui ſe trouvoit dans les Exemplaires Latins. Ce Prologue eſt à la verité fort ancien, & ſe trouve dans les plus anciens Manuſcrits Latins; mais il n'eſt pas de ſaint Jerôme, comme le Pere Martianay l'a fait voir; 1. Parce que cet Auteur donne à ces ſept Epîtres, le nom de *Canoniques*, dont ſaint Jerôme ne s'eſt point ſervi, mais les a toûjours appellées *Catholiques*. 2. Parce que, ce qu'il dit de la difference de l'ordre des Exemplaires Grecs & des Latins ſur ce ſujet, eſt faux. 3. Parce que le ſtile de cette Préface eſt barbare & bien different de celui de ſaint Jerôme. Je ſouſcris en cela au ſentiment du Pere Martianay; mais je ne crois pas comme lui, que ſaint Jerôme ait ſuivi un autre ordre dans les Epîtres Canoniques: car quoique Caſſiodore en rapportant la diviſion des Livres de l'Ecriture ſelon ſaint Jerôme, mette les deux Epîtres de ſaint Pierre les premieres, les quatorze Epîtres de ſaint Paul au ſecond rang, & enſuite les trois de ſaint Jean, celle de ſaint Jacques & celle de ſaint Jude, enfin les Actes des Apôtres & l'Apocalypſe; il eſt viſible que c'eſt un renverſement de l'ordre ancien des Livres du Nouveau Teſtament que Caſſiodore a fait pour ſuivre le rang des Apôtres. Il eſt plus ſûr de s'en tenir à l'ordre que ſaint Jerôme obſerve lui-même dans l'Epître à Paulin. Saint Auguſtin dans ſon Livre de la Doctrine Chrêtienne, fait auſſi le dénombrement des Livres du Nouveau Teſtament, d'une maniere particuliere; car aprés les quatre Evangiles, il met les quatorze Epîtres de ſaint Paul, les deux de ſaint Pierre, les trois de ſaint Jean, celle de ſaint Jude, celle de ſaint Jacques, les Actes des Apôtres & l'Apocalypſe. C'eſt encore un ordre arbitraire & different de celui qui étoit reçû dans l'Egliſe. Il y a neanmoins des Manuſcrits Latins, où les deux Epîtres de ſaint Pierre ſont les premieres des ſept Catholiques; quoique les autres y ſoient dans le même rang. C'eſt auſſi l'ordre dans lequel ces Epîtres ont été nommées dans le Canon Apoſtolique, & dans les Canons des Conciles de Florence & de Trente. L'ordre vulgaire eſt gardé dans les Verſions Orientales.

Le ſujet des ſept Epîtres Catholiques, eſt plus moral que dogmatique. Saint Auguſtin remarque avec raiſon, que le principal but de ces Lettres, eſt d'établir cette verité; que la Foi ne peut nous ſauver, ſi elle n'eſt accompagnée des bonnes œuvres. Saint Jerôme dans ſa Lettre 103. à Paulin, dit de ces Epîtres, qu'elles ſont auſſi myſtiques que ſuccinctes, courtes & longues tout enſemble; courtes, par rapport aux termes; longues par rapport aux Sentences, enſorte qu'il y a peu de perſonnes qui les entendent parfaitement. Il faut pourtant avoüer qu'elles ſont beaucoup plus claires que celles de ſaint Paul. Quoique quelques Anciens aïent douté de la Canonicité de quelques-unes de ces Epîtres, ſçavoir de celle de ſaint Jacques, de la ſeconde de ſaint Pierre, de la ſeconde & de la troiſiéme de ſaint Jean, & de celle de ſaint Jude, comme Euſebe & ſaint Jerôme l'ont remarqué, elles ont été miſes neanmoins au rang des Livres Canoniques dans tous les anciens Canons ou Catalogues des Livres du nouveau Teſtament de l'Egliſe Grecque & Latine; tels que ſont ceux du Concile de Laodicée, d'Origenes, de ſaint Clement d'Alexandrie, de ſaint Cyrille de Jeruſalem, de ſaint Gregoire de Nazianze, d'Amphiloque, de ſaint Athanaſe, de ſaint Jerôme, de Rufin, de ſaint Auguſtin, du Concile de Carthage, d'Innocent I. &c. Elles ont été citées communément par les Peres comme des Livres de l'Ecriture-Sainte.

La premiere des Epîtres Catholiques, porte le nom de ſaint Jacques. Mais pour en bien connoître l'Auteur, il eſt bon d'éclaircir quelques difficultez que l'on peut faire ſur les Apôtres qui ont porté le nom de *Jacques*, & ſur leur Hiſtoire. L'Evangile nous apprend que ſaint Jean fils de Zebedée & de Salomé avoit un frere nommé *Jacques*, qui fut appellé par JESUS-CHRIST à l'Apoſtolat avec ſon frere. Il eſt encore certain par l'Hiſtoire des Actes des Apôtres, que celui-ci eut la tête tranchée par l'ordre d'Herode Aprippa. Ce fut quelque temps avant la Fête des Azymes, en laquelle ſaint Pierre fut arrêté l'an 44 de JESUS-CHRIST. Saint Clement d'Alexandrie cité par Euſebe, rapporte que ſon Accuſateur touché de ſa conſtance, ſe convertit, & qu'il

ſouffrit

souffrit le Martyre avec lui. Saint Jacques Frere du Seigneur est certainement different de celui dont nous venons de parler; car sa Mere s'appelloit Marie, & ses Freres, Josés, Judas & Simon. Il est appelé par saint Marc *le Petit* ou le *Mineur*, μικρός, pour le distinguer de saint Jacques Frere de saint Jean: Et saint Paul dans l'Epître aux Galates, le désigne par sa qualité de Frere du Seigneur. Il eut le surnom de *Juste*, & fut le premier Evêque de Jerusalem aprés la mort de Jesus-Christ. Il y souffrit le Martyre la 60. année de nôtre Ere, comme nous avons remarqué en un autre endroit. Il est donc certain que celui-ci est different de Jacques fils de Zebedée. Mais il n'est pas si aisé de decider, s'il est different de Jacques fils d'Alphée, qui est un des douze Apôtres, ou si c'est le même qui est fils d'Alphée & Frere de Nôtre Seigneur. Pour décider cette question, il faut rechercher quels étoient le Pere & la Mere de Jacques Frere de Nôtre Seigneur, & en quel sens cette qualité lui appartient.

La plûpart des anciens ont crû qu'il étoit fils de Joseph, mais d'une autre Femme, à qui saint Epiphane donne le nom d'*Esca*. C'est le sentiment d'Origenes, d'Eusebe, de saint Gregoire de Nysse, de saint Epiphane, d'Amphiloque, de saint Chrysostome en quelques endroits, du faux Hippolyte cité par Nicephore; & entre les Latins, de saint Hilaire, de l'Auteur du Commentaire sur les Epîtres de saint Paul, qui porte le nom de saint Ambroise, de Pelage, & de quelques autres. Saint Ambroise & saint Augustin laissent la chose indécise; mais saint Jerôme s'est élevé fortement contre cette opinion, & a soûtenu que saint Jacques est appellé Frere de Nôtre Seigneur, parce qu'il étoit fils d'une femme que saint Jean appelle Marie de Cléophas, & Sœur de la Vierge. D'autres disent aprés Hegesippe, que Cléophas étoit Frere de saint Joseph, & Pere de saint Jacques, ou selon d'autres, Pere de Marie Mere de saint Jacques. De quelque maniere que ce soit, saint Jacques se trouvera proche parent de Nôtre Seigneur. Ce qui suffit, dit-on, pour qu'on lui puisse donner le nom de Frere. Il faut avoüer neanmoins que la maniere dont les Juifs en parlent dans l'Evangile de saint Marc, semble marquer quelque chose de plus; car ils disent : *N'est-ce pas-là cet Ouvrier Fils de Marie, Frere de Jacques, de Josés, de Judas & de Simon? Et ses Sœurs ne sont-elles pas ici parmi nous?* Marc 6. ℣. 3. On voit que ses Freres accompagnoient ordinairement Marie Mere de Nôtre Seigneur, *Matth.* 11. & même Nôtre Seigneur, *Joan.* 2. Ce qui donne lieu de croire qu'ils étoient d'une même famille, & que Joseph & Marie passoient pour leurs Pere & Mere: D'où l'on pourroit inferer que Jacques & ses Freres étoient fils de Joseph que l'on croïoit Pere de Nôtre Seigneur; mais d'une autre femme, & que Marie Mere de Nôtre Seigneur, Epouse de Joseph étoit leur Belle-mere. Mais il y a contre cette opinion, une objection qui paroît indissoluble; c'est que Jacques & ses Freres avoient encore leur Mere vivante dans le temps de la Passion de Nôtre Seigneur, puisqu'il est dit dans l'Evangile de saint Matthieu, chap. 27. ℣. 55. & 56. *Qu'il y avoit au pied de la Croix plusieurs femmes, entre lesquelles étoient Marie Magdelaine; Marie Mere de Jacques & de Joseph, & la Mere des fils de Zebedée.* Et en saint Marc, chap. 15. ℣. 40. *Il y avoit aussi-là des femmes qui regardoient de loin, entre lesquelles étoient Marie Magdelaine, Marie Mere de Jacques le Petit & de Joseph, & Salomé.* Cette derniere est la Mere des enfans de Zebedée, & la seconde est peut-être celle qui est appellée dans l'Evangile de saint Jean, *Marie de Cleophas*, Sœur de la Mere de Jesus: Voici les termes de l'Evangile de saint Jean, chap. 19. ℣. 25. *La Mere de Jesus, & la Sœur de sa Mere Marie de Cleophas, & Marie Magdelaine étoient prés de la Croix.* Il est dit aussi en saint Matthieu, chap. 28. ℣. 1. & en saint Marc, chap. 16. ℣. 1. Que Marie Mere de Jacques vint avec Marie Magdelaine au Tombeau de Nôtre Seigneur. Il n'y a pas d'apparence que Joseph eût épousé la Vierge Marie, aïant une autre femme vivante; & par consequent, puisque la Mere de Jacques vivoit encore à la Mort de Nôtre Seigneur; on ne peut pas dire qu'il fût fils de Joseph d'une autre femme. Saint Gregoire de Nysse, & les autres Auteurs qui soûtiennent ce sentiment, sont obligez de dire que Marie Mere de Jacques est la Vierge Mere de Nôtre Seigneur, vulgairement appellée Mere de Jacques, parce qu'elle étoit femme de Joseph son Pere, & par consequent sa Belle-mere. Puisqu'il est fait mention, « dit saint Gregoire de Nysse dans le second Sermon de la Resurrection, de plusieurs Maries « dans l'Evangile, il nous en faut distinguer trois « en tout, dont saint Jean a parlé quand il a dit: « Il y avoit prés de la Croix de Jesus, sa Mere, « la Sœur de sa Mere Marie de Cleophas, & « Marie Magdelaine; car nous sommes persuadez que Marie appellée dans les autres Evangelistes Mere de Jacques & de Joseph, est la « Mere de Dieu. Anastase de Nicée a copié ce « Passage de saint Gregoire de Nysse. Saint Chrysostome est de même avis dans l'Homelie 89. sur saint Matthieu: Quelles étoient, dit-il, ces « femmes? C'étoit sa Mere, qu'il appelle Mere « de Jacques. Theophylacte dit aussi la même « chose dans son Commentaire; & entre les Latins Sedulius doit être de même sentiment, puisqu'il

puisqu'il dit que Marie Mere de Nôtre Seigneur étoit de celles qui allerent à son Tombeau pour embaûmer son Corps. Saint Jerôme au contraire combat cette opinion par plusieurs raisons, mais la meilleure à mon avis est celle-ci: Si, „ dit-il, cette Marie eût été la Mere de Nôtre „ Seigneur, les Evangelistes lui auroient plûtôt „ donné ce nom comme ils font dans les autres „ endroits, que celui de Mere de Jacques & de „ Joseph: & certes, il n'y a point d'apparence, que les Evangelistes aïent appellé en ce seul endroit Marie Mere de Jacques, plûtot que Mere de JESUS. C'est donc avec raison que saint Jerôme rejette ce sentiment; mais il suppose que Marie Mere de Jacques, est la même que Marie de Cleophas, que saint Jean appelle Sœur de la Mere du Seigneur. Theodoret est de même avis, & fait en cela saint Chrysostome, qui dit en un endroit, que Jacques Frere de Nôtre Seigneur, étoit fils de Cleophas. Cela ne se trouve neanmoins en aucun endroit des Evangiles; au contraire si le Frere de Nôtre Seigneur est un des douze Apôtres comme on le croit, il est dit fils d'Alphée, & non pas de Cleophas. Saint Jerôme croit que le même homme s'appelloit Alphée & Cleophas. C'est une supposition qui n'est appuïée d'aucune preuve. D'autres croïent que Marie Mere de Jacques a été appellée Marie de Cleophas du nom de son Pere; & qu'ainsi Cleophas étoit le grand Pere de Jacques, & qu'Alphée étoit son Pere. Saint Jerôme apporte aussi cette solution, qui est la seule que Theophylacte approuve. Mais Hegesippe plus ancien Auteur que tous ceux dont nous venons de parler, nous assûre que Simeon l'un des Freres de saint Jacques, étoit fils de Cleophas & de Marie sa femme, & que Cleophas étoit Oncle paternel de Nôtre Seigneur, c'est à dire Frere de Joseph; & qu'ainsi Jacques, Jude, Simeon & Josés étoient Cousins germains de Nôtre Seigneur, & ses Freres du côté de Joseph, qui étoit reputé son Pere, & ses Freres en ce sens. Ainsi selon Hegesippe, Marie de Cleophas n'étoit pas la propre Sœur de Marie Mere de Nôtre Seigneur, mais seulement la femme de Joseph, & par consequent sa Belle-sœur. En effet, il n'y a guere d'apparence que deux propres Sœurs eussent toutes deux le même nom de Marie.

Supposant tout ce que nous venons de dire de la Famille de Jacques Frere de Nôtre Seigneur, il est assez difficile de décider, si Jacques Frere de Nôtre Seigneur est le même que Jacques fils d'Alphée, qui est l'un des douze Apôtres. La seule raison qui le puisse faire croire, c'est que le Frere de Nôtre Seigneur étoit un des Apôtres, comme saint Paul le témoigne dans son Epître aux Galates, chap. 1. ℣. 17. *Je ne suis point*, dit-il, *retourne à Jerusalem pour voir ceux qui étoient Apôtres avant moi.* ℣. 19. *Et je ne vis aucun des Apôtres, sinon Jacques Frere du Seigneur.* Et dans le Chap. 2. vers. 1. *Quatorze ans aprés j'allai de nouveau à Jerusalem, &c. Jacques, Cephas & Jean, qui paroissoient être les Colomnes de l'Eglise.* Quelques Auteurs ont entendu ce dernier Passage de Jacques fils de Zebedée; mais cela ne peut être, puisque ce voïage de saint Paul à Jerusalem arriva aprés sa mort peu de temps avant le Concile de Jerusalem, où saint Jacques Frere du Seigneur assista comme un des Apôtres. S'il est Apôtre, il est du nombre des douze. Or il n'y en a que deux du nom de Jacques, le fils de Zebedée & le fils d'Alphée. Le Frere du Seigneur n'est pas certainement le fils de Zebedée, c'est donc le fils d'Alphée: on pourroit dire que le nom d'Apôtre étoit plus general, & se donnoit à tous ceux qui annonçoient l'Evangile avec autorité: mais la maniere dont parle saint Paul de l'Apostolat de Jacques Frere du Seigneur, fait croire qu'il l'a pris dans un autre sens; car il déclare qu'il étoit un des anciens Apôtres: *Ad antecessores meos Apostolos*: de la même maniere que saint Pierre l'étoit, & qu'il étoit une des Colomnes de l'Eglise, avec Cephas & Jean. Tout cela ne convient proprement qu'à l'un des douze Apôtres.

Neanmoins ceux qui voudroient soûtenir l'opinion contraire, pourroient dire que saint Jacques étoit Apôtre d'une maniere excellente & particuliere, quoiqu'il ne fût pas du nombre des Douze, parce qu'il avoit reçû, comme saint Paul, sa Mission de JESUS-CHRIST même: Ce que saint Clement d'Alexandrie semble insinuer, quand il dit dans un Passage rapporté par Eusebe, Liv. 2. de son Histoire, chap. 1. Que le „ Seigneur aprés sa Resurrection, lui avoit com- „ muniqué le don de la Science, comme à saint „ Pierre & à saint Jean. Et saint Paul même parlant dans sa premiere Epître aux Corinthiens, chap. 15. de ceux à qui JESUS-CHRIST avoit apparu aprés sa Resurrection, dit *qu'il s'est fait voir d'abord à Cephas, puis aux douze Apôtres, qu'aprés il a été vû de cinq cens Freres; qu'ensuite il s'est fait voir à Jacques, puis à tous les Apôtres.* Saint Paul semble distinguer en cet endroit Jacques, des douze Apôtres; & c'est ainsi que saint Cyrille a pris ce Passage dans les 4. & 14. Catecheses. Plusieurs Anciens semblent aussi avoir crû que saint Jacques Frere du Seigneur & Evêque de Jerusalem, n'étoit pas du nombre des douze Apôtres. Hegesippe rapporté par Eusebe, Liv. 2. chap. 23. dit *que Jacques Frere du Seigneur, prit soin de l'Eglise avec les Apôtres*, ou comme d'autres traduisent, *aprés les Apôtres*: Il ne le croïoit donc

pas l'un des Apôtres. Aussi ne dit-il pas seulement qu'il y avoit deux personnes qui portoient le nom de *Jacques*, il dit qu'il y en avoit plusieurs. S. Clement d'Alexandrie rapporté par le même Eusebe, „ Liv. 2. chap. 1. dit que S. Pierre, S. Jacques (fils de „ Zebedée) & S. Jean, que Nôtre Seigneur avoit „ préferés aux autres, n'avoient point contesté „ pour le rang, mais choisi Jacques surnommé le „ Juste pour Evêque de Jerusalem. Eusebe dit lui-même dans le Chap. 12. du premier Livre, que „ Jacques étoit un des soixante & douze Disciples, „ & l'un des Freres de Nôtre Seigneur. S. Gregoire de Nysse le distingue plus nettement qu'aucun autre, de Jacques fils d'Alphée; & il prétend même que la raison pour laquelle le Frere de Nôtre Seigneur est appellé *le Petit*, c'est parce qu'il n'étoit pas du nombre des Apôtres. S. Chrysostome le met en plusieurs endroits au nombre de ceux qui ne furent convertis qu'aprés la Resurrection de Nôtre Seigneur. L'Auteur des Constitutions Apostoliques, le faux Dorothée, Glycas & les nouveaux Grecs distinguent le Frere du Seigneur, de Jacques d'Alphée. Aucun des Peres ne s'est expliqué nettement sur cette question, à l'exception de S. Jerôme qui varie lui-même: car dans son Traité contre Helvidius, il soûtient fortement que S. Jacques Frere du Seigneur, est le fils d'Alphée; mais il semble en douter dans le Commentaire sur le premier Chapitre aux Galates, & suit le sentiment contraire dans son Exposition sur le dix-septiéme Chapitre d'Isaïe. L'ancien Martyrologe qui porte le nom de S. Jerôme, distingue aussi le fils d'Alphée du Frere de Nôtre Seigneur. Enfin l'on peut alleguer tous les Anciens contre le sentiment de ceux qui croïent que Jacques Frere du Seigneur, est l'Apôtre; car le Frere du Seigneur est selon la plûpart fils de Joseph, & selon ceux-ci il ne peut être le fils d'Alphée; selon les autres il est fils de Cleophas, & non d'Alphée. On pourroit peut-être s'imaginer qu'il a été surnommé *d'Alphée*, du nom de son Frere, & non pas du nom de son Pere, comme saint Jude est surnommé *de Jacques* son Frere. Mais Alphée ne se trouve point entre les Freres de S. Jacques, dont il est fait mention dans l'Evangile: selon Hegesippe, Simon Frere de Jacques étoit propre fils de Cleophas, & Cleophas Frere de Joseph. Il n'est donc pas fils d'Alphée. Si Alphée Pere de saint Jacques l'Apôtre étoit aussi Pere de Levi le Publicain ou de saint Matthieu, qui avoit un Pere de ce nom, comme il est marqué dans l'Evangile de saint Marc; l'Apôtre fils d'Alphée Frere de S. Matthieu, ne peut être S. Jacques Frere du Seigneur, comme Theodoret l'a remarqué. Mais il n'est pas necessaire qu'Alphée pere de S. Matthieu, soit le même Alphée qui est le pere de S. Jacques: On peut même dire que les noms de Cleophas & d'Alphée ne sont pas differens, parce que le mot Syriaque composé des mêmes lettres, peut être prononcé *Alphaï* & *Cleophi*. Si cette conjecture a lieu, on aura le dénouëment de toutes les difficultez que nous avons proposées jusqu'à present: car S. Jacques sera fils de Marie femme de Cleophas ou d'Alphée Frere de S. Joseph; & par consequent Cousin germain de Nôtre Seigneur: Simon, Jude & Josés seront aussi ses Freres: S. Jacques Frere de Nôtre Seigneur sera l'Apôtre appellé fils d'Alphée: Simon le Chananéen, ou le Zelé, qui est aussi l'un des Apôtres, sera son Frere, aussi-bien que S. Jude appellé par S. Luc *Jude de Jacques*, & par les deux autres Evangelistes, *Thaddée*: Et ainsi des quatre Freres ou Cousins de Nôtre Seigneur, il y en aura eu trois Apôtres. C'est-là tout ce que nous pouvons imaginer de plus vrai-semblable sur ce sujet.

¶ Quelque Hypothese que l'on suive, il est constant que l'Auteur de l'Epître Canonique est Jacques le Juste Frere du Seigneur, Evêque de Jerusalem, & qu'on ne peut l'attribuer à Jacques fils de Zebedée, puisqu'elle est adressée aux Juifs convertis dispersez hors de la Judée, & que le fils de Zebedée étoit mort avant que l'Evangile fût prêché hors de la Palestine. Eusebe, Liv. 2. de son Hist. chap. 23. dit qu'on lui attribuë l'Epître de S. Jacques, qui est la premiere des sept Epîtres que l'on appelle Catholiques, quoique quelques-uns la croïent fausse & supposée, & qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'anciens Auteurs qui en aïent fait mention. S. Jerôme dit aussi dans son Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, que S. Jacques Frere de Nôtre Seigneur est Auteur de cette Lettre, quoique l'on dise qu'elle a été publiée par un autre sous son nom, & il ajoûte qu'avec le temps elle a acquis de l'autorité. Mais quoique Eusebe & S. Jerôme aïent remarqué que quelques-uns avoient douté de l'autorité de cette Lettre, il est vrai neanmoins qu'elle étoit de leur temps dans le Canon des Livres sacrez du Nouveau Testament, & la premiere des sept Epîtres Canoniques, comme ils le reconnoissent eux-mêmes: elle se trouve aussi dans tous les Canons anciens des Eglises Grecque & Latine, & elle est citée par les Anciens *a*.

Elle

a *Elle se trouve aussi dans tous les Canons anciens des Eglises Grecque & Latine, & elle est citée par les Anciens.*] Elle est dans les Canons du Concile de Laodicée, du Concile de Carthage, de saint Cyrille de Jerusalem, de saint Gregoire de Nazianze, d'Amphiloque, de saint Athanase, de Rufin, de saint Augustin, d'Innocent I. &c. Elle a été reçûë par saint Clement d'Alexandrie, & citée sous le nom de

l'Apôtre

Elle est adressée aux douze Tribus dispersées hors de la Judée, c'est à dire aux Juifs convertis répandus parmi les Gentils dans les diverses parties du monde. Saint Jacques comme Apôtre des Juifs & Evêque de Jerusalem avoit une inspection particuliere sur les Juifs convertis ; c'est pourquoi il leur écrit en cette qualité cette Lettre qui est toute de morale, dans laquelle il leur donne d'excellentes Instructions touchant la patience, la charité, la pratique des bonnes œuvres, la retenuë dans les paroles, la paix que l'on doit garder avec ses Freres, l'humilité, & les autres vertus Chrêtiennes. Il y parle aussi de l'Onction des malades, & de la Confession que les Chrêtiens se doivent faire les uns aux autres de leurs pechez. Elle est écrite avec beaucoup de simplicité & d'onction, & pleine de pensées solides & naturelles. Quoiqu'on n'en sçache pas précisément le temps, il y a de l'apparence qu'il l'a écrite peu de temps avant sa mort.

---

§. X.

Des deux Epîtres de saint Pierre. Que la seconde est veritablement de lui.

SImon fils de Jonas Frere d'André, étoit de Betsaïde Bourg de Galilée. Il faisoit ordinairement sa demeure dans la Ville de Capharnaüm. Il fut amené à JESUS-CHRIST par son Frere, & Nôtre Seigneur changea son nom en celui de *Cephas*, c'est à dire *Pierre*. Quelque temps aprés JESUS-CHRIST lui ordonna de le suivre, & le choisit pour le premier de ses Apôtres. Il n'est pas necessaire de rapporter ici ce que les Evangelistes ont dit des actions de saint Pierre pendant la Vie de Nôtre Seigneur, ni ce qui est écrit dans les Actes, de ses Prédications & de ses Voïages: Ce sont des choses assez connuës. Nous avons aussi traité ailleurs de son voïage à Rome, & de son Martyre qu'il a souffert, selon ce que nous en avons dit, la 65. année de l'Ere vulgaire; de sorte qu'il ne nous reste plus qu'à parler de ses deux Epîtres.

La premiere a toûjours été reçûë dans toutes les Eglises, comme Canonique & comme étant veritablement de saint Pierre, dont elle porte le nom. Nous avons fait voir ailleurs qu'elle est plûtôt écrite de Babylone que de Rome, qu'il y a de l'apparence qu'il l'a composée quelque temps aprés qu'il fut délivré de prison vers l'an 45. de Nôtre Seigneur, & qu'elle est certainement écrite depuis que les Disciples de JESUS-CHRIST portoient le nom de Chrêtiens ; c'est à dire au moins neuf ans aprés la Mort de JESUS-CHRIST. Elle est adressée *aux Elûs étrangers de la Dispersion du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie & de la Bithynie*; c'est à dire aux Juifs convertis dispersez dans ces Provinces. Elle leur fut envoïée par Silvain ou Silas. Quelques-uns ont crû qu'elle avoit été écrite en Hebreu; mais c'est sans fondement : elle est toute morale & renferme quantité d'Exhortations & d'Instructions pour toute sorte d'Etats. Le dessein general, comme il le dit lui-même à la fin, est de montrer que la vraïe grace de Dieu est la Foi & la vie des Chrêtiens. Elle est écrite avec une ferveur & une vehemence digne du premier des Apôtres.

On a douté quelque temps de l'autorité de la seconde Epître de S. Pierre, comme Origenes, Eusebe, S. Jerôme & Amphiloque l'ont remarqué. Ce qui a fait que les Anciens en ont douté, c'est la difference du stile qui leur paroissoit entre la premiere & la seconde des Lettres qui portent le nom de S. Pierre. Saint Jerôme trouve que le stile & le caractere de ces deux Epîtres, est tres-different, aussi-bien que la construction des mots; mais il rejette cela sur les differens Secretaires dont il s'est servi. *Et duæ Epistolæ quæ feruntur Petri, stylo inter se & charactere discrepant, structurâque verborum. Ex quo intelligimus pro necessitate rerum diversis eum usum interpretibus.* Didyme a crû que cette Epître étoit falsifiée; mais c'est, parce qu'il n'a pas compris le sens du chap. 3. C'est ce même Chapitre qui a fait penser à Grotius, qu'elle étoit écrite aprés la prise de Jerusalem ; parce qu'il y est parlé de la ruïne du monde, qui ne devoit arriver qu'aprés la prise de cette Ville. Surquoi il fonde cette conjecture, que Simeon Evêque de Jerusalem est Auteur de cette Lettre, & que l'Inscription qui porte le nom de Simon Pierre Apôtre de JESUS-CHRIST, est corrompuë; mais cela se dit sans fondement, & il n'est pas necessaire que Jerusalem fût détruite, afin que les

---

l'Apôtre saint Jacques Frere du Seigneur, par Origenes dans sa troisiéme Homelie sur l'Exode, & dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains, par saint Athanase, par saint Hilaire, par saint Cyrille de Jerusalem, par saint Basile, par saint Ambroise, par saint Epiphane, par saint Jerôme, par saint Augustin, &c. Il ne faut pas s'étonner qu'étant assez courte, & ne contenant presque que des Instructions morales, elle n'ait pas été citée par de plus anciens Peres.

a d'Edesse.]



les Fidéles crûssent que la fin du monde & le jour du Jugement étoient proches: au contraire il y a lieu de croire qu'ils étoient dans la persuasion que l'un & l'autre devoient arriver en même temps, parce que JESUS-CHRIST les avoit prédits ensemble. L'Auteur de cette Lettre s'y fait connoître clairement non seulement par l'Inscription, mais encore par ce qu'il dit dans les Versets 16. 17. & 18. du Chapitre premier: Qu'il a été present à la Transfiguration de Nôtre Seigneur; & dans le premier Verset du Chapitre troisiéme: Que c'est la seconde Lettre qu'il écrit à ceux à qui celle-ci est adressée. Ces caracteres marquent assez clairement que saint Pierre en est Auteur. Si cela n'étoit, il faudroit dire que l'Auteur seroit un imposteur; ce qui ne s'accorde pas avec le sujet de cette Lettre, ni avec la maniere dont elle est écrite. Aussi se trouve-t-elle sous le nom de saint Pierre dans le Canon du Concile de Laodicée, & dans tous les autres Catalogues des Livres sacrez du Nouveau Testament, qui sont dans les Conciles & dans les Peres: Elle est aussi citée assez frequemment dans les Peres Grecs & Latins du quatriéme & du cinquiéme Siecle, comme une Epître qui est veritablement de saint Pierre, & d'une autorité Canonique. Saint Pierre l'a écrite peu de temps avant sa mort, dont il parle comme étant prochaine, dans le Verset 14. du Chap. 1. Elle n'est point adressée à quelques Eglises en particulier, mais generalement *à ceux qui sont participans du précieux don de la Foi par la Justice de nôtre Dieu & Sauveur* JESUS-CHRIST. Cependant, puisqu'il mande à ceux à qui il adresse sa Lettre, *que c'est la seconde Lettre qu'il leur écrit*, il faut qu'elle soit adressée aussi bien que la premiere, aux Juifs convertis dispersez dans les Provinces d'Asie: Ce qui se peut encore confirmer par ce Passage, où il leur parle comme à un Peuple qui étoit dépositaire des Propheties: *Nous avons*, leur dit-il, *les discours des Prophetes*, chap. 1. vers. 19. Il exhorte ceux à qui il écrit, de demeurer fermes dans la Foi, & de ne pas se laisser séduire par les faux Prophetes. Il les entretient aussi du Jour du Jugement que l'on croïoit proche, & leur recommande de s'y préparer. Saint Jerôme trouve une difference considerable de stile entre cette Epître & la premiere, & la rejette sur celui qui l'a dressée. Elle ne paroît pas neanmoins si sensible qu'il semble l'avoir crû: On y voit au contraire la même force, la même briéveté, & le même tour des phrases & des periodes.

§. XI.

Des trois Epîtres de saint Jean. Du Passage de la Trinité qui est dans sa premiere Epître.

LA premiere Epître de saint Jean a toûjours été reçûë dans l'Eglise comme Canonique, & comme étant veritablement de l'Apôtre de ce nom. Quoiqu'il n'y ait point d'inscription ni d'adresse, il paroît par le commencement du Chap. 2. qu'elle est adressée à plusieurs Chrêtiens, & il n'y a point de preuve que ce soit à des Juifs plûtôt qu'à des Gentils. L'Auteur des Questions sur le Nouveau Testament, qui porte le nom de saint Augustin, dit qu'elle est adressée aux Parthes; ce qui se trouve aussi dans la fausse Decretale attribuée au Pape Hygin: mais ces témoignages ne sont d'aucun poids. On ne sçait pas quand il l'a écrite. Cependant il est assez vraisemblable, que c'est sur la fin de sa vie, parce qu'il y parle du bruit qui s'étoit répandu que l'Antechrist étoit prét de venir, & que le jour du Jugement approchoit, & qu'il y combat les Heresies qui s'étoient élevées parmi les Chrêtiens. Il y expose les avantages de la Foi en JESUS-CHRIST. Il exhorte ceux à qui il écrit, de ne se pas laisser séduire par les faux Docteurs, & montre qu'il faut joindre à la Foi les bonnes œuvres & l'amour de Dieu & du Prochain, & renoncer au peché & au monde pour se conserver dans la pureté des enfans de Dieu. Cette Lettre est tout à fait semblable pour le stile & pour la matiere à l'Evangile de cet Apôtre.

Les deux autres Epîtres qui portent le nom de saint Jean, n'ont pas toûjours été si constamment reconnuës pour être de l'Apôtre; au contraire quelques Anciens ont crû qu'elles étoient, ou du moins qu'elles pouvoient être d'un autre Jean le Senieur Disciple des Apôtres, dont parle Papias. Saint Denys d'Alexandrie n'assûre que de la premiere, qu'elle est de l'Apôtre saint Jean; mais il reconnoît qu'on lui attribuë les deux autres, & ne combat point ce sentiment. Son Passage est rapporté dans Eusebe, Liv. 7. de son Histoire, chap. 25. Eusebe laisse aussi la chose dans le doute; & saint Jerôme semble plus favorable à l'opinion de ceux qui croïoient que ces deux Epîtres n'étoient pas de l'Apôtre, mais d'un autre Jean; quoiqu'il les cite en d'autres endroits sous le nom de l'Apôtre. Amphiloque dit aussi que les uns la recevoient, & que les autres la rejettoient. Mais saint Irenée dans le premier Liv. contre les Heresies, cite la seconde sous le nom de Jean Disciple du Seigneur; ce qui ne convient

convient point à ce Jean, dont parle Papias, qui n'étoit Disciple que des Apôtres. Saint Clement d'Alexandrie rapportant dans le second Livre des Stromates un Passage tiré de la premiere Epître de saint Jean, la cite sous le nom de sa plus grande Epître, ἐν τῇ μείζονι ἐπιστολῇ. Ce qui suppose qu'il croïoit les deux autres plus petites du même Auteur. Tertullien cite dans son Livre des Prescriptions la seconde Epître comme étant veritablement de l'Apôtre saint Jean: un Evêque du Concile de Carthage sous S. Cyprien pour la Rebaptisation des Heretiques, cite aussi la seconde Epître sous le nom de cet Apôtre: ces deux dernieres Epîtres sont encore jointes à la premiere, comme étant du même Auteur, dans tous les Canons anciens des Livres du Nouveau Testament, & citées comme étant de l'Apôtre, par tous les Peres du quatriéme & du cinquiéme Siecle. Enfin l'esprit, les sentimens, le stile & les termes de ces deux Lettres sont non seulement semblables, mais souvent les mêmes que dans la premiere Epître. Il y recommande en plusieurs manieres la charité & l'amour du prochain, caractere particulier de l'Apôtre saint Jean, comme les Anciens l'ont remarqué.

Elles portent toutes deux pour inscription la qualité de ὁ πρεσβύτερος, qui peut designer l'âge ou la dignité, & signifier *le Senieur* ou *le Prêtre*; dans le même sens que saint Pierre s'appelle συμπρεσβύτερος. Elles sont toutes deux adressées à des particuliers: La premiere à une Dame qui s'appelloit *Electe* ou *Electa*, Ἐκλεκτῇ κυρίᾳ; ce que quelques-uns ont entendu mal à propos d'une *Eglise choisie*. C'étoit une Dame Chrêtienne, qui s'appelloit *Electe*, ou à qui saint Jean donne ce nom, parce qu'elle étoit Chrêtienne. Il lui écrit pour la congratuler de ce que ses enfans menoient une vie Chrêtienne. Il l'exhorte en même temps à conserver la charité en observant les Commandemens de Dieu, & l'avertit de fuir les Imposteurs qui ne reconnoissent pas que JESUS-CHRIST est venu dans une Chair veritable.

La troisiéme Lettre est adressée à *Gaïus* ou *Caïus*. Il n'y a pas d'apparence que ce soit celui dont il est fait mention dans les Epîtres de saint Paul, Rom. 16. ỳ. 23. & 1. Corinth. 1. ỳ. 14. ni celui dont il est parlé dans les Actes, chap. 19. ỳ. 29. & chap. 20. ỳ. 4. car le premier étoit de Corinthe, & avoit été converti par saint Paul; le second étoit de Derbes, & étoit aussi Disciple de saint Paul; au lieu que celui à qui saint Jean écrit, étoit son fils en JESUS-CHRIST & son Disciple; outre qu'il n'y a pas d'apparence qu'aucun des deux vécût encore dans le temps que cette Lettre a été écrite. S. Jean lui témoigne la joïe qu'il a ressenti, quand il a appris sa pieté & sa charité. Il dit dans cette Lettre selon le Texte Grec, *qu'il a écrit à l'Eglise* de Caïus, ou selon la Vulgate, dont le « sens semble meilleur en cet endroit; qu'il auroit « écrit à cette Eglise; mais que Diotrephes qui « ambitionne la premiere place, ne veut point « le recevoir, & seme des médisances contre lui. « Saint Jean le menace, que s'il va en cette Ville « comme il espere d'y aller bien-tôt, il fera con- « noître à tout le monde la mauvaise conduite « de cet homme. Cela fait croire que ce Caïus « étoit Habitant de quelque Ville d'Asie qui n'étoit pas éloignée d'Ephese, où il y a de l'apparence que saint Jean écrivit ces deux Lettres à son retour de l'Isle de Pathmos.

Il y a une difficulté considerable sur la verité du septiéme Verset du Chap. 5. de la premiere Epître de saint Jean. C'est ce fameux Passage sur les trois Personnes de la Trinité: *Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe & le Saint-Esprit, & ces trois sont une même chose*; qui est suivi d'un autre Verset qui commence par les mêmes mots: *Et il y en a trois qui rendent témoignage dans la Terre, l'Esprit, l'Eau & le Sang*; *& ces trois ne sont qu'une même chose*, ou *pour une même chose*. Le premier de ces deux Versets ne se trouve point dans presque tous les Exemplaires Grecs, ni dans quelques Latins. On ne peut pas neanmoins assûrer qu'il n'ait jamais été dans aucun Exemplaire Grec, puisqu'Erasme qui le croïoit ajoûté, reconnoît qu'il se trouvoit dans un Exemplaire Grec d'Angleterre, & que Robert Estienne l'a trouvé dans quelques-uns de ses Manuscrits Grecs. Il n'est point dans les Versions Orientales, & il n'étoit pas par consequent dans les Manuscrits sur lesquels elles ont été faites; mais il est dans un tres grand nombre de Manuscrits Latins même anciens: Quoique dans quelques Exemplaires le huitiéme Vers ou ce qui est dit des Témoins qui sont sur la Terre, précede le septiéme, c'est à dire ce qui est dit des trois Témoins celestes. Il y a des Exemplaires Grecs, où en marge du huitiéme Verset, on a mis une Scholie qui interprete ce qui est dit des trois Témoins qui sont sur la Terre, l'Esprit, l'Eau & le Sang, des trois Personnes de la Trinité: Et il y a enfin quelques Manuscrits Grecs & Latins, où ce Verset est ajoûté en marge comme étant ômis. Quoique l'Antiquité & le nombre des Manuscrits Grecs, soient de quelque poids, comme il n'y en a point neanmoins de plus ancien que de huit à neuf cens ans, on ne peut pas sur leur seule autorité rejetter un Passage que l'on trouve dans des Manuscrits Latins aussi anciens. Il faut donc avoir recours au témoignage des Anciens; mais il n'est pas plus favorable à ce Passage; car on ne le trouve cité par aucun des Peres Grecs des trois premiers Siecles, ni par ceux du quatriéme & du cinquiéme, qui n'auroient pas manqué de s'en servir contre les

les Ariens. Saint Cyrille cite expressément dans le quatorziéme Livre du Tresor, Chap. penultiéme, le second Verset, pour prouver la Divinité du Saint-Esprit: il auroit sans doute en même temps allegué le premier, s'il eût été dans son Exemplaire. Saint Athanase, saint Gregoire de Nazianze, saint Basile & saint Chrysostome auroient-ils negligé de se servir d'un Passage aussi formel que celui-là contre les Ariens, s'il eût été dans leurs Exemplaires? Enfin Didyme d'Alexandrie & Occumenius qui ont fait des Commentaires sur la premiere Epître de saint Jean, n'ont parlé en aucune maniere de ce Verset: c'est une preuve qu'ils n'en avoient point de connoissance, ou qu'ils ne le croïoient pas veritable.

De tous les Peres Latins des premiers Siecles, il n'y a que saint Cyprien qu'on puisse alleguer pour témoin de ce Passage. Nous examinerons dans la suite, s'il l'a effectivement rapporté: mais saint Ambroise, saint Jerôme, saint Augustin, saint Leon & plusieurs autres Peres qui ont eu occasion de le citer, ne l'ont jamais allegué. Bede qui a fait un Commentaire sur la premiere Epître de saint Jean, ne l'a point expliqué. Il paroît que saint Augustin n'avoit point non plus de connoissance de ce Passage: car dans son second Livre contre Maximin, pour répondre à ce que cet Arien pouvoit lui objecter, qu'il étoit dit dans l'Epître de saint Jean, que l'Esprit, l'Eau & le Sang, qui sont trois Substances differentes, étoient une même chose; il soûtient que ces trois choses ne sont que des figures des trois Personnes de la Trinité, & que par l'Esprit on doit entendre le Pere, par le Sang le fils, & par l'Eau le Saint-Esprit, & qu'ainsi ces trois choses ne sont veritablement qu'un. Si du temps de saint Augustin le Passage des trois Témoins celestes, eût été dans l'Epître de S. Jean, ce Pere n'eût pas manqué de l'alleguer en cet endroit. Facundus cite aussi ce Passage, & y donne le même sens, sans remarquer qu'il fût parlé dans le Texte, des trois Personnes divines. Saint Cyprien semble neanmoins avoir cité ce passage dans son Livre de l'Unité de l'Eglise. Voici ses termes: *Le Seigneur dit, mon Pere & moi ne sommes qu'un; & il est encore écrit du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, ces trois ne sont qu'un.* Mais il se peut faire que saint Cyprien entendant, comme saint Augustin & Facundus ont fait depuis, par l'Esprit, l'Eau & le Sang, dont il est dit dans l'Epître de saint Jean, qu'ils ne sont qu'un, les trois Personnes de la Trinité, a substitué les noms des choses signifiées à la place de ceux des signes, quoiqu'ils ne fussent pas dans son Texte. Il semble neanmoins que si cela étoit ainsi, il eût dû s'expliquer davantage, parce qu'il est difficile que ses Lecteurs eussent pû comprendre sa pensée & trouver les trois Personnes de la Trinité dans un Passage où il n'est parlé que de l'Esprit, de l'Eau & du Sang. Il se peut faire toutefois que ce fût une Explication commune & connuë; & d'ailleurs saint Cyprien ne citant ce Passage que pour prouver l'Unité de l'Eglise, il n'étoit pas necessaire, qu'il s'étendît sur ce qui regardoit les trois choses qui n'étoient qu'un. On pourroit encore ajoûter, pour montrer que saint Cyprien a cité le Verset 7. que s'il eût voulu seulement expliquer le huitiéme, il auroit au moins gardé l'ordre des trois mots, *Esprit, Eau & Sang*, qu'il auroit voulu que l'on prît pour les trois Personnes de la Trinité: & comme ç'auroit été l'Eau qui eût signifié le Saint-Esprit, il auroit dû nommer le Saint-Esprit entre le Pere & le Fils. Il est vrai que c'est l'ordre qu'il auroit fallu garder en s'arrêtant aux paroles du Texte: mais comme on est accoûtumé à nommer les trois Personnes de la Trinité dans leur ordre naturel; il n'est pas extraordinaire que saint Cyprien les ait ainsi nommées. Aussi saint Augustin & Facundus expliquant ce Passage, ont suivi le même ordre, quoiqu'ils n'eussent rien dans leurs Exemplaires des trois Personnes de la Trinité. Il n'est donc pas absolument certain, que saint Cyprien ait cité le Verset 7. de l'Epître de saint Jean. Cependant on ne peut douter que vers la fin du cinquiéme Siecle il ne fût dans des Exemplaires de l'Epître de saint Jean; car Eugene Evêque de Carthage, saint Fulgence & Vigile de Tapse l'ont allegué contre les Ariens. Ce qu'il y a de particulier, c'est que saint Fulgence en le citant, se sert de l'autorité de saint Cyprien pour en établir la verité, supposant qu'il l'a cité dans le Passage de l'Unité de l'Eglise que nous venons de rapporter. « L'Apôtre saint Jean, dit-il, dans sa Réponse à la dixiéme Objection des Ariens, assûre *qu'il y en a trois qui rendent témoignage dans le Ciel, le Pere, le Verbe & le Saint-Esprit, & que ces trois sont un.* Ce que le Bienheureux Cyprien témoigne dans son Livre de l'Unité de l'Eglise, quand il dit: Celui qui rompt la paix & la concorde de l'Eglise, agit contre JESUS-CHRIST. Celui qui recueille hors de l'Eglise, dissipe, & pour montrer qu'il n'y a qu'une seule Eglise du seul Dieu; il rapporte aussi-tôt ces témoignages de l'Ecriture. *Le Seigneur dit, mon Pere & moi ne sommes qu'un:* Et ensuite, *Il est écrit, du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, ces trois ne sont qu'un.* » Eugene Archevêque de Carthage presentant en 484. une Confession de Foi à Huneric Roi des Wandales, ne fit point de difficulté de se servir de ce passage, comme étant décisif: « Et pour montrer, dit-il, plus clair que le jour que le Saint-Esprit a une même Divinité avec le

„ le Pere, on e prouve par le témoignage de „ faint Jean l'Evangeliste, qui parle en ces ter- „ mes: *Il y en a trois qui rendent témoignage dans „ le Ciel, le Pere, le Verbe, & le Saint-Esprit, „ & ces trois sont une même chose.* Vigile de Tapse a aussi allegué ce Passage. Tout cela prouve assez que l'Eglise d'Afrique le reconnoissoit alors pour veritable.

L'Auteur de l'ancien Prologue des Epîtres Ca- „ noniques, attribué à saint Jerôme, dit que si „ ces Lettres avoient été traduites fidelement en „ Latin par les Interpretes, on n'y trouveroit „ point d'ambiguité qui pût arrêter le Lecteur, & „ qu'il n'y auroit point de varieté, principalement „ dans l'endroit où il est parlé de la Trinité dans „ la premiere Epître de S. Jean, dans lequel il s'est „ glissé une erreur considerable par l'infidelité des „ Traducteurs, qui n'ont mis dans leur Edition „ que ces trois mots, *l'Eau, le Sang* & *l'Esprit*, „ & ont ômis le témoignage, *du Pere, du Verbe „ & de l'Esprit*; paroles qui établissent tres-forte- „ ment la Foi Catholique, & prouvent l'Unité de „ la substance Divine dans le Pere, le Fils & le „ Saint-Esprit. Quoique ce Prologue ne soit pas de saint Jerôme, comme nous l'avons remarqué, il est neanmoins fort ancien, & se trouve dans des manuscrits de huit à neuf cens ans. Si l'on en croit cet Auteur, de son temps tous les Manuscrits Grecs avoient ce Passage de la Trinité, & il étoit seulement ômis dans les Latins par l'infidelité des Interpretes. Mais l'Auteur de ce Prologue ne paroît pas avoir bien consulté les Exemplaires Grecs, comme nous l'avons fait voir; & il y a bien de l'apparence que ce Passage n'étoit point dés ce temps-là dans plusieurs Exemplaires Grecs, sur lesquels on avoit traduit les Exemplaires Latins, où il n'étoit point, comme il y avoit aussi des Exemplaires Latins où il étoit.

La question subsiste toûjours s'il a été ajoûté ou retranché au Texte Original de l'Apôtre. Ceux qui prétendent qu'il est ajoûté, se fondent principalement sur ce que les anciens Peres ne s'en sont point servis; qu'il n'est point dans presque tous les Manuscrits Grecs, ni dans les Versions Orientales; qu'il ne se trouve point aussi dans plusieurs Latins; & qu'enfin dans quelques Manuscrits Grecs le témoignage de la Trinité, du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, est en marge du Verset, où il est parlé des trois Témoins qui sont sur la Terre, comme d'une Explication plûtôt que comme d'une differente Leçon; d'où ils conjecturent qu'elle a pû ensuite passer de la marge dans le Texte: & qu'ainsi c'est une Addition. Les autres au contraire prétendent que ces deux Versets commençant par les mêmes mots, il a été tres-facile que des Copistes en aïent ômis un par negligence; rien n'étant plus ordinaire que quand un même mot est dans deux Periodes qui se suivent, l'on passe en copiant, du mot de la premiere Periode à ce qui suit dans la seconde. C'est ainsi que les Septante ont quelquefois ômis des Periodes du Texte Hebreu. En voici un exemple dans la Prophetie de Jeremie, chap. 30. vers. 14. & 15. Nous y lisons suivant le Texte Hebreu: *Omnes amatores tui obliti sunt tui, téque non quærent. Plaga enim inimici percussi te castigatione crudeli: propter multitudinem iniquitatis tuæ dura facta sunt peccata tua. Quid clamas super contritione tua? Insanabilis est dolor tuus, propter multitudinem iniquitatis tuæ, & propter dura peccata tua feci hæc tibi.* La repetition de ces termes; *propter multitudinem iniquitatis tuæ*, a été cause que les Septante ont passé ces mots: *Quid clamas super contritione tua? Insanabilis est dolor tuus.* Dans le Chap. 21. de Josué. vers. 36. la repetition de ces mots: *Civitates quatuor cum suburbanis suis*, dans trois Versets, a été cause que le 36. Verset ne se trouve pas dans plusieurs Exemplaires. Il se peut faire de même fort facilement que le Copiste de l'Epître de saint Jean, aprés avoir copié ces mots du Verset 7. *Tres sunt qui testimonium dant*, &c. ait commencé à copier les paroles qui suivent ces mêmes termes repetez dans le Verset 8. & que cette faute s'étant glissée dans quelques Manuscrits, ait été suivie dans plusieurs autres; que les plus anciens Exemplaires Latins fussent conformes au Texte d'àpresent, & que dans la suite on ait reformé des Exemplaires Latins sur des Exemplaires du Texte Grec, où ce Verset n'étoit point.

---

§. XII.

De saint Jude, & de son Epître.

L'Apôtre saint Jude, autrement appellé *Lebbée* & *Thaddée*, étoit Frere de S. Jacques, & par consequent parent de Nôtre Seigneur comme lui. Nous ne repeterons point ici ce que nous avons dit de leur Pere & de leur Mere, & du degré auquel ils étoient parens de Nôtre Seigneur. Nous n'avons point d'Ancien qui ait parlé exactement de la vie & des actions de cet Apôtre. Eusebe rapporte sur la foi des Actes de l'Eglise d'Edesse, que Thaddée fut envoïé par saint Thomas à Agbare Roi des Edesseniens, aussi-tôt aprés la Passion de J. C. mais le Thaddée dont il parle en cet endroit n'étoit point l'Apôtre, comme saint Jerôme l'a crû, c'étoit un des soixante & douze Disciples selon Eusebe; outre que cette Histoire ne merite point de créance. C'est neanmoins sur ce fondement que les Grecs l'ont fait l'Apôtre de la Mesopotamie, & que quelques-uns ont dit qu'il étoit mort

mort en paix à Beryte: d'autres ont écrit qu'il avoit été martyrisé à coups de fléches. S. Paulin lui donne la Libye en partage. Fortunat croit qu'il a été enterré dans la Perse. Tout cela se dit sans preuves & sans autorité. Hegesippe rapporte que du temps de Domitien on trouva deux des petits-fils de cet Apôtre. C'est encore une Histoire qui n'est pas des plus certaines. On ne sçait point le temps précis de sa mort: mais sa Lettre étant écrite aprés la mort des Apôtres, comme nous allons le faire voir, il faut qu'il ait vécu fort long-temps.

Elle porte en tête le nom de *Jude*, qui se qualifie, Serviteur de J. C. & Frere de Jacques. Grotius prétend que cette qualité de *Frere de Jacques*, a été ajoûtée, mais il n'en rend point de raison. Il est constant que cette Inscription se trouvoit à cette Lettre dés le temps d'Origenes qui l'allegue dans le 11. Tome sur S. Matthieu. Il reconnoît neanmoins que de son temps quelques-uns doutoient si cette Epître étoit Canonique; car la citant dans le 17. Tome de son Commentaire sur S. Matthieu: *Si toutefois*, dit-il, *on admet l'Epître de Jude.* Eusebe remarque aussi qu'elle étoit du nombre des Livres du Nouveau Testament qui ne sont pas reçûs de tout le monde, & que peu d'Anciens l'avoient citée; quoique l'on s'en servît communément dans les Eglises, Liv. 2 de son Hist. ch. 23. Saint Jerôme dit que plusieurs l'avoient rejettée, parce que le Livre apocryphe d'Enoch y est cité: Que cependant elle avoit acquis de l'autorité par son antiquité & par l'usage que les Eglises en faisoient, & qu'elle étoit mise au rang des Saintes Ecritures. *Et quia de Libro Enoch qui apocryphus est, in eâ assumit testimonium à plerisque rejicitur, tamen authoritatem vetustate jam & usu meruit, & inter sanctas Scripturas computatur. De Vir. Illu. in Juda.* Amphiloque a aussi remarqué que quelques-uns avoient douté de la verité de cette Epître: mais ce doute de quelques particuliers, n'a pas empêché que l'Eglise ne l'ait reconnuë dés les premiers temps pour être Canonique & de saint Jude. Saint Clement d'Alexandrie l'a mise au rang des Livres de l'Ecriture-Sainte, & l'a expliquée dans son Livre des Hypotyposes, & citée dans ses Stromates & dans son Pedagogue. Tertullien la cite comme de l'Apôtre, & s'en sert pour autoriser le Livre d'Enoch. Origenes l'allegue avec éloge comme étant de l'Apôtre, & dans le neuviéme Tome sur saint Matthieu, & dans l'Homelie septiéme sur Josué. Elle est dans tous les Catalogues anciens des Livres du Nouveau Testament; & elle se trouve citée communément par les Peres du quatriéme & du cinquiéme Siecle, comme un Livre indubitablement Canonique. Cette Lettre est adressée *à tous ceux qui ont été appellez, sanctifiez par le Pere, & sauvez par* Jesus-Christ; c'est à dire generalement à tous les Chrêtiens. Il faut qu'elle ait été écrite aprés la mort de la plûpart des Apôtres, puisqu'il exhorte ceux à qui il écrit, de se souvenir de ce que les Apôtres avoient prédit des faux Prophetes qui devoient venir, ℣. 17. Il semble même citer en particulier en cet endroit, ℣. 19. la seconde Epître de saint Pierre, c'est ce qui fait voir que cette Epître est un des Livres du Nouveau Testament des derniers composez, peut-être même aprés la prise de Jerusalem. Elle est écrite contre les Heretiques qui corrompoient la Foi & les bonnes mœurs des Chrêtiens, par leur Doctrine impie & par leurs actions dereglées. Saint Jude les dépeint avec des traits tout à fait vifs, comme des hommes abandonnez à leurs passions, pleins de faste & de vanité, qui rendoient aux riches des complaisances basses & interessées, qui ne suivoient que leurs songes & leurs réveries, & qui se conduisoient en toutes choses par une prudence charnelle, & non par l'Esprit de Dieu: c'est pourquoi il avertit les Chrêtiens de s'attacher inviolablement à la Doctrine qu'ils avoient reçûë, & de fuïr la Doctrine & les actions de ces faux Docteurs. C'est avec beaucoup de raison qu'Origenes dit de cette Lettre, qu'elle ne contient que peu de paroles, mais qu'elles sont tres-efficaces. *Judas Epistolam scripsit paucorum quidem versuum, plenam verò efficacibus verbis gratiæ cœlestis.* Nous avons déja marqué que saint Jude n'a point fait de difficulté de citer dans cette Lettre le Livre apocryphe d'Enoch, & même d'alleguer l'Histoire de l'Archange S. Michel qui dispute avec le Diable touchant le corps de Moïse, tirée d'un autre Livre apocryphe, intitulé *l'Ascension de Moïse.* Cela ne diminuë point l'autorité de sa Lettre, & n'en donne aucune à ces Livres apocryphes: ceux-ci peuvent contenir des veritez que saint Jude inspiré de Dieu a bien sçû connoître & distinguer. Il est vrai qu'il pouvoit les dire de lui-même sans citer ces Livres apocryphes, mais comme ils étoient celebres & estimez dans le monde, il a crû les pouvoir citer pour faire plus d'impression sur les esprits, & donner plus d'horreur de ceux contre qui il écrivoit.

§. XIII.

De l'Apocalypse.

Le Livre intitulé *Apocalypse* ou *Revelation*, est le dernier des Livres du Nouveau Testament. L'Inscription de ce Livre est conçûe en ces termes. *L'Apocalypse & la Revelation de* Jesus-Christ *qu'il a reçûë de Dieu son Pere,*

pour decouvrir à ses Serviteurs les choses qui doivent bien-tôt arriver, & qu'il a fait connoitre à Jean son Serviteur par un de ses Anges qu'il lui a envoïé. Ce Jean est ensuite désigné d'une maniere plus speciale par ces termes: *A Jean qui a publié la parole de Dieu, & qui a rendu témoignage de tout ce qu'il a vû de* JESUS-CHRIST : ceci ne convient qu'à l'Apôtre. Ce Livre est aussi adressé aux sept Églises d'Asie, dont l'Apôtre saint Jean avoit le gouvernement. Enfin, il est écrit de l'Isle de Pathmos, où saint Irenée, Eusebe, & tous les Anciens conviennent que l'Apôtre fut relegué. C'est aussi à l'Apôtre S. Jean qu'il a été attribué par les plus anciens Auteurs de l'Eglise; comme par S. Justin dans son Dialogue contre Tryphon; par S. Irenée dans le quatriéme Livre contre les Heresies, chap. 37. par Tertullien en plusieurs endroits, par Origenes, par Victorin, & par les Peres des Siecles suivans. Theophile, S. Clement d'Alexandrie, S. Cyprien, & Methodius le citent aussi sous le nom de S. Jean, sans marquer que ce n'étoit point l'Apôtre.

Caïus Auteur Latin, qui vivoit du temps du Pape Zephirin, dit dans un Passage rapporté par Eusebe, Liv. 3. de son Hist. ch. 28. que Cerinthe *se servant des Revelations comme écrites par un grand Apôtre, débite des prodiges qu'il a feints, comme lui aïant été découverts par des Anges, & qu'il assûre qu'aprés la Resurrection, il y aura un Regne de* JESUS-CHRIST *sur la Terre, & que les hommes joüiront des plaisirs & des voluptez de la Chair dans Jerusalem: Qu'il ajoûte encore que les hommes passeront mille ans dans des Fêtes nuptiales.* Caïus semble designer en cet endroit l'Apocalypse de S. Jean qu'il croit être de Cerinthe, qui avoit debité ses réveries sous le nom de ce grand Apôtre. C'est aussi en ce sens qu'Eusebe a pris le Passage de Caïus, puisqu'il cite aussi-tôt le Passage de Denys d'Alexandrie, qui rapporte que quelques-uns avoient assûré que Cerinthe avoit fait l'Apocalypse, & qu'il y avoit mis le nom de saint Jean, pour donner du poids à ses réveries. Il n'est point toutefois parlé dans l'Apocalypse de saint Jean, de ce regne de mille ans dans Jerusalem, où les hommes joüiroient des plaisirs de la chair, & passeroient ce temps dans des Nôces continuelles. Il est vrai que quelques Anciens se sont appuïez sur l'Apocalypse pour introduire ce sentiment; mais il n'y est point formellement: peut-être que Cerinthe avoit falsifié l'Apocalypse de saint Jean, & que cela avoit donné occasion de la lui attribuer.

Denys d'Alexandrie s'est beaucoup étendu sur l'Auteur & sur l'autorité de ce Livre, dans un Traité intitulé, *Des Promesses*, qu'il fit pour refuter Nepos. Il dit: Premierement, que quelques-uns de ceux qui l'ont précedé, ont rejetté entierement, & même refuté tous les Chapitres de l'Apocalypse, comme étant un Ouvrage destitué de sens & de raison. Secondement, qu'ils ont dit que l'Inscription de ce Livre étoit fausse, & que saint Jean n'en étoit point Auteur, ni même aucun des Apôtres, ou des hommes Apostoliques. Troisiémement, qu'ils ont ajoûté que Cerinthe l'a supposé sous le nom de saint Jean, pour donner du poids à ses réveries. Quatriémement, & pour établir son regne de mille ans. Cinquiémement, qu'ils ont soûtenu qu'étant couverte d'un voile si épais d'obscurité & de tenebres, ce ne pouvoit point être une veritable revelation. Sixiémement, que pour lui il n'ose pas rejetter entierement ce Livre; principalement, parce que plusieurs de ses Freres l'estiment beaucoup. Septiémement, qu'il est persuadé qu'il a un sens excellent caché sous les paroles. Huitiémement, qu'on ne peut pas l'entendre à la lettre. Neuviémement, qu'il le croit d'un homme appellé Jean, qui étoit un Saint inspiré de Dieu; mais qu'il n'avoüeroit pas facilement qu'il fût du fils de Zebedée Frere de saint Jacques; & les raisons qu'il en apporte sont, que l'Evangeliste ne met point son nom à ses Ouvrages, & parle toûjours de soi en tierce personne; au lieu que l'Auteur de l'Apocalypse y a mis son nom, & parle de soi en premiere personne, & repete deux ou trois fois son nom. Il remarque qu'il y a eu plusieurs personnes de ce nom, comme Jean surnommé Marc, dont il est parlé dans les Actes. Il ne croit pas neanmoins que ce soit celui-ci, mais un autre qui a demeuré en Asie aussi-bien que l'Apôtre; car on dit qu'il y a à Ephese deux Tombeaux de deux saints Jean. Voila sa premiere conjecture. La seconde, que l'Evangile & les Lettres commencent de la même maniere, que l'on y trouve les mêmes pensées repetées presque dans les mêmes termes; enfin que c'est le même stile & le même genie: Au lieu que l'Apocalypse est toute differente, & n'a pas même une syllabe de commune. La troisiéme conjecture est, qu'il ne parle point de son Apocalypse dans ses Lettres. La quatriéme, que la Lettre est bien écrite en Grec, & même élegante; au lieu que l'Apocalypse n'est pas bien écrite en Grec, & qu'elle est même pleine de barbarismes & de solecismes. Voila la Critique de S. Denys d'Alexandrie sur l'Apocalypse, rapportée par Eusebe dans le Livre septiéme de son Hist. chap. 24. Voïons si elle est juste.

1. Il ne nous est resté aucune memoire de ces Auteurs qu'il dit avoir refuté pied à pied tous les Chapitres de l'Apocalypse. Il est assez difficile qu'Eusebe, saint Jerôme, & les autres Anciens n'en eussent fait mention. Ils ont parlé des Commentateurs de l'Apocalypse tres-anciens, comme de Meliton Evêque de Sardes, d'Hippolyte, de

Victorin de Petaw, & même de saint Justin, & de saint Irenée. Ils ont bien dit que quelques-uns l'avoient rejettée, mais ils n'ont point écrit qu'aucun l'eût refutée: cela est difficile à croire. Saint Denys ne nomme personne en particulier qui l'eût fait. Quand quelqu'un l'auroit entrepris, il faut qu'on n'ait pas fait grand cas de son Ouvrage, puisque personne n'en a parlé ni ne l'a relevé. 2. Caius a bien dit que Cerinthe avoit debité des Revelations sous le nom d'un grand Apôtre: mais il n'est pas certain que l'Apocalypse de Cerinthe fût celle que nous avons sous le nom de S. Jean, ou qu'il ne l'eût pas falsifiée. 3. Comment S. Denys peut-il admettre ce Livre comme un Livre sacré, s'il ne croit pas que l'Auteur soit l'Apôtre saint Jean. Si ce n'est pas lui, c'est un imposteur qui a pris son nom pour débiter ses réveries. Or l'Ouvrage d'un imposteur peut-il passer pour un Livre saint? 4. Par où juge-t-il que ce Livre a un sens caché qui est tres-excellent, si l'on n'y peut rien entendre, s'il n'y a point d'endroit où le sens soit clair: 5. Les conjectures qu'il apporte pour montrer que ce Livre n'est point de l'Apôtre saint Jean, sont tres-foibles. Cet Apôtre a pû ômettre son nom dans ses autres Ouvrages, & le mettre à celui-ci, où il le devoit mettre pour imiter les Prophetes qui ont mis le leur à la tête & dans le corps de leurs Propheties. 6. Il n'y a pas tant de difference qu'il a crû entre l'Apocalypse, l'Evangile & les Lettres; on y trouve au contraire la même expression & la même pensée que saint Denys remarque dans l'Evangile & dans la Lettre. Car comme S. Jean a dit dans son Evangile: *Nous avons vû sa gloire*, chap. 1. ℣. 14. Et en un autre endroit: *C'est ce Disciple qui rend témoignage de ces choses, & son témoignage est vrai*, chap. dernier, ℣. 24. & dans sa Lettre: *Nous rendons témoignage de ce que nous avons vû de nos yeux & entendu*. Il dit de même au commencement de l'Apocalypse, ℣. 2. ch. 7. *Qu'il a rendu témoignage de tout ce qu'il a vû de J. C.* Il donne aussi dans l'Apocalypse à J. C. le nom de *Verbe*, & le nom d'*Agneau*, *qui nous a aimés & lavés de nos pechez par son Sang*: termes particuliers à saint Jean qui se trouvent dans ses Epîtres & dans son Evangile. Le stile n'est pas aussi fort different; l'Apocalypse est à la verité moins polie, parce qu'elle est écrite d'un stile prophetique. 7. On ne voit pas qu'il ait eu occasion de parler dans ses Lettres, de l'Apocalypse. Ce silence n'est pas une preuve que cet Ouvrage ne soit pas de lui. Saint Paul ne parle point de l'Epître aux Romains dans l'Epître à Timothée, ni dans celles qu'il a écrites depuis: s'ensuit-il que l'Epître aux Romains n'est pas de S. Paul? Enfin le Jean Auteur de l'Apocalypse, est celui qui a été relegué à l'Isle de Pathmos; celui-là est l'Apôtre & l'Evangeliste, c'est celui-là qui a gouverné l'Asie. On ne peut donc pas dire que l'Apocalypse est bien d'un saint homme appellé Jean, mais qu'elle n'est pas de l'Apôtre.

Saint Jerôme dit dans son Epître à Dardanus, que comme l'Eglise Latine ne reçoit pas l'Epître aux Hebreux entre les Ecritures Canoniques, de même les Eglises des Grecs ne reçoivent pas l'Apocalypse. Il ajoûte qu'il reçoit l'un & l'autre Livre sans s'arrêter à la coûtume de son temps; mais en suivant l'autorité des Anciens qui se servent souvent des témoignages de l'un & de l'autre, non pas comme ils ont coûtume de faire des Livres Apocryphes, mais comme de Livres Canoniques. Il attribuë aussi l'Apocalypse à l'Apôtre saint Jean dans le Livre des Hommes Illustres, & la met entre les Livres de l'Ecriture-Sainte dans la Lettre à Paulin. Il est vrai neanmoins que quelques Grecs ne la mettoient pas dans le Canon des Livres sacrez, comme Eusebe le remarque; saint Epiphane le reconnoît lui-même dans l'Heresie des Alogiens, où il avoüe, n. 3. Que si les Alogiens ne rejettoient que cet Ouvrage de saint Jean, on pourroit croire qu'ils auroient quelque raison de le faire, & précisément pour ce sujet. Voici le Passage de S. Epiphane, Heref. des Alogiens, n. 3. *S'ils admettoient l'Evangile, & qu'ils ne rejettassent que l'Apocalypse, on pourroit dire qu'ils le feroient par trop d'exactitude, & pour ne vouloir pas recevoir un Livre Apocryphe, parce qu'il y a dans l'Apocalypse plusieurs choses qui sont dites d'une maniere profonde & obscure.* Saint Amphiloque remarque aussi que quelques-uns la rejettoient; & elle ne se trouve point, comme nous l'avons remarqué, dans les Canons du Concile de Laodicée, de saint Gregoire de Nazianze, de saint Cyrille de Jerusalem, & de quelques autres Grecs.

Les Heretiques que S. Epiphane appelle Alogiens, rejettoient l'Apocalypse: la seule raison plausible qu'ils en alleguoient, est qu'il n'y avoit point alors d'Eglise à Thyathire, ce que S. Epiphane leur accorde: mais il suppose que S. Jean a parlé de cette Eglise par esprit prophetique, & de ce qui lui devoit arriver dans la suite des temps. Cependant les Eglises à qui S. Jean adresse ses avis, étoient assûrément des Eglises qui subsistoient de son temps, & comme l'on n'a point de preuves qu'il n'y eût pas alors d'Eglise à Thyathire, il ne faut pas s'embarasser de cette objection.

Il doit donc demeurer pour constant, suivant le témoignage des Anciens, que l'Apocalypse est l'Ouvrage de l'Apôtre saint Jean. Il la composa dans l'Isle de Pathmos, où il étoit relegué pour la Foi de Jesus-Christ: étant ravi en esprit un jour de Dimanche, il entendit une voix, & eut les Revelations qu'il a écrites dans ce Livre, qu'il envoïa par l'ordre de Dieu aux sept Eglises d'Asie.

Tout cela est marqué dans les Versets 9. 10. & 11. du premier Chapitre. Il fut relegué en 95. dans l'Isle de Pathmos, & en revint en 97. Ce Livre est donc écrit en ce temps-là. Il est composé en forme de Lettre adressée aux sept Eglises d'Asie. Il y donne d'abord aux Evêques des sept Eglises, qu'il nomme Anges, des avis touchant l'état de leur Troupeau, & il rapporte ensuite les Visions & les Revelations qu'il a eües, qui sont des signes & des Propheties des choses futures. Ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre de développer ces Mysteres, & d'en faire l'application. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il parle des choses qui devoient arriver bien-tôt, comme il dit lui-même, ỳ. 1. & qui sont par consequent apparemment arrivées. Outre ces choses obscures, il y a dans ce Livre quantité de veritez tres claires, dont les Chrêtiens humbles & simples peuvent profiter sans s'embarasser dans l'Explication des Propheties, qui est au dessus de la portée de leur esprit.

CHAPITRE III.

Du Texte Grec du Nouveau Testament.

§. I.

De la maniere dont le Texte Grec du Nouveau Testament s'est conservé dans l'Eglise sans falsification. Des variations qui peuvent y être survenuës. Des Editions de ce Texte; & des varietez qui se trouvent dans les Manuscrits.

NOUS avons déja prouvé que les Livres du Nouveau Testament n'avoient pû être corrompus & falsifiez dans les choses essentielles; car cette falsification ne pourroit avoir été faite, qu'ou du vivant même des Apôtres & de ceux qui les ont écrits, ou peu de temps aprés leur mort, ou dans les Siecles suivans. Or aucune de ces hypotheses ne peut être admise. 1. On ne peut pas dire, que l'on ait supposé de leur vivant d'autres Evangiles ou d'autres Ouvrages, que ceux qu'ils avoient écrits, ou qu'on les ait falsifiez & alterez. Si quelqu'un eût été assez hardi pour le faire, il auroit été aussi-tôt convaincu de son imposture par le témoignage des Auteurs mêmes, & par la comparaison de ces Copies falsifiées avec les Originaux. Les Eglises se seroient bien gardées d'ajoûter foi & de donner une autorité authentique à ces Ouvrages ou supposez ou falsifiez. Les premiers Chrêtiens les auroient rejettez, & ne les auroient pas fait passer d'un commun consentement pour des Livres veritables & sacrez. 2. Les mêmes raisons font voir qu'on n'a pas alteré ces Ecrits peu de temps aprés la mort des Apôtres & des Evangelistes. Il y en avoit des Copies répanduës par toute la Terre: on les conservoit, on les lisoit dans toutes les Eglises du monde: il étoit impossible que tous les Chrêtiens convinssent de faire ou d'admettre ces falsifications. Enfin l'on ne peut pas dire qu'ils aient été falsifiez dans les Siecles suivans; puisque l'on voit évidemment par les citations des Auteurs de Siecle en Siecle, que ces Livres ont toûjours été les mêmes. Les Disciples des Apôtres avoient sans doute les veritables Ecrits des Apôtres & des Evangelistes dans leur pureté; & les Peres des trois premiers Siecles ont eu les mêmes Livres qu'avoient les Disciples des Apôtres. Il est clair que dans les Siecles suivans on a toûjours eu les mêmes Livres, & que ce sont ceux que nous avons encore. On ne peut donc pas douter de leur verité & de leur sincerité. Celse aiant reproché aux Chrêtiens qu'ils se donnoient la liberté de changer l'Evangile, & de le lire de plusieurs manieres, afin de pouvoir nier les Passages qu'on leur oppose; Origenes lui répond qu'il n'y a que les Disciples de Marcion & de Valentin qui aient changé l'Evangile. Or les changemens que les Heretiques ont fait, n'ont jamais été approuvez de l'Eglise; au contraire leurs falsifications ont été convaincuës de faux par les anciens Exemplaires répandus par toute la Terre, & par le témoignage de toutes les Eglises du monde, qui les avoient conservez & lûs publiquement. Les Ebionites ont eu beau corrompre l'Evangile de saint Matthieu, & les Marcionites celui de saint Luc avec les Epîtres de saint Paul; les alterations qu'ils ont faites dans ces Livres sacrez, n'ont jamais été reçûës dans les Exemplaires de l'Eglise. Les Manichéens se donnoient la licence de retrancher des Livres du Nouveau Testament, ce qui étoit le plus contraire à leurs erreurs, & avançoient hardiment que ces Livres avoient été corrompus par des demi-Juifs, qui avoient ajoûté tout ce qui autorise l'ancienne Loi. Saint Augustin leur fait voir que l'on a la même certitude que ces Livres sont de ceux dont ils portent le nom, & qu'ils ne sont point corrompus, que des Livres de Platon, d'Aristote & des autres Auteurs profanes; & les oblige eux-mêmes à reconnoître cette verité à l'égard des endroits de l'Evangile qu'ils recevoient: car il leur demande ce qu'ils répondroient à celui qui accuseroit les premiers « Auteurs de leur Secte, d'avoir ajoûté un en- « droit qu'ils citoient: Que pourriez-vous faire, « leur dit-il, sinon de vous écrier qu'il auroit été « impossible de falsifier les Livres qui étoient en- « tre les mains de tous les Chrêtiens? Parce « qu'aussi-tôt que vous auriez tenté de le faire, «

» On

„ on vous auroit convaincu de fausseté par le té-
„ moignage des Exemplaires plus anciens. Or
„ cette même raison qui fait croire que vous n'au-
„ riez pas corrompu ces Livres, prouve mani-
„ festement aussi que nul n'a pû les corrompre,
„ parce que quiconque l'auroit osé faire, auroit
„ été aussi-tôt refuté par l'autorité d'un grand
„ nombre d'Exemplaires plus anciens; ce qui
„ auroit été d'autant plus facile, que ces mê-
„ mes Livres se trouvent écrits en plusieurs Lan-
„ gues differentes. Et c'est ce qui arrive tous
„ les jours, qu'on en corrige quelques fautes,
„ en les conferant, ou avec de plus anciens
„ Exemplaires, ou avec la Langue originale
„ dont ils ont été traduits. Voila comme ce Pere prouve que les Ecritures-Saintes du Nouveau Testament aïant été aussi répanduës qu'elles l'ont été dés le premier Siecle de l'Eglise, n'ont pû être corrompuës par des faussaires, que l'on ne s'en fût apperçû.

Ceci supposé, pour entrer dans un plus grand détail de la maniere dont le Texte des Livres du Nouveau Testament s'est conservé, il est sans doute que les Evangelistes n'ont écrit leurs Evangiles que pour les rendre publics, & afin qu'ils fussent entre les mains de tous les Chrêtiens: que saint Luc a eu le même dessein en composant les Actes; que les Apôtres n'ont adressé des Lettres à une ou plusieurs Eglises, qu'afin qu'elles fussent lûës par tous les Fidéles, ou à tous les Fidéles de ces Eglises, & même des Eglises voisines. Il est encore certain que ces Ecrits ont été reçûs avec respect, & lûs par les premiers Chrêtiens, & en public & en particulier: ils ont été bien-tôt répandus dans toutes les Eglises par le moïen des Copies qui en ont été faites, les unes sur les Originaux, & les autres sur des Copies fidéles. Ces Copies se sont multipliées & renouvellées autant qu'il en a été besoin. Mais quoiqu'il ne se puisse pas faire que l'on ait alteré & falsifié toutes ces Copies par malice & de dessein prémedité dans des choses essentielles, on ne peut pas soûtenir qu'il ne se soit point glissé de faute dans aucune de ces Copies par la negligence, ou l'inadvertance des Copistes, ou même par la hardiesse que quelques-uns peuvent avoir prise d'ôter, d'ajoûter, ou de changer quelques mots qu'ils croïoient devoir être ômis, ajoûtez ou changez. C'est le sort ordinaire de tous les Livres, dont Dieu n'a pas voulu que les Livres sacrez fussent exempts. De-là sont venuës les varietez ou differentes Leçons entre les Exemplaires Grecs des Livres du Nouveau Testament, qui ont commencé dans les premiers Siecles, & se sont toûjours augmentées. Toutes ces varietez n'ont cependant rien changé d'essentiel à l'Histoire ni à la Doctrine de Jesus-Christ & des Apôtres; & il s'est trouvé de temps en temps des personnes éclairées qui ont corrigé les fautes de leurs Exemplaires, & rétabli autant qu'elles ont pû, le Texte Hebreu dans sa pureté.

Origenes remarque dans le quinziéme Tome de son Commentaire sur saint Matthieu, qu'il y avoit déja de son temps quantité de differentes Leçons dans les Exemplaires de l'Ecriture, qu'il attribuë, ou à la negligence des Copistes, ou à la hardiesse de ceux qui ont voulu corriger le Texte, & qui se sont donnés la liberté d'ajoûter ou d'ôter ce qu'ils ont jugé à propos en faisant cette correction. Il ajoûte qu'il avoit remedié à la diversité des Exemplaires Grecs de la Version des Septante, de la maniere que nous l'avons rapporté; mais il ne parle point en cet endroit, de son travail sur le Nouveau Testament. Cependant il est certain qu'il en avoit aussi revû & corrigé les Exemplaires: car saint Jerôme cite quelquefois les Exemplaires d'Origenes & de Pierius sur le Nouveau Testament, comme plus corrects que les autres: Par exemple en examinant un Passage du Chap. 24. de saint Matthieu, où il y avoit dans quelques Exemplaires Latins au Verset 36. *Neque Filius*, il remarque que cela *ne se trouve point dans les Exemplaires Grecs, & principalement dans ceux d'Adamance & de Pierius.* Il cite encore les Exemplaires d'Origenes dans le Chap. 3. sur l'Epître aux Galates, & dit, qu'il n'explique pas ces mots: *Quis vos fascinavit credere veritati?* parce qu'ils ne se trouvent point dans les Exemplaires d'Adamance. Ce qui montre que ces deux Auteurs avoient fait des Exemplaires du Nouveau Testament, & qu'on les croïoit plus corrects que les autres. Ce même Pere parle aussi dans sa Préface à Damase, des Exemplaires du Nouveau Testament corrigez par Lucien & par Hesychius, dont il n'approuve pas le travail; parce qu'ils y avoient fait des Additions qui étoient convaincuës de fausseté par toutes les anciennes Versions. Tatien & Ammonius en faisant des Harmonies ou des Concordances des quatre Evangelistes, ont suivi sans doute le Texte Grec qu'ils ont crû le plus correct. Les Canons & les Capitules d'Eusebe ont aussi été d'une grande utilité pour empêcher la confusion des Evangelistes: il est même tres-vrai-semblable qu'Eusebe a travaillé non seulement à la distinction, mais aussi à la correction du Texte des Evangiles. Saint Jerôme ne s'est pas tant appliqué à corriger les fautes qui pouvoient s'être glissées dans les Exemplaires Grecs, qu'à reformer la Version Latine sur le Texte Grec selon les meilleurs & les plus anciens Exemplaires de son temps, qu'il consideroit, comme étant fidéle & correct, & qu'il appelle pour ce sujet: *La Verité Grecque; la Fidelité Grecque; l'Eau tres-pure de*

de la source : Au lieu que les Versions Latines étoient défectueuses en bien des endroits. Voici comme il s'explique dans son Prologue sur les quatre Evangiles, adressé au Pape Damase : „ Vous m'obligez, dit-il, de faire un nouvel „ Ouvrage d'un ancien, & d'être comme l'Arbitre entre les Exemplaires de l'Ecriture Sainte répandus par toute la Terre, & comme ils sont differens, de décider qui sont ceux qui s'accordent avec la verité Grecque. C'est un travail Religieux, mais une entreprise dangereuse de changer la Langue du monde qui est dans sa vieillesse, & de le rappeller, dans le temps qu'il commence à blanchir, aux principes que l'on apprend aux enfans : car qui est le sçavant ou l'ignorant qui prenant entre ses mains un Volume de l'Ecriture Sainte, & voïant que ce qu'il y lit, est different du goût dont il elt prévenu, ne s'écrie aussi-tôt, que je suis un faussaire & un sacrilege, qui a la hardiesse de faire des additions, des changemens & des corrections dans des Livres anciens? Deux choses me consolent de cette envie : La premiere, c'est que vous qui étes le souverain Pontife, me le commandez : La seconde, que de l'aveu des plus médisans, il faut qu'il y ait de la fausseté où il y a de la varieté : s'ils disent qu'il faut ajoûter foi aux Exemplaires Latins; qu'ils me répondent, ausquels? Car il y a presqu'autant d'Exemplaires differens que de Manuscrits; & s'il faut chercher la verité entre plusieurs, pourquoi n'aurons-nous pas recours à la source Grecque pour corriger les fautes qui viennent ou de la mauvaise Traduction des Interpretes, ou des corrections mal-faites par des Critiques malhabiles, ou par des additions & des changemens arrivez par la negligence des Copistes. Je ne parle pas à present de l'Ancien Testament, mais du Nouveau, qui sans doute est Grec, à l'exception de l'Evangile de saint Matthieu, qui a publié le premier son Evangile dans la Judée écrit en lettres Hebraïques. Le Nouveau Testament, dis-je, étant plein de varietez dans les Traductions Latines, qui sont comme autant de ruisseaux, il faut avoir recours à la source qui est unique. Je passe sous silence les Exemplaires qui portent le nom de Lucien & d'Hesychius, que quelques gens défendent avec une obstination condamnable, parce qu'il ne leur a pas été permis de corriger l'Ancien Testament aprés les Septante : & qu'ils n'ont pas réussi dans les corrections qu'ils ont faites au Nouveau. Les Versions qui en ont été faites en plusieurs Langues avant leur correction, prouvent que ce qu'ils ont ajoûté est faux. Je promets donc dans cette Préface les quatre Evangiles corrigez sur des Exemplaires Grecs & anciens, avec lesquels ils ont été conferez : *Codicum Græcorum emendata collatione sed veterum.* Mais de peur que le Latin du Nouveau Testament ne fût trop different du vulgaire, nous avons gardé un temperament, qui est de ne corriger que les choses qui changeoient le sens, & de laisser le reste dans le même état qu'il étoit.... Il faut avoüer qu'il y a beaucoup de confusion dans nos Exemplaires des Evangiles, parce que nos Interpretes ont souvent ajoûté ce qu'un Evangeliste avoit dit de plus dans un autre Evangile, où ils croïoient qu'il manquoit, comme ils ont souvent corrigé les expressions d'un Evangeliste sur celle de l'autre; ce qui est cause de cette confusion, & fait que l'on trouve dans S. Marc plusieurs endroits de S. Luc & de S. Matthieu; & dans saint Matthieu plusieurs endroits de saint Marc & de saint Jean, & ainsi des autres. On peut tirer de cette Préface de saint Jerôme les inductions suivantes. 1. Que de son temps les Exemplaires Latins du Nouveau Testament étoient pour la plûpart fort défectueux. 2. Que pour les corriger, il falloit avoir recours au Texte Grec qui étoit la source. 3. Qu'il y avoit quelques Exemplaires Grecs qui étoient aussi fautifs, & particulierement ceux de Lucien & d'Hesychius. 4. Qu'il y en avoit d'autres plus anciens & plus corrects. 5. Que saint Jerôme a corrigé la Version Latine sur ces Exemplaires Grecs anciens & corrects. 6. Qu'il n'a corrigé que les endroits qui faisoient une difference considerable du sens, & qu'il a laissé le reste comme il étoit.

Cette reforme de saint Jerôme ne manqua pas d'Adversaires, comme il l'avoit prévû : Il se trouva des personnes mal-intentionnées qui prirent occasion de l'accuser d'avoir changé les Evangiles contre l'autorité des Anciens & le sentiment de toute la Terre. Il leur répond qu'il n'est pas assez stupide, ni assez ignorant pour croire que l'on peut corriger quelque chose aux paroles du Seigneur, ou que tout l'Evangile n'est pas inspiré ; mais qu'il a voulu reformer suivant l'Original Grec, sur lequel on convient que les Versions ont été faites, les fautes de la Version Latine, qui sont assez prouvées par la varieté qui se trouve dans les Exemplaires Latins : Que ceux, dit-il, à qui l'eau pure de la source ne plaît pas, boivent tant qu'ils voudront de l'eau de ces ruisseaux bourbeux. Voila la préference que saint Jerôme donnoit au Texte Grec de son temps sur les Versions Latines, & le jugement qu'il portoit de la fidelité du Texte Grec.

Saint Augustin avoit le même sentiment touchant l'autorité du Texte Grec des Livres du Nouveau Testament. Il veut que quand il y a des varietez entre le Texte & les Versions, on ajoûte

ajoûte plus de foi au Texte qu'aux Versions; & qu'on se serve toûjours du Texte Grec pour corriger le Latin : *Latinis quibuslibet emendandis Græci adhibeantur.* Il declare en particulier à l'égard des Livres du Nouveau Testament, „ que s'il y a des differences entre le „ Grec & les Versions Latines, il est sans dou- „ te que le Latin doit le ceder au Grec; & prin- „ cipalement aux Exemplaires qui se trouvent „ dans les Eglises les plus sçavantes & les plus exactes : *Libros autem Novi Testamenti ; si quid in Latinis varietatibus titubat, Græcis cedere oportere non dubium est, & maximè qui apud Ecclesias doctiores & diligentiores reperiuntur.* De Doctr. Christ. *Liv.* 2. *cap.* 15. Il remarque enfin qu'il y avoit de son temps des Exemplaires corrects: *Adjuvante etiam codicum veritate, quam solers emendationis diligentia procuravit.*

Depuis le temps de saint Jerôme & de saint Augustin, les Eglises Grecques ont conservé soigneusement leur Texte Original du Nouveau Testament. Il n'est pas à croire que les Peres Grecs qui se sont appliquez plus que personne à l'étude de l'Ecriture-Sainte, n'aïent pas cherché avec exactitude les Exemplaires les plus fidéles & les plus corrects qu'ils aïent pû trouver, & qu'ils n'aïent pas eu soin, que les Copies nouvelles qui s'en faisoient, ne fussent aussi correctes, & faites sur les meilleurs Exemplaires. On a conservé long-temps dans les Bibliotheques de Césarée & d'Alexandrie les Exemplaires corrigez par Origenes, par Pierius & par Eusebe. Il y en avoit de semblables dans les Eglises Grecques qu'on lisoit publiquement : Seroit-il possible que tant d'habiles Commentateurs eussent choisi entre plusieurs Exemplaires ceux qui étoient les plus fautifs, pendant qu'ils en avoient de corrects? C'est ce que l'on ne peut croire avec vrai-semblance: il est au contraire moralement certain qu'ils se sont servis du Texte Grec le plus pur qu'il y eût, & par consequent que le Texte Grec du Nouveau Testament qui est joint aux Commentaires des Peres Grecs sur presque tous les Livres du Nouveau Testament, comme de saint Chrysostome, de Theodoret, de Theophylacte, d'Oecumenius, est un monument authentique pour connoître la sincerité du Texte Grec de Siecle en Siecle. Enfin l'on ne peut pas dire que depuis le temps de saint Jerôme, le Texte Grec ait été falsifié considerablement, & que toute l'Eglise Grecque ne se soit servie que d'un Texte du Nouveau Testament corrompu.

On peut neanmoins objecter que saint Jerôme aïant reformé la Version Latine sur les meilleurs Manuscrits Grecs de son temps, il faut qu'elle soit entierement conforme au Texte Grec, & que si le Texte Grec se trouve different de cette Version reformée, il n'est pas conforme aux plus anciens & plus corrects Manuscrits dont il s'étoit servi; & par consequent qu'il a depuis été corrompu & alteré. Or il est certain qu'il y a quantité de varietez entre le Texte Grec & nôtre Vulgate : mais il est aussi certain qu'en bien des endroits où ces varietez se rencontrent, le Texte Grec d'apresent se trouve conforme à celui des anciens Peres Grecs, qu'il est difficile de croire alteré. Il faut donc dire que saint Jerôme n'a pas corrigé tous les endroits de la Version Latine differens du Texte Grec, mais seulement les plus considerables, & qui faisoient une varieté de sens, comme il le dit lui-même dans sa Préface : & d'ailleurs la Version reformée par saint Jerôme aïant pû recevoir quelque changement par la negligence des Copistes, ou par le mélange des autres Versions, ou par la hardiesse de quelques Critiques; ce n'est pas une preuve que le Texte Grec dont s'est servi saint Jerôme fût different du Texte Grec vulgaire d'apresent, parce que le Latin tel que nous l'avons, est different du Texte Grec. Bede étoit si persuadé de cette verité, qu'aïant trouvé des differences entre sa Version & l'Exemplaire Grec, il declare qu'il n'oseroit pas soupçonner le Grec d'avoir été corrompu, mais qu'il ne peut pas dire, si on devoit attribuer la varieté de leçon à la faute de l'Interprete ou à celle du Copiste. *Quædam quæ in Græco sive aliter, sive plus aut minus posita vidimus, breviter commemorare curavimus: quæ utrum negligentiâ Interpretis omissa, vel aliter dicta, an incuriâ Librariorum sive depravata, sive relicta, nondum scire potuimus: namque Græcum Exemplar falsatum fuisse suspicari non audeo.*

Il faut neanmoins avoüer qu'il y a eu dés le commencement des varietez entre les Exemplaires Grecs des Livres du Nouveau Testament, comme Origenes, saint Jerôme, l'Auteur du Commentaire sur l'Epître aux Romains, & quelques autres Peres l'ont reconnu, & comme on en peut être convaincu par les differentes manieres, dont differens Peres Grecs ont lû un même Passage; que ces varietez se sont beaucoup augmentées dans la suite par le grand nombre de Copies qui se sont faites du Texte Grec, soit en Orient, soit en Occident, comme la multitude de varietez qui se trouvent entre les Manuscrits Grecs du Nouveau Testament que nous avons à present le fait voir : qu'enfin, puisqu'il y a des varietez entre les Manuscrits, il est necessaire qu'il y en ait de fautifs & de défectueux aussi bien dans le Grec que dans le Latin, & qu'ainsi l'on ne peut pas dire absolument que le Grec soit exempt de fautes; à moins que l'on ne soit assûré, laquelle des Leçons differentes est la veritable.

C'eſt pourquoi ceux qui ont fait imprimer le Texte Grec du Nouveau Teſtament, ont eu ſoin de le revoir ſur pluſieurs Manuſcrits, de mettre dans le Texte la Leçon qu'ils ont crû la plus veritable, & de marquer ſoit à la fin, ſoit à la marge les differentes Leçons des autres Manuſcrits. Valla eſt le premier qui ait recherché & conferé des Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament. Il en cite pluſieurs dans ſes Notes imprimées à Bâle. A ſon imitation Eraſme conſulta encore un plus grand nombre de Manuſcrits, dont il ſe ſervit utilement dans les Editions de ſon Nouveau Teſtament, & remarqua dans ſes Notes les diverſes Leçons tirées de ces Exemplaires. Le Cardinal Ximenes avoit même avant Eraſme, fait revoir le Texte du Nouveau Teſtament ſur pluſieurs Manuſcrits Grecs, & imprimer dans ſa Polyglotte de l'an 1515. le Texte entier, ſuivant la Leçon qu'il avoit jugé la plus correcte, ſans marquer neanmoins les differences des Manuſcrits. C'eſt ce même Texte qui a été copié dans les Polyglottes de Philippe II. & de le Jay. L'Edition du Nouveau Teſtament Grec de Robert Etienne a été faite avec plus d'exactitude; ſon Texte s'accorde avec celui de la Bible du Cardinal Ximenes, & il a mis à la marge de ſon Edition les varietez de ſes Exemplaires manuſcrits: Cette Edition parût d'abord à Paris en 1550. On en a fait depuis pluſieurs impreſſions, & c'eſt celle que Walton a miſe dans ſes Polyglottes. Theodore de Beze aïant conferé encore un plus grand nombre d'Exemplaires, a auſſi remarqué un plus grand nombre de varietez dans ſes Notes. Walton a fait dans le ſixiéme Tome de ſa Polyglotte, un Recueil des diverſes Leçons remarquées par les autres, & de quelques nouvelles ſur des Manuſcrits d'Angleterrre. On a mis toutes ces differences en marge dans le Nouveau Teſtament Grec imprimé à Oxfort en 1675.

Outre ces Editions, nous avons auſſi des Collations particulieres des Exemplaires Grecs du Nouveau Teſtament, où l'on a marqué les differences des Manuſcrits. Sous le Pontificat d'Urbain VIII. Matthieu Caryophyle & quelques autres Sçavans de Rome confererent le Texte Grec du Nouveau Teſtament de l'Edition du Cardinal Ximenes, avec vingt-deux Manuſcrits des Bibliotheques de Rome; ſçavoir dix ſur les Evangiles, huit ſur les Actes & ſur les Epîtres, & quatre ſur l'Apocalypſe. Ils déſignent dans cette Collation ce qu'ils croïent qu'on doit ajoûter ou retrancher au Texte, en marquant le nombre des Manuſcrits qui y ſont conformes: ils ont expliqué dans la Préface les regles qu'ils ſuivent dans ce jugement. La premiere, que ſi la plûpart des Manuſcrits Grecs s'accordent avec la Vulgate Latine, l'on reformera le Texte ſur la Leçon qui eſt dans la Vulgate. La ſeconde, que ſi tous les Manuſcrits Grecs different de la Vulgate & du Texte; on reformera le Texte ſur ces Manuſcrits, en mettant l'ancienne Leçon à la fin des Chapitres. La troiſiéme, que ſi la plûpart des Manuſcrits different du Texte, & que cette difference ne regarde en rien la Vulgate, on le corrigera ſur la pluralité des Manuſcrits, en marquant à la fin des Chapitres l'endroit qui a été corrigé. La quatriéme, que ſi un ſeul Manuſcrit appuïe la Leçon de la Vulgate, on ne manquera point de le marquer. La cinquiéme, que l'on ômettra les mots qu'on voit manifeſtement avoir été pris d'un Evangile pour les mettre dans un autre.

Quelque temps auparavant Pierre Faxard Eſpagnol, Marquis de Los-Velez, avoit conferé le Texte de nôtre Vulgate Latine avec ſeize Manuſcrits Grecs de la Bibliotheque du Roy d'Eſpagne, & avoit marqué à la marge d'un Nouveau Teſtament Grec, les diverſes Leçons de ces Manuſcrits, qui appuïoient la Leçon de la Vulgate Latine; mais comme il n'a point indiqué dans combien de Manuſcrits chacune de ces varietez ſe trouve, ſon travail n'eſt pas de grand uſage, parce qu'il ſe peut faire que chaque varieté ne ſoit que dans un Manuſcrit, qui ne devroit pas en ce cas être préferé aux autres. Le Jeſuite Mariana aïant copié ces Varietez remarquées par le Marquis de Los-Velez, les communiqua à Loüis de la Cerda de la même Societé, qui les a publiées dans ſon Livre intitulé *Adverſaria Sacra*, imprimé en 1626. Il n'y a preſque point d'endroit où la Vulgate differe du Texte Grec, que la difference ne ſoit autoriſée par quelque Manuſcrit du Marquis de Los-Velez; mais on ne ſçait pas comme je viens de remarquer, par combien, ni de quelle qualité eſt le Manuſcrit qui l'appuïe, & s'il n'a point été reformé ſur la Vulgate, comme Mariana l'a ſoupçonné avec fondement. Le Pere Morin de la Congregation de l'Oratoire a auſſi recueilli dans ſes Exercitations ſur la Bible, les differences de quelques Manuſcrits Grecs du Nouveau Teſtament, & particulierement de celui de Cantbrige ſur les Evangiles, & d'un autre Manuſcrit de même antiquité de Meſſieurs du Puy: enfin le Pere Amelotte de la même Congregation a recueilli dans ſa Verſion Françoiſe du Nouveau Teſtament les diverſes Leçons qui s'accordent avec l'ancien Interprete Latin, comptant même parmi ces differences & les Manuſcrits qui les autoriſent, les differences de l'ancienne Verſion Latine, de la Verſion de ſaint Jerôme, & des Verſions Orientales; en quoi il n'eſt pas exact; car quoiqu'il ſoit bon de remarquer ces differences, on ne doit pas

pas les faire passer pour des differences des Exemplaires Grecs : parce qu'elles peuvent venir de la part du Traducteur aussi-bien que de l'Exemplaire dont il se servoit, & que la Version peut aussi avoir été alterée depuis qu'elle a été faite.

---

§. II.

Des Manuscrits Grecs du Nouveau Testament, & particulierement de celui du Vatican, de celui d'Oxfort, & de celui de Cambrige.

ENtre les Manuscrits Grecs du Nouveau Testament, nous n'en connoissons point de plus anciens & plus celebres, que ceux du Vatican, de sainte Thecle & de Cantbrige.

Le premier de ces Manuscrits est certainement plus ancien de mille ans ; il n'a ni Titres, ni Chapitres, conformément aux Canons d'Eusebe, mais seulement des chiffres rouges en marge, qui marquent la division du Texte dans les Evangiles. Ce Manuscrit est conforme en quelques endroits avec la Vulgate, mais en plusieurs autres il s'accorde avec le Grec de l'Edition de Robert Estienne.

Le second porte le nom d'une Vierge d'Egypte appellée Thecle. Il fut envoïé d'Alexandrie par Cyrille de Lucar Patriarche de Constantinople au Roi d'Angleterre Charles I. & il est dans la Bibliotheque de Londres : on le croit ancien de quatorze cens ans ; mais il l'est certainement de plus de mille. Les Evangiles ont des Titres & des Chapitres qui répondent à la division d'Eusebe. Il y manque les vingt-quatre premiers Chapitres de saint Matthieu, & les cinq premiers Versets du vingt-cinquiéme Chapitre. Ce Manuscrit a bien des differences du Grec commun, mais elles sont legeres : il s'accorde assez souvent avec la Vulgate ; il paroît fort exact & fort correct. On peut voir ses differences au bas des pages du Nouveau Testament Grec de la Polyglotte d'Angleterre.

Les Critiques conviennent assez sur ces deux Manuscrits, mais il n'en est pas de même de celui de Cantbrige : Voici neanmoins des faits certains sur lesquels il sera facile de juger ce qu'on en doit croire. Theodore de Beze trouva un Manuscrit Grec & Latin des quatre Evangiles & des Actes dans le Monastere de saint Irenée de Lyon. Il eut aussi par le moïen de Messieurs du Puy, un autre Manuscrit de même nature des Epîtres de saint Paul, qu'il appelle l'Exemplaire de Clermont, qui peut passer pour la seconde partie de l'Exemplaire de Lyon. Le premier est presentement dans la Bibliotheque de Cantbrige; & le second dans celle du Roi de France. Il y en a un tout semblable à ce second dans l'Abbaïe de saint Germain des Prez. Le Manuscrit des Evangiles est distingué en Chapitres suivant la division d'Eusebe ; le Grec y est écrit en grands caracteres sans points, sans accens & sans distinction entre les mots. La seconde partie est écrite de la même maniere que la premiere dans l'un & l'autre Exemplaire, mais avec des accens qui sont de la même main dans le Manuscrit de saint Germain des Prez, quoique figurez differemment ; & ajoûtez par une autre main plus recente dans le Manuscrit de la Bibliotheque du Roi. La Version Latine est écrite de la même main que le Texte Grec fort different de la Vulgate, & entierement conforme au Texte Grec de ces Manuscrits. Les Critiques conviennent que ces Manuscrits sont d'environ mille ans. Il y a quantité d'Additions & de changemens particulierement dans les Evangiles, & sur tout dans celui de saint Luc. Nous avons déja remarqué que la Genealogie de Nôtre Seigneur y est reformée dans celui de saint Luc, sur celui de saint Matthieu, & qu'on y a suppléé trois Rois qui sont ômis dans saint Matthieu. Nous avons aussi parlé de deux Additions considerables, l'une d'une Sentence sur l'Humilité, en S. Matthieu, chap. 20. & l'autre d'un discours de Nôtre Seigneur à l'homme qui travailloit le jour du Sabbath, en saint Luc, chap. 6. Outre ces endroits particuliers & quelques autres semblables, où les alterations sont plus grandes & plus grossieres ; il y a un grand nombre d'autres endroits, où les paroles des Evangelistes & des Apôtres sont paraphrasées, abregées, transposées, tant dans les Evangiles que dans les Actes, & même dans les Epîtres de saint Paul. Il est conforme en plusieurs endroits à la Vulgate, & different en d'autres, mais tres-different des autres Manuscrits Grecs. A la fin des deux Manuscrits de la seconde partie, entre l'Epître à Philemon & l'Epître aux Hebreux, il y a un Catalogue des Livres de la Bible, où les douze petits Prophetes sont marquez avant les grands, & l'Evangile de saint Jean avant celui de saint Marc & de saint Luc; & où l'on a inseré aprés l'Epître de saint Jude, l'Epître de saint Barnabé, & mis ensuite l'Apocalypse de saint Jean, les Actes des Apôtres, le Livre du Pasteur, les Actes de Paul, & la Revelation de Pierre, sans y mettre l'Epître aux Hebreux qui est décrite toute entiere aprés ce Catalogue. Il faut encore remarquer qu'il y a quantité de fautes dans le Texte Grec, & qu'il y a plusieurs corrections faites de la même main, & dans le même temps.

Beze qui est le premier qui a parlé du Manuscrit de Cantbrige, a crû que ce Manuscrit étoit venu de Gréce; que quoiqu'il n'eût pas été falsifié par les Heretiques, il l'avoit été par un Caloyer Grec qui avoit mis des Notes barbares en marge. Il convient qu'il étoit tres-ancien. *Exemplar venerandæ vetustatis ex Græciâ, ut apparet ex barbaris Græcis quibusdam notis ad marginem ascriptis, olim exportatum, & in S. Irenæi Monasterio Lugduni, ita ut cernitur mutilatum, postquam ibi in pulvere diu jacuisset, repertum oriente ibi Civili bello, anno Domini* 1562. A l'égard du Manuscrit sur les Epîtres de saint Paul, que Beze appelle, *de Clermont*, il croit que c'est l'autre partie du Manuscrit de Lyon, non seulement à cause de son antiquité, de son caractere & de sa forme, mais parce qu'il y a des varietez semblables dans l'un & dans l'autre.

Le Pere Morin n'a point porté de jugement du Manuscrit de Cantbrige, qu'il n'avoit point vû; mais il parle de celui des Epîtres de saint Paul, & dit qu'il est à peu prés de même antiquité; que les Passages citez de l'Ancien Testament y sont écrits en rouge; que la Version Latine est differente de la Vulgate, même dans les endroits, où il faut que le Texte Grec sur lequel elles sont faites, fût le même; qu'il paroît neanmoins que l'un & l'autre avoient la même origine: ce qui lui fait croire que la Version de cet ancien Manuscrit, est celle dont l'ancienne Eglise Latine se servoit communément avant saint Jerôme, & que ce Saint revit & reforma sur la Foi des Exemplaires Grecs: il prétend même que ce Manuscrit est plus ancien que saint Jerôme. Il croit aussi bien que Beze, que ce Manuscrit est la seconde partie de celui de Cantbrige.

Monsieur Simon juge que ces trois Manuscrits sont de même âge. Il approuve le sentiment du Pere Morin touchant la Version; mais il ne convient pas que ces Manuscrits soient écrits avant le temps de saint Jerôme, quoiqu'il avouë qu'ils contiennent une Version plus ancienne; ce qui lui fait conjecturer que ces Exemplaires sont décrits sur de plus anciens. Il soûtient contre Beze que ces Manuscrits n'ont jamais été faits pour des Grecs, ni apportez de Gréce, à cause des fautes grossieres qui s'y trouvent. Il croit que les observations qui sont en marge, ne sont pas d'un Caloyer, mais d'un Latin.

L'Hypothese de Monsieur Arnaud est fort differente. Il avoüe que ces Manuscrits peuvent être „ anciens de mille ans: mais il croit que c'est une „ Edition particuliere du Nouveau Testament „ d'un Latin du sixiéme Siecle, qui peut avoir „ eu pour but d'applanir quelques difficultez qui „ lui ont parû insurmontables, comme est la dif„ ference de la Genealogie de JESUS-CHRIST, „ selon saint Matthieu & saint Luc; & d'y faire „ encore quelques autres changemens, dont on „ ne peut pas deviner la cause: Qu'il a jugé que „ pour venir à bout de ce dessein, il devoit faire „ un Grec & un Latin qui se ressemblassent; par„ ce que s'il n'avoit fait qu'un Texte Latin, on „ l'auroit rejetté, lors qu'en le comparant avec „ les Exemplaires Grecs, selon la Regle établie „ par saint Jerôme & par saint Augustin, on n'y „ auroit point trouvé les alterations qu'il y vou„ loit faire; au lieu que les faisant dans l'une & „ dans l'autre Langue, cela donneroit plus d'au„ torité à sa nouvelle Edition. Mais il a pensé de „ plus, que ce qu'il faisoit devoit avoir un air d'an„ tiquité, & c'est ce qui l'a porté à ne pas mettre „ dans son Latin, la Version corrigée par saint „ Jerôme. Aprés bien des raisonnemens, il conclut que ce Manuscrit est l'Ouvrage d'un Faussaire „ du sixiéme Siecle: Qu'ainsi l'on ne doit pas „ compter les varietez de cet Exemplaire entre „ les diverses Leçons du Grec du Nouveau Testa„ ment, qu'il ne peut être d'aucun poids pour „ autoriser ce qui ne se trouveroit point dans d'au„ tres Manuscrits Grecs, & qu'il n'y a pas d'ap„ parence que l'ancienne Vulgate Latine fût con„ forme à ce Manuscrit. „

Le Pere Martianay tient un milieu entre les Hypotheses de Monsieur Simon & de Monsieur Arnaud. Il remarque que Monsieur Simon a dit „ vrai, lorsqu'il a avancé que l'Addition faite au „ Chap. 20. de S. Matthieu, étoit dans l'ancienne „ Version Latine, dont on se servoit dans les Egli„ ses d'Occident; & que son illustre Adversaire „ (c'est ainsi qu'il appelle avec raison Monsieur „ Arnaud) a aussi dit vrai de son côté, en lui soû„ tenant que cette même Addition n'étoit point „ dans les Exemplaires de l'ancienne Vulgate cor„ rigée par saint Jerôme. Il justifie cette proposition, sur ce que des deux Manuscrits de l'ancienne Vulgate qu'il produit, il y en a un où cette Addition se trouve, & un autre où elle ne se trouve point. Il prouve en même temps la conformité de ces Manuscrits de l'ancienne Vulgate de l'Evangile de S. Matthieu, avec le Manuscrit de Cantbrige & la Version Anglo-Saxone donnée par Monsieur Maréchal, faite sur l'ancienne Vulgate. Voila les differens jugemens des sçavans sur les Manuscrits du Nouveau Testament de Cantbrige, de la Bibliotheque du Roi, & de celle de l'Abbaïe de saint Germain des Prez. Nous demandons la permission d'y joindre nos Reflexions pour les accorder, s'il est possible.

Premierement, nous croïons ces Manuscrits anciens de prés de mille ans ou environ, c'est à dire du sixiéme Siecle, & ainsi moins anciens que saint Jerôme.

2. Nous

2. Nous les croïons faits en Occident par un Latin, & non pas par un Grec: Le Latin décrit de la même main à côté du Grec, & les fautes grossieres dans le Grec, en font une preuve incontestable.

3. Il n'y a pas d'apparence que celui qui a fait les additions ou changemens de ce Manuscrit, fût Heretique, parce qu'il ne paroît pas qu'ils soient faits pour appuier quelque Heresie particuliere.

4. Ces additions & changemens ne paroissent pas être de l'invention de l'Auteur de ce Manuscrit, puisque les plus considerables se trouvent dans d'autres monumens.

5. Il n'y a point d'exemple de ces changemens ou additions considerables dans les Manuscrits du Nouveau Testament, qui ont été entre les mains des Peres Grecs, ni dans les autres Manuscrits à l'usage de l'Eglise Grecque.

6. Il y avoit de ces additions & changemens, transpositions, broüilleries dans des Exemplaires de l'ancienne Vulgate Latine, suivant le témoignage de saint Jerôme dans son Epître à Damase; & l'on trouve encore les additions faites à l'Evangile de saint Matthieu de l'Exemplaire de Cantbrige, dans des Manuscrits de l'ancienne Vulgate Latine, dans saint Hilaire & dans quelques autres Peres Latins. Ceci a été prouvé quand nous avons traité de l'Evangile de saint Matthieu.

7. La Version Latine des Exemplaires que nous examinons, n'est point celle qui a été reformée par saint Jerôme, mais une des anciennes Versions Latines Vulgates. Car il y en avoit plusieurs; ou plûtôt les Exemplaires en étoient & sont encore si differens, que ce sont comme autant de differentes Versions.

8. Toutes ces remarques nous donnent lieu de conjecturer avec beaucoup de vrai-semblance, que le Grec des Exemplaires dont il s'agit, a été reformé par celui qui l'a écrit sur l'Exemplaire de la Vulgate Latine qu'il copioit; ou qu'il l'a copié sur quelqu'autre Exemplaire qui avoit été reformé de cette maniere. Cette conjecture est une suite des faits certains dont on convient, & des reflexions que nous venons de faire.

9. Cela supposé, on ne peut pas compter ces varietez comme des differentes leçons d'un Manuscrit Grec, mais seulement comme une reforme, ou plûtôt une corruption du Texte Grec sur une Version peu conforme à l'Original.

10. Quoique tous les Exemplaires de l'ancienne Vulgate n'eussent pas les additions & les changemens qui sont dans le Latin & dans le Grec de cet Exemplaire, il y en avoit neanmoins où ces additions & changemens considerables se rencontroient.

Mais c'est assez faire de reflexions sur ce Manuscrit. Nous ne nous arrêterons point aux autres Manuscrits Grecs du Nouveau Testament, qui se trouvent en assez grand nombre dans les Bibliotheques. Il y en a quelques-uns d'anciens de huit cens ans, d'autres de six cens ans, & de plus récens. Ils sont presque tous faits par des Grecs & à l'usage des Grecs. On y trouve des varietez en grand nombre, mais peu considerables, & qui ne font presque toutes point de differences dans le sens. Cherchons à present les sources de ces varietez, & les moïens de connoître la leçon la plus veritable.

---

§. III.

Sources & occasions des fautes qui peuvent être survenuës dans le Texte Grec du Nouveau Testament.

Les fautes survenuës dans les Manuscrits Grecs du Nouveau Testament, comme dans tous les autres Livres, viennent de deux causes generales; sçavoir de la negligence des Copistes, & de la hardiesse de ceux qui se sont mêlez de reformer les anciens Exemplaires. Mais ces deux causes generales produisent des effets differens qui ont des raisons particulieres. La negligence des Copistes est cause des ômissions & des fautes, & quelquefois même des additions. Les ômissions peuvent arriver par une simple distraction ou inadvertance qui a fait passer au Copiste, des mots ou des phrases entieres. Cela arrive assez souvent à l'égard des particules ou des liaisons. Quand deux periodes de suite commencent ou finissent par les mêmes mots, il arrive encore que les Copistes en peuvent facilement passer une. L'inadvertance des Copistes peut aussi produire la repetition des mêmes mots ou des mêmes phrases; mais alors la faute est aisée à découvrir. Les changemens arrivent par la negligence des Copistes, quand ils prennent ou qu'ils mettent une lettre pour une autre, un mot pour un autre, à cause de la ressemblance des lettres ou des mots, soit dans la figure, soit dans le son. Enfin cette même negligence est cause des additions même considerables, quand ils mettent dans le Texte, des Scholies ou Notes qui étoient en marge dans les Manuscrits qu'ils copient, sans prendre garde que ce sont des Explications qui ne doivent point entrer dans le Texte. Voila les principales raisons des changemens qui peuvent arriver par l'inadvertance des Copistes.

Ceux qui arrivent par la liberté qu'on s'est donnée de reformer le Texte exprés & de propos déliberé, peuvent avoir autant de causes qu'il y a de motifs qui peuvent porter à cette reforme. Voici les principaux que l'on peut remarquer à l'égard des Exemplaires du Nouveau Testament. Il s'est pû faire premierement, que les Heretiques aïent ôté ou changé des Passages contraires à leurs erreurs, ou qu'ils en aïent ajoûté de favorables. Les Ebionites avoient ainsi falsifié Evangile de saint Matthieu, & les Marcionites celui de saint Luc. Mais ces falsifications grossieres ont sauté aussi tôt aux yeux: elles n'ont trompé aucun Catholique, & n'ont point été introduites dans les Exemplaires dont ils se servoient. Il se pourroit faire que quelques autres Heretiques eussent seulement retranché, changé, ou ajoûté quelques Passages fort courts, où cette alteration pouvoit se faire sans qu'elle fût apperçûë facilement. Il y a des Peres qui ont crû en trouver des exemples en quelques endroits du Nouveau Testament; comme quand saint Ambroise accuse les Ariens d'avoir ôté du Chap. 3. de l'Evangile de saint Jean, ℣. 6. ces mots: *Quia Deus Spiritus est*. Quand Socrates reproche aux Nestoriens d'avoir retranché de l'Epître 1. de saint Jean, Chap. 4. ℣. 3. ces paroles: *Tout Esprit qui divise* JESUS-CHRIST, *n'est point de Dieu*. Et d'autres ont accusé les Sectateurs de Macedonius, d'avoir ajoûté dans le Chap. 7. de l'Evangile de S. Jean, vers. 39. cet Adjectif de *Saint*, & d'avoir lû comme il y a presentement dans le Grec: *L'Esprit Saint n'étoit pas encore*, au lieu de, *l'Esprit n'étoit pas encore donné*. Mais ces sortes d'endroits sont en tres-petit nombre, & quand on les examine bien, on voit qu'il est faux ou du moins incertain qu'ils aïent été corrompus par malice, & dans le dessein de favoriser quelque erreur. 2. Il a pû arriver que des Orthodoxes mêmes rencontrant des Passages difficiles qu'ils croïoient contraires à l'Analogie de la Foi, ou aux autres Evangiles, aïent par un zele indiscret reformé ces Passages. C'est ainsi que saint Epiphane remarque que quelques Orthodoxes avoient ôté l'endroit où il est dit que JESUS pleura sur Jerusalem, en saint Luc, chap. 19. vers. 41. parce que cela leur paraissoit indigne de JESUS-CHRIST: d'autres ont ajoûté par le même motif à la Genealogie de JESUS-CHRIST, les Rois que saint Matthieu a passez, afin de la rendre conforme à l'Ancien Testament. Enfin il est assez ordinaire de trouver un Evangeliste reformé sur un autre Evangeliste; & que l'on ait ajoûté ou retranché dans un Evangile, ce qui est ajoûté ou retranché dans un autre. C'est par le même motif (si l'on en croit saint Jerôme) que des hommes prudens ont retranché du vers. 35. du treiziéme Chap. de l'Evangile de saint Matthieu, le nom du Prophete cité en cet endroit, parce que le nom d'Isaïe s'y trouvoit au lieu de celui d'Asaph, & que cette prophetie n'étant point dans Isaïe, ils ont eu peur qu'on ne crût que l'Evangeliste citoit faux. Peut-être aussi que c'est par la même raison qu'au commencement de l'Evangile de saint Marc, Chap. 1. vers. 2. on a retranché le nom *d'Isaïe*, parce que la prophetie qu'il cite, commence par les paroles de Malachie. 3. Il y a eu des Exemplaires où l'on a inseré des Additions tirées des Livres apocryphes, & principalement de l'Evangile des Hebreux dans celui de saint Matthieu. Origenes en rapporte un exemple, en saint Matthieu, Chap. 12. vers. 12. ou l'on trouvoit ces paroles: JESUS *donc dit*, *J'étois infirme à cause des infirmes, j'avois faim à cause de ceux qui ont faim; j'avois soif à cause de ceux qui ont soif.* Nous avons déja parlé de quelques autres exemples de ces Additions tirées des Evangiles apocryphes. 4. Les Critiques ont quelquefois reformé le Texte, parce qu'ils l'ont crû fautif. Ils ont vû un sens qui les choquoit dans le Texte, & qui pouvoit être reformé par le retranchement d'une negation. Ils ont decidé qu'il falloit lire ainsi, & ont corrigé hardiment le Texte sur une simple conjecture. Par exemple dans la premiere Epître de saint Pierre, Chap. 2. vers. 21. il y a dans le Grec que JESUS-CHRIST *se livroit à celui qui juge selon la Justice:* Judicanti se justè, *δικαίως*; parce qu'il étoit choquant de dire que JESUS-CHRIST avoit été jugé par un juste Juge, quelques-uns ont retranché ce mot, & ont mis *injustè*, *ἀδίκως*, pour *justè*. Une cinquiéme sorte d'additions ou de changemens, ce sont des supplémens ou des éclaircissemens qui ne changent point le sens, mais le rendent plus net, où le déterminent. Les Copistes ou les Reformateurs des Exemplaires se sont donnez assez de liberté sur ce sujet, persuadez qu'il suffisoit de conserver religieusement le sens, & qu'ils rendroient service en l'expliquant plus clairement. Mais quelquefois ils se sont trompez, & ont déterminé le Texte par des mots qui y donnent un autre sens, & n'en expriment pas toute l'étenduë & toute la force. Enfin on a quelquefois reformé le Texte, ou sur l'ancienne Vulgate Latine, comme nous avons fait voir des Manuscrits de Cantbrige, ou même sur celle de saint Jerôme, comme quelques Critiques l'ont remarqué de quelques Manuscrits Grecs plus recens.

Voila à peu prés toutes les sources des alterations, changemens, additions, ou ômissions qui ont pû se faire dans les Exemplaires Grecs du Nouveau Testament. Les causes du mal étant connuës, il sera plus facile de le découvrir & d'y apporter remede par des regles de Critique.

§. IV.

§. IV.

Sources des fautes qui peuvent se rencontrer dans le Texte de la Vulgate.

NOus avons prouvé suffisamment dans la premiere Partie de cet Ouvrage, que quand le Concile de Trente a declaré la Vulgate authentique, il ne l'a point préferée aux Originaux (c'est à dire au Texte Hebreu à l'égard de l'Ancien Testament, & au Texte Grec à l'égard du Nouveau) ni déclarée exempte de fautes. Nous y avons aussi montré que quand il y a des varietez entre l'Original & les Versions, le bon sens veut que quand on n'a point de raison particuliere de supposer que l'Original est corrompu & la Version veritable, l'on suive l'Original plûtôt que la Version. Ceci supposé, nous découvrirons en particulier les sources des fautes qui peuvent se rencontrer dans le Texte de la Vulgate du Nouveau Testament.

Premierement toutes les mêmes causes, les mêmes raisons & les mêmes motifs que nous avons apportez des changemens & alterations de l'Original Grec, peuvent avoir lieu dans les Exemplaires des Versions; ainsi si l'on peut les alleguer pour montrer que le Texte Original peut être sujet à des fautes, on peut à plus forte raison les apporter, pour faire voir la même chose de la Version. La negligence des Copistes, la hardiesse des Critiques, & toutes les raisons particulieres qui ont pû porter les uns & les autres à faire cette alteration, conviennent aux Exemplaires de la Version Vulgate, comme à ceux du Texte. Mais outre ces raisons qui sont communes à l'Original & à la Version; il y en a bien d'autres, pour lesquelles la Version peut être sujette à quantité de fautes. Car, 1. l'Interprete Latin n'aïant point été infaillible, il a pû se tromper & mal interpreter le Texte. 2. Il a pû avoir un Exemplaire fautif. 3. Il a pû avoir mal lû dans son Exemplaire. 4. Un mot Grec aïant plusieurs sens, il peut avoir pris celui qui est le moins propre, ou mal déterminé le sens d'une phrase. 5. Il peut avoir ajoûté des choses pour éclaircir le sens, ou rendre le Texte d'un Evangeliste conforme à celui d'un autre. 6. Il a pû y faire des additions tirées des Livres apocryphes. Mais pour passer de la possibilité au fait, il est certain que la Version Vulgate que nous avons, n'est pas differente de celle qui a été reformée par saint Jerôme; si ce n'est qu'il s'y est glissé plusieurs fautes depuis le temps de ce Pere. Or la Version ancienne reformée par saint Jerôme, avoit de l'aveu de ce Pere dans sa Lettre à Damase, tous les défauts que nous venons de marquer. On les reconnoît encore dans les fragmens que nous avons de cette ancienne Version. On dira que saint Jerôme l'a reformée sur le Texte Grec, cela est vrai, quant aux principaux endroits; mais il ne l'a point refaite entierement, & n'a corrigé que les principales differences. Il en a laissé quelques-unes à dessein, pour ne pas changer entierement le Texte. Plusieurs autres peuvent être échappées à sa diligence. Il est certain qu'il y a laissé des endroits qui ne sont point conformes au Grec qu'il lisoit, & qu'il approuvoit. Car on peut prouver par saint Jerôme même, qu'il y avoit quantité d'endroirs où les Exemplaires Grecs dont ce Pere se servoir, étoienr differens de la Vulgate. Enfin il s'est glissé depuis saint Jerôme plusieurs variations dans le Texte Latin de sa Version reformée. On ne peut donc pas soûtenir que la Vulgate soit exempte de fautes, & qu'il la faille toûjours suivre & préferer au Texte Grec.

§. V.

De quelle nature sont les varietez qui se trouvent dans le Texte Grec, & entre le Texte Grec & la Vulgate.

RIen n'est plus faux que l'idée que quelques-uns se pourroient former, que le grand nombre de differences que l'on a remarquées entre les Exemplaires Grecs & entre le Texte Grec & la Vulgate du Nouveau Testament, ruïnent l'autorité des Ecrits sacrez, & sont capables de défigurer ou de corrompre le Texte sacré, à un point quel'on ne puisse plus dire, que nous avons les veritables Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. On convient qu'il y a un tres-grand nombre de varietez dans les Exemplaires Grecs: il ne faut que jetter les yeux sur le Nouveau Testament d'Oxfort pour en être convaincu. Il y a aussi quantité de differences entre le Texte Grec & la Vulgate: elles peuvent monter jusqu'à six cens: mais toutes ces varietez & differences sont peu considerables; ce sont la plûpart ou des fautes visibles des Copistes ou des minuties: ce sont des mots mis les uns pour les autres, ou ômis, ou ajoûtez, ou repetez, une particule de plus ou de moins, un singulier pour un plurier, un pronom pour le nom. Il y en a peu qui changent le sens: il n'y en a point qui contiennent d'erreurs; & enfin toutes ensemble elles ne changent rien à la Doctrine & à l'Histoire de Jesus-Christ & des Apôtres. Si l'on recueilloit avec la même exactitude

tude les differentes leçons des Auteurs profanes, & que l'on eût autant d'Exemplaires differens de leurs Ouvrages; il s'en trouveroit peut-être autant, & il n'y a gueres d'ancienne Version des Ouvrages des Grecs plus conforme à leur Texte, que la Vulgate du Nouveau Testament l'est au Texte Grec. S'ensuit-il de là que nous n'aïons pas les veritables Ecrits de ces Anciens; que nous ne puissions être sûrs de leur Doctrine & des Histoires qu'ils ont rapportées; que leurs Versions soient indignes de foi? c'est ce qui ne peut tomber dans l'esprit d'une personne raisonnable. Pourquoi donc les Incredules voudroient-ils se servir de ce raisonnement pour affoiblir l'autorité des Livres sacrez? Pourquoi cela seroit-il aux simples un sujet de scandale?

Mais entrons dans le détail des varietez qui peuvent être survenuës, soit au Texte, soit à la Version, en suivant les sources & les causes que nous en avons remarquées. On peut s'assûrer premierement, qu'il n'y a plus dans le Texte Grec ni dans la Version, de changemens ou d'additions qui viennent des Heretiques & des Evangiles apocryphes: elles ont été retranchées de nos Textes & de nôtre Version, & ne se trouvent plus dans les Exemplaires Grecs, si ce n'est dans celui de Cantbrige. Il y a peu d'endroits, soit dans le Grec, soit dans la Vulgate qu'on puisse dire avoir été changez ou ajoûtez pour rendre le Texte plus conforme à l'Analogie de la Foi: il y en a aussi tres-peu où l'on ait laissé dans un Evangeliste ce qui y avoit été ajoûté de l'Evangile d'un autre. Saint Jerôme a reformé dans la Vulgate cette confusion qui étoit dans les Exemplaires Latins. S'il y en a encore quelques exemples dans les Exemplaires Grecs, ils sont rares, & se peuvent facilement découvrir. Les changemens faits pour suppléer ou pour éclaircir le Texte, n'alterent point ordinairement le sens, non plus que les corrections faites sur l'ancien Testament. Il n'y a donc que celles qui peuvent avoir été faites dans le Texte Grec, par quelques Critiques trop hardis, qui puissent être de quelque consideration. On avouë qu'il y en a quelques-unes de cette nature dans le Texte; mais il y a des regles pour les connoître. A l'égard des varietez arrivées par la faute des Copistes, pour ce qui regarde le Texte, il y a tres-peu d'additions de scholies inserées dans le Texte, si ce n'est peut-être cette addition à la fin de l'Oraison Dominicale qui se trouve dans le Texte Grec de saint Matthieu, Chap. 6. vers. 3. *Parce que c'est à vous à qui le Regne & la gloire appartiennent dans tous les Siecles des Siecles.* C'étoit apparemment une conclusion que l'on ajoûtoit dans les Prieres aprés *l'Oraison Dominicale*; laquelle aïant été écrite en marge, est passée ensuite dans le Texte. Restent les ômissions ou repetitions ou changemens de mots, fautes plus frequentes; mais qui changent rarement le sens, & sont assez faciles à connoître. Voila à quoi se reduisent les varietez & les fautes du Texte Grec. A l'égard des differences particulieres de la Version Vulgate d'avec le Texte; ou ces differences sont des differences de mots, ou de choses: j'appelle differences de mots, quand l'Interprete a éclairci, paraphrasé, ou expliqué plus au long le Texte: celles-là ne doivent point être comptées pour de veritables differences. Les differences de choses sont ou des additions & ômissions, ou des contrarietez. Les additions ou ômissions ne font rien pour le sens. Il est vrai qu'il faut qu'il y ait dans ces occasions quelque chose d'ajoûté ou d'ômis dans la Version ou dans le Texte: mais cette addition ou ômission ne change rien à la verité de la Doctrine ou de l'Histoire. A l'égard des contrarietez, elles sont ou apparentes ou réelles: les apparentes sont celles qu'il y a moïen d'accorder; les réelles sont celles où il faut necessairement qu'il y ait faute dans le Texte ou dans la Version. Il y a peu de ces sortes de contrarietez entre le Texte & la Version; & quand il s'y en trouve, quoiqu'on doive toûjours être plus porté à préferer le Texte à la Version, neanmoins parce que le Texte peut avoir été corrompu, & que souvent les Exemplaires du Texte varient, il faut examiner la difference par les regles de la Critique, & préferer celui des deux que l'on jugera (tout étant bien consideré) avoir plus de marques & de caracteres de verité.

---

§. VI.

Principes & regles pour juger laquelle on doit suivre des leçons differentes, & quand l'on doit préferer le Grec à la Vulgate, ou la Vulgate au Grec.

LEs principes sur lesquels on peut discerner laquelle des differentes leçons du Texte Grec doit être préferée, & si l'on doit suivre celle du Grec ou celle de la Vulgate, quand il y a quelque contrarieté, se rapportent à quatre chefs: la raison, les témoignages des anciens Auteurs Ecclesiastiques Grecs & Latins, les Manuscrits Grecs & Latins, les Versions, sçavoir l'ancienne & la nouvelle Vulgate, & les autres Versions Orientales. Tout le monde convient de ces principes, il faut donner des regles pour en faire l'application.

La raison ou la Critique est certainement d'un grand usage pour connoître entre plusieurs leçons, celle qui est la plus veritable. Car, 1. Il y a des fautes qui sont visibles, comme des ômissions

ômiſſions d'un mot qui ôtent le ſens, des repetitions d'un même mot, des lettres miſes les unes pour les autres; une perſonne pour une autre; un nombre pour un autre. Il ne faut que ſçavoir un peu de Grec pour connoître ces fautes, & l'on ne doit pas même les compter au nombre des varietez. Il y en a cependant un tres-grand nombre de cette nature dans les Manuſcrits Grecs que l'on a donnez; les voila déja retranchées. 2. La raiſon nous découvre quand il y a des varietez, ſoit entre les Exemplaires Grecs, ſoit entre le Grec & la Vulgate, laquelle des deux leçons s'accorde le mieux avec ce qui précede & ce qui ſuit: il faut alors ſans doute préferer celle qui fait un meilleur ſens. Mais il faut bien prendre garde de ne pas s'y tromper, & de bien diſtinguer ſi le ſens que l'on croit le meilleur & le plus naturel, l'eſt effectivement, & s'il n'y a pas d'autres raiſons qui puiſſent balancer. Les additions ſe découvrent, quand ce qui eſt de plus interrompu, & les ômiſſions, quand ce qui eſt de moins rend le ſens imparfait. Quand de deux mots differens, l'un fait un bon ſens, l'autre en fait un mauvais, il faut s'arrêter à celui qui en fait un bon; & quand ils en font un bon tous deux, il faut avoir recours aux Regles ſuivantes, aux Peres, & aux Manuſcrits. 3. On doit conſiderer laquelle des deux fautes peut s'être gliſſée plus aiſément, en laquelle des deux Langues elle a pû ſe faire plus facilement: ſi c'eſt une faute qui puiſſe venir de la negligence ou de l'inadvertance de l'Interprete: ſi le Copiſte a pû plus facilement ſe tromper dans le Latin que dans le Grec. 4. Si c'eſt une difference qui ne peut être arrivée qu'à deſſein, il faut prendre garde à ce qui aura pû donner lieu à des Cenſeurs trop hardis de corriger mal à propos; quelle raiſon, quel motif ils ont pû avoir pour faire ce changement: ſi c'eſt une addition ou une ômiſſion faite pour ſe conformer à un autre Evangeliſte; ſi c'eſt quelque choſe qui paroiſſoit choquant ou obſcur, que l'on a voulu changer pour y donner un ſens plus clair & moins dur.

Le témoignage des anciens Auteurs Eccleſiaſtiques Grecs & Latins, eſt d'un grand poids pour faire connoître la veritable leçon. Il eſt ſans doute, que comme ils ont été plus prés des ſources, ils les ont plus pures: les citations qu'ils font des Paſſages de l'Ecriture, font connoître de quelle maniere ils liſoient de leur temps dans les Exemplaires. Il eſt vrai qu'il ſe peut faire que les Copiſtes, ou ceux qui ont fait imprimer leurs Ouvrages, aïent changé quelques endroits pour les reformer ſur les Exemplaires de leur temps, mais cela eſt tres-rare. On a conſervé dans les Peres Latins les termes mêmes des Paſſages qu'ils citent: Or ſoit qu'ils les euſſent traduits eux-mêmes ſur le Grec, ſoit qu'ils les euſſent tirez de la Verſion commune de leur temps, c'eſt une preuve certaine de la maniere dont ils liſoient. On trouve auſſi dans les Commentateurs Grecs des differences dans les citations qui nous font connoître qu'on ne les a pas changées. Ainſi ce principe eſt le meilleur & le plus certain ſur la matiere; en voici l'application. 1. Quand les Auteurs anciens Grecs & Latins conviennent d'une leçon, il la faut ſuivre à moins que l'on n'ait des raiſons bien fortes pour la leçon contraire: ſoit que le plus grand nombre des Exemplaires Grecs s'accordent avec la leçon autoriſée par les Anciens, ſoit qu'ils ne s'y accordent pas, ſoit qu'elle ſoit dans le Grec, ſoit qu'elle ſoit dans le Latin: car l'autorité des Peres anciens, eſt préferable à tous les Manuſcrits poſterieurs. 2. Quand les Peres Grecs ſont pour une leçon, & les Latins communément pour une autre; il faut préferer celle des Grecs, particulierement ſi elle ſe trouve dans les Exemplaires Grecs les plus correcets. Car l'ancienne Verſion des Peres Latins aïant été pleine de fautes, il ne faut pas beaucoup s'y arrêter, & la Vulgate étant poſterieure aux premiers Peres Grecs, & aux Exemplaires dont les Peres Grecs qui vivoient du temps de ſaint Jerôme ſe ſont ſervis, ne doit pas être préferée au Texte Grec de ce temps-là. 3. Si une partie des Peres Grecs liſent d'une maniere, & les autres d'une autre, il faut avoir recours aux autres regles, & aux autres ſecours pour découvrir la verité; mais préferer toûjours autant qu'on peut, les plus anciens aux modernes.

Les Manuſcrits Grecs & Latins ſont de bien moindre autorité que les Peres, car aucun n'eſt ſi ancien que les premiers Peres; les plus anciens qui ſont en petit nombre, n'étant que de mille ans ou environ: ils doivent être neanmoins d'une grande conſideration, & ſervir beaucoup pour la correction du Texte, particulierement quand il y a variation dans les Peres, ou qu'on ne trouve point de citations dans leurs Ouvrages qui donnent de lumieres pour ſe déterminer. Je ne doute pas que ſi tous les Exemplaires Grecs, ou la plus grande partie, & les meilleurs étoient pour une leçon, on ne dût la préferer, s'il n'y avoit point d'autre raiſon, à une leçon autoriſée par les Peres Latins & par la Vulgate. Quand il y a du partage entre les Manuſcrits, il faut ſuivre les plus anciens & les plus correcets: Quand il n'y a qu'un petit nombre de Manuſcrits Grecs pour la leçon de la Vulgate, il faut ſuivre la leçon autoriſée par le plus grand nombre & par les meilleurs Manuſcrits. Il y a bien des differences de la Vulgate autoriſées par quelques Manuſcrits Grecs, mais il y en a qui ne ſont appuïées d'aucun Manuſcrit Grec, & d'autres qui ne ſont appuïées que d'un, de deux, ou de trois ou de quatre Manuſcrits. Il y en a même

même peu qui soient autorisées d'un grand nombre de Manuscrits Grecs. Alors si l'on n'a point d'autre raison forte pour suivre la Vulgate, on ne doit pas le faire.

Les Versions sont le principe le plus incertain pour connoître la veritable leçon du Nouveau Testament: car l'ancienne Version Latine Vulgate étoit pleine de fautes, comme saint Jerôme l'a remarqué, & il a fallu que ce Pere l'ait reformée sur le Texte Grec. Cette Version reformée, n'est pas encore exempte de fautes. Entre les Versions Orientales, il n'y a que la Syriaque qui soit de quelque consideration, toutes les autres étant faites sur celle-là: elle peut être de quelque usage, mais il ne faut pas toûjours s'y arrêter. L'Anglo-Saxone est faite sur l'ancienne Vulgate. Enfin la regle ordinaire est de ne pas reformer l'Original sur les Versions, mais les Versions sur l'Original. Cependant on peut faire usage des Versions; & voici comment. Si l'on trouve l'ancienne Version Vulgate & les Versions Orientales conformes au Texte Grec, ou à une telle leçon du Texte Grec, cela donne du poids à cette leçon: si l'on trouve que saint Jerôme ait lû comme il y a dans les Exemplaires Grecs, & non pas comme dans nôtre Vulgate; c'est une preuve que le Texte Grec n'est pas corrompu, & que la faute est plûtôt dans la Version: si la Vulgate au contraire se trouve conforme aux autres Versions & aux citations des anciens Peres Grecs, quoique differente du plus grand nombre d'Exemplaires Grecs que l'on a presentement, il ne faut point faire de difficulté de la préferer au Texte Grec Vulgaire. Voilà des regles dont il ne sera pas difficile de faire l'application, pour connoître, de plusieurs leçons des Exemplaires Grecs, celle que l'on doit suivre, & quand on doit préferer le Grec à la Vulgate, ou la Vulgate au Grec.

---

§. VII.

De la Langue Hellenistique.

Quoique la question touchant la Langue Hellenistique soit devenuë fameuse par le nom & la reputation des grands Hommes qui l'ont traitée; on peut dire neanmoins que rien n'est plus aisé que d'expliquer ce qu'on en doit penser, & de faire cesser toutes les disputes qui ont été agitées sur ce sujet avec beaucoup de chaleur. Il est parlé dans le commencement du sixiéme Chapitre des Actes des Apôtres, du murmure qui s'éleva entre les *Hellenistes* & les *Hebreux*, sur ce que les premiers se plaignoient que leurs Veuves étoient méprisées dans les distributions des aumônes; il faut necessairement que les uns & les autres fussent des Juifs convertis, puisque l'Evangile n'avoit point encore été annoncé à aucun des Gentils. Il est encore parlé des Juifs *Hellenistes*, contre lesquels saint Paul disputoit, Act. 9. ℣. 29. aussi saint Chrysostome, Theodoret & Oecumenius remarquent que les *Hellenistes* & les *Hebreux* sont de deux sortes de Juifs. Les premiers sont appellez *Hellenistes*, parce qu'ils parloient Grec, & les autres *Hebreux*, parce qu'ils parloient la Langue Hebraïque ou Caldaïque. Les premiers étoient répandus dans les Villes de Gréce, de Syrie, d'Asie, d'Egypte, & les autres demeuroient à Jerusalem, ou dans la Palestine & à Babylone, où l'on parloit encore Caldaïque.

C'est de-là qu'est venu le nom de Langue Hellenistique: l'on ne peut pas dire neanmoins que ce fût à proprement parler la Langue des Juifs Hellenistes: car il y en avoit qui parloient bien Grec, & qui étoient peu versez dans la Langue Hebraïque ou Syriaque. Mais ceux d'entre eux qui s'étoient appliquez davantage à l'étude de la Bible Hebraïque, s'accoûtumoient au tour des phrases Hebraïques, & le suivoient; principalement dans les Versions, ou dans les Explications des Livres sacrez écrits en Hebreu, & les Juifs Hebreux qui sçavoient le Grec, retenoient des manieres de parler de leur Langue naturelle: ainsi les uns & les autres tomboient dans des Hebraïsmes, en parlant ou en écrivant en Grec. C'est à ce Grec mêlé d'Hebraïsmes, que quelques-uns ont donné le nom de *Langue Hellenistique*. Les Septante ont les premiers inseré dans leur Version, des manieres de parler Hebraïques. Les Evangelistes & les Apôtres qui étoient tous Hebreux, à l'exception de S. Luc qui étoit Helleniste, ont aussi emploïé quantité de ces phrases Hebraïques qui leur étoient naturelles, ou auxquelles ils étoient accoûtumez. Il y a de ces Hebraïsmes dans les Livres Juifs écrits en toutes sortes de Langues. Voila en peu de mots tout le mystere de la Langue Hellenistique, qui n'est point une Langue, ni même une Dialecte particuliere, mais seulement un Grec mêlé d'Hebraïsmes, de Caldaïsmes ou de Syriacismes. Or on ne peut douter qu'il n'y en ait plusieurs dans le Nouveau Testament; on peut donc dire qu'il est écrit en Langue Hellenistique. Toutes les questions incidentes que l'on forme sur ce sujet ne servent de rien pour la décision de la question principale, qui n'est à proprement parler qu'une question de nom assez inutile, quoiqu'il ne le soit pas pour bien entendre le Texte du Nouveau Testament, de remarquer les Hebraïsmes qui s'y rencontrent.

CHA-

CHAPITRE IV.

Des Versions du Nouveau Testament.

§. I.

Des Versions Latines du Nouveau Testament. De l'ancienne Vulgate, de la nouvelle Vulgate, & des Versions modernes.

LA lecture du Nouveau Testament étant encore plus necessaire à tous les Chrétiens, & en general & en particulier, que celle de l'Ancien, il ne faut pas douter que dès le commencement de l'établissement des Eglises d'Occident, on ne l'ait traduit & lû communément en Latin dans les Eglises Latines. Comme le Grec étoit neanmoins assez commun, plusieurs se sont mêlez de le traduire, ou d'ajoûter, ou de changer aux Traductions déja faites. Cette multiplicité & varieté des Versions Latines de l'Ecriture Sainte, attestée par saint Jerôme & par saint Augustin, étoit beaucoup plus grande dans le Nouveau que dans l'Ancien Testament; comme la varieté des citations des Peres & des anciens Exemplaires Latins le font connoître. On ne peut donc pas douter qu'il n'y eût une Version plus commune que les autres appellée l'*Italique*, ou la *Vulgate:* mais les Exemplaires de cette Version même étoient & sont encore si differens, que ce sont presque autant de Versions differentes. Le Pere Martianay nous en fournit un exemple dans l'Evangile de saint Matthieu, qu'il nous a donné depuis peu sur deux Manuscrits anciens de huit cens ans: car il y a tant de difference entre ces deux Manuscrits, que ce sont presque deux Versions differentes, & si on les compare avec la Version du Manuscrit de Cantbrige & avec les citations des Peres anciens, on y trouvera quantité de differences par tout. Si l'on confere aussi la Version Latine des Epîtres de S. Paul qui est dans le Manuscrit de la Bibliotheque du Roy & dans celui de l'Abbaïe de saint Germain des Prez, avec le Texte qui est dans les Commentaires de l'Ambrosiastre & de Pelage, on y trouvera beaucoup de difference.

Saint Jerôme n'entreprit point de faire de nouvelle Version du Nouveau Testament, mais seulement de reformer l'ancienne sur le Texte Grec: *Novum Testamentum Græcæ fidei reddidi*, dit-il dans le Catalogue de ses Ouvrages; ce qui en general comprend non seulement les Evangiles, mais aussi les autres Livres du Nouveau Testament. Il cite même dans son Epître à Marcelle les Epîtres de saint Paul, en parlant de sa nouvelle Edition du Nouveau Testament. Il explique plus au long de quelle maniere il a fait cette correction dans sa Lettre au Pape Damase, dont nous avons déja rapporté les paroles. Il s'est contenté de corriger les endroits qui faisoient une difference de sens, pour ne pas changer entierement le Texte Vulgaire. Il a aussi remarqué dans ses Commentaires sur le Nouveau Testament diverses fautes qui étoient dans l'ancienne Vulgate. Il est certain que nôtre Vulgate d'apresent est differente de l'ancienne Italique, & que l'on y trouve la plûpart des choses que saint Jerôme avoit reformées dans la Version commune de son temps. Il faut toutefois avoüer qu'il y a dans les Commentaires de saint Jerôme plusieurs Passages que ce Pere veut qu'on lise d'une autre maniere qu'ils ne sont dans nôtre Vulgate. Ce qui a fait croire à quelques-uns que nôtre Vulgate n'étoit pas la Version reformée de S. Jerôme, mais un autre Ouvrage d'un autre Auteur. Cette opinion pourroit avoir quelque vrai-semblance, si l'on sçavoit qu'il y eût quelque Auteur qui eût travaillé depuis S. Jerôme à un pareil Ouvrage: or c'est ce qu'il seroit difficile de trouver. D'où vient donc que nôtre Vulgate n'est pas entierement conforme à la Version que saint Jerôme croïoit que l'on devoit corriger? En voici deux raisons: La premiere, qu'il n'a pas corrigé dans la Version tous les endroits qu'il jugeoit meriter correction, soit qu'ils aïent échappé à sa diligence, soit qu'il les ait laissés exprès pour ne pas apporter trop de changement au Texte. La seconde, c'est la negligence des Copistes de la Version de S. Jerôme, & la liberté que se sont donnée les Correcteurs de la reformer. C'est de-là que sont venuës des varietez dans les Exemplaires & dans les Editions de la Vulgate Latine, qui sont en assez grand nombre. La reforme du Texte du Nouveau Testament par saint Jerôme, trouva quelques Contradicteurs; mais elle n'en eut pas tant que sa nouvelle Version de l'Ancien Testament. Saint Augustin qui n'approuva pas d'abord celle-ci, loüa tout à fait l'autre entreprise. Nous " rendons de grandes actions de graces à Dieu, " (lui dit-il dans la Lettre qu'il lui écrit qui est celle où il blâme sa nouvelle Version sur le Texte Hebreu, & la soixante & dixiéme dans la derniere Edition) de l'Ouvrage dans lequel " vous avez traduit l'Evangile du Grec: parce " qu'il n'y a rien qui nous fasse de la peine aprés " l'avoir conferé avec le Grec: & que si quelque " Contradicteur veut soûtenir l'ancienne fausseté, " il sera facilement instruit ou refuté, quand on " lui produira les Manuscrits. S'il y a quelque " chose qui puisse arrêter, ce qui est très-rare, qui " est l'homme assez dur pour ne pas pardonner "

„ des fautes dans un Ouvrage si utile, que l'on „ ne peut loüer autant qu'il le merite. Il s'est aussi servi utilement de la Version reformée par saint Jerôme. Cependant l'ancienne Vulgate a demeuré encore quelque temps dans l'usage commun des Eglises: mais peu à peu elle a été reformée sur celle de saint Jerôme: Et enfin celle-ci est devenuë non seulement la plus commune, mais aussi la seule usitée, aussi bien pour le Nouveau Testament que pour l'Ancien. Cela n'a pas empêché que dans les derniers temps, des particuliers n'aient entrepris de faire de nouvelles Versions Latines du Nouveau Testament, ou de reformer la Vulgate sur le Texte Grec. Laurent Valle conçût le premier ce dessein, & il l'auroit executé, si le Pape ne l'en eût empêché. Il se contenta de faire des observations Critiques sur l'ancien Interprete; dans lesquelles il remarque les endroits où il croit qu'il n'a pas rendu la proprieté des mots, ni suivi le sens, ou qu'il a emploié des termes barbares. Jacques le Févre d'Estaples composa une nouvelle Version des Epîtres de saint Paul, qu'il fit imprimer à côté de la Vulgate avec ses Commentaires à Paris en 1531. Il fut attaqué sur sa Version par Lopez Stunica. Mais Erasme est le premier qui ait travaillé à une nouvelle Version Latine du Nouveau Testament entier, & qui ait executé ce dessein avec succés. Il la dédia à Leon X. & la fit imprimer à Bâle en 1516. Il la retoucha depuis, & la fit imprimer de nouveau en 1518. avec un Bref de Leon X. qui fait l'éloge de sa Version. Quelque sévere que soit l'Inquisition, principalement à l'égard des Livres d'Auteurs qui sont d'ailleurs suspects, elle ne trouva rien à redire à la Version d'Erasme, comme il est remarqué dans la Préface du Nouveau Testament imprimé à Anvers en 1616. avec permission des Superieurs, qui porte pour Titre: *Novum Jesu Christi Testamentum complectens præter Vulgatam Guidonis Fabricii è Syriaco, & Benedicti Ariæ Montani Translationes, insuper Desiderii Erasmi auctoris damnati Versionem permissam.* Voici ce qui est dit dans cette Préface qui est du Censeur des Livres de la Version d'Erasme, appellée dans ce Titre, *Version permise d'un Auteur „ condamné.* Rien n'empêche qu'on ne puisse „ recommander sérieusement la Version de Di- „ dier Erasme de Rotterdam. Plût à Dieu que l'on „ en pût dire autant de ses autres Ouvrages.... „ Pour cette Version-ci, elle a été jugée si ex- „ cellente par tous les sçavans, que l'Inquisition „ generale du Roïaume d'Espagne n'y a rien „ trouvé qu'il fallût corriger ou retrancher, & „ quoiqu'elle interdise tous les Livres des Au- „ teurs de la premiere classe, elle permet nean- „ moins que cette Version d'Erasme du Nouveau Testament soit entre les mains de tout „ le monde, en l'appellant une Version permi- „ se d'un Auteur condamné. Ce Censeur ajoû- „ te, que quatre celebres Docteurs en Theologie, qu'il nomme, en avoient porté le même jugement. Nonobstant l'approbation du Pape, Erasme eut de violens Adversaires à combattre. Stunica & Sutor écrivirent rudement contre lui, & il fut obligé de leur répondre. Quoique l'on ne puisse pas dire que sa Version soit exempte de fautes, il faut avoüer que c'est un fort bel Ouvrage. Pagninus a joint à sa Version du Nouveau Testament sur l'Hebreu, une Version du Nouveau Testament sur le Grec. Il s'en faut bien que sa Version égale celle d'Erasme. Elle se trouve dans la Bible de Pagninus de l'an 1528. Arias Montanus en a fait une interlineaire & litterale, qui ne peut guetes être d'usage que pour ceux qui veulent apprendre le Grec. La Version de Leon Juda est plus élegante & plus libre, mais neanmoins assez exacte. Pour celle de Sebastien Châtillon, nous n'ajoûterons rien à ce que nous avons dit du caractere de la Traduction de cet Auteur, tout à fait opposé à celui qui convient à une Version de l'Ecriture-Sainte. La Traduction de Theodore de Beze est celle qui est la plus estimée parmi les Protestans. Il faut avoüer qu'il y a bien du travail & de l'érudition dans l'Ouvrage de Beze; quoiqu'il ait affecté quelquefois de se servir de certains termes inusitez, & de s'abstenir d'autres qui sont consacrez par l'usage. Sa separation de l'Eglise, & l'Heresie dans laquelle il étoit engagé, peuvent aussi le rendre suspect aux Catholiques: mais cela n'empêche pas qu'ils ne s'en puissent servir utilement, comme autrefois Origenes & saint Jerôme, & quelques autres Auteurs Ecclesiastiques se sont servis des Versions de Theodotion, d'Aquila, & de Symmaque Heretiques Judaïsans; quoiqu'on les soupçonnât (comme saint Jerôme le remarque dans sa Préface sur Job) d'y avoir obscurci les Mysteres de JESUS-CHRIST. Jean Piscator a copié la Version de Beze, mais il l'a changée en quelques endroits. Les Catholiques modernes ne se sont point appliquez à faire de nouvelles Versions du Nouveau Testament, & se sont servis de la Vulgate declarée authentique par le Concile de Trente. Mais cela ne les a point empêchés de marquer dans leurs Notes & dans leurs Commentaires, les differences du Grec & les fautes qu'ils ont crû trouver dans la Vulgate.

§. II.

§. II.

Des Versions Orientales du Nouveau Testament.

DE toutes les Versions Orientales du Nouveau Testament, la Syriaque est constamment la plus ancienne. Elle n'est pas neanmoins de l'antiquité que quelques-uns se sont imaginée. Je ne crois pas que personne veüille soûtenir qu'elle soit de saint Marc, comme les Syriens l'assûrent. Il y a même lieu de douter si elle est plus ancienne que le cinquiéme ou le sixiéme Siecle. Car l'on y trouve l'addition à l'Oraison Dominicale, qui est dans la Liturgie des Grecs, & où il est parlé de la fraction du Pain, on a mis le nom d'*Eucharistie*, au lieu de celui de *Pain*; ce qui ne sent pas la premiere antiquité. Cette Version a été faite certainement sur le Grec, quoiqu'il y ait en quelques endroits des differences d'avec le Texte du Grec vulgaire. On ne trouve point dans la plûpart des Manuscrits Syriaques l'Histoire de la Femme adultere. Les Anglois l'ont supplée sur un Manuscrit d'Usserius. Le Passage de la Trinité de la premiere Epître de saint Jean, ne s'y trouve pas non plus, & Tremellius est le premier qui l'a suppléé en le traduisant du Grec en Syriaque. La plûpart des Manuscrits n'ont aussi que trois Epîtres Catholiques. Pocoke a le premier fait imprimer à Leiden en 1630. les quatre autres en Syriaque sur un Manuscrit d'Angleterre. L'Apocalypse a été donnée par Loüis de Dieu en 1627. La premiere Edition du Nouveau Testament en Syriaque, est celle d'Albert Widmanstadius sur un Manuscrit apporté par un Prêtre de Merdin, envoïé par Ignace Patriarche des Jacobites. Elle parut à Vienne en 1562. Tremellius en fit une seconde Edition, mais en caracteres Hebreux, & la publia avec une Version Latine à Genéve en 1569. Elle a été mise dans la Bible Polyglotte de Philippe II. imprimée à Anvers en 1571. en caracteres Hebreux & Syriaques, par les soins du Sieur le Févre de la Boderie, qui en fit une Edition particuliere en caracteres Hebreux à Paris en 1584. comme on en avoit fait une à Anvers en 1575. Martin Trostius fit imprimer en 1621. une nouvelle Edition du Nouveau Testament Syriaque en caracteres Syriaques, avec une interprétation Latine au bas des pages. Enfin Gilles Gutbinus la publia en plus petits caracteres à Hambourg en 1663.

Les Versions Arabes du Nouveau Testament ne sont ni anciennes ni correctes. Erpenius nous en a donné une du Nouveau Testament entier sur un Manuscrit écrit par un Cophte en 1171. Elle a été imprimée à Leiden en 1616. Il y avoit déja une autre Version Arabe des Evangiles imprimée à Rome avec une Version Latine en 1591. que Gabriël Sionite a inserée dans les Polyglottes de Paris. Toutes ces Versions ont été faites sur le Cophte ou le Syriaque, & non pas sur le Grec.

La Version Ethiopienne du Nouveau Testament, a aussi été faite sur le Syriaque. Les quatre Evangiles, l'Apocalypse, les sept Epîtres Canoniques, l'Epître aux Hebreux furent imprimez à Rome en 1548. Ensuite on imprima les treize autres Lettres de saint Paul. L'Auteur de ces Editions se nomme Tesphasion, Moine du Mont-Liban, qui fut aidé par Gantier Aretin, & par Marianus Victorius. Leur Exemplaire Ethiopien étant imparfait, ils suppléerent plusieurs choses sur le Latin principalement dans les Actes des Apôtres. C'est cette Version qui est dans les Polyglottes d'Angleterre.

On n'a point d'Edition du Nouveau Testament en Cophte. Il y en a des Manuscrits dans la Bibliotheque du Roi. On a deux Versions imprimées du Nouveau Testament en Persan. L'une plus récente donnée par Abraham Weloke, & imprimée à Londres. L'autre quelque peu plus ancienne, a été donnée dans les Polyglottes d'Angleterre sur un Manuscrit de 1341. Elle a été faite sur la Version Syriaque, & elle est pleine de paraphrases & d'explications. Uscan a fait imprimer un Nouveau Testament en Armenien à Amsterdam en 1664. La Version Anglo-Saxone ou ancien Goth donnée par M. Maréchal, & imprimée à Dordrecht en 1665. est faite comme nous avons déja remarqué, sur l'ancienne Version Vulgate, & l'on y trouve les additions qui sont dans le Manuscrit de Cantbrige. Les Moscovites ont un Nouveau Testament en leur Langue, imprimé à Ostrovie en 1581. La Version du Nouveau Testament en Grec vulgaire faite par Maxime, imprimée à Genéve en 1638. n'est d'aucune autorité, étant faite par un homme qui étoit gagné par les Calvinistes, & à leur instigation. Nous n'avons rien à ajoûter touchant les Versions du Nouveau Testament en Langue vulgaire, à ce que nous en avons dit dans la premiere Partie de cet Ouvrage.

CHAPITRE V.

De la division du Nouveau Testament, en Titres & Chapitres.

LA division des quatre Evangiles en parties, est beaucoup plus ancienne que celle des autres Livres de la Bible. Eusebe dans sa Lettre à Carpianus, & dans ses dix Canons des Evangiles, s'est servi de petites sections, pour marquer par combien d'Evangelistes, & en quels endroits une même chose étoit rapportée. C'est là apparemment l'origine de la division des Evangiles, en sections ou capitules que l'on marquoit en marge, afin que les Canons fussent de quelque usage. S. Epiphane & Césaire frere de saint Gregoire de Nazianze, font mention de ces sections & de ces capitules des Evangiles, conformément à la division d'Eusebe, en onze cens soixante & douze. Mais outre cette division des Evangiles, il y en a eu une autre en de plus grandes parties appellées Titres, parce qu'on mettoit en tête de chaque Livre les argumens de chacune de ses parties, dont la distinction étoit marquée en marge par le chiffre qui y répondoit dans la Table. Ces Titres sont plus anciens chez les Latins que chez les Grecs. Saint Jerôme parlant des Commentaires sur les Evangiles de Fortunatien d'Afrique, Evêque d'Aquilée, qui florissoit sous Constantin, dit qu'ils avoient des Titres. *Fortunatianus natione Afer Aquileiensis Episcopus Imperante Constantino in Evangelia titulis ordinatis, brevi & rustico sermone scripsit Commentarios.* On voit ces Titres dans les Commentaires de saint Hilaire sur saint Matthieu, divisés en Canons ou Capitules. Juvencus a aussi suivi cette division de l'Evangile en Titres ou Chapitres. Mais ces divisions des Latins ne sont pas uniformes. Saint Jerôme ne s'est point servi de ces Titres ou Capitules, & a suivi dans sa Version reformée la division des Canons d'Eusebe en Sections: mais quoique ces Titres ne fussent pas de saint Jerôme, & qu'il ne les eût pas retenus, toutefois comme ils étoient communs dans les Exemplaires de l'ancienne Vulgate, on les a conservez dans les Copies de la Version de saint Jerôme. Les Grecs ont aussi depuis admis ces divisions en Titres, comme Suidas l'a remarqué. Leurs Titres étoient differens des Capitules, en ce que les Titres contenoient plus de matieres. Saint Matthieu avoit 68. Titres & 355 Capitules. Saint Marc 49. Titres & 236. Capitules. Saint Luc 83. Titres & 342. Capitules. S. Jean 18. Titres & 232. Capitules. Dans le Manuscrit d'Alexandrie ou de Thecle, les Evangiles sont ainsi divisez en Titres ou Chapitres, κεφάλαια, & subdivisez en Sections τίτλοι, conformes aux Canons d'Eusebe. Celui du Vatican n'est pas partagé de la même maniere, mais a seulement en marge des chiffres rouges qui font diverses sections, quoique non separées, & differentes de celles des Canons d'Eusebe; car l'Evangile de saint Matthieu en a 150. Celui de saint Marc 62. Celui de saint Luc 152. Celui de saint Jean 80. L'Epître de saint Jacques 9. La premiere de saint Pierre 8. La premiere de saint Jean 11. Les quatorze Epîtres de saint Paul qui sont toutes sous un même chiffre courant, 93. en tout. Cette division est particuliere à ce Manuscrit, & l'autre est la plus commune dans les Manuscrits Grecs.

Dans le commencement il n'y a eu que les Evangiles partagez en sections, à cause de la necessité de faire une concordance des quatre, ce qui ne se pouvoit executer sans chiffres. Mais dans la suite on a fait la même chose à l'égard des autres Livres du Nouveau Testament. Voici ce que nous en apprend un Auteur donné depuis peu par Alexandre Zacagnius Garde de la Bibliotheque Vaticane. C'est un nommé Euthalius Evêque en Egypte qui vivoit dans le cinquiéme Siecle, qui a fait une Edition des Epîtres de saint Paul & des Epîtres Canoniques. Cet Auteur dit dans la Préface de cet Ouvrage, que la division des Epîtres de saint Paul en Capitules avoit été faite sous le Consulat d'Arcadius pour la quatriéme fois, & d'Honorius pour la troisiéme (c'est à dire en 396.) par un Syrien dont le nom est inconnu. Euthalius se servit de cette division pour faire une Edition des Epîtres de saint Paul, & fit une division des Actes de Apôtres. Il étoit encore jeune quand il acheva cet Ouvrage. Mais ensuite sur la fin de sa vie il entreprit de partager aussi les Epîtres Canoniques à la priere d'Athanase Archevêque d'Alexandrie, qui succeda à Pierre Mongus dans le Siege de cette Eglise l'an 490. Ces deux Ouvrages nous ont été donnez par Zacagnius en 1698. avec plusieurs autres Monumens anciens tirez de la Bibliotheque Vaticane. Cette division a été reçûë depuis par les Grecs. C'est celle dont se sert Oecumenius.

On a enfin divisé le Texte du Nouveau Testament comme celui de l'Ancien, en Versets. Hesychius est Auteur de cette division parmi les Grecs. Les Manuscrits de l'ancienne Vulgate sont aussi divisez en Versets aussi-bien que les Manuscrits de la Version de saint Jerôme, & même les Manuscrits Grecs qui ne sont pas de la premiere antiquité. Le Pere Martianay a donné une Table de ce que chaque Livre contenoit de Versets suivant ces differentes divisions, qui ne sont pas si éloignées les unes des autres, que celles des Livres de l'Ancien Testament.

La

La division presente du Nouveau Testament en Chapitres, est de Hugues le Cardinal, & la distinction des Versets, est de Robert Estienne, qui a suivi celle des Manuscrits Grecs quand il les a trouvés divisez en Versets.

CHAPITRE VI.

Des Livres apocryphes du Nouveau Testament.

Les Livres apocryphes du Nouveau Testament sont de deux sortes. Les uns sont des Ouvrages d'Auteurs Orthodoxes qui n'ont rien de méchant; les autres sont des Ecrits supposez par les Heretiques pour autoriser leurs erreurs. Les premiers sont ou des Livres supposez à des Auteurs dont ils ne sont point, comme la Lettre de Jesus-Christ au Roi Agbare: ou des Ouvrages anonymes, comme les Evangiles selon les Hebreux & les Egyptiens; ou enfin des Ecrits qui sont effectivement des Auteurs dont ils portent le nom, mais qui n'ont point été reconnus pour Canoniques par l'Eglise, quoique quelques-uns les aïent crûs tels: comme l'Epître de saint Barnabé, le Livre du Pasteur d'Hermas, & la premiere Epître de saint Clement aux Corinthiens, que quelques Anciens ont cités comme des Livres de l'Ecriture-Sainte.

§. I.

De la Lettre de Jesus-Christ *au Roi Agbare: & de celle d'Agbare à* Jesus-Christ.

Entre les monumens qui devroient être mis au rang des Livres Canoniques, s'ils étoient de l'Auteur dont ils portent le nom, il n'y en a point qui le fût plus certainement que la Lettre de J. C. au Roi Agbare, s'il étoit constant qu'elle fût de Nôtre Seigneur. Car comme personne ne peut douter de la certitude & de la verité de ce qu'il a dit & écrit, la Doctrine & les Ecrits des Apôtres n'étant infaillibles, que parce qu'il les a instruits; en quelle veneration ne devroit point être parmi les Chrêtiens une Lettre qu'il auroit écrite lui-même, s'il étoit certain qu'elle fût de lui? Mais non seulement il n'est pas certain qu'elle soit de lui, il est même tres probable que c'est une piece supposée, & qui ne merite aucune créance. Voici ce qui en est.

Eusebe rapporte dans le Chapitre treiziéme du premier Livre de son Histoire, qu'un Roi d'Edesse *a* nommé Agbare, *b* aïant oüi parler des miracles de J. C. lui écrivit pour le prier de le guerir d'une maladie dont il étoit affligé: Que J. C. ne fit pas pour lors ce qu'il demandoit de lui; mais qu'il lui récrivit une Lettre, dans laquelle il lui promettoit de lui envoïer un de ses Disciples pour le guerir; & enfin que l'Apôtre saint Thomas lui envoïa aussi-tôt aprés la Resurrection de J. C. Thadée l'un des soixante & douze Disciples, qui accomplit la promesse que Nôtre Seigneur lui avoit faite de le guerir, & le convertit lui & sa famille. Eusebe établit cette Narration sur les Lettres de J. C. & d'Agbare, tirées des Archives de l'Eglise d'Edesse, qu'il rapporte traduites du Syriaque en Grec. Cependant il y a apparence qu'Eusebe a ajoûté foi trop legerement aux Memoires qu'on lui avoit donnez; & il est probable, que ces Lettres sont supposées, & que toute cette Histoire est faite à plaisir. Car premierement, qui peut s'imaginer que le Roi d'Edesse sur le simple recit qu'on lui avoit fait des miracles de J. C. lui ait parlé comme un homme persuadé de sa Divinité, & instruit de sa Religion? *Aïant oüi parler*, lui dit-il, *des miracles que vous faites, je suis persuadé, que vous êtes Dieu, ou Fils de Dieu.* Qui ne voit que ces paroles ne peuvent avoir été écrites que par un homme persuadé & instruit du Christianisme, qui fait parler Agbare à peu prés comme il parleroit lui même? Ce qu'on fait dire ensuite à ce Roy, *Qu'aïant appris que les Juifs le calomnioient, & lui vouloient faire du mal, il l'invitoit de venir dans sa Ville, laquelle quoique petite, seroit suffisante pour eux deux*, fait encore voir la fausseté de cette Lettre. Car qui croira qu'un Roy offre tout d'un coup la moitié de son Roïaume à un homme qu'il ne connoît pas?

Il n'est pas plus difficile de découvrir la supposition de la Lettre attribuée à Jesus-Christ; elle commence par ces mots: *Vous êtes heureux, Agbare, d'avoir crû en moi sans m'avoir vû; car il*

a *d'Edesse.*] C'est une Ville celebre, située au de-là de l'Euphrate, entre la Syrie & la Mesopotamie.

b *Nommé Agbare.*] D'autres lisent *Abgare*, & il est ainsi nommé dans quelques Medailles anciennes. Il y a dans les Manuscrits les plus corrects *Agbare*, & c'est le son Arabe.

c *Que*

il est écrit de moi, que ceux qui me verront, ne croiront point en moi, afin que ceux qui croïent en moi sans me voir, reçoivent la vie éternelle. Où ces paroles sont-elles écrites? Ne voit on pas que celui qui a fait cette Lettre, fait allusion aux paroles de J. C. à saint Thomas: *Heureux ceux qui n'ont point vû, & qui ont crû?* Paroles qui n'ont été dites par J. C. qu'aprés sa Resurrection, & qui n'ont été écrites que long-temps aprés, ce qui fait voir manifestement la supposition de cette Lettre.

L'Histoire qui est rapportée ensuite de ces deux Lettres, & tirée des mêmes Archives, n'est pas moins fabuleuse. On dit que l'Apôtre Judas, qu'on appelle aussi Thomas *c*, envoïa l'Apôtre Thadée, l'un des septante Disciples au Roy Agbare: que ce Roy aïant appris, qu'il y avoit un homme qui faisoit plusieurs miracles dans sa Ville, & s'étant douté que c'étoit le Disciple que JESUS-CHRIST avoit promis de lui envoïer, l'avoit mandé par un nommé Tobie, & qu'il ne l'avoit pas plûtôt vû, que son visage lui aïant paru divin, il s'étoit jetté à ses pieds pour l'adorer, & lui avoit demandé s'il étoit ce Disciple que JESUS-CHRIST avoit promis de lui envoïer pour le guerir. Thadée aïant répondu qu'il l'étoit, & que s'il croïoit en JESUS-CHRIST, il seroit sauvé, Agbare répondit: *J'ai crû si fortement en lui, que je voulois faire la guerre aux Juifs qui l'ont crucifié, & détruire entierement cette Nation, si la crainte de l'Empire Romain ne m'avoit détourné de cette entreprise.* Il faut que celui qui a fait dire ces paroles à ce petit Prince d'Edesse, ait eu bien peu de jugement, pour lui attribuer un dessein aussi extravagant que celui-là; car n'est-ce pas une folie que de s'imaginer, que le Prince d'une seule Ville veüille entreprendre la guerre contre une Nation aussi puissante qu'étoit celle des Juifs, & puisse esperer de la détruire pour venger la mort d'un homme, qu'il ne connoissoit que de reputation? Quelle apparence qu'il n'y ait eu que la crainte des Romains qui l'ait pû détourner d'un dessein aussi temeraire que celui-là? Je ne m'arrête point à remarquer les autres circonstances de cette Narration, qui ne paroissent pas moins fabuleuses, que celles que nous venons de rapporter: J'ajoûte seulement, que le temps auquel il est dit que ces choses se sont passées, fait voir la supposition de toute cette Histoire. Il étoit marqué à la fin de ces Actes, que cela étoit arrivé l'an 430. des Edesseniens. La 430. année des Edesseniens est la 15. de Tibere, en laquelle les Anciens ont crû que JESUS-CHRIST étoit mort & ressuscité. Et il faudroit dire en suivant cette Epoque, & ce qui est dit dans ces Actes, que celà arriva aussi-tôt aprés la Resurrection de JESUS-CHRIST; qu'Agbare & plusieurs autres Gentils d'Edesse ont reçû l'Evangile avant Corneille, ce qui est manifestement contraire aux Actes des Apôtres: & par consequent il est comme assûré que cette Histoire est fausse, & que ces Lettres sont supposées. L'autorité d'Eusebe n'est pas à considerer en ce point; car il est visible qu'il a ajoûté foi trop legerement aux Memoires qu'on lui avoit envoïez, tirez des Archives de l'Eglise d'Edesse. Et qui ne sçait combien ces sortes de monumens sont sujets à caution dans des Histoires de cette nature?

Mais comme les fables vont toûjours en augmentant, on a feint encore depuis, que JESUS-CHRIST en écrivant à Agbare, lui avoit envoïé son Image peinte sur un suaire. Evagre est le premier qui parle de cette Image au Livre quatriéme de son Histoire, chap. 27. & il s'appuïe sur l'autorité de Procope, qui cependant ne dit rien de cette Histoire. Neanmoins depuis Evagre, les Défenseurs des Images ont souvent parlé de celle-ci; & les Grecs nouveaux ont crû cela si constant, qu'ils en ont fait la Fête le seiziéme d'Août.

§. II.

De quelques Lettres attribuées à la Vierge Marie.

ON attribuë aussi quelques Lettres à la Vierge Marie, lesquelles n'étant pas si anciennes que celles de JESUS-CHRIST à Agbare, peuvent être plus facilement convaincuës de fausseté. La Lettre de la Vierge à saint Ignace est supposée, comme nous le montrerons en parlant des Epîtres de ce Saint. Celle aux Florentins donnée par le Jurisconsulte Canisius, & celle que ceux de Messine se vantent d'avoir, ont encore plus de marques de fausseté, & sont rejettées de tout le monde, ensorte qu'il n'est pas necessaire de prouver qu'elles sont supposées.

§. III.

c *Que l'Apôtre Judas qu'on appelle aussi Thomas.*] L'Apôtre Thomas n'étoit point surnommé Jude, mais Didyme; & l'Apôtre Jude ne s'appelloit point Thomas. Ce qui est encore une preuve de la fausseté de cette Histoire.

a C'est

§. III.

Des Evangiles anciens qui ne sont point Heretiques, quoiqu'ils ne soient pas Canoniques. Sçavoir des Evangiles selon les Hebreux, & selon les Egyptiens.

LEs Anciens font mention de deux Evangiles qui n'étoient pas de la même autorité que les quatre Evangiles Canoniques, mais que l'on ne peut pas rejetter comme des monumens fabriquez par les Heretiques pour autoriser leurs erreurs. Le premier & le plus ancien est l'Evangile des Nazaréens, dont nous n'avons plus rien à dire, aprés ce que nous en avons remarqué en parlant de l'Evangile de saint Matthieu. Le second est l'Evangile selon les Egyptiens, cité par saint Clement d'Alexandrie dans le troisiéme Livre des Stromates, où il en rapporte deux Passages tirez de cet Evangile. Le premier contenant cette Sentence de JESUS-CHRIST dite à Salomé: *Je suis venu dissoudre les œuvres de la femme:* c'est à dire selon l'Explication de saint Clement; *La generation & la mort, qui sont les effets de la cupidité.* Le second étoit cité par l'Heretique Cassien de la Secte de Valentin, qui „ l'avoit allegué en ces termes: Salomé deman„ dant quand on sçauroit les choses sur lesquel„ les elle interrogeoit Nôtre Seigneur, il lui dit: *Quand vous aurez dépoüillé la couverture de la honte, & quand deux seront fait un, que le mâle sera avec la femelle, & qu'il n'y aura plus ni mâle ni femelle.* C'est apparemment une mauvaise paraphrase ou une imitation de ce que dit Nôtre Seigneur en saint Matthieu, Chap. 22. Vers. 30. *Qu'aprés la Resurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes des maris; mais qu'ils seront comme des Anges du Ciel.* Dans le même sens le Passage de l'Evangile des Egyptiens pourroit être tolerable; mais Cassien s'en servoit pour condamner le Mariage. C'est pourquoi S. Clement aprés lui avoir répondu d'abord: Que " cette Sentence ne se trouvoit point dans les " quatre Evangiles que nous avons par Tradi- " tion, mais seulement dans l'Evangile selon les " Egyptiens; y donne ensuite une Explication " obscure & forcée qui ne satisferoit pas, si cet Evangile avoit quelque autorité.

Saint Epiphane dit que les Sabelliens se servoient de cet Evangile pour appuïer leur erreur, parce qu'il proposoit plusieurs choses dites en la Personne de JESUS-CHRIST, d'une maniere cachée & mysterieuse, par lesquelles il semble declarer à ses Disciples, que le Pere, le Fils, & le Saint-Esprit ne sont qu'une même chose. Origenes & saint Jerôme font aussi mention de cet Evangile selon les Egyptiens: nous l'avons perdu aussi-bien que celui des Nazaréens.

§. IV.

Du Proto-Evangile de saint Jacques; & de l'Evangile de Nicodeme.

OUtre les deux Evangiles celebres parmi les Anciens dont nous venons de parler, nous avons à present un Livre intitulé, *Le Proto-Evangile sur la Generation de* JESUS-CHRIST, *& de sa Mere Marie toûjours Vierge, de saint Jacques le Mineur parent & Frere de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *premier Apôtre, & premier Evêque des Chrêtiens en Jerusalem.* Ce Livre fut apporté du Levant par Guillaume Postel qui le traduisit en Latin. Sa Version fut imprimée à Bâle par les soins de Bibliander en 1562. & le Grec en 1569. dans les Orthodoxographes. C'est un Ouvrage plein de contes, de fables & d'histoires badines *a*, touchant la Nativité, la Vie, & l'Accouchement de la Vierge. Eusthathe dans son Commentaire sur l'Ouvrage des six jours, rapporte un Passage tiré de ce Livre: mais il reconnoît qu'il n'est pas veritablement de l'Apôtre de ce nom, & le cite seulement sous le nom d'un certain Jacques. Saint

a *C'est un Livre plein de contes, de fables & d'histoires badines.*] Voici un échantilion des fables du Proto-Evangile de saint Jacques. Joachim fut élû dans les Nations des douze Tribus; Ruben lui dit, qu'il ne lui étoit pas permis d'offrir, parce qu'il n'avoit point d'enfans: il se retira de tristesse dans le desert, & y jeûna quarante jours. Anne pleuroit, & sa Servante Judith lui dit, qu'elle prît du laurier. Elle descendit dans un jardin, elle se lamenta de n'être pas semblable à un oiseau qui avoit son nid sur le laurier. l'Ange lui apparut, & lui dit, qu'elle auroit un Fils. Cet Ange descendit & dit la même chose à Joachim: il se regarda dans la Lame ou dans l'Ephod du Grand Prêtre, & n'y vit point qu'il eût peché. La Vierge marcha à six mois. Elle fut nourrie par des Anges dans le Temple; elle fut mariée à Joseph, parce qu'il sortit une Colombe de la baguette qui lui avoit été donnée par le Grand Prêtre. Saint Joseph l'aiant trouvé grosse, lui fit boire de l'eau de jalousie, suivant la Loi.

Saint Gregoire de Nysse a aussi copié quelques Histoires de ce Livre dans son discours de la Nativité de la Vierge. Le Moine Epiphane dans le Traité de la Vie de la Vierge, dit que Jacques étoit un Juif contemporain de la Vierge. Il y a plus d'apparence que c'est un Grec qui a écrit cette Histoire.

L'Evangile de Nicodeme, qui suit celui de saint Jacques dans les Orthodoxographes, n'est pas moins plein de fables *b* touchant la Passion & la Resurrection de J. C. que le premier touchant la Vie de la Vierge Marie. Le Titre porte qu'il a été trouvé sous le Regne de Theodose; mais il y a de l'apparence qu'il est encore plus récent. Il n'est point mis par Gelase dans le rang des Livres apocryphes; aussi ne contient-il pas d'erreurs grossieres.

§. V.

Des faux Evangiles supposez par les Heretiques.

Rien ne fait voir davantage la verité de cette maxime de l'Ecriture : *Que le pere du mensonge se transforme en Ange de lumiere*, que le grand nombre de Livres qui ont été autrefois supposez par les Heretiques, comme des Livres des Apôtres & Canoniques. Le Saint-Esprit aïant fait écrire des Evangiles, des Actes, des Lettres, & un Apocalypse à ceux qu'il a inspirez; le Demon pour contrefaire la verité a fait faire par ses Ministres, des Evangiles, des Actes, des Apocalypses & des Lettres, qu'ils ont attribuez aux Apôtres, ou à des hommes Apostoliques. Le nombre en a été grand dans les premiers Siecles. Mais ce qui fait voir combien le mensonge est foible en comparaison de la verité, c'est que la fausseté de ces monumens a été connuë tout d'abord: les Catholiques n'y ont point été trompez; toutes les Eglises les ont rejettez; on en a connu & découvert les Auteurs. Ils n'ont point été citez avec honneur par les Auteurs Ecclesiastiques. Leur stile tout different de la simplicité Apostolique, & la Doctrine opposée à celle des Apôtres, en a fait voir clairement la fausseté. Ils n'ont pas eu cours long-temps, & ils sont enfin peris avec les Sectes qu'ils autorisoient, enforte qu'il n'en reste plus que les noms. En voici le Catalogue, & ce qu'on en sçait.

L'Evangile de saint Pierre : dont Eusebe & saint Jerôme font mention, est un des plus anciens. Serapion ancien Auteur Ecclesiastique avoit fait un écrit sur cet Evangile, en faveur de quelques Chrêtiens de Rhosse qui s'étoient écartez de la Foi déçûs par cet Evangile. Voici un Passage tiré de cet Ouvrage, rapporté par Eusebe, qu'il est à propos de copier en cet endroit, parce qu'il vient tout à fait à nôtre sujet. Mes Freres, nous recevons saint Pierre & les autres Apôtres comme J. C. même; mais nous rejettons, comme le doivent faire d'habiles gens, les Livres supposez sous leurs noms, sçachans que nous ne les avons point reçûs par Tradition. Quand je suis venu en vôtre Païs, vous croïant tous d'une saine Doctrine, sans avoir lû l'Evangile qui portoit le nom de saint Pierre, que quelques-uns me presenterent, je dis, S'il n'y a que cela qui vous fait de la peine, qu'on le lise. Mais aïant appris depuis qu'ils avoient une Heresie cachée dans leur esprit, je retournerai vous voir encore une fois; vous pouvez m'attendre dans peu. J'ai aussi sçû de quelle Heresie étoit Marcion, qui se contredisoit lui-même. J'ai donc emprunté cet Evangile de ceux qui en faisoient leur étude, qui sont les Successeurs des Prédecesseurs de Marcion, que nous appellons Docetes (car la plûpart des opinions de Marcion & de ses Sectateurs viennent de cette Ecole) & l'aïant lû j'y ai trouvé plusieurs choses qui s'accordoient avec la Doctrine veritable de nôtre Sauveur; mais aussi j'y en ai rencontré d'autres qui en étoient fort éloignées, que j'ai recueillies pour vous en avertir. Les Nazaréens se servoient aussi de cet Evangile de saint Pierre, selon le témoignage de Theodoret. Gelase le met au rang des Livres apocryphes.

Les

b *N'est pas moins plein de fables.*] Voici un autre échantillon des fables de l'Evangile de Nicodeme. Pilate l'envoïa querir par un Courier; ce Courier l'adora, & tous les Soldats en firent autant malgré eux; les enseignes s'abaisserent devant lui par deux fois. La Narration des Evangelistes y est mêlée de plusieurs fables. On y fait répondre J. C. sur l'interrogation de Pilate, qu'est-ce que la verité? On y fait parler Nicodeme & ceux que J. C. avoit gueris. On y appelle Veronique la femme guerie du flux de sang. L'Auteur de cet Evangile décrit la Resurrection de J. C. en y ajoûtant plusieurs choses de lui. Il fait tenir des discours ridicules aux morts, qui ressusciterent quand J. C. mourut : il dit qu'ils firent le Signe de la Croix. Il fait faire des raisonnemens ridicules au Diable sur la descente de J. C. aux Enfers. Il feint qu'aprés la Resurrectinn de J. C. Pilate s'étant fait apporter la Bibliotheque des Juifs, ils reconnurent que J. C. étoit le Messie. Et il rapporte plusieurs autres contes de cette nature.

a *Toute*

Les Valentiniens avoient composé un Evangile qu'ils appelloient *l'Evangile de verité*, comme saint Irenée le remarque dans le troisiéme Livre contre les Heresies, Chap. 11. Les Valentiniens, dit-il, gens sans crainte & sans pudeur se vantent d'avoir plus de quatre Evangiles, & produisent leurs Ecrits sous ce nom; car ils ont eu la hardiesse d'intituler, *l'Evangile de verité*, un Evangile qu'ils ont écrit il n'y a pas long-temps, & qui ne s'accorde point avec les Evangiles des Apôtres.

Les Gnostiques avoient de même supposé un Evangile intitulé, *l'Evangile de Perfection*, dont saint Epiphane fait mention dans l'Heresie 26. n. 2. Ils se servoient aussi, selon le même *Ibidem*, n. 13. d'un Evangile qu'ils attribuoient à saint Philippe Disciple de J. C. qui leur étoit commun avec les Ebionites, Basilide & Apelles, rejetté par le Pape Gelase. Saint Epiphane en rapporte un Passage qui peut faire juger du caractere de ces Ouvrages. Je le copierai ici pour convaincre les plus incredules de la difference infinie de ces faux Evangiles & des veritables. *Le Seigneur m'a découvert quelles paroles l'ame doit emploïer quand elle monte au Ciel; & comment elle doit répondre à chacune des vertus celestes. Sçavoir, je me suis reconnuë & recueillie en moi-même: Je n'ai point engendré des enfans pour le Prince du monde, mais j'ai arraché ses racines: j'ai ramassé ses membres dispersez, je sçai qui vous étes, car je suis d'enhaut.* Voila quelles étoient les folies & les songes de ces Evangiles de tenebres. Les Gnostiques avoient encore un autre Evangile plus infame, qu'ils appelloient, *l'Evangile d'Eve*, disans qu'ils tenoient d'elle le nom de *Gnose*, qu'elle avoit appris du Serpent. Saint Epiphane rapporte aussi un fragment de cet Evangile si ridicule, que ce seroit perdre le temps de le copier ici.

Origenes, Eusebe & saint Jerôme font mention d'un *Evangile selon saint Mathias*, qui est mis au rang des Livres apocryphes par Gelase, comme generalement tous les Ouvrages attribuez à saint Mathias par Innocent I.

Les Manichéens avoient un *Evangile* sous le nom *de saint Thomas*, qui étoit de Thomas l'un des Disciples de Manés, comme saint Cyrille le remarque dans sa quatriéme Catechese. Origenes, Eusebe & saint Jerôme font aussi mention de cet Evangile. Il est mis par Gelase au rang des Livres apocryphes. Saint Augustin dans le Livre 22. contre Fauste, chap. 79. dit que les Manichéens lisent des Ecritures apocryphes écrites par des Cousenrs de fables sous le nom des Apôtres. Il ajoûte qu'on lisoit cette Histoire ou plûtôt cette fable dans ces Livres: que l'Apôtre saint Thomas aïant fait une imprécation contre un homme qui lui avoit donné un soufflet, cet homme avoit été déchiré aussi-tôt par un Lion. Cela étoit apparemment dans cet Evangile de saint Thomas. Manichée avoit lui-même composé en son nom une Lettre, dans laquelle il prenoit la qualité d'Apôtre de J. C. & parloit en homme divinement inspiré. Saint Augustin rapporte & refute les paroles de cette Lettre dans un Livre exprés.

Il est fait mention d'un *Evangile de saint Barthelemy*, dans la Préface des Homelies d'Origenes sur saint Luc, & dans la Préface du Commentaire de saint Jerôme sur saint Matthieu. Gelase le met au rang des Livres apocryphes.

Les Gaïanites avoient supposé un *Evangile* sous le nom *de Judas Iscariotes*, qu'ils honoroient, si l'on en croit saint Epiphane & Theodoret.

Enfin Gelase met encore au nombre des Evangiles apocryphes, outre les précedens, ceux qui suivent: *l'Evangile de Thaddée*, *l'Evangile de Barnabé*, *l'Evangile d'André*.

Les Grecs disent dans leurs Menées que Timothée avoit écrit un Evangile; mais on ne sçait pas s'il y en avoit un effectivement sous son nom, ou s'ils l'avancent par conjecture.

Il faut joindre aux Evangiles apocryphes les fausses Histoires de la Naissance ou de l'Enfance de Nôtre Seigneur. Les Mareosiens qui avoient forgé plusieurs Ecritures apocryphes y rapportoient des Histoires sur l'Enfance de Nôtre Seigneur: Par exemple, que J. C. étant Enfant & apprenant à lire, comme son Maître lui eut dit de prononcer *Alpha*, il dit aprés lui *Alpha*; & que lui aïant ensuite ordonné de dire *Betha*, Nôtre Seigneur lui avoit dit: expliquez-moi auparavant ce que c'est que l'*Alpha*, & je vous répondrai ensuite ce que c'est que le *Betha*. Voila les niaiseries que ces impies vouloient faire passer pour de grands Mysteres.

Gelase met au nombre des Livres apocryphes un Livre *de l'Enfance de Nôtre Sauveur*, qui est apparemment celui dont l'Histoire précedente étoit tirée. Il y met aussi un Livre *de la Nativité de Nôtre Seigneur, de la Vierge Marie, & de sa sage-femme*. Les Gnostiques avoient supposé un Livre *des Couches de Marie, & des Interrogations de Marie, qu'ils distinguoient en grandes & petites*.

L'Heretique Seleucus avoit supposé un Livre *de la Nativité de la Vierge*, qu'il disoit avoir été composé en Hebreu par saint Matthieu, & qui avoit été conservé en secret. Ce Livre apocryphe a été traduit par un Latin, qui pretend que l'Hist. en est veritable, & que Seleucus y a seulement ajoûté ses erreurs qu'il a retranchées dans sa Version. On trouve cette Traduct. dans le der-

nier T. des Oeuvres de S. Jerôme. Il y est parlé de sainte Anne, de saint Joachim, du Mariage de Joseph, & de ce qui a précedé la Naissance de Nôtre Seigneur. Toute cette Histoire est extraordinaire *a*, & n'est digne d'aucune créance. Saint Gregoire de Nysse cite dans son Livre de la Naissance de Nôtre Seigneur, un *Livre Apocryphe*, où il y avoit des Histoires semblables; ce n'est pourtant pas le même *b*, la Narration en étant plus simple & moins chargée d'incidens. Le Livre apocryphe, où l'on rapportoit que S. Joachim étoit de la Tribu de Levi, cité par Fauste contre saint Augustin, étoit different de ces deux, puisque dans ceux-ci l'on suppose que Joachim étoit de la race de David, & par consequent de la Tribu de Juda.

Il y avoit enfin du temps de saint Augustin des Ecrits que quelques insensez débitoient sous le nom de JESUS à *Pierre*, pour instruire les Apôtres de la maniere de faire des miracles. Ce seul dessein fait voir que c'est l'Ouvrage de l'impieté. Voilà tous les Livres apocryphes qui ont rapport à l'Histoire de l'Evangile.

§. VI.

Des Actes des Apôtres supposez, & des fausses Apocalypses.

LES Actes de saint Luc ne contenant qu'une tres-petite partie des actions de quelques Apôtres, parce qu'il ne parle pas de tous, & qu'il ne décrit pas au long toutes les actions de ceux dont il parle; ceux qui en ont voulu supposer de faux, ont trouvé une grande & une ample matiere pour exercer leur plume trompeuse.

Le premier qui s'avisa de cet artifice, fut un certain Prêtre Disciple de saint Paul, qui emporté d'un faux zele pour son Maître, supposa sous le nom de saint Luc *des Actes de Paul & de Thecle*, & fut convaincu de cette imposture par saint Jean, comme Tertullien & aprés lui saint Jerôme nous en assûrent *a*.

La

a *Toute cette Histoire est extraordinaire.*] On y dit que la Vierge est née à Nazareth, que son Pere s'appelloit *Joachim*, & sa Mere *Anne*. Qu'ils distribuoient leurs biens en trois parties, l'une pour le Temple & les Levites, la seconde pour les pauvres & les étrangers, & la troisiéme pour leurs besoins. Qu'ils firent vœu de donner à Dieu leur enfant, si c'étoit un garçon. Que le jour de la Fête des Tabernacles Issachar grand Prêtre rejetta l'Offrande de Joachim, parce qu'il n'avoit point d'enfans. Que Joachim confus se retira parmi des Pastres, que l'Ange lui apparut, & lui annonça de la part de Dieu qu'Anne auroit une Fille qui mettroit au monde le Sauveur. Que cet Ange apparut aussi à Anne, & lui prédit qu'elle auroit une Fille qui demeureroit dans le Temple, aprés avoir été nourrie trois ans dans la Maison paternelle. Que Joachim & Anne étant revenus à Jerusalem, suivant l'ordre de l'Ange, s'y rencontrerent; & qu'Anne conçût & enfanta une Fille qu'elle presenta dans le Temple au bout de trois ans. Que cette Fille avoit tous les jours des visions & des conversations avec les Anges. Qu'à l'âge de quatorze ans qu'on renvoioit les Vierges hors du Temple, elle voulut y demeurer, declarant qu'elle avoit fait vœu de Virginité. Que le grand Prêtre embarassé là-dessus, avoit fait une assemblée pour sçavoir ce qu'il falloit faire, que l'on avoit resolu de consulter Dieu, & que l'on avoit entendu un Oracle qui sortoit du Propitiatoire sçavoir la Prophetie d'Isaïe: *Il sortira une baguette de Jessé, & une fleur sera produite par sa racine*; & que sur cela on avoit ordonné que tous ceux de la famille de David apportassent leur baguette à l'Autel, & que celui dont la Verge fleuriroit, & sur lequel l'Esprit de Dieu descendroit en forme de Colombe, seroit celui à qui on fianceroit la Vierge. Que tous les autres aïant apporté leur Verge, Joseph qui étoit un homme âgé n'apporta point la sienne. Qu'aucune de celles qui avoient été apportées ne fleurit. Que le grand Prêtre avoit consulté là-dessus le Seigneur, & reçû réponse que celui à qui il devoit donner la Vierge, étoit le seul qui n'avoit point apporté sa baguette. Joseph fut donc connu, & aïant apporté sa baguette, une Colombe descendit aussi-tôt du Ciel sur sa pointe. Il épousa Marie, qui retourna chez ses parens en Galilée. Là, l'Ange lui apparut; elle ne fut point troublée de sa vûë, parce qu'elle étoit accoûtumée à voir les Anges; mais de son discours. On fait expliquer à l'Ange clairement & avec plus d'étendue que dans l'Evangile, de quelle maniere elle aura un Fils. On dit ensuite que Joseph la voïant avec la familiarité d'un Epoux, reconnut qu'elle étoit grosse. Voila l'abregé de l'Histoire de Seleucus.

b *Où il y a des Histoires semblables, ce n'est pourtant pas le même.*] Voici ce que saint Gregoire de Nysse en rapporte. Le Pere de la Vierge étoit un homme riche qui avoit été long-temps sans avoir d'enfans. Anne étant sterile alla au Saint des Saints, & demanda d'avoir lignée. Aïant obtenu sa demande, elle presenta la Vierge au Temple, les Prêtres l'éleverent dans le Temple. Les Prêtres aïant déliberé entr'eux ce qu'ils en feroient quand elle fut grande, ils jugerent qu'il falloit la marier à quelque Vieillard qui pût lui laisser garder sa Virginité. Que saint Joseph fut choisi qui étoit de la même famille, & qu'elle lui fut seulement fiancée. Cette Histoire est plus simple que la précedente.

a *Comme Tertullien, & aprés lui saint Jerôme nous en assûrent.*] Voici le Passage de Tertullien tiré de son Livre du Baptême. *S'ils lisent*, dit-il, *quelques Ecrits faussement*

La simplicité de cet ancien Prêtre qui n'avoit aucune mauvaise intention, étoit en quelque sorte excusable. Cependant il fut dégradé pour ce seul sujet; tant l'Eglise hait la fausseté & la tromperie, de quelque bonne intention qu'on la puisse couvrir. Mais l'on ne peut que l'on n'ait en horreur les Heretiques, qui ont fait à plaisir des Actes de plusieurs Apôtres, dans lesquels ils ont glissé leurs erreurs. Ils n'avoient pas seulement attribué un faux Evangile à saint Pierre, mais aussi quatre autres Livres intitulez, *Actes*, *Prédication*, *Apocalypse*, *Jugement de Pierre*. Saint Jerôme fait mention de ces quatre Ouvrages: La Prédication est citée par saint Clement d'Alexandrie & par Origenes, qui en rapportent des fragmens. Ce dernier les avoit tirés de l'Heretique Heracleon Disciple de Valentin. Saint Isidore de Damiette allégue les Actes de saint Pierre, Livre 2. *Epist.* 99. On ne sçait point ce que c'est que le Jugement de saint Pierre. *La Doctrine de Pierre ou des Apôtres*, est confonduë par quelques-uns avec les Constitutions, & par d'autres avec la Prédication de saint Pierre. *Le Voiage* ou *l'Itineraire* de saint Pierre, est le même que les *Recognitions* ou les *Clementines*, ouvrage plein d'erreurs. Ces Ouvrages sont anciens, mais supposez par des Heretiques vers le milieu du second Siecle.

Les Actes de saint Paul avoient été supposez par les Manichéens. Eusebe & Philastre en font mention: on y faisoit dire aux Apôtres que les ames des hommes & des bêtes étoient de même nature, & on leur y faisoit faire des miracles pour faire parler des chiens & des moutons. Il y a eu encore plusieurs autres Actes supposez par divers Heretiques, sçavoir, les *Actes de S. André*, dont les Encratites, les Apostoliques & les Origeniens se servoient: Les *Actes de S. Jean* supposez par les Encratites, suivant le témoignage de S. Epiphane, Heresie 47. de Philastre, Heresie 48. & de S. Augustin, *Lib. de fide contra Manich.* Les *Actes de saint Philippe & de saint Thomas*, dont les Encratites & les Apostoliques se servoienr, comme remarque encore le même saint Epiphane dans les Heresies 47. & 61. Les *Actes des Apôtres en general* faits par les Ebionites, citez par saint Epiphane dans la description de cette Heresie. *Le Rapt ou l'Enlevement de saint Paul* b, Ouvrage composé par les Gaïanites, dont les Gnostiques se servoient aussi au rapport de saint Epiphane, Heresie 8. *La Memoire des Apôtres* composée par les Priscillianistes: *L'Itineraire des Apôtres* rejetté dans le second Concile de Nicée, Act. 5. A quoi il faut ajoûter les fausses Relations, comme *celle des sorts des Apôtres*, rejettée par Gelase: Les

---

faussement attribuez à saint Paul, & qu'ils se servent de l'exemple de Thecle pour donner aux femmes la permission de lire & d'enseigner, qu'ils sçachent que c'est un Prêtre d'Asie qui a composé ce Livre sous le nom de saint Paul; & qu'aiant été convaincu d'avoir fait cela par amour pour S. Paul, il fut dégradé. S. Jerôme citant Tertullien, dit: *Les voiages de Paul & de Thecle, & toute la fable du Lion baptisé, doit être mise au rang des Livres apocryphes. Car comment celui qui a toûjours accompagné S. Paul, eût-il ignoré ces choses? Tertullien qui étoit proche de ce temps-là, rapporte aussi qu'un certain Prêtre d'Asie zelé pour l'Apôtre S. Paul, aiant été convaincu par S. Jean,* (Tertullien ne nomme pas S. Jean, mais S. Jerôme suppose que ce fut lui, parce que c'étoit cet Apôtre qui gouvernoit l'Asie) *d'être Auteur de ce Livre, & aiant confessé qu'il l'avoit fait par amour pour S. Paul. avoit été dégradé pour cela.* Gelase met ces Actes au rang des Livres apocryphes. Les Actes de la Passion de sainte Thecle que nous avons, ne contiennent pas l'Histoire du Lion baptisé, ni des femmes qui baptisoient; mais ils sont fort récens & peut-être pris des Anciens. Les Peres de l'Eglise ont rapporté que S. Paul aïant converti à Icone une Vierge de qualité nommée Thecle, lui avoit persuadé de renoncer à celui à qui elle étoit promise en mariage, quoique riche & puissant, & de faire vœu de Virginité. Que cette fille avoit été accusée pour ce sujet par son futur Epoux, qu'elle avoit été condamnée à être exposée aux bêtes; & qu'elle avoit ensuite été délivrée miraculeusement. Les uns disent qu'elle étoit morte d'un autre supplice. & les autres, qu'elle a toûjours été délivrée, premierement du feu, & ensuite des Taureaux ausquels elle avoit été attachée. On peut voir là-dessus S. Epiphane, *Heresie* 78. Saint Ambroise *dans le second Livre des Vierges*, Fauste le Manichéen dans saint Augustin, *Liv.* 30. *chap.* 4. Saint Gregoire de Nazianze dans l'Exhortation à la Virginité, & dans le Poëme de Préceptes à des Vierges, les Sermons de Maxime de Turin & de Zenon de Verone. Eusebe fait mention de cette Thecle dans le troisiéme Livre des Martyrs, & la distingue de celle du même nom qui fut exposée aux bêtes avec Agapius dans la persecution de Diocletien. Saint Jérôme, Epistre 224. Saint Gregoire de Nysse dans la Vie de sainte Macrine, Severe Sulpice dans la Vie de saint Martin, Saint Chrysostome, Homelie 25. sur les Actes, & 22. au Peuple d'Antioche, Isidore de Damiette, Liv. 1. Ep. 87. & 160. parlent aussi de cette illustre premiere Martyre, comme l'appelle saint Isidore de Damiette.

b *La Rapt ou l'Enlevement de saint Paul.*] en Grec, *ἀναβατικὸν Παύλου*. Cela pourroit signifier plusieurs choses, mais saint Epiphane le détermine à signifier l'*Enlevement de saint Paul.* Il contenoit des choses cachées, & il paroît être le même que les Secrets, ou l'Apocalypse de saint Paul. Saint Augustin cite ce Livre *in Joannem Tract.* 98.

Les Ecrits des Apôtres faits par Dictinius, rejettez dans le Synode de Brague, Chap. 17. Le *Livre du Sacerdoce de* JESUS-CHRIST, cité par Suidas, dont l'Auteur prétendoit prouver que JESUS-CHRIST étoit descendu des Levites, & qu'il avoit été mis au rang des Sacrificateurs par les Juifs: Le *Livre Apostolique*, qui étoit une rapsodie faite par Marcion, de laquelle il est parlé dans S. Epiphane: Un *Livre de la Mort & de l'Assomption de la Vierge*, attribué à saint Jean, qui est mis par Gelase au rang des Livres apocryphes, & qui est peut-être le même que celui qui est sous le nom de Meliton dans la Bibliotheque des Peres.

Il y a eu enfin plusieurs Apocalypses ou Revelations supposées. *L'Apocalypse de saint Pierre*, citée par S. Clement dans ses Hypotyposes, qu'Eusebe au Livre troisiéme de son Histoire, Chap. 25. met au nombre des Livres supposez qui ne sont pas Heretiques, & que Sozomene dit qu'on lisoit tous les ans vers Pâques dans les Eglises de Palestine, Liv. 7. de son Histoire, Chap. 19. *L'Apocalypse ou les Secrets de saint Paul*, que les Moines estimoient autrefois, selon le témoignage de Sozomene: les Cophtes se vantent de l'avoir encore aujourd'hui, & elle est mise au nombre des Livres apocryphes par Gelase, avec les *Revelations de saint Thomas*, & *de Saint Estienne*. On peut y ajoûter *la Revelation du grand Apôtre*, composée par Cerinthe: *L'Apocalypse d'Abraham* supposée par les Heretiques Sethiens, dont saint Epiphane fait mention, Heref. 39. n. 4. Les *Revelations de Seth & de Norie femme de Noë*, par les Gnostiques. Nous n'avons plus tous ces Ouvrages, & nous ne devons pas être fâchez de leur perte.

§. VII.

De l'Epître de saint Barnabé.

JOSEPH surnommé par les Apôtres BARNABÉ, c'est à dire *Enfant de consolation a*, qui étoit Levite, & originaire de l'Isle de Chypre *b*, travailla autant que les Apôtres mêmes à l'établissement de la Religion Chrêtienne. Quelques Anciens *c* prétendent qu'il avoit été un des soixante & douze Disciples de JESUS-CHRIST; mais saint Luc en parle d'une maniere qui fait plûtôt croire, qu'il ne se joignit aux Apôtres, qu'aprés la Mort de JESUS-CHRIST. Quoiqu'il en soit, il est certain que depuis ce temps-là, il a été un des principaux Prédicateurs de l'Evangile, & qu'il a merité d'être mis au nombre des Apôtres. On ne sçait rien d'assûré de sa vie, que ce qui en est rapporté par saint Luc dans les Actes.

Il a écrit, dit saint Jerôme, une Lettre pleine d'édification pour l'Eglise, quoiqu'elle ne soit pas Canonique. Cette Lettre est citée plusieurs fois par saint Clement d'Alexandrie *d*, & par Origenes *e*, qui ne font aucun doute, qu'elle ne soit de celui dont elle porte le nom. Il est vrai qu'Eusebe & saint Jerôme la mettent au rang des Livres apocryphes *f*: Mais ils ne nient pas pour cela qu'elle ne soit de saint Barnabé; au contraire ils la lui attribuent, prétendant seulement qu'elle ne doit pas être de la même autorité que les Livres Canoniques, parce que quoiqu'elle soit de saint Barnabé, elle n'est pas reçûë de toutes les Eglises du monde.

C'est

a *C'est à dire* Enfant de consolation.] En Grec υἱὸς παρακλήσεως, *fils de consolation*, ou *d'exhortation*. Oecumenius sur les Actes, chap. 36. & Nocherus dans le Martyrologe suivent le premier sens. Saint Jerôme semble embrasser le dernier.

b *Originaire de l'Isle de Chypre.*] Cette Isle de Chypre étoit pleine de Juifs, & on y en égorgea une infinité sous l'Empire de Trajan, suivant le témoignage de Dion, d'Eusebe & d'Orosius.

c *Quelques Anciens.*] Ces Anciens sont saint Clement, Liv. 2. Stromat. Eusebe, Liv. 1. de son Hist. chap. 12. & Liv. 2. chap. 1. Saint Epiphane, Tom. 1. contre les Heresies, & Dorothée. Le venerable Bede rejette leur sentiment, parce que saint Luc dans le quatriéme Ch. des Actes écrit, que Barnabé fut un de ceux, qui apporterent aux pieds des Apôtres, le prix des fonds de terre qu'ils avoient vendus. Car quoique cela n'empêche pas absolument, qu'il n'eût été Disciple de J. C. il semble que saint Luc veüille témoigner par là, que ce fut-là le commencement de son entrée au Christianisme.

d *Saint Clement d'Alexandrie.*] Liv. 2 Stromat. pages 373, 375. 389. 396. 410. Liv. 5. pag. 571. 572. 577. & 578.

e *Origenes.*] Origenes Liv. 1. contr. Cels. & Liv. 3. περὶ ἀρχῶν, & Eusebe, Liv. 3. Hist. chap. 25. Liv. 6. chapitre 13. & 14. Tertullien dit dans son Livre de la Pudicité, que l'Epître de saint Barnabé est plus communément reçûë dans les Eglises, que le Livre du Pasteur. Mais il prend l'Epître de saint Paul aux Hebreux pour celle de saint Barnabé.

f *Au rang des Livres apocryphes.*] Eusebe distingue trois rangs des Livres Apocryphes, le premier contient ceux qui approchent le plus prés des Livres Canoniques, c'est à dire ceux qui sont rejettez par quelques-uns, & reçûs par d'autres comme Canoniques.

C'est la raison pour laquelle cette Lettre n'est point du nombre des Livres Canoniques, parce qu'afin qu'un Livre le soit, il ne suffit pas seulement qu'il soit d'un Apôtre, ou d'un Disciple des Apôtres; mais il faut aussi qu'il soit reçû comme Canonique par toutes les Eglises. Autrement le Livre d'Hermas, & l'Epître de saint Clement devroient être mis au nombre des Livres Canoniques. Ainsi c'est une raison tres-foible de dire, que l'Epître de saint Barnabé n'est point de cet Apôtre, parce que si elle eût été veritablement de lui, elle eût été mise au nombre des Livres Canoniques, puisqu'afin qu'un Livre soit declaré tel, il faut de quelque Auteur qu'il soit, que toute l'Eglise le reconnoisse; qu'il y a des Livres, dont les Apôtres, ou leurs Disciples sont Auteurs, * qui n'ont point été autrefois, & ne sont pas encore au rang des Livres Canoniques; & qu'il y en a au contraire, dont les Auteurs ne sont pas tout à fait certains, qui ont été, & sont au rang des Livres Canoniques: comme dans le Nouveau Testament l'Epître aux Hebreux & l'Apocalypse; & dans l'ancien Testament la plûpart des Livres, dont on ne sçait pas certainement les veritables Auteurs. Mais quand il seroit vrai de dire, qu'un Livre est Canonique, dés qu'il est certain qu'il a été écrit par un Auteur, qui a l'autorité de le faire Canonique, qui nous a dit que saint Barnabé doit être de ce nombre, plûtôt que saint Clement & qu'Hermas? C'est à l'Eglise à le déclarer, & il suffit qu'elle ne l'ait point fait, afin que sa Lettre soit mise au nombre des Livres apocryphes, quoiqu'elle soit effectivement de lui?

On ajoûte que cette Lettre est indigne de saint Barnabé; qu'il n'est pas croïable, qu'un grand Apôtre comme lui rempli du Saint-Esprit, & Collegue de saint Paul, soit Auteur de la plûpart des choses qui sont dans cette Lettre: telles que sont des Allegories forcées, des Explications de l'Ecriture extraordinaires, & éloignées du bon sens, des fables touchant les animaux, & plusieurs autres imaginations pareilles, qui composent la premiere partie de cette Lettre. A cela je répons, que ces défauts n'ont point empêché que saint Clement, Origenes, Eusebe & saint Jerôme ne la lui attribuassent. Et c'est à mon avis une imprudence bien grande, de s'imaginer être plus clairvoïant sur cette matiere, que ces grands Critiques de l'Antiquité. Ils étoient bien plus proches que nous du temps des Apôtres, ils avoient quantité de Livres composez par leurs Disciples, que nous avons perdus; & par consequent ils pouvoient mieux connoître que nous le stile, & la maniere d'écrire

t

ques, *ἀντιλεγομένων δὲ ὅμως τοῖς πολλοῖς.* Le second contient les Livres, qui ne sont reçûs comme Canoniques par personne; mais qui ne sont point supposez par les Heretiques, comme sont ceux du troisiéme rang. L'Epitre de saint Barnabé doit être mise au rang des premiers, ou au moins au rang des seconds, lesquels, quoiqu'apocryphes, peuvent être de ceux dont ils portent le nom, comme le Livre du Pasteur, & autres. Et quoique saint Jerôme dise dans l'Epître à Læta, que les Livres apocryphes sont ceux qui ne sont pas des Auteurs, dont ils portent le nom; cependant il se sert souvent de ce terme en un autre sens. Eusebe & saint Jerôme ont crû, que l'Epître de saint Barnsbé étoit de lui: cela paroit, parce qu'ils la lui attribuent. Eusebe, Liv. 6. chap. 13. *Item ex Barnaba, Clementis, & Judæ Epistolis.* Or est-il qu'il est certain, qu'il a crû que les Epîtres de saint Clement & de saint Jude, étoient de ceux dont elles portent les noms: & dans un autre endroit, *Judæ Epistolam intelligo, item Barnabæ Epistolam, & Revelationem quæ dicitur Petri*; où il remarque de ce dernier Ouvrage, qu'il est attribué à saint Pierre: mais il ne dit pas la même chose de l'Epître de saint Barnabé, au contraire il dit simplement, qu'elle est de lui, comme l'Epître de saint Jude est de saint Jude: Sain Jerôme dit aussi nettement, *Barnabas unam ædificationem Ecclesiæ continentem Epistolam composuit, quæ inter apocryphas numeratur.* Ce qui fait voir qu'il n'a pas crû qu'elle fût apocryphe, à cause qu'elle étoit faussement attribuée à saint Barnabé, puisqu'au contraire il la lui attribue, en disant qu'elle est apocryphe.

* *Voici comme il faut entendre ceci.* Il n'est pas constant que tous les Ecrits des Apôtres aient été faits par l'Inspiration du saint Esprit. Il peut y avoir eu des Ecrits des Apôtres que l'Eglise n'ait pas reçûs pour Canoniques: il n'y en a point à la verite presentement des Apôtres mêmes qui ne soient dans le Canon, à l'exception de cette Lettre de saint Barnabé, qui peut passer pour Apôtre, mais il y en a des Disciples des Apôtres, comme de saint Clement & d'Hermas qui ne sont point Canoniques. Il semble qu'il n'y a pas beaucoup de difference entre saint Clement & saint Barnabé pour l'autorité, & si l'Epître de saint Clement aux Corinthiens, quoique certainement de saint Clement, n'est pas Canonique; pourquoi veut-on que celle de saint Barnabé ne puisse pas être de lui, parce qu'elle n'a pas été mise dans le Canon?

t Qu'il

d'écrire des Apôtres, de leurs Compagnons & de leurs Disciples. Si donc ils ont trouvé que les Allegories, les Explications mystiques, & les fables qui se trouvent dans l'Epître de saint Barnabé, pouvoient être de lui, de quel droit peut-on assurer presentement qu'elles n'en peuvent pas être? Il faut peu connoître le genie des Juifs & des premiers Chrêtiens, nourris & élevez dans la Synagogue, pour croire que ces sortes de pensées ne peuvent venir d'eux: au contraire c'étoit-là leur caractere, ils avoient appris des Juifs à tourner toute l'Ecriture en Allegorie, & à faire des remarques sur les proprietez des animaux, dont la Loi défendoit de manger. Il ne faut donc pas s'étonner, si saint Barnabé Juif d'origine écrivant à des Juifs, a expliqué allegoriquement plusieurs Passages de l'Ancien Testament, pour les rapporter au Nouveau, & s'il a inventé des pensées morales sur les proprietez des animaux, dont il étoit défendu de manger aux Juifs. L'Epître de saint Clement Romain aux Corinthiens, si celebre parmi les premiers Chrêtiens, & les Stromates de saint Clement d'Alexandrie sont remplis de ces sortes d'allegories & de figures. L'Histoire du Phoenix rapportée dans l'Epître de S. Clement sent encore plus la fable, que ce que saint Barnabé dit dans son Epître, des proprietez de quelques animaux: & l'allegorie du Sang de JESUS-CHRIST figuré par le cordon rouge de la débauchée Raab, qui est encore dans l'Epître de saint Clement; n'est pas moins tirée de loin, que la plûpart de celles de saint Barnabé. Mais pourquoi s'arrêter à donner des preuves d'une chose qui est constante, puisque tout le monde sçait que les Livres des premiers Chrêtiens sont pleins de ces sortes de fables & d'allegories?

Enfin l'on accuse l'Auteur de cette Epître d'avoir fait passer les Apôtres pour les plus méchans hommes du monde avant leur conversion. Mais l'on prend ses paroles trop à la rigueur: car il ne veut pas dire qu'ils fussent les plus méchans hommes du monde, mais seulement qu'ils étoient de grands pecheurs *g*.

L'on ne sçait point à qui la Lettre de saint Barnabé étoit adressée, parce qu'on n'en a point la suscription; il paroît par le corps de cette Lettre, qu'elle est écrite à des Juifs convertis qui avoient trop d'attache à la Loi de Moïse. Elle est divisée en deux parties: dans la premiere il montre l'inutilité de l'ancienne Loi, & la necessité de l'Incarnation & de la Mort de JESUS-CHRIST: il y rapporte plusieurs Passages touchant les ceremonies & les préceptes de l'ancienne Loi, qu'il explique allegoriquement, en les appliquant à JESUS-CHRIST, & à la Loi nouvelle. La seconde partie est une instruction morale, qui contient plusieurs préceptes touchant ce qu'on doit faire, & ce qu'on doit éviter.

Cette Lettre a été publiée pour la premiere fois en Grec, sur une Copie du pere Hugues Menard Religieux Benedictin, qui avoit préparé cette Edition peu de temps avant sa mort. Il tenoit le Grec de cette Lettre, du Pere Sirmond, & il en avoit trouvé l'ancienne Version dans un Manuscrit de l'Abbaïe de Corbie de prés de mille ans. La mort l'aïant surpris comme il meditoit de donner cet Ouvrage, le Pere Dom Luc d'Achery executa son dessein, & eut soin de le faire imprimer aprés sa mort à Paris en 1645. On dit qu'Usserius l'avoit fait imprimer auparavant à Londres en 1642. & que l'Edition fut entierement brûlée, à l'exception d'un Exemplaire qui est cotté dans le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxfort.

Ensuite le fameux Isaac Vossius la fit imprimer avec les Lettres de saint Ignace, revûë sur trois Manuscrits en l'année 1656.

Enfin Monsieur Cotelier l'a donnée au public, avec une nouvelle Version *è regione*, l'ancienne entiere, & des Notes critiques à la fin. Elle est à la tête de la Collection des Ouvrages des Peres anciens, qu'il a fait imprimer à Paris chez Petit en 1672. & qui ont été réimprimez depuis peu en Hollande.

Le Grec des quatre ou cinq premiers Chapitres manque dans toutes ces Editions: mais ils se trouvent en Latin dans l'ancienne Version, laquelle quoique barbare & fautive, a servi à corriger le Grec en quelques endroits.

§. VIII.

Des Liturgies faussement attribuées aux Apôtres.

Il ne faut que faire un peu de reflexion sur ce qu'on lit de la celebration de l'Eucharistie dans l'Epître de saint Paul aux Corinthiens, & sur ce que saint Justin, & les premiers Peres de l'Eglise en ont dit, pour être persuadé que les Apôtres

g *Qu'ils étoient de grands pecheurs.*] C'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles, *Super omne peccatum peccatores.* Les plus Saints disent tous les jours: *Je suis le plus grand pecheur qu'il y ait dans le monde*, & choses semblables, qui ne se doivent pas entendre à la lettre.

a Par

Apôtres & ceux qui leur ont succedé ont celebré le Sacrifice de la Messe avec une grande simplicité. C'est ce qui a été remarqué par tous ceux qui ont écrit sur les Liturgies *a*, qui sont demeurez d'accord que la Messe se celebroit dans ces premiers Siecles sans beaucoup de ceremonies, & qu'on n'y recitoit qu'un petit nombre d'Oraisons; mais peu à peu l'on y a ajoûté quelques Prieres, & l'on y a joint quelques ceremonies exterieures, pour rendre le Sacrifice plus venerable au Peuple: Enfin les Eglises ont reglé & mis par écrit la maniere de le celebrer, & c'est ce qu'on a appellé *Liturgies*, lesquelles aïant été faites conformément aux usages des lieux qui étoient differens, se sont trouvées aussi differentes; & comme les hommes sont naturellement portez à changer quelque chose dans leur exterieur, l'on a ajoûté de temps en temps plusieurs choses à ces Liturgies.

Cette seule remarque suffit pour faire voir que les Liturgies, qui portent le nom des Apôtres & des Evangelistes, ne sont point d'eux effectivement; mais pour le prouver invinciblement, il n'y a qu'à les examiner l'une aprés l'autre.

La Liturgie ou la Messe Grecque-Latine attribuée à saint Pierre, qui a été donnée au Public par Lindanus en 1589. sur un Manuscrit du Cardinal Sirlet, qui n'étoit pas fort ancien, & qui a été imprimée depuis à Paris par Morel en 1595. ne peut point être de saint Pierre pour les raisons suivantes. Il y est fait mention de saint Sixte, de Corneille & de saint Cyprien. Le Canon de la Messe Latine, que saint Gregoire dit avoir été composé par un Scholastique, c'est à dire par un homme sçavant du cinquiéme Siecle, y est inseré tout entier: elle contient des Oraisons tirées du Sacramentaire de saint Gregoire, & des Liturgies de saint Basile & de saint Chrysostome. On y prie pour le Patriarche, terme inconnu avant la fin du quatriéme Siecle de l'Eglise, & pour les tres-Religieux Empereurs, ce qui suppose qu'il y avoit alors des Empereurs Chrêtiens. Enfin si cette Liturgie eût été de S. Pierre, l'Eglise Romaine s'en feroit servie, & elle n'auroit pas été inconnuë pendant tant de Siecles. Ces raisons ont fait dire au sçavant Cardinal Bona, que cette Liturgie étoit supposée, & qu'elle avoit été apparemment composée par quelque Prêtre Grec latinisé, parce qu'elle est prise en partie de la Liturgie des Grecs, & en partie de celle des Latins, & qu'on lui a donné le nom de Liturgie de saint Pierre, ou afin qu'elle eût plus d'autorité, ou parce qu'elle contenoit une grande partie de la Liturgie de l'Eglise Romaine.

La Messe des Ethiopiens, qui porte le nom de saint Matthieu, est encore visiblement supposée. On y prie pour les Papes, pour les Rois, pour les Patriarches & pour les Archevêques. Les douze Apôtres y sont invoquez. On y fait memoire des quatre Evangelistes, il y est parlé des Synodes de Nicée, de Constantinople & d'Ephese. On y chante le Symbole de Nicée avec la particule *Filioque*. On y fait mention de saint Athanase, de saint Gregoire & de saint Basile, de l'Epacte, du nombre d'Or, du Trisagion. Ce qui fait voir que cette Liturgie est tres-nouvelle.

Il faut porter le même jugement de la Liturgie de S. Marc, donnée par le Cardinal Sirlet, & imprimée à Paris par Morel: on y trouve le mot de *Consubstantiel* & le *Trisagion*, on y prie pour le Roi, & pour saint Marc même, il y est fait mention des Calices, des Soudiacres, des Chantres, des Moines, des Religieuses, *&c.* choses qui la convainquent de nouveauté.

Il ne reste plus que la Liturgie attribuée à saint Jacques, que d'habiles gens se sont donnez la peine de défendre, mais inutilement; car quoiqu'elle soit plus ancienne, que celles que nous venons d'examiner, puisqu'elle est citée dans le Concile tenu dans le Palais de l'Empereur, aprés le cinquiéme Concile general, on ne peut pas toutefois dire que saint Jacques en soit Auteur, ou qu'elle ait été composée de son temps. Car, 1. Le Fils & le Saint-Esprit y sont dits *consubstantiels*

a *Par tous ceux qui ont écrit sur les Liturgies.*] Saint Gregoire Pape, lib. 7. Ep. 63. ad Joan. Syracus. *Mos Apostolorum fuit, ut ad ipsam solummodò orationem Dominicam oblationis Hostiam consecrarent.* Valafride Strabon *de Reb. Eccl. cap.* 22. *Quod nunc agimus multiplici orationum, cantilenarum, & consecrationum officiis, totum hoc Apostoli, & post ipsos, ut creditur proximi orationibus, commemoratione passionis Dominicæ, sicut ipse præcepit, agebant simpliciter: proficiente dehinc Religione ampliùs acta sunt à Christi cultoribus officia Missarum.* Remy d'Auxerre, *de celeb. Miss. lib.* 1. *Nam Missam B. Petrus Apostolus primus omnium Antiochiæ dicitur celebrasse, in qua tres tantùm modò orationes in initio fidei proferebantur, incipientes ab eo loco ubi dicitur, Hanc igitur oblationem.* Voiez Estienne d'Autun *de Sacramento Altaris*, cap. 20. Lennon d'Auge *de Offic. Miss. c.* 1. Rupert. Tuit. *lib.* 2. *de Divi. Off. c.* 1. Hugues de S. Victor *de Divi. lib.* 2. *cap.* 11. Honoré d'Autun *in Gemm. An. lib.* 1. Durand de Mende. *Rat. Off. lib.* 4. *cap.* 1. Raoul de Tongres *de Canon. observat.* Saint Antonin *in Summ. maj. tit.* 13. *cap.* 5. Cassandre *Liturgie*, *c.* 18. Polydore Virgile, & les autres qui ont traité des Rites & des Ceremonies de la Messe.

a *Cha-*

tiels au Pere; terme qui n'étoit pas en usage du temps de saint Jacques: mais quand on diroit qu'il y étoit, est-il croïable qu'on n'eût pas allegué cette autorité dans les Conciles de Nicée, & de Constantinople. 2. On y trouve le Trisagion & la Doxologie, c'est à dire le *Sanctus* & le *Gloria Patri*, qui n'ont été usitez communément dans l'Eglise qu'au cinquiéme Siecle. Car quand on prouveroit qu'on s'en est servi auparavant, il faut avoüer que ce n'étoit point l'usage commun de l'Eglise. 3. On y prie pour ceux qui sont enfermez dans les Monasteres: Qui peut dire qu'il y en eût du temps de saint Jacques? 4. Il y est fait mention des *Confesseurs*, terme qui n'a été usité dans l'Office Divin, que long-temps aprés saint Jacques de l'aveu même de Bellarmin. 5. Cette Liturgie parle des Temples, & des Ensencemens des Autels; croira-t-on que ces choses aïent été en usage du temps de saint Jacques. 6. Toute cette Liturgie est pleine de citations des Lettres de saint Paul, dont la plûpart ont été écrites aprés la mort de saint Jacques. Et qu'on ne nous dise point avec les Cardinaux Bona & Bellarmin que ces choses ont été ajoûtées: parce qu'il n'y a pas d'apparence qu'on y ait ajoûté en tant d'endroits, & que d'ailleurs la suite, & les ceremonies de toute cette Liturgie ne conviennent point au temps des Apôtres.

Je ne parle point de quelques autres Liturgies citées par quelques Auteurs, telles que sont celles des douze Apôtres, dont Abraham Echellensis fait mention, & celle de saint Barnabé dont parle un certain Moine, parce qu'elles me sont inconnuës, ni de celle qui est dans les Constitutions de saint Clement, non plus que de celle qui est dans les Livres attribuez à saint Denis l'Areopagite, parce que ces Livres étant supposez, comme je le montrerai en un autre endroit, il n'y a pas de doute, que les Liturgies qu'ils contiennent sont aussi supposées.

§. IX.

Du Symbole des Apôtres.

APrés avoir traité des Ouvrages de chacun des Apôtres en particulier, il faut parler maintenant de ceux qu'on croit qu'ils ont composez en commun. Le plus authentique de ces Ouvrages est le Symbole des Apôtres, qu'on croit communément avoir été fait par tous les Apôtres. Mais l'on ne convient pas du temps où ils l'ont écrit, ni de la maniere dont il a été composé, non plus que du dessein qu'ils ont eu en le faisant. Quelques-uns croïent avec Ruffin, dans son Exposition du Symbole suivi par saint Isidore, qu'ils le firent l'année même de la mort de J. C. peu de temps aprés la descente du Saint-Esprit; au lieu que Baronius & quelques autres conjecturent qu'ils ne l'ont composé que la seconde année de l'Empire de Claude, peu de temps avant que de se séparer. Quant à la maniere dont il a été composé, quelques Auteurs se sont imaginez que chaque Apôtre prononça son Article *a*, & que c'est la raison pour laquelle on l'appelle *Symbole*, comme aïant été fait de plusieurs Sentences. D'autres croïent qu'ils le firent en conferant tous ensemble. Il y en a même qui prétendent que tous les Disciples y eurent part. Enfin quant au dessein qu'ils eurent en le composant, les uns croïent que ce fut, afin qu'ils se trouvassent tous conformes dans une même Doctrine *b*, & d'autres croïent que ce fut pour le peuple, afin qu'ils lui pussent proposer un abregé de la Foi de JESUS-CHRIST, qui fût facile à entendre & à retenir. L'étymologie du mot *Symbole*, est encore plus incertaine *c*. Les uns disent, qu'il est ainsi appellé, parce qu'il est la marque & le

a *Chaque Apôtre prononça son Article.*] C'est le sentiment de l'Auteur du Sermon 15. *de tempore apud Aug.* de saint Leon *Ep.* 13? maintenant 87. de Venantius Fortunat. *in exegesi Symb. Apost.*

b *Les uns croïent que ce fut, afin qu'ils se trouvassent tous conformes dans une même Doctrine.*] Rufin est Auteur de la premiere opinion. Les nouveaux tiennent la seconde.

c *L'étymologie du mot* Symbole, *est encore plus incertaine.*] Le mot Grec *σύμβολον*, signifie proprement *nota*, *signum*, *indicium*. C'est pourquoi l'on appelloit les Signes & les Notes de Pythagore, *σύμβολα πυθαγόρεια*. Herodien s'en sert, pour signifier le signe militaire. D'autres Auteurs comme Dion & Suetone, le prennent pour les signes, ou les marques, & les billets qu'on donnoit, pour entrer aux spectacles, ou pour aller recevoir les largesses. Quelques-uns disent, que le mot *Symbolum* chez les Latins, signifie un souper ou chacun paie son écot, ou l'écot même. Ce n'est pas toutefois le mot neutre *Symbolum* qui a cette signification, mais le feminin *Symbola*, & en Grec *συμβολὴ*, comme on peut voir dans l'Interprete d'Aristophane, dans Athenée & dans Plutarque: c'est pourquoi il faut lire dans l'Andrienne de Terence, *Symbolam dedit*, & non pas *Symbolum*. Aulu-Gelle, lib. 6. cap. 1. se sert du mot *Symbola*, pour signifier l'écot, & dit qu'on donnoit aussi ce nom a des questions, que le Philosophe Taurus expliquoit devant plusieurs personnes. Saint

& le caractere qui distingue les Chrêtiens *d*. D'autres, parce qu'il a été composé des Sentences de plusieurs personnes. D'autres enfin, parce qu'il a été fait dans une conference.

Or quoi que ce soit une opinion tres-bien établie, que le Symbole vient des Apôtres, & qu'on ne puisse nier qu'ils n'aient tous prêché d'une même maniere les Articles qu'il contient, comme les principaux points de la Doctrine de JESUS-CHRIST, dont il étoit necessaire que tous les Chrêtiens fussent instruits; qu'ils enseignoient à ceux qu'ils baptisoient, dont ils les obligeoient de faire profession, qu'ils ont donné par Tradition à toutes les Eglises du monde qui les ont conservez inviolablement, & enseignez de même aux Catechumenes: & qu'ainsi l'on ne doive regarder le Symbole des Apôtres comme une Formule de Foi qui est d'eux en substance: on peut neanmoins douter sans temerité s'ils l'ont dressé mot pour mot, comme on le recite dans l'Eglise Romaine, & il y a même des raisons tres-fortes, qui font voir que cette opinion, quoi que tres-commune est tres-peu vrai-semblable.

Car premierement, ni saint Luc dans les Actes, ni aucun Auteur Ecclesiastique avant le cinquiéme Siecle n'a parlé de cette assemblée des Apôtres, & pas un n'a dit qu'ils eussent composé le Symbole de l'Eglise Romaine, ou en conferant ensemble, ou en prononçant chacun un de ces Articles. Si le Symbole eût été dressé par les Apôtres de la maniere dont on le suppose, c'étoit un fait trop considerable pour être oublié par S. Luc; & quand S. Luc ne l'auroit pas rapporté, ce fait auroit été constant par Tradition, & quelques-uns des anciens Peres en auroient parlé comme ils ont fait des choses de Tradition Apostolique: car non seulement ils ont eu occasion d'en parler, mais il étoit même necessaire qu'ils en fissent mention pour convaincre les Heretiques, puisqu'ils n'auroient pas eu de meilleurs argumens à alleguer contre eux que celui-là.

Secondement, les Peres des trois premiers Siecles disputant contre les Heretiques, s'efforcent de prouver par plusieurs raisons, que la Doctrine contenuë dans le Symbole, est celle des Apôtres. Mais ils ne disent point que les Apôtres aient composé le Symbole. Cependant rien n'eût été plus convaincant & plus fort contre les Heretiques, que de leur dire: vous combattez la Doctrine du Symbole, il est constant que ce sont les Apôtres qui en sont les Auteurs, vous combattez donc la Doctrine des Apôtres. Ils ne se sont point neanmoins servis de ce raisonnement; au contraire ils prouvent par la Tradition & par le consentement des Eglises Apostoliques, que la Doctrine contenuë dans le Symbole est celle des Apôtres. Cette raison, dit-on, n'auroit pas été une preuve décisive, d'autant que les Heretiques eussent demandé des preuves pour se persuader que les Apôtres avoient composé le Symbole, aussi-bien qu'ils en demandoient pour se persuader que la Doctrine du Symbole venoit des Apôtres. Mais cette replique suppose que les premiers Peres n'avoient pas le sens commun, & qu'ils ne sçavoient pas distinguer les preuves les plus évidentes & les plus courtes de celles qui étoient plus obscures & plus embarassées. Car de sçavoir si les Apôtres avoient composé le Symbole, ou non, c'étoit un fait unique, un fait qui pouvoit être facilement prouvé, étant encore tout recent; & qui étant prouvé, mettoit la chose hors de doute. Il ne restoit plus de contestation, & ils prouvoient tout d'un coup toute leur Doctrine; au lieu qu'ils se jettoient dans un embarras bien plus grand, & dans une question qui demandoit bien plus de discussion, en examinant sur chaque point du Symbole la Tradition de chaque Eglise. Saint Irenée allegue des faits bien moins utiles, & bien moins authentiques que n'eût été celui-là. Par exemple, il se sert du témoignage de saint Polycarpe, qui avoit été instruit par saint Jean de la Doctrine des Apôtres. Les Heretiques pouvoient bien plûtôt nier ce fait, que celui de la composition du Symbole; & ce dernier étant plus public, eût été bien plus facile à prouver. Pourquoi ne l'a-t-on pas allegué? Pour

Saint Cyprien est le premier qui se soit servi du mot de *Symbole*, pour signifier l'abregé de la Foi des Chrêtiens, Ep. 45. Optat appelle les Heretiques les deserteurs du vrai Symbole, faisant allusion au signe militaire, c'est pourquoi saint Chrysologue, Sermon 62. dit, que le Symbole est le pacte que nous faisons avec Dieu dans le Baptême.

d *Le caractere qui distingue les Chrêtiens.*] C'est l'étymologie qu'en donne Maxime de Turin, & Venantius Fortunatus. Elle a aussi été remarquée par Rufin, par Isidore de Seville, lib. 2. de off. c. 22. par Durand de Mende, lib. 4. *rationalis*, cap 25. mais la seconde & la troisiéme étymologie sont plus communes; cette derniere est de Rufin, de saint Aug. Serm. 181. *de tempore*. D'Isidore, lib. 2. div. off. cap. 22. de Rabanus Maurus, *lib. 2. inst. clerical*, *cap.* 56. de Durand *suprà*, d'Eucher *Homil. de Symb.* d'Innocent III. lib. 2. *de Sacris Missa mysteriis*, cap. 49. cependant la premiere est la plus probable.

Pour rendre la chose évidente, mettons la dans un exemple: suppoſons qu'un Abbé ait fait il y a deux cens ans une Regle pour ſes Religieux, qui contienne en peu de mots les principales choſes qu'ils doivent pratiquer dans le Convent, & que c'eſt une Tradition conſtante parmi ſes Religieux, que cette Regle qu'ils ont conſervée, eſt de lui, qu'il l'a compoſée. S'il arrivoit que ces Religieux fuſſent en conteſtation ſur preſque tous les points de cette Regle; les uns diſant que chaque point eſt de leur premier Abbé, les autres, qu'il n'en eſt pas: n'eſt-il pas vrai que les premiers ſeroient fols, ſi au lieu d'alleguer la Regle qui a été faite par le premier Abbé, ce qu'ils pourroient prouver en cas qu'il leur fût conteſté, ils s'engageoient à prouver par le témoignage de pluſieurs Religieux, & d'autres Monaſteres fondez par des Religieux de ce Convent, que chaque article de cette Regle a été ordonné & pratiqué par leur premier Abbé. L'application de cette comparaiſon eſt aiſée à faire.

Troiſiémement, ſi les Apôtres euſſent fait un Symbole, il eût été par tout le même, dans toutes les Egliſes & dans tous les Siecles; tous les Chrêtiens l'auroient appris mot pour mot; toutes les Egliſes l'auroient recité de la même maniere: enfin tous les Auteurs l'auroient rapporté dans les mêmes termes. Or c'eſt ce qui ſe trouve abſolument faux; parce qu'il eſt certain, que non ſeulement dans le ſecond & dans le troiſiéme Siecle de l'Egliſe, mais auſſi dans le quatriéme, il y avoit pluſieurs Symboles, & tous les Symboles, quoique les mêmes dans la Doctrine, étoient differens dans les termes. Dans le ſecond & dans le troiſiéme Siecle de l'Egliſe nous trouvons autant de Symboles que d'Auteurs *e*, & un même Auteur rapporte le Symbole de differente maniere en differens endroits de ſes Ouvrages; ce qui fait voir qu'il n'y avoit pas encore pour lors de Symbole, qu'on crût être des Apôtres, ni même de Formule de Foi reglée & aſſûrée. Dans le quatriéme Siecle Rufin compare enſemble trois anciens Symboles des Egliſes d'Aquilée, de Rome & d'Orient; & on trouve dans ces trois Symboles, dont pas un n'eſt ſemblable à nôtre vulgaire, des differences conſiderables quant aux termes, qu'on peut voir dans la Table que nous avons miſe à la fin de cet Article-ci. Saint Cyrille de Jeruſalem dans ſes Catecheſes ſuit un Symbole particulier, dont l'Egliſe de Jeruſalem ſe ſervoit au temps que ce Pere écrivoit ces Catecheſes. Les Auteurs qui ont fait des Commentaires ſur le Symbole, comme ſaint Auguſtin au Sermon 119. Saint Maxime, ſaint Pierre Chryſologue, ſaint Fortunat ômettent pluſieurs termes, qui ſe rencontrent dans Nôtre Symbole des Apôtres, entr'autres ceux-ci qui ſont à la fin du Symbole, *La vie éternelle*, & ſaint Jerôme remarque dans ſa Lettre à Pammachius, que le Symbole finit par ces mots, *La Reſurrection de la chair*. Ainſi la difference qui eſt entre ces Symboles, ne conſiſte pas ſeulement dans les mots & dans les termes, mais dans des Articles ômis, comme ceux de la deſcente aux Enfers, de la Communion des Saints, de la vie éternelle qui ſe trouvent dans les uns, & ne ſe trouvent point dans les autres. Si les Apôtres en euſſent dicté les termes, toutes les Egliſes l'euſſent recité de la même maniere; car il n'en eſt pas du Symbole comme d'un autre Ouvrage qui peut être alteré ou changé par la faute des Copiſtes, ou par les fauſſes conjectures des Critiques, ou par la malice des Corrupteurs, ou par la negligence des hommes. Le Symbole eſt une piece extrémement courte, que tous les Chrêtiens ſçavoient par cœur mot à mot: on en auroit recité toutes les paroles ſi elles euſſent été des Apôtres, & jamais on n'y eût ſouffert aucun changement. Si-tôt qu'on s'en fût apperçû, on eût crié contre, on s'y fût oppoſé, on l'eût empêché. On dira peut être que les Peres des trois premiers Siecles paraphraſent le Symbole, & ainſi qu'il ne faut pas s'étonner qu'ils ne le rapportent pas de la même maniere; mais quoi, ſeroit-il poſſible que s'il y avoit eu un Symbole fixe, conçû en mêmes termes dans toutes les Egliſes, & fait par les Apôtres, aucun des Peres des trois premiers Siecles ne l'eût rapporté dans ſa pureté?

Si l'on pretendoit que les Symboles étoient conformes dans toutes les Egliſes: cette uniformité ſe trouveroit entierement détruite par la Table des quatre principaux Symboles qui eſt à la fin de ce Paragraphe. On y voit qu'il n'y a preſque point d'Article dans lequel il n'y ait quelque difference: *Que la Communion des Saints & la vie éternelle* ne ſe trouvent que dans un ſeul; & que la *deſcente aux Enfers* n'eſt point dans deux. Dira-t-on que cette varieté eſt venuë de la difference des Verſions, comme on le dit des autres; ſuppoſant

e *Autant de Symboles que d'Auteurs.*] Saint Irenée rapporte un Symbole, lib. 1. c. 2. Et un autre au Liv. 2. chap. 1. Tertullien s'eſt ſervi de trois differens en trois endroits, *in praſcript. Lib. contra Praxeam. & de virginibus velandis.* Origenes, *lib. 1. Periarch. & in Dial.g. contra Marc. Optat. lib. 1.* & tous ces Symboles ſont differens du vulgaire.

ſuppoſant que le Symbole ait été compoſé en Syriaque par les Apôtres? Imagination inſoûtenable: car s'ils l'avoient fait, l'aïant dreſſé pour l'apprendre aux Gentils & aux Juifs diſperſez parmi les Nations, il y a bien de l'apparence qu'ils l'euſſent compoſé en Grec plûtôt qu'en Syriaque. Mais, dit-on, les differens Symboles contiennent les mêmes points de Doctrine. Il faut en excepter les Articles dont nous venons de parler: & il ne faut pas s'étonner qu'ils contiennent tous les principaux Articles de Nôtre Foi, puiſque c'étoient ceux dont les Apôtres avoient inſtruit l'Egliſe, & dont l'Egliſe inſtruiſoit les Catechumenes.

Peut-on dire, ajoûte-t-on, que les Egliſes aïent été trois cens ans ſans avoir un Abregé de la Foi pour inſtruire les ſimples. *Réponſe.* On ſçavoit les Articles dont il les falloit inſtruire: chaque Paſteur les leur propoſoit dans des termes ſimples & ordinaires. Enſuite on en a fait des Formules dans chaque Egliſe.

Ces reflexions font voir, que quoique le Symbole ſoit des Apôtres, quant à la Doctrine qu'il contient, il n'eſt pas toutefois d'eux quant à tous les termes: Aïant appris la même Foi de Jesus-Christ, ils l'enſeignoient auſſi à tous ceux qui ſe convertiſſoient à la Religion Chrêtienne, & les inſtruiſoient tous des mêmes Myſteres. Ceux qui étoient inſtruits de cette Foi, l'avoient ſi preſente dans l'eſprit comme ſaint Juſtin & ſaint Irenée le remarquent, qu'ils l'expliquoient toutefois & quantes qu'ils étoient obligez de le faire, ſans s'arrêter à une Formule certaine, & de-là vient la difference des Symboles rapportez par les Peres. Enfin pour aider la memoire, l'on a compoſé des Formules de ces Articles de Foi, qui ſe ſont trouvées differentes en differentes Egliſes. Car je ne fais aucun doute, qu'outre les Symboles que nous avons citez, il n'y en eût plusieurs autres, dont nous n'avons point de connoiſſance; d'où il faut conclure que Jesus-Christ eſt l'Auteur de la Doctrine contenuë dans le Symbole, que les Apôtres ſont ceux qui l'ont prêchée, & publiée par tout le monde, mais qu'on ne peut dire, qui ſont les Auteurs de tous les termes des Formules, dans leſquelles on a compris cette Doctrine.

On nous objecte, que ſaint Irenée, Tertullien, Lucifer de Cagliari & ſaint Jerôme, diſent que le Symbole eſt la regle de la Foi que l'Egliſe a reçûë des Apôtres. Que ſaint Ambroiſe dit que l'Egliſe Romaine a gardé le Symbole des Apôtres dans ſa pureté ſans y toucher. Que ſaint Auguſtin, Rufin, ſaint Leon, Maxime de Turin, Fortunat, ſaint Pierre Chryſologue, & une infinité d'autres Auteurs *f* ont aſſûré comme une choſe conſtante, que le Symbole avoit été compoſé dans une aſſemblée des Apôtres: Que cette opinion eſt autoriſée de l'Egliſe, & qu'il ſemble que c'eſt une témerité d'en douter; qu'enfin tous les Catholiques en conviennent, & qu'il n'y a que des Heretiques, ou au moins des gens ſuſpects d'Hereſie qui en aïent oſé douter.

Nous répondons à ces objections, que les témoignages de ſaint Irenée, de Tertullien & de Lucifer de Cagliari détruiſent plûtôt l'opinion commune qu'ils ne l'établiſſent. Car ces Peres ne diſent pas, que nous aïons reçû des Apôtres la Formule de Foi, mais ſeulement la Foi & la Doctrine qu'ils avoient reçûë de Jesus-Christ: ainſi ſi l'objection avoit quelque force, il faudroit conclure que Jesus-Christ feroit Auteur du Symbole. Il eſt encore à remarquer, que par le mot de *regle de la Foi*, dont Tertullien ſe ſert, il ne faut pas entendre la Formule de Foi; mais la Foi même, qu'il dit avoir été établie par Jesus-Christ. Lucifer de Cagliari ne parle point du Symbole, mais ſeulement de la Foi de l'Egliſe, touchant la Divinité de Jesus-Christ. Et enfin ſaint Jerôme, en diſant que la Foi du Symbole, qui eſt de Tradition Apoſtolique, n'a point été écrite ſur du papier, ou avec de l'encre; mais dans des Tables de chair du cœur humain, nous fait entendre qu'il n'a rien voulu dire autre choſe, ſinon que la Foi & la Doctrine contenuë dans le Symbole vient des Apôtres, qui l'ont enſeignée à tous les Fideles. De même quand ſaint Ambroiſe dit, que le Symbole a été conſervé dans ſa pureté par l'Egliſe Romaine, il ne parle point de la Formule du Symbole, mais de la Doctrine qu'elle contient. Quant aux autres autoritez qu'on nous oppoſe, elles ſont de peu de conſequence. Rufin eſt le premier & le ſeul des Auteurs du cinquiéme Siecle qui ait écrit, que les Apôtres avoient compoſé le Symbole, & encore rapporte-t-il cette opinion comme une choſe qui n'étoit appuïée que ſur une Tradition populaire. Saint Auguſtin n'a jamais approuvé cette opinion, car il n'en dit pas un mot dans le Sermon 119. & le Sermon 115. qu'on pourroit citer, n'eſt point aſſûrément de lui. Enfin les autres Auteurs qui ont vécu depuis Rufin ont pris

f *Et une infinité d'autres Auteurs.*] Saint Irenée lib. 1. cap. 2. Tertullien, *de præſcrip.* cap. 37. & 13. *&* *de vel. Virg.* cap. 1. Lucifer, lib. 2. *contra Conſt.* Hier. Ep. *ad Pammach.* & ſaint Ambroiſe, Ep. 7. lib. 1. Rufin, *in expoſ. Symboli.* Aug. *Serm.* 115. Maxime. Saint Leon. Fortunat, *&c.*

Pris de lui cette Histoire, & font trop nouveaux pour rendre un témoignage certain d'un fait aussi ancien que celui-là. J'ajoûte qu'il n'y a que les Latins qui aïent rapporté cette Histoire, que les Grecs n'en ont point parlé, & que ceux qui la rapportent ne conviennent nullement entr'eux de ses circonstances, comme nous l'avons fait voir.

On soûtient que les Peres n'ont pas simplement parlé de la Foi & de la Doctrine des Apôtres, mais qu'ils ont marqué une certaine Formule qui étoit connuë & reçûë dans l'Eglise, parce qu'autrement ils se seroient contentez de rapporter cette Foi qui étoit en question entr'eux & les Heretiques ; au lieu qu'ils ont toûjours rapporté une grande partie des Articles du Symbole, & qu'ils n'en ont jamais proposé d'autres que ceux qui y sont compris. *Réponse.* Ils ont entendu par la regle de la Foi les Articles de la Doctrine des Apôtres les plus necessaires, les points capitaux de nôtre Religion. Il les ont compris dans des Symboles differens quant aux termes, & conformes dans la Doctrine.

Tertullien, dit-on, a entendu autre chose par la regle de la Foi, que la Doctrine des Apôtres : car aprés avoir rapporté le Symbole mot à mot, il dit : *Superest igitur ut demonstremus an hæc nostra Doctrina, cujus regulam suprà edidimus, de Apostolorum Traditione censeatur. Regula*, en cet endroit, dit-on, est l'Abregé de la Foi : *Réponse.* Ce Passage prouve le contraire : Car si Tertullien eût crû que le Symbole eût été une regle de Foi donnée par les Apôtres, il eût dit : Voilà la regle de Foi que les Apôtres ont composée, qui est conforme à la Doctrine de leurs autres Ecrits ; il n'eût pas dit, voilà la regle de nôtre Foi : montrons qu'elle est conforme à la Tradition des Apôtres. Cela saute aux yeux.

Le même Tertullien écrivant contre Praxée, (c'est encore ici une des objections de ceux qui ne sont pas de mon avis) dit que les simples sçachant la regle de la Foi, qui porte qu'il n'y a qu'un Dieu, croïent qu'on parle contre la regle de la Foi quand on enseigne les trois Personnes, parce qu'ils n'en sçavent pas l'œconomie. Voici la conclusion que l'on tire de ce Passage. Tertullien distingue, dit-on, la regle de la Foi de la Doctrine de la Foi, autrement il eût été ridicule de dire que les Fidéles fussent surpris lorsqu'on leur proposeroit la Trinité en Dieu, puisque l'Article de la Trinité fait partie de la Doctrine de la Foi.

Réponse. La Doctrine de la Trinité ne fait-elle pas aussi partie du Symbole ? Ainsi la difficulté ne seroit-elle pas toujours la même, soit qu'on entendît par la regle de la Foi la Doctrine de la Foi, soit qu'on entendît le Symbole ? Mais il n'y a point de difficulté. Voici ce que veut dire Tertullien. Quand on explique la distinction des trois Personnes, les simples croïent que cela est contraire aux premiers principes de la Foi qu'on leur a enseignée, parce qu'on leur a appris qu'il n'y a qu'un Dieu ; & qu'ils ont de la peine à accorder cette verité avec le Mystere de la Trinité, dont ils ne comprennent pas l'œconomie ; c'est à dire qu'ils ont de la peine à comprendre un seul Dieu en trois Personnes, & à accorder deux choses qui paroissent si opposées à la raison.

Au reste, pour montrer invinciblement que Tertullien n'entend point par la regle de la Foi la Formule du Symbole composé par les Apôtres, il n'y a qu'à remarquer que dans son Livre des Prescriptions, aprés avoir rapporté les Articles contenus dans le Symbole, il dit qu'on prouvera que cette regle de Foi est de J. C. même : *Hæc regula à Christo, ut probabitur, instituta.* Il n'entend donc pas par la regle de la Foi la Formule : autrement il faudroit dire que le Symbole n'a pas été fait par les Apôtres, mais par J. C. Il faut necessairement que l'on réponde ici que la regle de la Foi est de J. C. parce que J. C. est Auteur de cette Doctrine, parce que c'est lui qui l'a enseignée aux autres. J'en dirai de même des endroits, où il est dit que la regle de la Foi est des Apôtres.

On cite un grand Passage de Lucifer de Cagliari, mais je ne vois pas ce qu'il prouve ; cet Auteur dit que *les Apôtres ont crû en Dieu le Pere Tout-puissant, qui est un vrai Pere, qui a un Fils veritable, & en son Fils unique qui est vrai Fils de Dieu, & en un Esprit consolateur qui est le vrai Esprit de Dieu.* Que prouve ce Passage ? Que l'on convenoit du temps de Lucifer que la Foi du Symbole étoit celle des Apôtres ; que c'étoit un point qui n'étoit pas controversé entre les Ariens & les Catholiques ; mais cela ne prouve pas que les Apôtres eussent fait le Symbole qui contient cette Doctrine : Et en effet, Lucifer ne rapporte pas le Symbole des Apôtres en cet endroit, mais un Abregé de la Foi contenuë dans ce Symbole reduite à sa maniere.

Le Passage de saint Jerôme qu'on allegue encore, ne prouve que ce que j'ai reconnu. Ce Saint dit *que le Symbole de nôtre Foi & de nôtre esperance, donné par les Apôtres, n'est pas écrit sur le papier avec de l'encre, mais sur les tables de chair du cœur humain.* Que pretend-on prouver par ce Passage ? Que les Apôtres ont donné le Symbole par Tradition, *Quod ab Apostolis traditum.* On en convient quant à la substance de la Doctrine, mais non pas quant aux termes ; & ce n'est

n'eſt pas de quoi ſaint Jerôme parle: car le Symbole dont il parle eſt écrit dans le cœur. Or qu'eſt-ce que ce qui eſt écrit dans le cœur? Sont-ce les termes du Symbole? Non c'eſt la Foi. Saint Jerôme dit cela, répond-on, parce qu'on n'écrivoit pas le Symbole ſur du papier. D'où le ſçait-on? quelle preuve en a-t-on? Il feroit ridicule de dire que la Foi de la Trinité ou de l'Incarnation n'eſt pas écrite ſur le papier; mais il ne feroit pas moins ridicule de le dire en ce ſens du Symbole, qui étoit écrit en tant d'endroits. Cette expreſſion n'eſt pas ridicule quand on l'entend dans ce ſens, que la Foi du Symbole eſt d'autant plus certaine & immuable, qu'elle n'eſt pas ſeulement écrite ſur du papier avec de l'encre, mais qu'elle eſt encore gravée dans le cœur des Fidéles.

J'ai dit que le Paſſage de ſaint Ambroiſe, *Credatur Symbolo Apoſtolorum, quod Eccleſia Romana ſemper intemerata cuſtodit & ſervat*, devoit s'entendre de la Doctrine, & non pas de la Formule. On oppoſe qu'il s'agit de la Virginité de Marie aprés ſon enfantement, dont il n'eſt point parlé dans les Ecrits des Apôtres. En eſt-il plus parlé dans le Symbole que dans le Nouveau Teſtament? Cela ne ſe doit donc entendre que de la Doctrine de l'Egliſe Romaine, qui a retenu cette Doctrine des Apôtres par Tradition. Mais quand il faudroit entendre cet endroit du Symbole, & non pas de la Doctrine; il n'eſt pas neceſſaire que le Symbole ait été fait par les Apôtres, pour être appellé le Symbole des Apôtres: il ſuffit qu'il porte ce nom, & que l'on convienne qu'il contient la Doctrine des Apôtres.

On cite un autre Paſſage de ſaint Ambroiſe, tiré du Sermon ſur Elie & du Jeûne; mais on peut avoir appris d'un des Peres de la Congregation de ſaint Maur, que ce Sermon n'eſt point de ſaint Ambroiſe, mais de Céſaire d'Arles.

On cite encore Celeſtin I. qui dans ſon Epître à Neſtorius, dit qu'*il eſt affligé que Neſtorius eût ôté quelque choſe du Symbole donné par les Apôtres*. Mais il n'y a point de Paſſage plus foible que celui-ci. Car, 1. Il ne s'agit point en cet endroit du Symbole. Neſtorius n'avoit rien ôté du Symbole, il n'en avoit effacé aucun terme: il avoit corrompu la Foi, & en avoit combattu des points. 2. Le mot d'*Apôtres* n'eſt point dans le Grec, mais ſeulement celui de *Symbole*. 3. Il y a bien de la difference entre appeller le Symbole *le Symbole des Apôtres*, & dire que les Apôtres l'ont compoſé. Au reſte, quand Celeſtin auroit crû que les Apôtres étoient Auteurs du Symbole, ce ne feroit pas une preuve bien déciſive. Rufin avoit rapporté ce ſentiment avant lui, il eſt le premier qui en ait parlé; mais il ne le donne que comme une opinion qui n'étoit pas certaine.

Enfin, il n'y a aucune temerité de s'éloigner en cela du ſentiment commun, puiſque c'eſt une pure queſtion de Critique, qui ne touche en aucune maniere la Foi, parce qu'on convient que J. C. eſt Auteur de la Doctrine contenuë dans le Symbole, & que les Apôtres l'ont enſeignée à tous les Chrêtiens. Outre que ceux qui défendent l'opinion commune, ſont obligez, quand on les preſſe, de tomber dans nôtre ſentiment, & de dire, quand on leur objecte que l'ancien Symbole de Rome étoit different de nôtre vulgaire, que nôtre Symbole n'eſt point des Apôtres quant aux paroles, mais quant au ſens: ce qui revient à nôtre ſentiment. Au reſte, il n'eſt pas nouveau, que ſur des matieres de Critique, l'on quitte une opinion commune, pour ſuivre le ſentiment de quelques habiles gens, même ſuſpects: Ainſi tout le monde convient preſentement, que les Conſtitutions & les Canons Apoſtoliques ne ſont point des Apôtres, comme nous allons voir dans l'article ſuivant; & cependant preſque perſonne n'en avoit douté avant Eraſme.

TABLE

Dans laquelle on compare les quatre anciens Symboles.

LE VULGAIRE.	CELUI D'AQUILÉE.	L'ORIENTAL.	LE ROMAIN.
1. Credo in unum Deum Patrem omnipotentem Creatorem cœli & terræ.	1. Credo in unum Deum Patrem omnipotentem. *Dans les anciennes Editions de Morel, & de Cambius on lit*, In Deo Patre omnipotente: *mais c'est une erreur de l'Imprimeur ou du Copiste.*	1. Credo in unum Deum Patrem omnipotentem invisibilem & impassibilem.	1. Credo in Deum Patrem omnipotentem.
2. Et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum.	2. Et in Christum Jesum unicum Filium ejus Dominum nostrum.	2. Et in unum Dominum nostrum Jesum Christum Filium ejus.	2. Et in Christum Jesum unicum Filium ejus Dominum nostrum.
3. Qui conceptus est de Spiritu sancto, natus ex Maria Virgine.	3. Qui natus est de Spiritu sancto ex Maria Virgine.	3. *De même que dans celui d'Aquilée.*	3. *De même que dans celui d'Aquilée.*
4. Passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus & sepultus, descendit ad inferos.	4. Crucifixus sub Pontio Pilato & sepultus, descendit ad inferna.	4. Crucifixus sub Pontio Pilato & sepultus.	4. *De même que dans l'Oriental.*
5. Tertia die resurrexit à mortuis.	5. *De même.*	5. *De même.*	5. *De même.*
6. Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.	6. Ascendit ad cœlos, sedet ad dexteram Dei Patris.	6. *De même que celui d'Aquilée, si ce n'est que quelques-uns ajoûtent* omnipotentis, *comme dans le Vulgaire.*	6. *De même que celui d'Aquilée.*
7. Inde venturus est judicare vivos & mortuos.	7. *De même.*	7. *De même.*	7. *De même.*
8. Credo in Spiritum sanctum.	8. Et in Spiritum sanctum.	8. *De même que celui d'Aquilée.*	8. *De même que celui d'Aquilée.*
9. Sanctam Ecclesiam Catholicam, Sanctorum Communionem.	9. Credo Sanctam Ecclesiam. *Pamelius ajoûte* Catholicam, *mais mal, car Rufin ne l'explique point, non plus que les paroles*, Sanctorum Communionem.	9. *De même que dans celui d'Aquilée.*	9. *De même que dans celui d'Aquilée.*
10. Remissionem peccatorum.	10. *De même.*	10. *De même.*	10. *De même.*
11. Carnis Resurrectionem.	11. Hujus carnis Resurrectionem.	11. *De même que dans le Vulgaire.*	11. *De même que dans le Vulgaire.*
12. Vitam æternam. Amen.	12. *Deest.*	12. *Deest.*	12. *Deest.*

§. XI

§. X.

Des Canons & des Constitutions attribuées aux Apôtres.

Les sentimens sont extrémement partagez sur les Canons, qu'on appelle communément les *Canons des Apôtres.* Turrien & quelques autres ont crû qu'ils étoient effectivement des Apôtres. Baronius & Bellarmin en ont excepté les trente-cinq derniers, qu'ils ont rejettez comme apocryphes; mais ils n'ont point fait de difficulté d'admettre les cinquante premiers. Monsieur de l'Aubespine Evêque d'Orleans, & quelques autres ont crû, que quoi que ces Canons ne fussent pas des Apôtres, ils étoient toutefois tres-anciens, & que c'étoit proprement une Collection des Canons de plusieurs Conciles tenus avant celui de Nicée: cette opinion est défendue par un Anglois nommé Beveregius, dans un Livre qu'il a fait depuis peu, & qu'il a intitulé *la défense du Code des Canons de l'Eglise primitive*, appellant de ce nom la Collection des quatre-vingt-cinq Canons attribuez aux Apôtres. Enfin Daillé prétend, que non seulement ces Canons ne sont point des Apôtres, mais même qu'ils sont nouveaux, & que la Collection n'en a été faite, que vers la fin du cinquiéme Siecle de l'Eglise. Nous allons examiner ces sentimens, & établir celui de Monsieur de l'Aubespine, que nous croions le plus vrai-semblable.

Il n'est pas difficile de prouver, que ces Canons n'ont point été faits par les Apôtres mêmes, il ne faut que les lire, pour être persuadé qu'ils contiennent beaucoup de choses, qui n'ont point été établies par les Apôtres *a*; dont quelques-unes concernent des questions qui n'ont été agitées que plusieurs années aprés leur mort *b*. Mais ce qu'il faut remarquer, c'est que les Anciens ont appellé ordinairement ces Canons, *Canons anciens*, *Canons des Peres*, *Canons Ecclesiastiques:* Titres qu'ils portent aussi dans plusieurs Manuscrits, comme Monsieur Cotelier l'a remarqué. Et s'ils sont quelquefois appellez ou intitulez *Canons Apostoliques*, ce n'est pas à dire pour cela qu'ils soient des Apôtres: mais il suffit qu'il y en ait quelques-uns qui aïent été faits par des Evêques, qui vivoient peu de temps aprés les Apôtres; parce que ceux qui ont vécu en ce temps-là, ont été appellez ordinairement hommes Apostoliques. L'Auteur des Constitutions Apostoliques est le premier qui ait attribué ces Canons aux Apôtres, & il y a même

a *Plusieurs choses qui n'ont point été établies par les Apôtres.*] Le premier Canon porte qu'un Evêque ne sera ordonné que par deux ou trois Evêques; il est certain que du temps des Apôtres, un seul Evêque suffisoit pour en ordonner un. Au quatriéme il est dit, qu'on offre les premices à l'Evêque & au Prêtre, mais qu'on les leur porte, & qu'on ne les offre point à l'Autel. Au troisiéme il est ordonné, qu'on n'offrira que de l'huile & de l'encens à l'Autel. Il n'y a pas d'apparence, qu'on en offrit au temps des Apôtres. Au Canon cinquiéme il est ordonné, qu'on ne celebrera point la Pâque avec les Juifs: si cela eût été decidé par les Apôtres, la dispute de Victor & des Asiatiques eût été aisée à resoudre par ce Canon: or elle ne l'étoit pas, & Victor n'a allegué que la Tradition de ses Ancêtres. De même le Canon 2 s. contre ceux qui se font Eunuques, eût été allegué par Demetrius contre Origenes, & l'action de celui-ci n'eût pas été défendue par Alexandre & par Theoctiste, si l'on eût eu pour lors un Canon des Apôtres qui l'eût défenduë si précisément. Aux Canons 34. & 35. il est parlé du droit des Metropolitains & de la distinction des Evêchez: ce qui n'étoit pas encore établi au temps des Apôtres. Au Canon 50. il est ordonné que celui qui n'aura point baptisé ou plongé un enfant dans l'eau par trois fois, sera déposé. Cette pratique, quoique fort ancienne, ne paroit pas du temps des Apôtres. Le cinquante-deuxiéme est contre l'erreur des Montanistes & des Novatiens. Le soixantiéme contre les Livres supposez par des Heretiques depuis les Apôtres. Le soixante & sixiéme contre le jeûne du Sabbath. Le soixante & neuviéme regle le jeûne du Carême. Dans les Canons suivans, il est parlé d'huile, de vases d'or & d'argent, de voiles consacrez dans les Eglises, choses qui n'étoient point du temps des Apôtres. Le dernier Canon contient un Catalogue des Livres sacrez qui ne peut point être des Apôtres. Les Canons 45. 46. & 47. rejettent le Baptême des Heretiques comme nul. Cette question n'avoit pas été decidée par les Apôtres. Le stile de ces Canons, n'est pas semblable à celui des Apôtres. Leur matiere est tres-differente de celles que les Apôtres avoient coûtume de traiter. Les noms de *Clerc*, d'*Evêque*, d'*Autels*, de *Sacrifice*, &c. n'étoient pas si communs du temps des Apôtres.

b *Questions qui n'ont été agitées que plusieurs années aprés leur mort.*] Les questions de la Pâque, du Baptême des Heretiques, de ceux qui se sont faits Eunuques, de ceux qui ne veulent pas admettre les pecheurs à la Penitence, de ceux qui jeûnent le Dimanche, &c. *Vide sup.*

c Pour

même ajoûté quelques mots, pour persuader que les Apôtres en étoient Auteurs c. Ainsi ces Canons ne sont point l'ouvrage d'un imposteur, qui les ait supposez sous le nom des Apôtres, mais seulement un Ouvrage qu'on leur a faussement attribué, pour y donner plus de credit. Or je ne vois personne plus capable de cette fourberie, que l'Auteur des Constitutions Apostoliques d, qui a attribué aux Apôtres plusieurs autres Ouvrages, & qui a rapporté ces Canons entiers dans son troisiéme Livre.

Quant à l'antiquité de ces Canons, il nous paroît qu'ils sont fort anciens, & qu'au moins une grande partie (peut-être même tous) sont des Conciles tenus avant le Concile de Nicée. Car premierement ils ne contiennent rien, à mon avis, qui ne convienne à la discipline observée dans quelques Eglises à la fin du second Siecle de l'Eglise, dans le troisiéme, & au commencement du quatriéme.

Secondement, ils contiennent des Reglemens, que nous sçavons avoir été faits en ces temps-là: Par exemple il y a un Canon, qui défend de celebrer la Pâque avec les Juifs, c'est ce que nous sçavons avoir été défini dans plusieurs Synodes assemblez du temps de Victor. Il y en a trois où l'on rejette le Baptême des Heretiques comme étant nul, c'est ce que Firmilien & Denys d'Alexandrie disent avoir été decidé dans les Synodes de Synnade & d'Icone tenus quelque temps avant eux. Qui croira que ces Canons aïent été faits ou supposez en un temps, où tout le monde recevoit les personnes baptisées par les Heretiques, sans les baptiser de nouveau? Et il ne faut pas s'imaginer que ces Canons aïent été supposez par saint Cyprien ou par Firmilien, pour autoriser leur discipline: il est bien plus naturel de croire que ce sont les Canons mêmes des Synodes d'Icone & de Synnade, qui ont été faussement attribuez aux Apôtres, non par ces Saints, mais par des Auteurs posterieurs à eux.

En troisiéme lieu, l'on prouve invinciblement, que la plûpart de ces Canons sont plus anciens que le Concile de Nicée, parce que ce Concile & ceux qui ont été tenus peu de temps aprés, aussi-bien que les Auteurs qui ont écrit dans le quatriéme Siecle, les citent souvent e sous le nom d'anciennes Loix, de Canons des Peres, Canons

---

c *Pour persuader que les Apôtres en étoient Auteurs.*] Par exemple au Canon 29. où il est ordonne, que les Evêques qui auront obtenu la dignité de l'Episcopat par argent, seront déposez, *comme Simon l'avoit été par saint Pierre*, il a ajoûté *par moi* Pierre. Car ces mots ne se trouvent point dans la Lettre de Tarasius au Pape Adrien, ni dans l'Edition de Denys le Petit. De même dans le cinquiéme Canon on lit à present, *le Seigneur nous a dit*, & cependant dans les Manuscrits Grecs & dans l'Edition de Zonare & de Balsamon, il y a simplement *le Seigneur a dit*, & dans Jean d'Antioche, *nôtre Seigneur a dit*. Enfin dans le Canon 82. il y a comme *nôtre frere Onesime*, & dans le dernier *nos Actes*, où il faut lire simplement comme le paraphraste Arabe, *comme Onesime*, *les Actes des Apôtres*.

d *Or je ne vois personne plus capable de cette fourberie, &c.*] C'est-là le genie de cet Auteur, il veut se faire passer par tout pour Disciple des Apôtres: il rapporte plusieurs Constitutions sous le nom des Apôtres, il attribue à chaque Apôtre des Constitutions & des Liturgies, ensuite dequoi il insere ces Canons avec les Additions que nous avons remarquées, & il ajoûte au nom des Apôtres. *Voilà ce que nous vous ordonnons, ô Evêques! continuez à observer ces choses.*

e *Les citent souvent, &c.*] Au Canon premier du Concile de Nicée, on cite le second Canon des Apôtres, touchant ceux qui se font Eunuques. Au Canon cinquiéme, on cite le douziéme & le trente-deuxiéme de l'excommunication. Au Canon neuviéme du Concile d'Antioche, on cite le trente-quatriéme touchant le Metropolitain. Au Canon vingtiéme du même Concile on cite le dixiéme touchant l'excommunication. Au Canon 23. le soixante & seiziéme, qu'il ne faut point s'élire un Successeur. Au Canon 21. le quatorziéme faisant défenses aux Evêques de quitter leur Diocese. Dans le Synode de Constantinople de l'an 394. on cite le 14. Canon du jugement des Evêques. Dans le Concile d'Ephese. *Act. 7. pag.* 788. on cite le trente-cinquiéme touchant les Ordinations. Dans l'Action premiere on cite le soixante & quatorziéme touchant les trois Monitions, qui doivent préceder le jugement Ecclesiastique. Alexandre dans Theodoret, Liv. 1. chap. 4. cite le douziéme, & S. Athanase pareillement. Epist. *ad omnes orthodoxos*, où il fait encore allusion aux Canons 75. 30 & 29. Arsenius cite le 34. Le Pape Jules cite dans sa Lettre les 30. 35. & 81. Saint Basile dans le Canon 43. cite manifestement le vingt-quatriéme Apostolique sous le nom d'un ancien Canon; au Canon 12. le 77. touchant les Bigames, & au premier, le Canon 47. du Baptême des Heretiques. Theodose in Cod. Lib. 3 *De summa Trinitate*, cite le Canon 17. sous le nom de Canon Apostolique.

Daillé répond, que toutes ces citations ne se rapportent point aux Canons Apostoliques, mais à la discipline Apostolique, aux coûtumes & aux Traditions qui venoient des Apôtres. Cette réponse n'a aucune apparence, car le terme de *Canon* signifie des Loix ecrites, & le Concile de Nicée distingue les Canons d'avec les Coûtumes, qu'il appelle ἀρχαῖα ἔθη. Daillé a oûte, que souvent on cite des Canons & des Loix anciennes, qui ne sont point dans les Canons Apostoliques, & il en apporte deux exemples, le premier tiré du

Canons Ecclesiastiques, & même de Canons Apostoliques, ce qui est different de ce qu'ils appellent coûtumes, mœurs ou discipline, dont il n'y a point de Loi écrite. Il est donc certain que ces Canons sont anciens, que c'est par erreur qu'ils ont été attribuez aux Apôtres, & que c'est une Collection de Reglemens ou de Canons de plusieurs anciens Synodes tenus avant le Concile de Nicée. L'on ne sçait quand elle a été faite, ni qui en est l'Auteur, ni si elle a été d'abord des quatre-vingt-cinq Canons que nous avons, ou de moins. Il y a neanmoins apparence qu'elle a été faite en differens temps, & qu'on y a ajoûté de temps en temps quelques Canons, parce qu'il n'y a aucun ordre observé, que les Canons sur une même matiere se trouvent souvent separez, & qu'il y a même quelques contradictions.

Les objections que Daillé propose contre les Canons Apostoliques, prouvent bien contre Turrien, qu'ils ne sont point des Apôtres, mais elles ne touchent en aucune maniere nôtre opinion. Par exemple, il objecte qu'il y a dans ces Canons des termes inusitez au temps des Apôtres, comme *Clerc*, *Lecteur*, *Laïque*, *Metropolitain*, *&c.* Mais il ne peut pas nier, que ces termes n'aïent été en usage dans le troisiéme Siecle de l'Eglise. Ce qui y est ordonné touchant le Carême, & contre le jeûne du Dimanche & du Sabbath, peut être du troisiéme Siecle, puisqu'on trouve les mêmes choses dans Tertullien. Les Canons contre ceux qui se font Eunuques peuvent avoir été faits par Demetrius contre Origenes. Les Canons de la Pâque sont apparemment ceux des Conciles tenus sous Victor; & ceux touchant le Baptême des Heretiques, sont vrai-semblablement ceux des Conciles de Synnade & d'Icone. Qu'on parcoure toutes les objections de Daillé, & l'on verra que quoi qu'elles aïent une extréme force contre l'opinion de Turrien, elles n'en ont aucune contre la nôtre *f*.

Il doit donc demeurer pour constant, que non seulement les cinquante premiers Canons, mais aussi les trente-cinq suivans de cette Collection, sont tres anciens, quoiqu'ils ne soient pas des Apôtres. C'est pourquoi les Grecs les ont toûjours reçûs comme étant de grande autorité

---

du Canon treiziéme du Concile de Nicée, & le second tiré du vingt & uniéme du Concile d'Ancyre. Mais premierement, dans ces deux Canons on ne cite point nommément les Canons Apostoliques ou Ecclesiastiques, mais seulement dans le premier une Loi ou une coûtume ancienne & canonique, παλαιὸν καὶ κανονικὸν νόμον, & dans le second ἀρχαῖον ὅρον, *une définition ancienne*. Mais en second lieu, rien n'empêche qu'on n'entende ces termes de quelques anciennes definitions de Synodes. Par exemple la Loi qui ordonne de recevoir les laps à la mort, citée par le premier Canon, avoit été faite dans l'Eglise d'Orient & d'Afrique, avant le Concile de Nicée, témoin Denys d'Alexandrie dans l'Epître à Estienne rapportée par Eusebe, Liv. 7. chap. 4. & 55.

f *Elles n'ont aucune force contre la nôtre.*] On peut toutefois objecter quelques-unes des confirmations des raisons de Daillé. Par exemple, il dit que saint Athanase sur le fait de Leontius l'Eunuque, cite le Canon du Concile de Nicée, & qu'il ne cite point le Canon Apostolique; ce qui marque, dit-il, qu'il n'étoit pas encore connu. Que de même saint Epiphane ne l'allegue point contre les Heretiques Valesiens. Que saint Basile met au nombre des Traditions non écrites l'immersion du Baptême, qui se fait par trois fois, & par consequent, que le Canon des Apôtres qui l'ordonne, n'étoit pas encore composé du temps de ce Pere. Que ce Canon est fait contre les Heretiques, qui baptisoient avec une seule immersion, & que les Eunomiens ont été les premiers qui ont suivi cette pratique. Voilà les raisons de Daillé, qu'on peut nous objecter; mais il est tres aisé d'y répondre. Saint Athanase cite le Canon Apostolique, plûtôt que celui de Nicée. Saint Epiphane n'oppose point de Canon aux Valesiens; mais seulement l'Ecriture-Sainte. Saint Basile & les autres Peres entendent par Tradition non écrite, toutes les pratiques qui ne sont point dans l'Ecriture. Enfin le Canon de l'Immersion par trois fois, n'est point fait contre des Heretiques, mais contre la negligence des Prêtres. On pourroit objecter avec plus de vrai-semblance le Canon 84. où l'on trouve au nombre des Livres Canoniques les Livres des Maccabées, les Lettres de saint Clement & ses Constitutions. Mais il faut répondre à cette objection, que ce Canon est corrompu, que les Livres des Maccabées ne se trouvent point dans le Code Grec de Jean d'Antioche, & il est aisé de voir, que les Lettres de saint Clement & les Constitutions ont été ajoûtées par l'Auteur des Constitutions, qui vouloit passer pour saint Clement, & faire valoir son Livre. On peut prouver que ce Canon est ancien, parce qu'il ômet les Livres de l'ancien Testament, qui n'ont point été dans le Canon des Hebreux, & l'Apocalypse. Enfin l'on dit contre nous, que ces Canons ont été inconnus aux Auteurs du cinquiéme Siecle, qu'ils ne sont point citez par Eusebe, & qu'ils n'ont point été inserez dans le Code des Canons de l'Eglise universelle; mais toutes ces objections sont frivoles. Les Auteurs du quatriéme Siecle ont cité ces Canons plusieurs fois: Eusebe n'en fait point mention, mais il ne parle pas non plus des Canons du Concile de Nicée: & enfin il ne faut pas s'étonner, qu'ils ne soient point dans le Code de l'Eglise universelle, qui ne contenoit pas tous les anciens

torité. Jean d'Antioche qui vivoit du temps de Justinien, les a inserez dans sa Collection de Canons. Justinien les louë dans sa sixiéme Novelle. Ils sont approuvez dans le Synode tenu dans le Palais de l'Empereur aprés le cinquiéme Concile general; citez dans le septiéme Concile general; reçûs par saint Jean Damascene & par Photius, avec cette difference, que le premier qui n'étoit pas grand Critique, les a attribuez aux Apôtres; & le second plus clairvoïant dans ces matieres, a douté s'ils étoient d'eux. Parmi les Latins ils n'ont pas eu toûjours le même sort. Le Cardinal Humbert les a rejettez: Gelase les a mis au nombre des Livres apocryphes, tant à cause qu'ils étoient faussement attribuez aux Apôtres, que parce qu'il y a trouvé des Canons qui autorisoient le sentiment de saint Cyprien, touchant le Baptême des Heretiques. Hincmar a expliqué favorablement le Canon de Gelase, en disant qu'il ne les avoit pas mis au nombre des Livres apocryphes & pleins d'erreurs, mais seulement au rang de ceux, à l'égard desquels on doit observer cette Regle de saint Paul; *Eprouvez tout, & retenez ce qui est bon.* Denys le Petit a traduit les cinquante premiers, & les a mis à la tête de sa Collection; remarquant toutefois que quelques personnes ne les avoient pas voulu reconnoître. C'est peut-être pour cette raison que Martin de Brague ne les fit point entrer dans sa Collection de Canons. Mais Isidore ne fit point de difficulté de les mettre dans la sienne, & depuis ils ont toûjours fait partie du Droit Canon. Il faut encore remarquer, qu'aussitôt qu'ils parurent en France, ils y furent estimez: ils furent alleguez pour la premiere fois dans la cause de Prétextat du temps du Roi Chilperic, & on se rendit à leur autorité, comme rapporte Gregoire de Tours au Livre cinquiéme de son Histoire, chap. 19. où il marque, qu'il y avoit un nouveau cahier parmi la Collection des Canons, qui contenoit des Canons, comme étant des Apôtres, *quasi Apostolicos*, & il en cite un qui est le vingt-cinquiéme Apostolique; mais d'une autre maniere que de celle dont il est dans Denys le Petit. Enfin Hincmar Archevêque de Reims remarque, que ces Canons étoient à la tête d'une Collection de Canons faite à l'usage de l'Eglise de France separément des autres; & pour ce qui regarde leur autorité & leur antiquité, il est entierement de nôtre avis, & l'explique en ces termes au Capitule 24. de l'Ecrit des cinquante Chapitres. *Les Canons*, dit-il, *qu'on appelle des Apôtres, recueillis par quelques Chrêtiens, sont du temps auquel les Evêques ne pouvoient pas s'assembler, ni tenir des Conciles librement: ils contiennent plusieurs choses qu'on peut recevoir, mais ils en ordonnent aussi d'autres qu'il ne faut point observer.*

Je ne puis pas dire des Constitutions Apostoliques, comme j'ai dit des Canons, qu'elles ne sont pas supposées, mais qu'il est arrivé dans la suite, qu'on leur a donné un faux Titre; car l'Auteur des Constitutions est un Imposteur, qui veut par tout se faire passer pour Clement Disciple des Apôtres, & qui leur attribuë à tous en general, & à chacun en particulier plusieurs Reglemens, qui ne conviennent nullement aux Apôtres; tels que sont ceux qui concernent les Eglises bâties en forme de Temples, les Catechumenes, les Energumenes, les Jeûnes, la Liturgie, l'Onction, les Prieres sur les Catechumenes & sur les Energumenes; les Ordinations des Diacres, des Diaconesses; les Vierges, les Confesseurs, les Soudiacres; les Benedictions d'huile & de l'eau; les premices des Decimes, les jours de Fête, la celebration de la Pâque, & plusieurs autres choses qui n'ont point été pratiquées du temps des Apôtres, pour ne point parler de quantité d'absurditez, d'anachronismes, & de quelques erreurs qu'elles contiennent g: Ce qui fait voir plus clair que le jour, que ces Constitutions ne sont point des Apôtres, & même qu'elles ne sont point de saint Clement; comme nous le montrons encore plus amplement en parlant des Ouvrages de ce Pere, où nous tâchons aussi de découvrir en quel temps elles ont été supposées.

Je

Canons, non plus que celui de l'Eglise d'Afrique ne comprenoit pas ceux qui avoient été faits par saint Cyprien ou par Agrippin.

g *De quantité d'absurditez, d'anachronismes, & de quelques erreurs qu'elles contiennent.*] Comme au Liv. 1. qu'il faut raser la barbe des femmes, & non celle des hommes. Au Livre 2. chap. 1. qu'il faut que les Evêques aient cinquante ans. Au chap. 57. il est ordonné, qu'on lira l'Evangile de S. Jean, qui n'a été écrit que l'an 97. de J. C. aprés la mort des Apôtres. Au chap. 21. il dit que l'Evêque preside aux Rois & aux Magistrats. Au Liv. 3. chap. 2. il dit que les troisiémes Nôces sont une intemperance: & les quatriémes une débauche manifeste. Au Livre 6. chap. 6. il est parlé des Ebionites, dont l'erreur est née depuis la mort des Apôtres. Au chap. 14. il fait Jacques fils de Zebedée present à Jerusalem aprés le temps qu'il est mort. Au Livre 8. chap. 4. il dit que les Constitutions ont été faites en presence de saint Paul & des sept Diacres. Or il est certain que saint Estienne, l'un des sept Diacres étoit mort avant la Conversion de saint Paul. Au Livre 8. chap. 32. Il permet aux femmes esclaves de se laisser corrompre par leurs maîtres. On l'accuse aussi d'Arianisme.

h Pre-

Je ne dis rien des neuf Canons qu'on attribuë encore aux Apôtres, & qu'on dit qu'ils ont fait dans un certain Concile d'Antioche inconnu à toute l'Antiquité : parce qu'il n'y a point de doute que ces Canons sont supposez, & que personne ne les défend à present *b*.

§. XI.

Des Livres attribuez à Prochore, à saint Lin, à Abdias; & des Actes de la Passion de saint André.

IL y a eu du temps des Apôtres un nommé PROCHORE, l'un des sept premiers Diacres, & il y a presentement sous son nom une Vie de saint Jean, imprimée dans les Orthodoxographes, & dans les Bibliotheques des Peres. Mais Baronius, Bellarmin, Lorinus, le Maître du Sacré Palais; en un mot tous ceux qui ont écrit des Auteurs Ecclesiastiques soit Catholiques, soit Heretiques, conviennent que c'est un Ouvrage supposé, & indigne de celui dont il porte le nom. En effet, c'est une Narration pleine de fables & de contes. Il y est dit que saint Jean se jetta aux pieds des Apôtres, pour s'exempter d'aller en Asie : qu'aprés qu'il fut retiré de la chaudiere d'huile boüillante, on dressa une Eglise en son honneur; qu'il composa son Evangile dans l'Isle de Pathmos, &c. Le stile de ces Actes est d'un Latin ou d'un Grec, & non pas d'un Hebreu. Enfin l'on y trouve les termes de Trinité & d'Hypostase.

Les deux Livres qui sont sous le nom de saint LIN, touchant la Passion de saint Pierre & de saint Paul, sont encore rejettez d'un commun accord, comme des Livres supposez & pleins de fables. L'Auteur raconte qu'Agrippa étoit Gouverneur de Rome du temps de saint Pierre; que saint Pierre fut martyrisé, sans que Neron en sçût rien, & que cet Empereur trouva mauvais qu'on l'eût fait mourir; qu'une partie des Magistrats Romains étoient Chrêtiens; que la femme d'Albanus quitta son mari malgré lui, en suivant le conseil de saint Pierre. Enfin ces deux Livres sont pleins d'erreurs, de faussetez, de fictions & de mensonges. Dans le dernier il est parlé des Lettres de saint Paul à Seneque, & de celles de Seneque à saint Paul.

Il faut porter le même jugement du Livre d'Abdias, contenant des vies des Apôtres tres-fabuleuses, imprimé separément en 1557. en 1560. & en 1571. à Basle en 1532. & à Paris en 1583. & inseré dans les Bibliotheques des Peres. On a fait passer d'abord ce Livre pour un Ouvrage composé en Hebreu par un Disciple de JESUS-CHRIST, appellé ABDIAS, qui étoit de Babylone, & traduit en Grec par Eutropius, & en Latin par Julius Africanus; mais presentement tout le monde est revenu de cette erreur, & l'on convient que c'est l'Ouvrage d'un Imposteur, qui suppose faussement qu'il a été Disciple de JESUS-CHRIST, qui cite cependant Hegesippe & Julius Africanus, qu'il n'auroit pû voir, s'il eût été du temps de JESUS-CHRIST, & enfin qui raconte plusieurs Histoires fabuleuses touchant la Vie de JESUS-CHRIST, & celles des Apôtres, qu'il seroit ennuieux de rapporter.

Les sentimens sont partagez touchant les Actes de la Passion de saint André écrits par les Prêtres d'Achaïe, qui sont dans l'Histoire des Saints de Surius. Baronius, Bellarmin, & quelques autres Critiques Catholiques les reçoivent, mais plusieurs autres les rejettent. Les Anciens n'ont point connu d'autres Actes de saint André, que ceux qui avoient été corrompus par les Manichéens, dont saint Augustin, Philastre *a*, & le Pape Innocent font mention, & que Gelase met au nombre des Livres apocryphes. Mais il est certain, que ceux-là étoient differens de ceux dont nous parlons, il est encore

h *Personne ne les défend à present.*] Ce Synode est inconnu à saint Luc, & à tous les Anciens, car quand on dit qu'il est cité par Innocent I. Epistre 18. on se trompe, c'est le Concile de Jerusalem, dont il veut parler, & au lieu qu'il y a, *Antiochenam Ecclesiam qua meruit apud se celeberrimum Apostolorum conventum*; il faut lire *propter se*, car il est visible, qu'il parle du Synode de Jerusalem, qui est *celeberrimus Apostolorum conventus*. Pas un des Anciens n'a fait mention de ces Canons, & ils sont tout à fait absurdes. Il est dit dans le premier, que les Chrêtiens étoient appellez *Galiléens*, nom qui ne leur a été donné, que depuis la mort des Apôtres. Dans le troisiéme Canon il est ordonné, que les Chrêtiens vivront anagngiqnement, terme qui n'a aucun sens. Dans le Canon 9. la Synagogue est appellée Belluine. Dans le huitiéme, il est ordonné, qu'il y aura des Images dans les Eglises; pratique qui n'étoit point en usage du temps des Apôtres. Ce Canon est cité par Gregoire de Pessinunte dans le second Concile de Nicée; mais on sçait qu'il y a beaucoup de monumens apocryphes citez dans ce Concile.

a *Dont saint Augustin, Philastre, &c.*] S. Augustin, Liv. *de fide contr. Manichaos*. Philastre, Liv. *de Heres. n.* 40. Innocent I. Epist. *ad Exup.* Gelase *in Conc. Romano*.

core certain que ces derniers Actes de la Passion de saint André, n'ont été citez que par des Auteurs, qui ont vécu depuis le septiéme ou le huitiéme Siecle de l'Eglise, comme par Remy d'Auxerre, par Pierre Damien, par Lanfranc, par saint Bernard, par Ives de Chartres ; ce qui fait qu'on ne peut point être assûré s'ils sont anciens. En troisiéme lieu, non seulement le Mystere de la Trinité est expliqué dans ces Actes d'une maniere qui fait soupçonner, que celui qui les a écrits a vécu depuis le Concile de Nicée, mais il enseigne l'erreur des nouveaux Grecs touchant le Saint-Esprit, disant que le Saint-Esprit procede du Pere, & demeure dans le Fils. Je sçai qu'on dit qu'il y a des Manuscrits, où ces termes ne se trouvent point : mais qui sçait s'ils n'ont pas plûtôt été effacez dans quelques-uns, qu'ajoûtez dans les autres ? C'est pourquoi cette Passion doit être au moins considerée comme un écrit douteux, dont on ne peut point se servir pour prouver quelque dogme de Foi, ni même pour établir quelque fait comme certain.

La Vie & la mort de saint Matthias a été supposée par un Auteur qui feint l'avoir eûë d'un Juif, qui l'avoit traduite de l'Hebreu. On doit encore mettre au rang des Livres apocryphes & fabuleux la Vie de saint Marc, l'Histoire de saint Clement, celle d'Apollinaire, rapportées dans la Collection des anciennes Histoires faite par Laurent de la Barre. Il n'y a qu'à lire ces Ouvrages pour être persuadé de leur fausseté.

CHAPITRE VII.

Des anciens Monumens profanes alleguez en faveur de la Religion Chrêtienne.

§. I.

Des Sibylles & des Oracles qui leur sont attribuez.

NOus joignons en un même Chapitre tous les Monumens profanes, dont on s'est servi autrefois en faveur de la Religion Chrêtienne, pour les examiner, & quoique nous les rejettions presque tous comme supposez, nous ne croïons faire aucun tort à la Religion, qui a assez de preuves solides & convaincantes, sans avoir besoin de celles qui sont fausses ou douteuses.

Nous commençons par les Vers attribuez aux Sibylles, que les Anciens ont souvent citez, pour persuader les Païens de la verité de la Religion de JESUS-CHRIST ; mais avant que de les examiner, il est à propos de parler des Sibylles & de leurs Livres.

Il n'est pas aisé de donner une étymologie juste du nom de *Sibylle*. Lactance, & aprés lui saint Jerôme disent, que les Sibylles ont été ainsi appellées, parce qu'elles étoient les Interpretes des desseins des Dieux ; & que leur nom venoit de deux mots Grecs *a*, qui signifient *Le Conseil de Dieu*, lesquel écrits en Æolien, composent le mot de *Sibylle*. Quelques-uns le font descendre d'un mot *Hebreu*. D'autres d'un vieil adjectif Latin *b*, qui signifie *fin* & *pointu* : mais cette derniere conjecture est fausse, puisque les Grecs se sont servis du mot de *Sibylle* avant les Latins. L'opinion la plus probable, c'est que le nom de Sibylle, qui étoit propre à la celebre Prophetesse de Delphes, est devenu ensuite commun aux autres, comme le nom de César, qui étoit propre à Jules, est devenu depuis lui le nom de tous les Empereurs.

Rien n'est si incertain, que le nombre & les noms des Sibylles *c*. Plusieurs des Anciens ne font mention que d'une Sibylle : Les uns parlent de celle de Cumes, d'autres de celle de Delphes.

a *Venoit de deux mots Grecs.*] Ces deux mots sont Θεοῦ βουλὴ, qui se dit en Æolien σιοῦ βουλά. Lactance, Liv. 1. chap. 6. S. Jerôme Liv. 1. *in Jovin.* On dit contre cette étymologie, que l'adjectif σιόβουλος, dont les trois dernieres syllabes font un dactyle, fait voir que le mot de *Sibylle* ne vient point de σιοῦ βουλά.

b *D'un vieil adjectif Latin.*] Cet adjectif est *sibus*, qui signifie dans Feste, *acutus*, *callidus*.

c *Rien n'est si incertain, que le nombre & les noms des Sibylles.*] Platon dans Phedre ne parle que d'une Sibylle, mais il ne dit point d'où elle étoit. L'Auteur du Livre *de mirabilibus auscultationibus*, dans Aristote, parle de celle de Cumes : Diodore de Sicile, Livre 4. parle de celle de Delphes, & il dit qu'elle s'appelloit Daphné, & étoit fille de Tiresias. Virgile, Pausanias & Suidas l'appellent Manto, & saint Clement, Artemis. Denys d'Halicarnasse, Pline, Juvenal, &c. ne parlent que d'une Sibylle ; mais il ne s'ensuit pas, qu'ils n'en reconnoissent point d'autres. Strabon, Liv. 13. & 17. dit qu'il y en a eu deux à Erythres, & que la seconde appellée Athenaïs vivoit du temps d'Alexandre. Stephanus *de urbibus* & Capella, Liv. 2. *de nuptiis Physiologia* en comptent aussi deux, nommées Erophile originaire de Troïe, qui vint à Cumes, & Symmachia d'Erythres. Solin, Polyhist. chap. 8. en compte trois, la Delphique plus ancienne qu'Homere, Eryphile d'Erythres, & la Cumane. Ælien, *de Var. Hist.* Liv. 2. chap. 35. en compte dix, l'Erythréenne, la Samienne, l'Egyp-

Delphes. Strabon & quelques autres en distinguent deux Erythréennes. Solin en nomme trois, celle de Delphes, celle d'Erythres, & celle de Cumes. Pausanias en compte quatre, la Libyque, la Delphique ou Erythréenne, la Cumane & la Babylonienne. Ælien, Varron, Lactance, Clement Alexandrin, & la plûpart des Auteurs en comptent jusques à dix; & quelques uns en ajoûtent encore quelques autres à ce nombre, mais ils ne conviennent pas de leurs noms, ni du lieu de leur habitation, & les confondent souvent même les unes avec les autres.

Quoiqu'il en soit, il est certain qu'on a donné le nom de Sibylles à certaines filles, lesquelles emportées d'un enthousiasme *d* & d'une fureur approchante de la folie, causée ou par une bile échauffée, ou par la possession des Demons, prononçoient des Sentences obscures, qui passoient parmi les Païens pour des Oracles, & des prédictions. On dit que la Sibylle de Cumes les écrivoit sur des feüilles *e*, & qu'on en avoit fait un Recueil, qu'une femme presenta à Tarquin *f*, qui en acheta une partie, qu'il fit enfermer soigneusement dans une Urne de pierre, qu'il mit dans le Capitole; aïant même créé des Duumvirs, pour les garder avec soin, & pour les consulter dans les necessitez pressantes. Le nombre de ceux qui avoient cette commission s'augmenta peu à peu: Il y en eut depuis dix, & ensuite quinze: Et il y avoit des peines tres-rigoureuses contre ces personnes, si elles eussent laissé voir les Livres des Sibylles. Denys d'Halicarnasse & Valere Maxime rapportent qu'un des Duumvirs fut puni comme un parricide, c'est à dire qu'il fut cousu tout vif dans un sac, & jetté dans la Mer, pour avoir laissé copier quelques-uns des Vers des Sibylles. Ces Livres furent ainsi conservez jusqu'à la 671. année de la Fondation de Rome, qui est la 83. avant la Naissance de JESUS-CHRIST; mais en cette année le Capitole aiant été brûlé, ils furent consumez avec le reste des ornemens de ce Temple, comme le remarquent Denys d'Halicarnasse, Pline, & quelques autres Auteurs. Aprés que le Capitole fut rebâti, les Consuls proposerent au Senat d'envoier des Ambassadeurs en Grece, à Erythres & en Asie, pour recueillir les Oracles des Sibylles, & les rapporter à Rome. On députa donc Octacilius Crassus, & L. Valerius Flaccus vers Attalus Roy de Pergame, qui rapporterent d'Asie environ

---

l'Egyptienne, la Sardienne, la Cumane, la Judaïque, & quatre autres. Saint Clement *Stromat.* Liv. 1. *Manto*, dit-il, *& une multitude de Sibylles, la Samienne, la Colophonienne, la Thessalienne, la Thesprotique.* Lactance, Liv. 6. en nomme dix aprés Varron. La premiere de Perse, dont Nicanor qui a fait l'Histoire d'Alexandre, faisoit mention. La seconde de Libye, de laquelle Euripide parle. La troisiéme, la Delphique, de laquelle parle Chrysippe au Livre de la Divination. La quatriéme de Cumes en Italie, dont Nævius, & Pison ont fait mention: le premier dans la Guerre Punique, & le second dans ses Annales. La cinquiéme d'Erythres, qu'Appollodore Erythréen assûre avoir été Citoïenne de sa Ville. La sixiéme Samienne, de laquelle Eratosthenes a écrit. La septiéme Cumane, appellée Amalthée, & par d'autres Demophile ou Herophile. La huitiéme l'Hellespontique née dans la Campagne Troïenne au Bourg de Marpesses. La neuviéme Phrygienne, qui a prophetisé à Ancyre. La dixiéme Tiburtine, nommée Albunea, qui a prophetisé à Tivoli prés de la riviere de Teverone, au fond de laquelle on dit que l'on a trouvé sa statuë, tenant un Livre en sa main. Isidore a suivi le Catalogue de Lactance. Suidas en compte jusqu'à douze. Quelques-uns, comme Pausanias, confondent l'Erythréenne avec la Delphique, la Phrygienne, la Samienne & la Colophonienne. D'autres, comme Capella, & l'Auteur de *mirabilibus auscultationibus*, unissent la Cumane & l'Erythréenne. Saint Justin confond la Babylonienne & la Cumane. Selon les uns celle de Perse est la plus ancienne. Selon d'autres c'est la Cumane, & selon saint Clement c'est la Delphique.

d *Emportées d'un enthousiasme.*] Il n'y a qu'à lire la peinture que tous les Anciens nous font de la maniere dont les Sibylles proferoient leurs Oracles. Voïez Virgile dans l'Eneïde, Lucain, Claudien, *in Panegyric. Honorii.* Plutarque *de orac. Pythia.* Il étoit si constant parmi les Païens, qu'elles étoient possedées, que *σιβυλλαίνειν* étoit parmi eux faire le possedé, dans Diodore, Liv. 4. Or cette fureur qui prive du bon sens, ne peut point être une inspiration du Saint-Esprit: mais l'effet d'une possession, & d'une bile échauffée. Car, c'est à mon avis, une imagination sans fondement, que de dire avec saint Jerôme, qu'elles avoient reçû de Dieu le don de prophetiser en recompense de leur Virginité.

e *Les écrivoit sur des feüilles.*] Æneidos 6. *Foliis tantùm ne carmina manda.*

Juvenal. *Credite me folium recitare Sibyllæ.*

f *Qu'une femme presenta à Tarquin*] Cette Histoire est rapportée par plusieurs Auteurs anciens, selon les uns c'est Tarquin le superbe, selon les autres c'est Tarquinius Priscus. On dit que cette femme, qui les lui apporta, en avoit neuf Livres, & que les voulant vendre trop cher, voïant que Tarquin ne vouloit point lui en donner le prix qu'elle demandoit, elle en brûla trois; que voulant vendre ensuite les six autres autant que les neuf, & Tarquin aiant refusé de lui donner ce qu'elle lui demandoit, elle en brûla encore trois; & qu'enfin étonné de la hardiesse de cette femme, il acheta les trois restans, autant qu'elle lui avoit fait les neuf. Voïez Denys d'Halicarnasse, Antiquit. Liv. 4. Aulu-Gelle & Lactance. Pline ne compte que trois Livres au lieu de neuf, & dit qu'il y en eut deux de brûlez.

g *Tant*

environ mille Vers attribuez aux Sibylles: qu'ils avoient ramassez de toutes parts sur des copies de plusieurs particuliers. Mais comme il y avoit plusieurs choses qui parurent ou fausses, ou superfluës, on députa quinze personnes pour les revoir & pour les corriger, & aprés que cela fut fait, on les mit dans le Capitole à la place des autres. Du temps d'Auguste on revit encore ces Livres; on brûla par le commandement de cet Empereur jusqu'à deux mille Vers attribuez aux Sibylles; & l'on enferma dans deux cassettes d'or dans le Temple d'Apollon ceux qu'on crût être veritables. Quelques-uns prétendent que ces Livres furent brûlez dans l'Incendie de Rome sous Neron: mais ils n'en ont point de preuves convaincantes. Quoiqu'il en soit, il est certain que tant qu'il y eut des Empereurs Païens à Rome g, on garda toûjours avec soin les Oracles attribuez aux Sibylles, qu'on consultoit dans les necessitez pressantes; & Julien l'Apostat voulant rétablir toutes les anciennes superstitions Païennes, fit chercher & consulter les Livres Sibyllins.

Nous avons presentement plusieurs Vers Grecs attribuez aux Sibylles, divisez en huit Livres: mais presque tout le monde convient que c'est un Ouvrage supposé, comme le temps auquel il est écrit h, le stile i, & les choses k qu'il contient le prouvent invinciblement.

Que s'il est constant, que les huit Livres que nous avons sous le nom des Sibylles, sont supposez, il n'est pas moins vrai de dire, que ceux que les Peres avoient, & qu'ils ont citez, étoient aussi suposez, & même qu'ils n'étoient pas beaucoup differens de ceux que nous avons presentement. Je dis premierement, que les Livres des Sibylles que les Peres ont citez, n'étoient pas veritablement ceux que les Romains ont conservez avec tant de soin comme étant des Sibylles: car outre que ceux-ci étoient tenus si secrets, qu'on ne pouvoit en avoir de copie, bien loin qu'ils fussent aussi communs que ceux que les Peres ont citez, qui étoient entre les mains de tout le monde; il est certain qu'ils contenoient des choses toutes differentes de celles qu'on trouve dans les Livres des Peres. Dans

g *Tant qu'il y eut des Empereurs Païens à Rome.*] Dion dans Tibere, & dans Neron. Ælius Spartianus dans la Vie d'Adrien. Julius Capitolinus dans celle de Gordien. Trebellius Pollion dans celle de Gallienus. Flavius Vopiscus dans la vie d'Aurelien. Aurelius, Victor. Ammian Marcellin, Liv. 24. Zozime, Liv. 2. Procope. Liv. 1.

h *Le temps auquel il est écrit.*] Il est certain que les Sibylles étoient posterieures à Moïse, celui qui a supposé ce Livre, dit que la Sibylle a été dans l'Arche de Noé, & cependant au Livre 3. il est dit, que ces Oracles sont écrits 1500. ans aprés l'établissement de l'Empire des Grecs. Or de quelque maniere qu'on entende cela, il s'ensuit, que toutes les prédictions touchant les Juifs, & Moïse sont supposées, puisque les quinze cens ans vont jusqu'à la ruïne de Jerusalem. Au Livre 5. l'Auteur dit qu'il a vû la seconde ruine de la maison desirée. C'est apparemment la derniere de Jerusalem. Il est dit au Livre 8. qu'aprés Trajan designé par la lettre T. regnera celui dont le nom sera pris de la Mer Hadriatique, c'est Adrien, & qu'aprés lui trois regneront, c'est Antonin, Marc & Lucius, & que le dernier obtiendra la puissance de toutes choses. Ce qui fait voir, que cela est écrit au commencement de l'Empire de Marc Aurele, ou à la fin de celui d'Antonin; car comme Lucius étoit le plus jeune, il étoit naturel de prédire, qu'il devoit vivre le plus longtemps.

i *Le stile.*] Il paroît que celui qui a contrefait ces Livres, n'étoit pas veritablement emporté d'enthousiasme: mais qu'il fait semblant de l'être. Les Vers des Sibylles étoient obscurs, & sans ordre; ceux-ci ne le sont pas tant. Les Histoires des Empereurs y sont rapportées historiquement & non pas en Prophete. Le stile n'a rien de cette fureur, & de cet enthousiasme des Sibylles; il n'est pas même semblable à celui d'Homere, qui avoit tiré plusieurs Vers des Sibylles, si nous en croïons Diodore. Celui qui a composé les Livres des Sibylles étoit ignorant: il dérive le nom d'Adam d'ἄδης. Au Livre second, il dit, que les quatre lettres de ce nom signifient les quatre parties du monde, & cependant en Hebreu, & en Chaldéen il n'a que trois lettres. Il suppose que les lettres du Nom de Dieu font le nombre de 1697. ce qui n'est vrai, qu'en l'écrivant en Grec d'une façon barbare. Il tire du nom de JESUS, qu'il compose de quatre voïelles & de deux consones, 888. ans, de celui de Rome 948. Il fait passer les Fables des Tyrans pour de veritables Histoires. Il dit que la Montagne Ararat est en Phrygie, que le Fleuve Eurotas est en Epire, que Gog & Magog sont Ethiopiens; ce qui fait voir que cet Imposteur étoit ignorant de l'Hebreu, de la Geographie & de l'Histoire, ce qu'on ne pourroit pas dire de la Sibylle.

k *Et les choses.*] Il y a dans ces Livres des opinions qui n'ont été enseignées que par les anciens Chrétiens. L'Auteur est de l'opinion des Millenaires: il croit que Neron est l'Ante-Christ, que les ames seront dans l'Enfer jusqu'à la Resurrection, que le feu du Jugement servira de Purgatoire, que le Paradis Terrestre sera conservé, que les Impies seront enfin délivrez du feu, & il tient plusieurs autres opinions de quelques anciens Chrêtiens. Enfin l'on ne peut douter, que ce qui est dit dans ces Livres de la Naissance de J. C. de sa Vie & de ses actions, n'ait été pris des Evangelistes. Les Prophetes n'ont rien dit qui approche de l'évidence de ce qui est dans les Livres Sibyllins. Je passe beaucoup d'autres raisons sous silence.

l *Jamais*

Dans les premiers, il n'y avoit que des choses profanes qui concernoient les superstitions des Païens, au lieu que ces derniers étoient pleins de prédictions & d'instructions qui concernoient le Christianisme. Jamais on n'a consulté les Livres des Sibylles parmi les Romains, qu'on n'en ait puisé des superstitions toutes Païennes l; On y apprennoit qu'il falloit ou faire quelque Sacrifice aux Dieux, ou attacher un clou dans le Capitole, ou celebrer des Jeux en l'honneur de Jupiter: d'autrefois on y a trouvé qu'il falloit faire venir à Rome le Simulachre d'Æsculape, bâtir un Temple à Venus, immoler des Victimes aux Dieux infernaux, appaiser par des ceremonies extraordinaires les Dieux des Païens. Enfin l'on n'a jamais appris dans ces Livres, que des superstitions entierement profanes. Au contraire les Peres ne citent rien des Livres des Sibylles, qui ne se rapporte à la Religion de JESUS-CHRIST, & au culte du veritable Dieu. Y a-t-il apparence que ces Propheteſſes euſſent dit des choses si differentes, & qu'elles euſſent enseigné dans un même Livre le culte du vrai Dieu, & les plus grandes superstitions des Païens? Qui peut croire, que des Livres que les Romains gardoient pour autoriser toutes leurs superstitions, qu'ils consideroient comme le plus fin de leur Religion, continſſent des Propheties de JESUS-CHRIST beaucoup plus claires que tout ce que les Prophetes des Juifs ont jamais dit? Car ce n'est pas seulement dans les Livres des Sibylles que nous avons, qu'il est parlé de JESUS-CHRIST en termes si clairs, qu'il est évident que ce n'est point une Prophetie, mais une Histoire: il faut auſſi dire la même chose des Livres citez par les Peres, qui contiennent les mêmes Prédictions, & encore de plus claires. En effet peut-il y avoir quelque prédiction de JESUS-CHRIST plus claire, que les Vers rapportez par Eusebe dans l'Oraison attribuée à Constantin?

Il n'y a qu'un Dieu qui est auſſi le Sauveur.
Qui a souffert pour nous.
Qui est désigné dans ces Vers.

L'Acrostiche rapportée au même endroit, n'est pas plus obscure. Peut-on rien dire de plus clair touchant la Création du monde, le Jugement dernier & la vie éternelle; que ce qui se trouve rapporté par Theophile d'Antioche, comme étant de la Sibylle? Tous les autres Vers Sibyllins citez par les Peres sont à peu prés de même sur chaque matiere, & c'est ce qui fait dire à l'Auteur de l'Exhortation aux Grecs attribuée à saint Justin, que la Sibylle avoit prédit l'Avenement de JESUS-CHRIST en termes clairs & évidens, σαφῶς ϰ̀ φανερῶς. Or quelle absurdité n'est-ce point de croire que les Païens, à qui Dieu avoit caché l'Avenement de son Fils, & qu'il avoit laiſſé marcher dans les tenebres, aïent eu parmi eux des Propheties plus claires que toutes celles des Juifs, auſquels il avoit confié les Livres sacrez, & donné la connoiſſance du Meſſie?

On peut encore pouſſer cet argument plus loin, & demander d'où les Sibylles ont pû avoir la connoiſſance du Meſſie. Les uns disent, qu'elles ont été inspirées de Dieu, les autres qu'elles ont pris de l'Ecriture tout ce qu'elles ont dit touchant la Religion: mais ni l'un ni l'autre n'a aucune vrai-semblance. Car quelle apparence que Dieu ait inspiré des Devineresses & des Prêtresses des faux Dieux, qui trompoient les hommes pour leur faire adorer les Demons, dont elles étoient poſſedées? Qui peut croire que Dieu se soit servi de tels Ministres, pour annoncer si clairement ses Mysteres aux hommes? Et d'un autre côté comment pourroient-elles avoir pû puiser dans l'Ancien Testament, des veritez qui n'y sont que tres-obscurément, & que les Juifs avoient de la peine à entendre?

Il ne me reste plus pour faire connoître la fausseté des Oracles Sibyllins, dont les Peres se sont servis, qu'à montrer qu'ils étoient peu differens de ceux qui portent ce nom à present. Pour le faire voir, il suffit de remarquer, qu'excepté trois ou quatre Paſſages, tous les autres citez par les Anciens qui sont en tres grand nombre, se trouvent en termes équivalans dans les Livres Sibyllins que nous avons à present. Or la raison la plus forte qu'on ait pour prouver qu'un Ouvrage est ancien, c'est qu'on y trouve les Paſſages que les Anciens en ont citez. Ne prouvons nous pas une infinité de Livres par cette seule raison, qu'il y a quelque Paſſage rapporté par quelque Ancien qui se trouve dans ces Livres? Pourquoi donc ne prouvera-t-on pas de la même maniere que

l *Jamais on n'a consulté les Livres des Sibylles, qu'on n'en ait puisé des superstitions toutes Païennes.*] Tite-Live en plusieurs endroits. Varron. *De Ling. Lat.* Liv. 5 Ciceron. *Verrinâ ult.* Tacite, Liv. 15. Suetone *in Jul.* num. 79. Pline, Liv. 5. chap. 17. Solin Polyhist. chap. 10. Val. Maxime, Liv. 1. num. 1. & 10. Plutarque dans les Vies de Publicola, de Fabius & de Marius. Pausanias *in Phocaicis.* Capitolinus *in Gordiano.* Trebellius Pollio *in Galhenis.* Vopiscus *in Aureliano & Valeriano.* Sext. Aurelius Victor. *in Claudio.* Ammianus Marcellinus, Liv. 22. & 23. Macrobe, *Saturnal.* Liv. 1. chap. 17.

que les Livres Sibyllins, quoique supposez, sont les mêmes qui étoient du temps des Anciens? Et cette preuve est d'autant plus forte, qu'il ne s'agit pas d'un seul Passage, mais de plusieurs rapportez par differens Auteurs, & que les Livres Sibyllins sont encore en la même Langue, dans laquelle ils ont été citez. Au reste, il ne se faut point étonner s'il y a quelques Passages qui ne s'y rencontrent pas, & s'il y en a d'autres qui n'y sont pas mot pour mot, parce qu'il y a quelques endroits de ces Livres que nous n'avons plus, & que souvent les Anciens ne sont pas exacts dans les citations, & suivent plûtôt le sens que la lettre. On peut encore ajoûter à cette preuve que tout ce que les anciens Peres ont dit des Livres des Sibylles, se rapporte à ceux-ci. L'Auteur de l'Exhortation aux Gentils dit, que les Livres des Sibylles étoient peu polis, ceux-ci sont de cette nature. On les accusoit dés ces temps-là d'anachronismes, & ce défaut s'y trouve encore à present. Ils traitoient de J. C. du Jugement, de l'Enfer, & toutes ces choses se rencontrent dans ceux que nous avons. Enfin ceux-ci sont tres-anciens, & du temps des plus anciens Peres: on y trouve des sentimens qui n'ont eu cours que dans les premiers Siecles de l'Eglise, tels que sont l'erreur des Millenaires; que Neron est l'Ante-christ, que la fin du monde est proche, qu'elle arrivera au temps d'Antonin; que Rome perira bien-tôt, 948. ans aprés sa Fondation, & plusieurs autres choses qui n'auroient jamais été dites par de nouveaux Chrêtiens, qui eussent été bien éloignez de ces opinions, & persuadez de la fausseté de ces prédictions.

Il doit donc passer pour constant, que les Livres des Sibylles ont été supposez dans le second Siecle. De sçavoir précisément en quel temps, & par qui; c'est ce qu'on ne peut déterminer avec assurance: tout ce qu'on peut dire de plus probable, c'est qu'ils ont commencé à paroître vers la fin de l'Empire d'Antonin le Pieux.

La preuve en est tirée des Livres mêmes, où l'Imposteur découvre visiblement le temps dans lequel il a vécu. Car quoiqu'il ait voulu faire croire dans le premier Livre qu'il vivoit du temps de Noé; & dans le troisiéme, qu'il écrivoit quinze cens ans aprés l'établissement de l'Empire des Grecs, il n'a pas pû s'empêcher de declarer dans les Livres suivans les Empereurs sous lesquels il vivoit. Dans le cinquiéme Livre, il dit, *qu'aprés l'Empereur dont il parle, qui est Trajan, regnera un homme à tête couverte d'argent qui aura le nom de la Mer*, (c'est Adrien qui avoit la tête blanche, & qui portoit le nom de la Mer Adriatique;) *qu'aprés lui viendroit un homme habile qui sçauroit toutes choses* (c'est Antonin le Pieux;) *que tout l'Empire sera sous sa domination, & sous celle de ses rejettons* (sçavoir Marc Aurele, & Lucius Verus) *que ces trois tiendroient le timon de toutes choses; & qu'enfin l'un d'eux sera seul le maître de tout.* Dans le huitiéme Livre il se découvre encore plus clairement: car adressant sa parole à la Ville de Rome, il lui dit, *qu'aprés avoir eu quinze Rois puissans, qui subjugueront l'Orient & l'Occident, elle aura un Roi, dont la tête sera converte d'un casque blanc, & portera le nom de la Mer voisine* (la Mer Hadriatique;) *qu'aprés lui regneront trois Rois.* Voilà qui marque nettement Adrien & ses trois Successeurs Antonin, Marc Aurele, & Lucius Verus. Il est donc constant par ces Passages, que cet Auteur est au moins du temps de ces Princes. Il ne peut pas être beaucoup plus recent, parce que parlant du temps de la durée de la Ville de Rome dans le huitiéme Livre, il dit qu'elle ne subsistera que 948. ans, & qu'aprés ce temps elle sera entierement détruite. Cette époque est complete l'an 195. de Jesus-Christ; d'où il s'ensuit évidemment que l'Auteur de ces Livres n'a pas écrit aprés ce temps-là; car il n'auroit pas prédit une chose qu'il auroit sçûë être fausse par experience; & par consequent il faut dire que ces Livres ont été supposez depuis l'an 138. jusqu'à l'an 195. vers l'an 150. Quelques-uns croiant qu'il parloit dans le cinquiéme Livre du second embrasement du Temple de Vesta, ont pensé qu'il avoit écrit aprés l'an 190. mais il est bien plus probable qu'il parle de l'embrasement du Temple de Jerusalem, qui est appellé la Maison desirée, & le Temple gardien de Dieu.

Voilà des preuves assez positives du temps dans lequel j'ai dit qu'avoit écrit l'Auteur des Livres attribuez aux Sibylles. On n'a que des conjectures pour les croire plus anciens. Voïons si elles sont de quelque poids.

On dit premierement, que les Peres eussent été ou bien ignorans, ou bien imprudens de citer les Livres des Sibylles, s'ils eussent été si nouvellement supposez. Ces sortes de conjectures ne peuvent avoir lieu quand le fait est d'ailleurs certain. Il est certain que les Peres les ont citez; il est certain qu'ils étoient nouvellement supposez: ces deux faits sont évidens, & ne peuvent être détruits par des conjectures, ni par des raisonnemens qui supposent que ceux qui les ont citez, les avoient bien examinez, ou qu'ils en connoissoient la fausseté. Cependant ni l'un ni l'autre n'est prouvé. S'il étoit permis de raisonner ainsi, que ne diroit-on point pour soûtenir des bévûës manifestes des Anciens? Ne pourroit-on pas dire de même, que saint Justin étoit bien imprudent, ou bien ignorant, d'alleguer dans une Apologie publique, que l'on avoit dressé à Rome une Statuë à Simon le Magicien,

si

si ce fait n'étoit pas veritable? Cependant on convient que le fait est faux, que saint Justin s'est lourdement trompé en prenant une Statuë érigée en l'honneur du Dieu Semon Sancus, pour une Statuë érigée à Simon le Samaritain. L'examen des Livres des Sibylles demandoit assûrément plus de temps & d'exactitude, que l'examen de l'inscription de cette Statuë : il étoit plus facile de découvrir l'erreur de ce fait : elle étoit plus évidente que la supposition des Livres Sibyllins : on les avoit publiez sous le nom des Sibylles : ils contenoient des choses tres-favorables aux Chrêtiens. Le nom des Sibylles étoit venerable aux Païens. Cela étoit suffisant pour donner lieu aux premiers Apologistes de la Religion, qui n'étoient pas grands Critiques, de les citer sans en examiner la verité.

Secondement, on prétend que les Livres Sibyllins sont citez par Hermas, qui vivoit avant le temps auquel nous supposons qu'ils ont été faits.

Mais il ne se trouvera point qu'Hermas ait cité aucun des Livres Sibyllins, ni qu'il en ait même parlé. Il est vrai qu'au commencement du premier Livre du Pasteur, il dit, que quand l'Ange lui eût demandé qui étoit cette Vieille de qui il avoit reçû un Livre, il répondit : C'est peut-être une Sibylle ; & que l'Ange lui apprit que c'étoit l'Eglise de Dieu. Mais quelle conclusion peut-on tirer de-là en faveur des Livres Sibyllins? Jamais, dit-on, Hermas ne se seroit avisé que cette femme pût être la Sibylle, s'il n'y avoit eu dés ce temps-là des Chrêtiens persuadez que la Sibylle avoit parlé de Nôtre Religion. Cette consequence est ridicule ; car Hermas ne parle point des réponses de cette Sibylle prétenduë, il insinuë seulement que le port & la figure de cette femme, lui avoient fait croire que c'étoit une Sibylle. Or il suffit pour cela que l'on se representât les Sibylles comme des Filles venerables qui inspiroient du respect & de la veneration.

La troisiéme objection est tirée du témoignage de l'Auteur des Questions, qui porte le nom de saint Justin, qui dit dans la Réponse à la Question 74. que saint Clement a dit dans son Epître aux Corinthiens, que non seulement dans les Ecrits des Prophetes & des Apôtres, mais encore dans ceux de la Sibylle, il étoit parlé de la fin du monde & du Jugement : d'où il conclut, que saint Clement aiant cité les Ecrits des Sibylles, il faut qu'ils soient plus anciens que je n'ai dit.

Je répons, que l'Auteur de ces Questions étant du cinquiéme Siecle, n'est pas un témoin digne de foi, pour des choses aussi anciennes que celles-là. L'on ne trouve rien de semblable dans la premiere Epître de saint Clement aux Corinthiens, ni dans la seconde que nous avons presque toute entiere. Il est vrai que la fin en est perduë ; mais on n'a point de preuve qu'il y citât les Sibylles : au contraire, il paroît par saint Clement & par saint Jerôme, qu'il y traitoit de la Virginité : car le premier cite un Passage, qui est la continuation de cette Epître, où il parle contre la cupidité ; & le dernier nous assûre qu'il avoit emploïé une partie de cette Epître à loüer la Virginité. C'est pourquoi, puisque la fin du fragment de l'Epître que nous avons, & la continuation qui est rapportée par saint Clement d'Alexandrie, sont le commencement d'un discours sur la Virginité, il y a bien de l'apparence que cette matiere occupoit le reste de cette Lettre, & qu'il n'y étoit point parlé du feu du Jugement, à l'occasion duquel l'on veut qu'il ait cité saint Clement.

On oppose, que ce qui fait croire que S. Clement a cité la Sibylle, c'est que saint Irenée dit, qu'il étoit parlé dans cette Epître du feu d'Enfer. Mais il ne paroît point du tout que saint Irenée cite l'Epître de saint Clement pour prouver le feu d'Enfer. Il dit seulement en general, qu'elle établissoit la Tradition de la Doctrine des Apôtres. Et d'ailleurs saint Irenée ne parle pas de la seconde Epître aux Corinthiens ; mais de la premiere que nous avons toute entiere, & dans laquelle il n'est pas dit un mot des Sibylles.

La quatriéme objection est fondée sur un Passage de saint Clement d'Alexandrie, qui semble dire dans le sixiéme Livre des Stromates, que l'Apôtre saint Paul a cité la Sibylle. Je ne m'arrête point à examiner si saint Clement dit que saint Paul a allegué les Sibylles, ou plûtôt si c'est saint Clement même qui cite les Livres des Sibylles sur ce sujet, comme M. Cotelier le prétend ; parce que c'est un fait certain que saint Paul n'a jamais cité les Livres des Sibylles ; & qu'ainsi saint Clement s'est certainement trompé, s'il l'a assûré.

On nous objecte en cinquiéme lieu un témoignage de Joseph, qui dit dans le cinquiéme Chapitre du premier Livre des Antiquitez, que la Sibylle a parlé de la Tour de Babel. Quelqu'un pourroit peut-être croire que cela a été ajoûté au Texte de Joseph ; mais supposé que ce Passage soit de cet Historien, il ne prouve autre chose, sinon que de son temps on publioit des Oracles sous le nom des Sibylles, dans lesquels il étoit parlé du Déluge, de la Tour de Babel, & de la confusion des Langues. Et l'on n'en peut pas tirer que ce soient ceux qui portent à present le nom des Sibylles : car si l'on compare ce qu'en dit Joseph, avec les Vers rapportez par Theophile dans le second Livre à Autolycus, qui sont aussi dans les Livres Sibyllins, on trouvera qu'il y a une grand de difference.

Enfin, on objecte le Philosophe Celse, qui accuse les Chrêtiens d'avoir supposé & falsifié les

Livres des Sibylles. Cette objection n'a aucune difficulté, parce que Celse vivoit encore fous l'Empereur Commode, & par consequent aprés le temps que j'ai marqué de la supposition des Livres Sibyllins.

Il est vrai qu'Origenes les défend ; mais il avouë qu'il y avoit parmi les Chrêtiens plusieurs personnes qui n'approuvoient pas ceux qui s'en servoient. Il interpelle Celse de rapporter des Exemplaires anciens des Oeuvres des Sibylles, où ce que les Chrêtiens citoient ne se trouvât point. Celse n'avoit garde d'en trouver ; car il n'y en avoit point : mais il lui eût été facile de découvrir la nouveauté de ceux qui couroient sous leur nom.

On ajoûte, que les Païens étoient tellement persuadez que ces Oracles étoient des Sibylles, qu'ils firent défenses aux Chrêtiens de les lire. Comme ceci n'est fondé que sur les paroles de l'Empereur Aurelien, rapportées par Vopiscus, qui écrit que cet Empereur dit au Senat, qu'il s'étonnoit de ce qu'il tardoit tant à consulter les Livres des Sibylles ; *Comme si l'on étoit*, dit-il, *dans une assemblée de Chrêtiens, & non dans le principal lieu de la Religion Romaine* ; J'ai déja remarqué que ces paroles ne signifient pas que les Païens eussent défendu aux Chrêtiens la lecture des Livres Sibyllins ; mais seulement que les Chrêtiens les consideroient comme des Livres profanes. C'est en effet la premiere idée que presentent ces paroles, & le sens le plus naturel qu'on leur puisse donner. Car un Empereur reprochant au Senat de ce qu'il negligeoit de consulter les Livres des Sibylles, qu'on consultoit ordinairement dans les necessitez, comme des Livres qui contenoient les ceremonies de la Religion des Païens, ne peut pas mieux faire entendre aux Senateurs ce qu'il croit être de leur devoir, qu'en leur reprochant qu'ils semblent ne faire pas plus de cas de ces Livres, qu'en feroient les Chrêtiens.

Monsieur Vossius établit dans son dernier Livre un systême touchant les Livres des Sibylles, qui est un peu different de celui que nous soûtenons. Il avouë, que les anciens Livres Sibyllins conservez jusqu'à l'embrasement du Capitole, étoient entierement profanes, & differens de ceux qui ont été citez par les Peres. Mais il soûtient, que parmi ceux qui furent rapportez de Grece par Octacilius Crassus, il s'étoit glissé des Propheties, que quelques Juifs avoient données comme étant des Sibylles, dans lesquelles on prédisoit l'avenement du Messie, & que ce sont celles que les Peres ont citées sous le nom des Livres des Sibylles qu'elles portoient effectivement.

Ce systême qui est assez bien inventé, souffre neanmoins beaucoup de difficultez. Car premierement le Recueil de Vers attribuez aux Sibylles, fait aprés l'embrasement du Capitole, ne concernoit pas moins les superstitions Païennes, que les Vers anciens attribuez à la Sibylle de Cumes. Secondement, les Propheties de JESUS-CHRIST, qui sont dans les Passages des Livres des Sibylles citez par les Peres, étant plus claires que celles qui sont dans les Prophetes des Juifs, il n'y a pas d'apparence qu'elles viennent d'un Juif. Enfin la doctrine des Livres Sibyllins est plûtôt celle d'un Chrêtien, que celle d'un Juif. JESUS-CHRIST y est prédit clairement, la Resurrection, le Jugement, le feu de l'Enfer y sont marquez en termes formels: il y est parlé du Roïaume de mille ans, de l'avenement de l'Ante-christ, & de quantité d'autres choses de cette nature, qui ne peuvent avoir été dites que par un Chrêtien. Il y a donc bien plus d'apparence, que les Livres attribuez aux Sibylles ont été supposez plûtôt par un Chrêtien, que par un Juif.

Au reste personne ne doit s'étonner que nous rejettions comme supposez des Livres, que les Anciens ont alleguez comme veritables, & il ne faut pas s'imaginer qu'on méprise pour cela l'autorité des Peres, ou qu'on porte préjudice à la verité. Au contraire on lui feroit injure, si on vouloit l'appuïer par de fausses preuves, principalement quand on est convaincu de leur fausseté. Les Peres sont excusables d'avoir cité ces Vers des Sibylles comme veritables, parce qu'ils ne les avoient pas examinez, & que les trouvant publiez sous le nom des Sibylles, ils croïoient de bonne foi qu'ils en étoient : mais ceux qui sont convaincus du coutraire ne seroient pas excusables, s'ils s'en vouloient encore servir, & s'ils n'avoüoient ingenûment ce que la verité les oblige de reconnoître. Et il ne faut point s'étonner, que les Peres n'aïent point examiné ces Livres en Critiques ; on sçait assez qu'ils s'appliquoient tout entiers à des choses de plus grande consequence pour lors, & qu'il leur arrivoit souvent de se méprendre dans des Histoires profanes, & de citer des Livres supposez, tels que sont Hystape & Mercure Trismegiste, qu'ils ont presque toûjours joints aux Livres des Sibylles, les Actes de Pilate, des Evangiles apocryphes, plusieurs Actes des Apôtres, & quantité d'autres monumens certainement supposez.

Mais quoique la plûpart des Anciens aïent cité les Oracles des Sibylles, il y avoit toutefois dés lors plusieurs Chrêtiens qui les rejettoient comme supposez, & qui ne pouvoient approuver ceux qui s'en servoient, les appellant même par dérision Sibyllistes. C'est ce dont Origenes est témoin dans son Livre cinquiéme contre Celse : *Celse*, dit-il, *nous objecte, qu'il y a parmi nous des Sibyllistes, peut-être, parce qu'il a oüi dire, qu'il y en a parmi nous qui reprennent ceux qui disent*

disent que la Sibylle est une Prophetesse, & les appellent Sibyllistes. Saint Augustin a aussi reconnu la fausseté de ces Oracles prétendus; & toutes les fois qu'il en parle, il témoigne qu'il n'est pas convaincu de leur verité: Voici comme il en parle au Livre 18. de la Cité de Dieu, chap. 45. *Si ce n'est*, dit-il, *qu'on dise que les Propheties qu'on rapporte sous le nom des Sibylles & des autres touchant* J. C. *ont été feintes par des Chrêtiens.* Et au chap. 47. *On peut croire que toutes les Propheties touchant* J. C. *qui ne sont point dans l'Ecriture, ont été feintes par des Chrêtiens: Ainsi il n'y a rien de plus solide pour refuter les Païens, que d'apporter les Propheties que nous tirons des Livres de nos ennemis.*

Mais les Païens, dit-on, n'ont point douté de la verité des prédictions des Sibylles rapportées par les Peres, ils leur ont seulement donné un autre sens. Ils ont même reconnu que les Vers des Sibylles prédisoient la Naissance d'un nouveau Roi, & un changement considerable. Ciceron en parle en plusieurs endroits. Quand Pompée prit la Ville de Jerusalem, le bruit courut que la Sibylle prédisoit, que la Nature destinoit un Roi au Peuple Romain; le Senat en fut même étonné, & ne voulut point à cause de cette prédiction, envoïer de General ni d'Armée en Egypte. Lentulus, au rapport de Ciceron & de Saluste, se flatta que c'étoit lui qui devoit être ce Roi prédit par les Sibylles. D'autres ont interpreté cette Prophetie de César ou d'Auguste, comme Ciceron & Suetone le remarquent. Virgile dans sa quatriéme Eglogue rapporte des Vers de la Sibylle de Cumes, qui promettent la Naissance d'un nouveau Roi descendu du Ciel. Enfin il est si vrai que les Païens reconnoissoient que les Livres des Sibylles étoient favorables aux Chrêtiens, qu'ils leur défendirent de les lire, comme il paroit par les paroles d'Aurelien au Senat, qui sont rapportées par Vopiscus. *Je m'étonne*, dit-il, *Messieurs, que vous soïez si long-temps à consulter les Livres des Sibylles, comme si on traitoit dans une assemblée de Chrêtiens, & non dans le principal lieu de la Religion Romaine.*

Ces preuves sont specieuses en apparence; mais quand on les approfondir, on trouve qu'elles n'ont rien de solide. Les Païens ne sont jamais convenus de l'autorité des Livres des Sibylles citez par les Peres; au contraire il paroit que Celse étoit persuadé que les Chrêtiens les avoient supposez, & saint Augustin dit nettement que c'étoit l'opinion de tous les Païens. Les Vers Sibyllins dont parle Ciceron, étoient par Acrostiches; c'est à dire que le premier Vers de chaque Sentence contenoit de suite toutes les lettres qui commençoient les Vers suivans. Or parmi les Vers des Sibylles, il n'y a que ceux qui sont citez par Constantin, qui soient composez en Acrostiches. Quant à ce que du temps de Pompée, de Jules César & d'Auguste, le bruit avoit couru, que les Livres Sibyllins prédisoient qu'il devoit bien-tôt naître un nouveau Roi, il est aisé de répondre avec Ciceron, que les Vers attribuez aux Sibylles par les Païens, étoient composez de telle maniére, qu'on pouvoit leur donner toute sorte de sens, qu'ils parloient peut-être de quelque Roi futur, comme c'est l'ordinaire de ces sortes de Propheties. Ainsi lorsque la grandeur de Pompée commençoit à être formidable à l'Empire Romain, on voulut se servir de ce prétexte, pour l'empêcher d'aller en Egypte avec une armée. Et Lentulus qui devoit avoir cette Charge étant Gouverneur de Syrie, se flatta vainement de cette prédiction, qui avoit peut-être encore été appuiée par les Propheties des Juifs qui attendoient le Messie, qu'ils croioient devoir être leur Roi.

Ensuite comme il arriva que Jules César & Auguste aprés lui, devinrent effectivement les maîtres de l'Empire Romain, on expliqua en leur faveur les prédictions des Sibylles: il n'étoit pas necessaire pour cela qu'elles désignassent clairement l'Avenement de Jesus-Christ, ainsi qu'il est marqué dans les Livres des Sibylles citez par les Peres, mais il suffisoit qu'elles parlassent d'un Roi futur; ce qui est ordinaire à tous ceux qui se mêlent de faire des prédictions sur l'avenir. C'est ce qui a donné occasion à Virgile, qui vouloit dans sa quatriéme Eglogue faire des Vers en l'honneur de Pollion son Protecteur, loüer en même temps Auguste, & décrire la felicité de son Regne; c'est, dis-je, ce qui lui a donné occasion pour le faire avec plus de majesté, de se servir du nom de la Sibylle, & de chanter ces Vers.

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas,
Jam nova progenies Cœlo demittitur alto;
Jam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna.

Qui ne veulent dire autre chose, sinon qu'à la naissance de Saloninus fils de Pollion, sous le Consulat de son Pere, & sous l'Empire du plus grand Prince du monde, le Siecle d'or doit revenir, comme il a été prédit par la Sibylle; que l'abondance & la paix vont fleurir par tout le monde; que la Vierge Astrée, qui est la Déesse de la Justice, qui avoit quitté la terre au commencement du Siecle de fer, y va descendre tout de nouveau. Qu'y a-t-il dans tout cela qui approche des Propheties qui concernent J. C? Ou plûtôt qu'y a-t-il qui ne soit tout à fait profane, & feint par un Poëte Païen, qui ne se sert du nom de la Sibylle, que pour flatter davantage Auguste, & pour donner plus de poids à ce qu'il dit à sa loüange? Enfin les paroles d'Aurelien ne marquent

marquent point que les Païens eussent défendu aux Chrêtiens la lecture des Livres Sibyllins, mais seulement que les Chrêtiens les consideroient comme des Livres profanes qui ne concernoient en aucune maniere leur Religion, & ausquels ils n'ajoûtoient point de foi.

§. II.

Des Livres attribuez à Hystape & à Mercure Trismegiste.

Les Livres attribuez à Hystape & à Mercure Trismegiste, citez aussi par les anciens Peres, n'étoient pas moins supposez que les Vers des Sibylles. Nous n'avons rien d'Hystape, & cet Auteur a été entierement inconnu aux anciens Païens. Mais l'on ne peut pas dire la même chose de Mercure surnommé Trismegiste *a*, duquel les plus anciens Auteurs Païens ont parlé *b*, comme d'un homme incomparable, qui étoit l'Inventeur de tous les Arts & de toutes les Sciences. Il étoit d'Egypte, & plus ancien que tout ce que nous avons d'Auteurs profanes: on ne le croit pas même moins ancien que Moïse. Il avoit écrit, ou au moins on lui attribuoit vingt-cinq ou trente mille Volumes. Nous avons presentement sous son nom deux Dialogues, dont l'un porte le nom de *Pimander*, & l'autre d'*Asclepius*, qui en sont les principaux personnages. Le premier Traité est de la Volonté de Dieu, & le second, de sa Puissance. Ce sont ces Traitez que les anciens Peres ont citez pour prouver les veritez de nôtre Religion par l'autorité d'un Auteur aussi celebre que celui dont ils portoient le nom. Mais il est certain qu'ils ne peuvent point être de lui *c*; car l'auteur de ces Traitez est un nouveau Platonicien Chrêtien qui raisonne sur les principes de la Philosophie Platonicienne, & qui a pris dans l'Ecriture ce qu'il dit du Verbe de Dieu & de la Création du Monde.

§. III.

Des Lettres de Lentulus & de Pilate touchant Jesus-Christ.

Il n'est pas besoin de montrer la fausseté d'une Lettre attribuée à Lentulus, écrite au Senat & au Peuple de Rome touchant les actions de Jesus-Christ: la supposition en est évidente. On la fait écrire par Lentulus en qualité de Gouverneur de Jerusalem, quoiqu'il ne l'ait jamais été: on l'adresse au Senat & au Peuple Romain. Or depuis qu'il y a eu des Empereurs, les Gouverneurs écrivoient ordinairement aux Empereurs. Ce que cette Lettre contient est ridicule: on y fait faire une description basse de la Figure de J. C. on y dit qu'il avoit les cheveux blonds, traînans & separez à la mode des Nazaréens. Le stile dont elle est écrite est tres-éloigné de la pureté & de la politesse du Siecle d'Auguste. Enfin pas un des Anciens n'a fait mention de cette Lettre.

La

a *Surnommé* Trismegiste.] En Grec τρισμέγιστος, les Egyptiens l'appellent *Thaaut*. Quelques-uns disent que les Grecs l'ont appellé *Trismegiste*, parce qu'il étoit grand Roi, grand Prêtre & grand Philosophe. D'autres comme Lactance prétendent qu'on lui a donné ce nom à cause de sa science incomparable.

b *Duquel les plus anciens Auteurs Païens ont parlé.*] Platon dit dans Phedre, que c'est lui qui a trouvé les caracteres des lettres, les Arts & les Sciences. Ciceron au Livre troisiéme de la Nature des Dieux, dit qu'il a gouverné les Egyptiens, qu'il leur a donné des Loix & inventé les caracteres de leur écriture. Diodore de Sicile écrit qu'il a appris aux Grecs l'art de découvrir les secrets de l'esprit. Jamblicus dit sur la foi de Manethos & de Seleucus, qu'il a écrit plus de trente-cinq mille Volumes. Saint Clement d'Alexandrie au Livre sixiéme des Stromates, fait mention de quarante-deux Livres de cet Auteur, & rapporte le sujet de quelques-uns. Ces Livres sont citez comme favorables à la Religion par l'Auteur de l'Exhortation aux Gentils attribuée à saint Justin, par Lactance au Livre quatriéme de ses Institutions, par saint Clement au Livre premier des Stromates, par saint Augustin au Traité des cinq Heresies, & au Livre 8. de la Cité de Dieu, chap. 23. par saint Cyrille d'Alexandrie au Livre premier contre Julien, & par plusieurs autres.

c *Il est certain que ces Traitez ne peuvent être de lui.*] L'éternité & la Divinité du Verbe est clairement expliquée dans le Pimander. L'Auteur de ce Livre donne au Fils la qualité de consubstantiel à son Pere. Il dit qu'il est le Fils de Dieu, nôtre Dieu qui procede de l'entendement du Pere, & il se sert des paroles mêmes de la Version des Septante pour décrire la Création du Monde. Il parle de la chûte du premier Homme. Enfin il copie plusieurs endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament, & il suit les principes de la nouvelle Philosophie des Platoniciens. Le Livre à Asclepius n'est pas tout à fait si Chrêtien. Il parle de l'Idolatrie d'une maniere avantageuse, il explique le mot Grec ᾅδης: il copie plusieurs choses de l'Ecriture-Sainte & des Auteurs Grecs. Il prédit la ruine de la Religion des Egyptiens.

a Ne

La Lettre de Pilate à Tibere sur le sujet des miracles de Jesus-Christ, est plus autorisée. Car Tertullien raconte dans son Apologetique, que Tibere aïant appris les merveilles que Jesus-Christ avoit faites en Palestine, qui étoient autant de témoignages de sa Divinité, en fit son rapport au Senat, & fut d'avis de le mettre au nombre des Dieux; mais que le Senat rejetta cette proposition, & que cependant Tibere demeura dans son sentiment, & fit défenses de persecuter les Chrêtiens. Peu aprés le même Auteur ajoûte, que Pilate Chrêtien dans sa conscience, a écrit à Tibere la Resurrection de Jesus-Christ. Eusebe au Livre second de son Histoire, chap. 2. rapporte ce Passage de Tertullien, & expliquant plus au long comment Tibere avoit appris des nouvelles de Jesus-Christ, dit que Pilate écrivit à l'Empereur suivant la coûtume des Gouverneurs des Provinces, qui étoient obligez de lui faire sçavoir ce qui se passoit de plus remar- „ quable dans leur Province, qu'il lui écrivit, „ dit-il, touchant la Resurrection de Jesus- „ Christ, l'assûrant qu'il avoit appris plu- „ sieurs de ses miracles, & que beaucoup de per- „ sonnes le consideroient comme un Dieu depuis „ qu'il étoit ressuscité. Nous avons dans les Orthodoxographes ensuite de l'Epître de Lentulus, une Lettre attribuée à Pilate écrite à Tibere, qui contient les mêmes choses: mais il est difficile de dire si elle étoit déja du temps d'Eusebe, ou si elle a depuis été feinte sur sa narration. Quoi qu'il en soit, il y a plusieurs Sçavans qui doutent de la verité de cette Histoire, qui dans le fond a tres-peu de vrai-semblance: car quelle apparence que Pilate écrivît à Tibere ces choses d'un Homme qu'il avoit condamné à mort? Et quand il les lui auroit écrites, est-il vrai-semblable que Tibere eût proposé au Senat de mettre cet homme au nombre des Dieux sur la simple relation d'un Gouverneur? Et s'il l'eût proposé, qui peut douter que le Senat ne se fût aussi-tôt rendu à son sentiment? Ainsi quoiqu'on ne puisse pas absolument accuser de faux cette Narration, elle doit passer tout au moins pour douteuse.

---

§. IV.

Des Epîtres de Seneque à saint Paul, & de celles de saint Paul à Seneque.

On doit rejetter comme certainement supposées les treize Epîtres, tant de Seneque à saint Paul, que de S. Paul à Seneque: quoique saint Jerôme & saint Augustin semblent les avoir reconnuës pour veritables. Car, 1. Ces Epîtres ne sont ni du stile de saint Paul, ni de celui de Seneque *a*. 2. Il y est dit, que dans l'Incendie de la Ville de Rome sous Neron, il n'y eut que cent trente-deux maisons de brûlées, ce qui est visiblement faux, puisqu'il est certain qu'une grande partie de la Ville fut consumée, comme Tacite le rapporte *b*. 3. La date de ces Lettres est fausse *c*. 4. Elles ne contiennent rien qui soit digne de Seneque & de saint Paul *d*. Enfin, il est aisé de voir que c'est un jeu d'esprit, & qu'on a voulu s'exercer en feignant ces Lettres.

Un Auteur de nos jours aïant reconnu d'un côté la fausseté des Lettres que nous avons sous le nom de Seneque à saint Paul, & de saint Paul à Seneque, & n'osant toutefois dire que saint Jerôme & saint Augustin, qui ont crû ces Lettres veritables, se soient trompez, s'est imaginé que les veritables Lettres de saint Paul à Seneque, & de Seneque à saint Paul avoient été perduës depuis leur temps, & qu'on avoit supposé celles que nous avons en leur place. Mais outre que le respect que nous avons pour ces deux Peres ne nous devroit pas empêcher de croire qu'ils ont pû être abusez dans une chose de

---

a *Ne sont ni du stile de saint Paul, ni de celui de Seneque.*] Le stile de celles qui sont attribuées à Seneque est barbare, & plein de termes peu Latins. Les Epîtres attribuées à saint Paul ne ressentent en aucune maniere la gravité de cet Apôtre. Ce sont des complimens plûtôt que des instructions.

b *Comme Tacite le rapporte.*] Il dit que de quatorze quartiers de la Ville de Rome, il n'en resta que quatre entiers, qu'il y en eut trois, dont les maisons furent entierement consumées, que dans les sept autres quartiers il en restoit tres-peu, & que celles qui restoient étoient à demi brûlées.

c *La date de ces Lettres est fausse.*] L'une est datée sous le Consulat d'Aprianus & de Capiton, c'est Vipsanius & Capiton cinq ans avant l'Incendie: L'autre, sous le Consulat de Phrygius & de Bassus. C'est Lecanius Bassus & Licinius Crassus, sous le Consulat desquels l'Incendie arriva: mais la Lettre est du mois de Mars, & l'Incendie ne commença suivant Tacite qu'au mois de May.

d *Elles ne contiennent rien qui soit digne de Seneque & de saint Paul.*] Il n'y a presque aucune prosée morale dans celles de Seneque, ni aucune Chrêtienne dans celles de saint Paul.

de si peu de consequence *e*, il est à remarquer qu'ils ne disent pas affirmativement que ces Lettres soient veritables, mais qu'on le croit ainsi communément *f*, & qu'on les lit sous leur nom. Au reste, il est aisé de montrer que les Lettres que nous avons, & celles qui étoient du temps de saint Jerôme, sont les mêmes; car ce Saint dit que Seneque souhaite dans une de ces Lettres d'être parmi les siens, ce que saint Paul étoit parmi les Chrêtiens; ce qui a beaucoup de rapport à ce qu'on trouve dans l'onziéme Lettre de Seneque à saint Paul *g*. On ne sçait quand ces Lettres ont été supposées, ni qui est celui qui les a faites; & il est difficile de dire, si c'est à cause de ces Lettres, que dans les faux Actes de la Passion de saint Lin, il est dit que Seneque & saint Paul écrivirent plusieurs Lettres, ou si la Narration de cet Auteur a donné occasion de feindre ces Lettres, comme le Cardinal Baronius le conjecture.

---

§. V.

Des Passages de Joseph touchant JESUS-CHRIST, *saint Jean-Baptiste & saint Jacques.*

Enfin de tous les Monumens profanes qu'on peut apporter en faveur de JESUS-CHRIST, celui qui paroît le plus veritable, c'est LE PASSAGE DE JOSEPH, tiré du Chapitre 4. de son dix-huitiéme Livre des Antiquitez Judaïques, dans lequel il dit: Qu'*en ce temps-là il y eut un Homme sage nommé* JESUS, (*si toutefois on doit se contenter de l'appeller un Homme; car il faisoit quantité de merveilles, & il enseignoit ceux qui recevoient avec joie la verité*) *qu'il eut plusieurs Disciples, tant parmi les Juifs, que parmi les Gentils; qu'il étoit le* CHRIST *a*, *& qu'aïant été accusé par les principaux de sa Nation, il fut attaché à une Croix par le commandement de Pilate; que cependant ceux qui l'avoient aimé, ne l'abandonnerent pas pour cela, parce qu'il leur avoit apparu en vie le troisiéme jour, comme les prophetes l'avoient prédit; que c'étoit lui qui étoit l'Auteur de la Secte des Chrêtiens qui subsistoit encore.*

Ce témoignage de Joseph est rapporté par Eusebe, par saint Jerôme, par Isidore de Damiette, par Sozomene, par Cedrenus, par Nicephore Calliste & par Suidas, comme un Monument fort avantageux à la Religion de JESUS-CHRIST: mais de nos jours, où l'on a examiné les choses avec plus d'exactitude, il s'est trouvé & il se trouve encore plusieurs Sçavans, qui soûtiennent que cet endroit n'est point veritablement de Joseph *b*: Et il faut avoüer que leurs conjectures ne sont pas tout à fait à mépriser, car ils disent:

1. Que le stile de ce Passage est embarassé, peu coulant, & different de celui de Joseph, qui écrit avec politesse & avec ornement.

2. Qu'il est visible que ce Passage a été inseré aprés coup dans le Texte de Joseph, parce qu'il en interrompt toute la suite: car immediatement

---

e *Si peu de consequence.*] Il est certain que les Peres ont souvent cité des Livres supposez, comme nous l'avons montré. Le Pere Alexandre Auteur du Systême que nous refutons, l'avoue lui-même, & rejette l'Epitre de J.C. à Abgare, & celle d'Abgare à J.C. plus autorisées par les Anciens que ces Lettres de Seneque.

f *Mais qu'on le croit ainsi communément.*] Saint Jerôme in Catalog. *Je mets Seneque au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, à cause des Lettres que plusieurs lisent sous le nom de Seneque à saint Paul, & de saint Paul à Seneque.* Saint Augustin, Epist. 54. à present 153. *Seneque dont on lit quelques Lettres écrites à saint Paul*; mais dans le Livre de la Cité de Dieu, chap. 11. il dit que Seneque n'a ni loué, ni blâmé les Chrêtiens, & qu'il n'a point parlé d'eux: il ne croioit donc pas que ces Lettres fussent de lui.

g *Ce qui a beaucoup de rapport à ce qu'on trouve dans l'onziéme Lettre de Seneque à saint Paul.*] selon saint Jerôme. *Optare se dicit servus ejus esse loci apud suos cujus sit Paulus apud Christianos*: dans l'onziéme Lettre de Seneque on trouve ce qui suit: *Cùm sis vertex, & altissimorum montium cacumen haud te indignum in primâ facie Epistolarum nominandum censeas. . . nam qui meus tuus apud te locus, qui tuus apud te locus, qui tuus velim ut meus.* Si l'on mettoit *apud suos*, au lieu d'*apud te*, ces paroles auroient le sens de saint Jerôme, & il semble qu'elles ne peuvent point en avoir d'autre. Quoi qu'il en soit, il est visible que c'est à cet endroit que saint Jerôme fait allusion.

a *Qu'il étoit le Christ.*] C'est ainsi qu'il y a dans le Texte de Joseph, ἦν ὁ Χριστὸς, *il étoit le Christ*, & c'est ainsi que ce Passage est rapporté par Eusebe en deux endroits, & traduit par Rufin & par l'ancien Traducteur de Joseph. Saint Jerôme traduit, *Hic credebatur esse Christus*; mais c'est une liberté qu'il s'est donnée.

b *Il s'est trouvé & il se trouve encore plusieurs Sçavans, qui soûtiennent que cet endroit n'est point veritablement de Joseph.*] Blondel l'a nié le premier dans son Livre des Sibylles. Le Févre de Saumur fit ensuite un Ecrit exprés pour prouver la supposition de ce Passage. Il fut refuté par François de Roye Antecesseur d'Angers, par Isaac Vossius & par Spencer. M. Huet a aussi combattu ce sentiment dans son Livre de la Demonstration Evangelique.

a Zoro-

diatement aprés ce Passage, il y a, *Vers ce temps les Juifs furent encore accablez d'un autre malheur*, paroles qui n'ont aucun rapport à ce qui vient d'être dit du CHRIST; mais qui se rapportent visiblement au massacre des Juifs, que Pilate avoit fait tuer dans Jerusalem, qui précede ce Passage de J. C. ce qui fait voir clairement, dit-on, qu'il n'est point de Joseph, & qu'il a été ajoûté aprés coup.

3. Ils disent, qu'en prenant même ce Passage séparément, il est aisé de voir que c'est un Chrêtien, & non pas Joseph qui parle. JESUS-CHRIST y est appellé Dieu, on y reconnoît ses Miracles & sa Resurrection, on dit que ces choses ont été prédites par les Prophetes. Qui croira que c'est un Juif tel que Joseph, qui semble douter des miracles rapportez dans les Livres des Juifs?

4. Quelle apparence que Joseph extrêmement attachéaux interêts de sa Nation, eût parlé si avantageusement de JESUS-CHRIST? Car que pourroit dire davantage un homme persuadé de nôtre Religion? Il est dit dans ce Passage; premierement, qu'on ne doit pas se contenter de l'appeller un Homme, parce qu'il avoit fait plusieurs miracles. Secondement, qu'il étoit le CHRIST, c'est à dire le Messie. Troisiémement, qu'il étoit ressuscité le troisiéme jour. Est-il possible qu'un Juif comme Joseph attaché aux sentimens des Juifs qui ne croioit point, comme Origenes le remarque, que J. C. fût le CHRIST, c'est à dire le Messie, encore moins qu'il fût Dieu, & qu'il fût ressuscité, ait avancé ces choses de JESUS, sans témoigner qu'elles étoient fausses, ou qu'il en doutoit? On lui fait même confirmer la Resurrection de JESUS-CHRIST, par les prédictions des Prophetes. On lui fait dire qu'il avoit enseigné la verité & fait quantité de miracles qui prouvoient sa Divinité? Où est le Juif qui ait jamais parlé & pensé de cette maniere? N'est-il pas visible que c'est un Chrêtien, & un Chrêtien qui croit JESUS-CHRIST Dieu?

5. Joseph décrivant dans le même Ouvrage, Livre 20. chap. 8. le Martyre de saint Jacques, dit qu'il étoit Frere de J. C. Or s'il en eût déja parlé auparavant, il n'eût pas manqué de le remarquer, ou tout au moins de dire en cet endroit quelque chose à son avantage.

6. Ce témoignage, disent-ils, n'est pas seulement inconnu aux Auteurs qui ont précedé Eusebe, mais Origenes nie formellement que Joseph ait parlé de J. C. *Il est fort étonnant*, dit-il, dans le second Tome sur saint Matthieu, *que Joseph qui ne reconnoissoit point* J. C. *pour le* CHRIST, *ait rendu un témoignage si authentique de l'innocence de saint Jacques*. Dans le premier Livre contre Celse: *Joseph*, dit-il, *ne croioit point en* J. C. Eût-il parlé ainsi, si de son temps il y eût eu dans les Livres de Joseph un témoignage aussi avantageux à J. C. que celui qui s'y trouve à present? Il cite les Passages de Joseph touchant saint Jean Baptiste & saint Jacques; eût-il oublié celui qui concernoit J. C.? Theodoret a aussi remarqué que Joseph n'avoit point connu J. C. Mais rien n'est plus considerable que le silence de Photius, qui faisant un abregé exact des Livres de Joseph, au Code 238. de sa Bibliotheque, ne dit rien de ce Passage touchant J. C. qu'il n'eût jamais oublié, s'il eût été de son temps dans tous les Exemplaires des Livres de Joseph, & s'il l'eût crû être veritablement de lui. Enfin ce qui merite encore une reflexion particuliere, c'est que Photius remarque en un autre endroit, qu'il y avoit de son temps un Livre de l'Univers attribué à Joseph, qu'il croit supposé, à cause qu'il y est parlé trop avantageusement de J. C. & il ajoûte ensuite, qu'il a appris depuis que ce Livre étoit de Caïus Prêtre de Rome. Peut-être que le Passage qui est presentement dans le Livre des Antiquitez, avoit été tiré de ce Livre de Caïus, qui portoit le nom de Joseph, & inseré dans le Livre des Antiquitez.

Monseigneur l'Evêque d'Avranches répond à ces témoignages d'Origenes, de Theodoret & de Photius, que ces Auteurs ont rencontré des Manuscrits de Joseph, dans lesquels ce Passage avoit été retranché par les Juifs. Mais cette réponse semble encore affoiblir l'autorité de ce Passage. Car s'il y a eu des Manuscrits anciens où il n'étoit point, on a encore plus de lieu d'en douter; & les raisons que nous avons apportées, font voir qu'il est plus probable qu'il a été ajoûté dans quelques Manuscrits par des Chrêtiens, que retranché dans les autres par les Juifs. Je ne veux pourtant rien déterminer sur cette question, & je laisse à juger au Lecteur, si l'autorité d'Eusebe, de saint Jerôme, & de tous les Manuscrits de Joseph que nous avons à present, doit l'emporter sur les conjectures des Sçavans que nous avons rapportées, sur les témoignages generaux d'Origenes, de Theodoret & de Photius, & peut être sur quelques anciens Manuscrits de Joseph que nous n'avons plus.

Il y a dans le Chapitre 7. du même Livre de Joseph, un autre Passage touchant saint Jean-Baptiste, qui peut aussi souffrir quelque difficulté. Il y est dit que les Juifs se persuaderent que la défaite d'Herode Antipas, par Aretas Roy « des Arabes, étoit arrivée, parce qu'Herode avoit « fait mourir Jean appellé Baptiste, homme de « bien, qui ordonnoit aux Juifs de pratiquer la « vertu,

„ vertu, de ſe rendre juſtice les uns aux autres, d'honorer Dieu & de ſe faire baptiſer, de ne plus demeurer dans leurs pechez, mais de garder la pureté du corps & de l'ame: que ſe faiſant un grand concours de Peuple auprés de lui pour l'entendre, & que la plûpart de ceux qui l'entendoient paroiſſant reſolus de faire tout ce qu'il leur diſoit; il avoit jugé à propos de le faire mourir avant qu'il excitât quelque ſédition, de peur de ſe repentir d'avoir trop attendu s'il ſurvenoit quelque trouble: Qu'il l'avoit donc envoïé lié à Macheronte, où il avoit ordonné qu'on le fit mourir; ce qui fit croire aux Juifs que Dieu en colere contre Herode à cauſe de cette action, avoit fait perir ſon armée. Il paroît difficile à quelques-uns d'accorder ce Paſſage avec l'Evangile & avec Joſeph même: car cet Hiſtorien dit que la femme d'Herode aïant reconnu l'infidelité de ſon mari, & ſes amours avec Herodias, ſe retira à Macheronte, place ſituée ſur les confins des Etats d'Herode & d'Aretas, & qui étoit alors ſujette à Aretas Pere de cette Princeſſe, *τῷ πατρὶ αὐτῆς ὑποτελῆ*: qu'elle y fut reçûë par le Gouverneur de la place pour ce Prince, & par les Arabes qui la conduiſirent enſuite chez ſon Pere. Dans ce Paſſage on ſuppoſe au contraire que Macheronte dépendoit d'Herode, puiſqu'on rapporte qu'il y envoïa ſaint Jean-Baptiſte lié, & qu'il donna ordre qu'on l'y fit mourir. On ne peut pas dire qu'il s'étoit rendu maître de Macheronte ſur Aretas, parce que Joſeph remarque qu'Herode n'eut dans cette guerre aucun avantage ſur Aretas. Cette Relation ne s'accorde point non plus avec les Evangeliſtes: car on ſuppoſe qu'Herode fit mourir ſaint Jean, parce qu'il craignoit qu'il n'excitât quelque ſédition, & qu'il l'avoit envoïé à Macheronte avec ordre de l'y faire mourir. Or il paroît par les Evangeliſtes qu'il l'avoit fait mettre en priſon ſans avoir deſſein de le faire mourir: Que ce fut à la ſollicitation d'Herodias qu'il ordonna qu'on lui tranchât la tête, & que ſaint Jean-Baptiſte étoit dans le lieu même où étoit la Cour d'Herode quand il le fit mourir. Il eſt encore remarquable que ce Paſſage interrompt la ſuite de la Narration de Joſeph: car il rapporte avant ce Paſſage, qu'Herode s'étant plaint à Tibere de la hardieſſe d'Aretas, cet Empereur avoit écrit à Vitellius de faire la guerre à ce Roy, & de le prendre priſonnier ou de lui envoïer ſa tête: & enſuite de ce Paſſage il eſt rapporté de quelle maniere Vitellius ſe mit en devoir d'executer cet ordre. Le Paſſage qui eſt entre-deux n'a aucun rapport à ce qui précede, ni à ce qui ſuit; & pour l'y faire entrer, l'on a ſuppoſé que les Juifs avoient attribué la défaite de l'armée d'Herode à la mort de ſaint Jean-Baptiſte. C'eſt une penſée qui n'a point d'apparence. Enfin l'on dit contre ce Paſſage, qu'il n'eſt pas vraiſemblable que Joſeph qui étoit Juif de la Secte des Phariſiens, qui avoit été toûjours fort oppoſée au Baptême de ſaint Jean, ait parlé de lui auſſi avantageuſement qu'il en eſt parlé dans cet endroit. Ces raiſons peuvent encore donner quelque ſoupçon ſur ce Paſſage. Cependant il eſt allegué par Origenes, dans le premier Livre contre Celſe, où il dit que Joſeph a parlé dans le dix-huitiéme Livre de ſes Antiquitez, du Baptême de ſaint Jean.

Au reſte, Euſebe n'a pas toûjours été exact dans ſes citations de Joſeph: En voici deux exemples inconteſtables. Il avance dans ſa Chronique, que Joſeph aſſûre que dans le temps de la Paſſion de J. C. le jour de la Pentecoſte, les Sacrificateurs des Juifs entendirent dans le Temple un bruit, qui fut ſuivi d'une voix qui crioit, *ſortons d'ici*, & que la même année Pilate fit mettre pendant la nuit les Images de Céſar dans le Temple: il repete la même choſe dans le Livre 8. de la Demonſtration Evangelique; & rapporte cet évenement à la Paſſion de Nôtre Seigneur, *ταῦτα δὲ ἱερεῖ μετὰ τὸ πάθος τοῦ Σωτῆρος ἡμῶν γεγόνασι*. Cependant il eſt conſtant que Joſeph dans le ſixiéme Livre de la Guerre des Juifs a rapporté ceci au temps qui précéda le ſiege de Jeruſalem, c'eſt à dire plus de trente ans aprés la Paſſion de Nôtre Seigneur: & Euſebe même l'y rapporte dans le Chap. 8. du troiſiéme Livre de ſon Hiſtoire. Saint Jerôme a fait la même faute dans ſes Réponſes aux queſtions d'Hebidia, & dans ſon Commentaire ſur le Chap. 27. de ſaint Matthieu, auſſi bien que ſes Diſciples Paule & Euſtochium dans leur Epître à Marcelle. Et neanmoins le même ſaint Jerôme dans le Livre 18. de ſon Commentaire ſur Iſaïe, remarque que cette voix fut entenduë quand Jeruſalem fut aſſiegée. Euſebe s'eſt encore trompé, quand il dit dans le Chapitre 9. du premier Livre de ſon Hiſtoire, que Joſeph rapporte qu'Archelaus aïant été declaré Roi par le Teſtament de ſon Pere Herode, & par le jugement de Céſar Auguſte, & étant déchû dix ans aprés de ſon Roïaume, ſes freres Philippe, Herode le jeune & Lyſanias poſſederent ſes Tetrarchies. Il y a là pluſieurs fautes que Joſeph n'a point commiſes. Il eſt faux que les freres d'Archelaüs n'aient joüi de leurs Tetrarchies qu'aprés la mort de ce Roy, & il eſt encore faux que Lyſanias ait été frere d'Archelaüs. Joſeph dit tout le contraire; cependant Euſebe cite Joſeph pour garant, c'eſt une preuve qu'il ne faut pas ſe fier à cet Hiſtorien.

Nous avons un exemple, quoique plus récent d'une interpolation faite au Texte de Joſeph par

un

un Chrêtien : c'est un Anonyme copié par Suidas au mot Jesus. Cet Ecrivain rapporte d'abord une fable inventée par un Juif nommé *Theodose*, qui soûtenoit qu'on gardoit dans la Synagogue de Tiberiade, un Livre dans lequel on lisoit que Jesus-Christ avoit été élû Grand Prêtre par les Juifs, & qu'il avoit offert le Sacrifice avec les Prêtres dans le Temple, & il ajoûte, Εὕρομεν Ἰώσηππον τὸν συγγραφέα τῆς ἁλώσεως Ἱεροσολύμων φανερῶς λέγοντα ἐν τοῖς τῆς αἰχμαλωσίας αὐτοῦ ὑπομνήμασιν ὅτι Ἰησοῦς ἐν τῷ ἱερῷ μετὰ τῶν ἱερέων ἠγίαζε. τοῦτο δὲ εὗρόν τι λέγοντα τὸν Ἰώσηππον ἄνδρα ἀρχαῖον ὄντα καὶ οὐ μετὰ πολὺν χρόνον τῶν Ἀποστόλων γενόμενον. Celui qui avoit rapporté la fable du Juif Theodose s'appelloit *Philippe*, Contemporain de Justinien ; l'Anonyme de Suidas, dit qu'il avoit appris cela de ceux qui l'avoient oüi conter à Philippe. On appuïoit cette fable sur l'autorité de Joseph : il n'y a plus rien de cela dans les Oeuvres de cet Historien ; il falloit que quelqu'un y eût inseré quelque chose de semblable dans quelques-uns de ses Exemplaires, ou qu'on eût supposé quelque Passage de cet Auteur où ce fait étoit rapporté.

---

§. VI.

De quelques Auteurs dont les Ouvrages concernent l'Histoire sacrée ; qui sont Philon, T. Flavius Joseph, Juste, Aristée, Aristobule, Joseph Bengorion, Berose, le faux Dorothée, Zoroastre, &c.

Voici plusieurs Auteurs, dont les Ouvrages soit vrais, soit supposez, concernent l'Histoire sacrée, desquels nous ne pouvons pas nous dispenser de dire quelque chose en passant.

Philon Juif d'Alexandrie de la Race Sacerdotale, frere d'Alexandre Alabarque, ou Prince dans Alexandrie, né sous l'Empire de Tibere, fleurit principalement sous celui de Caïus Caligula. Il fut le Chef de la députation que les Juifs d'Alexandrie envoïerent vers cet Empereur, pour se défendre contre les Grecs habitans de cette Ville, qui envoïerent aussi de leur côté trois Deputez à Rome, dont Appion étoit le Chef. Caligula aïant donné audience à Appion, ne voulut point entendre Philon, le mal-traita de paroles, & le fit chasser hors de sa presence. Ce fut alors que Philon dit ce beau mot aux autres Juifs qui étoient venus avec lui : » C'est à present que nous devons avoir plus » de confiance que jamais ; car puisque Caïus est » en colere contre nous, Dieu nous secourra contre lui. Il fit quelque temps aprés un Ecrit contre cet Empereur, qu'il intitula par ironie, *des Vertus*. Eusebe dit que cet Ouvrage fut lû publiquement dans le Senat sous l'Empire de Claude : mais cela n'a guere de vrai-semblance non plus que ce que dit saint Jerôme, que Philon étant venu une seconde fois à Rome sous l'Empire de Claude, il y eut des Conferences avec l'Apôtre saint Pierre. On ne sçait rien davantage de la vie de Philon ; mais le grand nombre & l'excellence de ses Ouvrages ont rendu sa memoire immortelle. Eusebe en fait un Catalogue exact dans le second Livre de son Histoire, chap. 18. Saint Jerôme a aussi rapporté les Titres de ses Livres dans son Livre des Ecrivains Ecclesiastiques. Photius parle en détail de quelques-uns dans les Volumes 103. 104. & 105. de sa Bibliotheque ; & Suidas a donné le Catalogue de tous ses Ouvrages. Nous en avons la plus grande partie, dont on a fait une Edition Grecque & Latine imprimée à Paris en 1640. Le premier qui se trouve dans cette Edition, est celui de la Création du monde, dont il n'est point fait mention en particulier dans Eusebe, dans S. Jerôme, ni dans Suidas. Celui-ci est suivi de deux Livres d'Allegories sur la Loy, où de Commentaires allegoriques sur la Genese, dont il est fait mention dans Eusebe. Il faut y joindre le troisiéme Livre du même Ouvrage, qui est à la pag. 1087. Le Traité des Cherubins, du Glaive de feu qui fermoit le Paradis Terrestre, & de Caïn, est un de ceux qu'Eusebe dit que Philon avoit composez sur des questions particulieres de la Genese, aussi-bien que le Livre des Sacrifices de Caïn & d'Abel, & le suivant qui est encore sur Caïn & Abel, & qui porte pour Titre, *Que les méchans ont coûtume de dresser des pieges à ceux qui valent mieux qu'eux*. Eusebe fait mention en particulier de deux Livres de l'Agriculture, dont le second porte dans l'Imprimé ce Titre, *De la Vigne plantée par Noé* ; de deux Livres sur l'Ivrognerie, dont le second porte pour Titre dans nôtre Edition : *Traité sur ces paroles, Noé revint de son ivresse*, & du Traité de la Confusion des Langues. On a joint à ces Traitez celui des Geans, & celui qui porte pour Titre, *Que Dieu est immuable*, qu'Eusebe place dans un autre rang. Cet Auteur fait encore mention d'un Traité qui avoit pour Titre, *Des choses qu'un esprit sage desire & déteste*, dont il est encore parlé dans saint Jerôme & dans Suidas ; mais que nous n'avons plus. Il parle aussi d'un Traité de la fuite & de l'invention, ou selon saint Jerôme de la nature & de l'invention, qui est aussi perdu. Nous avons deux Livres sur Abraham, l'un intitulé *La vie du Sage perfectionné par l'érudition, ou des Loix non écrites* ; & l'autre *De la Sortie d'Abraham de son Païs*, dont Eusebe & saint Jerôme font mention ; quoiqu'aprés le Livre qui a pour Titre, *De la Conversation utile pour se rendre sçavant*, à l'occasion de la conversation de Sara & d'Agar, qu'Eusebe & saint Jerôme placent

avant les deux précedens; mais ils ne parlent point de celui des Exilez, écrit à l'occasion de la fuite d'Agar. Ils font mention de celui qui est intitulé, *Quel est l'Heritier des choses divines*, ou selon Eusebe, *De la Division des biens en parties égales & inégales*, & de celui qui est intitulé, *La Vie civile*, ou *de Joseph*. Eusebe & saint Jerôme parlent de cinq Livres sur les Songes: mais il faut qu'ils se soient trompez; car il n'y a eu que trois Livres des Songes, composez par Philon. Le premier est perdu: Le second, où il est fait mention de ce premier, est intitulé: *Que les Songes sont envoïez de Dieu*, & se trouve à la page 565. de l'Edition de Paris: Le troisiéme est à la page 108. Les trois Livres de la vie de Moïse sont un Ouvrage considerable, dont il n'est point neanmoins nommément parlé dans Eusebe ni dans saint Jerôme. Celui des trois Vertus décrites par Moïse, est compris dans les Traitez de la Charité, de la Justice & de la Force, qui sont de suite dans l'Edition, depuis la page 697. jusqu'à la page 744. entre lesquels il y en a un, *de la maniere d'établir un Prince*, qui semble être une addition au second. Le Traité des Raisons du changement des noms de quelques Hebreux dans l'Ecriture, dont il est aussi parlé dans Eusebe & dans saint Jerôme, devroit être joint aux Livres précedens sur le Pentateuque, quoiqu'on ne l'ait mis dans l'Edition qu'à la page 1044. Eusebe dit qu'il traitoit dans ce Livre des deux Testamens, ce qui a donné lieu à saint Jerome de faire un Ouvrage particulier des Alliances, divisé en deux Livres. Eusebe & saint Jerôme font mention de cinq Livres de Questions & de Solutions sur l'Exode que nous n'avons plus; mais nous avons le Livre sur le Decalogue, & un des Livres des Loix speciales dont ils font encore mention. Le Traité de la Circoncision, & les deux Livres de la Monarchie ne sont point dans leurs Catalogues, non plus que celui des Recompenses des Prêtres: mais le Titre du suivant, *Des Animaux propres pour le Sacrifice, & des differentes sortes de Victimes*, s'y trouve. Le Traité du Tabernacle, celui de la Providence, & celui des Juifs sont perdus. On a deux Fragmens du second dans Eusebe: le premier au Livre 8. de la Préparation Evangelique, chap. dernier; & l'autre au Livre 7. chap. 21. Et le dernier est cité comme une Apologie pour les Juifs dans le huitiéme Livre de la Préparation Evangelique, chap. 10. Celui de la Recompense & des peines, & celui des Imprécations, dont il est parlé dans Eusebe & dans saint Jerôme, sont aux pages 910. & 930. Il y a un Traité particulier sur la défense de recevoir l'Offrande d'une Femme publique, dont il n'est point fait mention dans Eusebe ni dans saint Jerôme. Le Traité, *Que tout Pecheur est esclave*, est perdu: mais celui, *Que tout Homme vertueux est libre*, & le Traité de la Vie contemplative, c'est à dire l'Histoire des Esseneens & des Therapeutes, sont dans nôtre Edition. Nous n'avons plus *l'Alexandre*, ou le Traité de la Raison des Bêtes, ni les Expositions sur la Loi & les Prophetes, dont il est fait mention dans Eusebe: mais on a un Traité contre Flaccus, une Histoire de son Ambassade vers l'Empereur Caligula; un Traité de la Noblesse, un Traité de l'Incorruptibilité du Monde, dont il n'est point fait mention dans ces Auteurs. Le Traité du Monde & celui des Fêtes ne sont point de Philon. C'est là tout ce que nous pouvons remarquer touchant les Oeuvres de cet Auteur, qui est comme dit Eusebe, riche dans ses pensées, éloquent & diffus dans son stile, & ingenieux dans ses allegories. Il étoit Platonicien, & il imite si bien le stile de Platon, qu'il a été appellé par quelques-uns, *Platon le Juif*. Ses Ouvrages sont pleins de pensées morales & d'allegories continuelles sur toutes les Histoires de la Bible; il approche fort des sentimens des Chrétiens sur la morale. Il a été donné en Grec par Turnebe, & imprimé à Paris en 1552. & à Francfort en 1587. traduit en Latin par Gelenius, & imprimé à Bâle en 1554. & en 1561. à Lyon en 1555. en Grec à Genéve en 1603. & en Grec & Latin à Paris en 1640.

JOSEPH étoit issu de la Race Sacerdotale des Assamonéens, comme il le dit dans sa Vie, qu'il a écrite lui même, où il décrit exactement tous ses emplois & ses actions. Il vint au monde l'année 37. de JESUS-CHRIST, & mourut la 93. Il fut surnommé Titus Flavius, à cause de Vespasien. Il a fait l'Histoire des Juifs, qu'il a prise des Livres de la Bible, & l'a continuée jusqu'au temps de la guerre des Juifs, sous le nom des Antiquitez Judaïques. Il a fait aussi l'Histoire de la guerre contre les Romains, & de la prise de Jerusalem. Il a encore écrit outre sa Vie, deux excellens Livres contre Appion, pour servir de réponse à ce que ce Païen avoit écrit contre l'antiquité de la Nation des Juifs, contre la pureté de leur Loi, & contre la conduite de Moïse: & un Traité du Martyre des Maccabées, qu'Erasme appelle avec raison un Chef-d'œuvre d'éloquence. Cet Auteur écrit fort poliment, & le tour qu'il donne aux choses est agréable. Son Histoire est embellie de descriptions admirables, de Harangues tres-éloquentes & de pensées tres-sublimes: sa Narration est claire & fidelle; non seulement il divertit ceux qui le lisent, mais il les fait aussi pencher du côté qu'il lui plaît: il excite & appaise en eux les mouvemens qu'il veut. Enfin l'on peut dire, que c'est un Historien achevé, & qu'on appelle à

bon droit le Tite-Live des Grecs. Le Traité des Maccabéés fait connoître la beauté de son genie, & la grandeur de son éloquence: & ses Livres contre Appion font voir la profondeur de son érudition, & la justesse de son jugement. Les Ouvrages de cet Auteur ont été imprimez plusieurs fois en Latin, de la Traduction en partie de Ruffin, en partie de Gelenius, & en partie d'Erasme: & à Genéve en Grec & Latin l'an 1611. Il seroit à souhaiter qu'on en fit une nouvelle Edition plus correcte, en plus beaux caracteres, & de plus beau papier.

Juste de Tiberiade avoit aussi fait une Histoire des Juifs, & quelques Commentaires sur la Bible; mais Joseph l'accuse de mensonge. Nous ne l'eussions pas mis au nombre des Auteurs Ecclesiastiques, si saint Jerôme ne l'eût fait avant nous.

Les Livres d'Aristée & d'Aristobule touchant la Version des Septante ont été supposez par quelque Juif Helleniste, comme nous l'avons montré en parlant de cette Version: Nous avons encore l'Histoire d'Aristée entiere. Celle d'Aristobule est perduë.

Le Livre de l'Histoire de la guerre des Juifs de Joseph Bengorion, est d'un Auteur qui a vécu depuis le temps de saint Jerôme. Il parle des Goths comme étant en Espagne, & des Francs ou des François en Gaule. Or ces Peuples n'ont été en Espagne & en France que vers le cinquiéme Siecle de l'Eglise; & par consequent c'est un Auteur supposé qui a tiré plusieurs choses du vrai Joseph, qu'il a mêlées de faussetez & de fables.

Le Testament des douze Patriarches qui se trouve au premier Volume de la Bibliotheque des Peres, est un Livre rempli de badineries & d'impertinences, qui n'est digne que de mépris. On ne doit pas faire beaucoup plus d'estime de l'Abregé de la Vie des Prophetes, des Apôtres & des autres Disciples, attribué à Dorothée de Tyr, qui souffrit le Martyre du temps de Dioclerien: c'est un Livre inconnu aux Anciens, plein de fautes grossieres contre l'Histoire, & de fables feintes à plaisir.

Il y a quelques Livres sous le nom de Berose Chaldéen, de Manethon d'Egypte, & de Metasthéne: mais ils sont indignes de ces grands Hommes dont ils portent le nom, & la supposition en est manifeste. Tous les Passages du vrai Berose citez par Joseph dans ses Livres contre Appion, ne se trouvent point dans cet Ecrit qui lui est attribué; on y trouve même des choses contraires. Il y est parlé de la Ville de Lyon, qui n'a eu ce nom que depuis César. Enfin l'Histoire de Berose n'alloit que jusqu'au temps de Nabuchodonosor & de Nabopalassar, & celle-ci descend plus bas.

Le Livre de Zoroastre *a*, de l'Histoire sacrée des Perses, dont Eusebe rapporte un Fragment dans le premier Livre de la Préparation Evangelique, est encore un Ouvrage supposé aussi bien que les autres Ecrits attribuez à cet Auteur fabuleux.

Enfin l'Histoire des Phéniciens que l'on suppose avoir été écrite par un nommé Sancho-

---

a *Zoroastre.*] On distingue plusieurs hommes de ce nom. On tient que le premier & le plus celebre a vécu du temps de Nembrod, qu'il a été Roi de la Bactriane, & qu'il fut défait par Ninus. On dit des merveilles de sa sagesse, de sa science, & des prodiges qu'il a faits. On le fait Auteur de la Philosophie des Perses, qui s'appelloit Magie parmi eux. Platon parle de Zoroastre, comme de l'Auteur de cette Science parmi les Perses, & remarque qu'il étoit fils d'Oromaze. Eubulus cité par Porphyre, lui attribuë l'institution des mysteres de la Deesse Mythra. Eudoxus & Hermippe citez par Pline, disent qu'il a vécu six mille ans avant Platon. Mais Ctesias qui avoit rapporté l'Histoire de Zoroastre, étoit témoin qu'il vivoit du temps de Cyrus. Ce qui a fait distinguer à Arnobe deux Zoroastres. Eusebe fait Zoroastre aussi ancien que Ninus, & saint Epiphane dit qu'il a vécu du temps de Nembrod. Il a été appellé par les Perses Zarade, & par les Grecs Zoroastre. On donne plusieurs explications à ce nom. Quelques-uns disent qu'il signifie un Astre vivant: d'autres, le fils d'un Astre: d'autres enfin disent qu'il signifie le Contemplateur des Astres. Tout ce qu'on dit de l'ancien Zoroastre est fabuleux. Diodore de Sicile, est témoin que le Roi de Bactriane qui combatit contre Ninus, s'appelloit Oxiartes, & non pas Zoroastre. Il y a neanmoins beaucoup d'apparence qu'il y a eu autrefois parmi les Perses un homme de ce nom qui a été l'Auteur de leur magie. Hermippe dit qu'il avoit composé un nombre infini de Vers. L'Auteur du Fragment qu'Eusebe rapporte dans le chap. 7. du premier Livre de la Préparation Evangelique, tiré de l'Histoire des Perses attribuée à cet Auteur, s'explique si clairement sur tous les attributs de Dieu, qu'il est visible que cet Ouvrage a été composé par un Auteur qui avoit connoissance de la Religion Chrêtienne. Synesius cite des Oracles de Zoroastre sur les Songes, qui sont tirez des Ouvrages des nouveaux Platoniciens: ces Oracles ont été donnez au Public par Opsopæus, & imprimez à Paris l'an 1599. avec les Notes de Psellus & de Pleton. Il est aisé de voir que ces Ecrits ont été supposez par les Platoniciens qui ont vécu depuis J. Ç.

b *Sancho-*

SANCHONIATON *b*, & traduite en Grec par Philon de la Ville de Biblos *c*, qui vivoit du temps d'Adrien, eſt un Roman dans lequel on a fait entrer quelques endroits de l'Hiſtoire de la Bible, & pluſieurs circonſtances de la fable des Grecs.

---

b *Sanchoniaton.*] Cet Auteur a été inconnu à tous les anciens. Porphyre, eſt le premier qui a cité cette Hiſtoire pleine de fables & de réveries. Il a pris de la Geneſe, ce qu'il dit de l'origine du monde & des premiers hommes. C'eſt de-là qu'il a tiré le mot *Bohu*, dont il fait une femme de *Colpia* qu'il croit être un vent: ce qu'il dit de l'Æon, & du premier né, qu'il fait leurs enfans, a rapport aux réveries des Valentiniens. Il tire enfin pluſieurs choſes des fables des Grecs, ce qui montre évidemment que l'Auteur de ce Livre, ne peut pas être un homme du temps de Semiramis.

c *Philon de la Ville de Biblos.*] Cet homme étoit un Grammairien, dont il eſt parlé dans Suidas, qui a vécu depuis l'Empire de Neron: car il remarque qu'il avoit ſoixante & dix-huit ans ſous le Conſulat de Severus & d'Herennius qui ſe trouve en l'année 171. de J. C. cent ans aprés la mort de Neron. Il avoit écrit au rapport du même Suidas, douze Livres περὶ κτήσεως ϗ ἐκλογῆς βιβλίων, & trente Livres, περὶ πόλεων, & *de claris viris*, & un Traité de l'Empire d'Adrien ſous lequel il a vécu. Suidas ne parle point de la Traduction de cette Hiſtoire de Phénicie. Euſebe & Theodoret la citent aprés Porphyre. Ce Philon eſt apparemment celui dont parle ſaint Clement d'Alexandrie au Livre premier des Stromates, & qu'il appelle Philon le Pythagoricien.

F I N.



TABLE



TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS

DES LIVRES DE L'ANCIEN TESTAMENT, ET DE LEURS OUVRAGES.

MOYSE

DE LA TRIBU DE LEVI, CONDUCTEUR ET LEGISLATEUR DU PEUPLE D'ISRAEL.

Né en Egypte vers l'an du Monde 2468. avant l'Ere vulgaire 1571. Tire les Israëlites de la servitude, & les fait sortir d'Egypte l'an 2508. Les conduit dans le Desert pendant quarante ans. Meurt en 2548. âgé de quatre-vingts ans. *pag.* 58. *de l'Ancien Testament.*

Ouvrages.

La Genese.
L'Exode.
Le Levitique.
Les Nombres.
Le Deuteronome.
Ces cinq Livres sont appellez LE PENTATEUQUE.
Le Pseaume 89.

JOSUE' OU OSE'E

FILS DE NUN, DE LA TRIBU D'EPHRAIM, SUCCESSEUR DE MOISE.

Entre dans la Terre de Chanaan au commencement de l'an du Monde 2549. S'en rend maître en six années de guerre, & la partage entre les Enfans d'Israël. Joüit ensuite d'environ vingt années de paix. *pag.* 75.

Ouvrage qui est probablement de lui.

Le Livre de Josué, ou l'Histoire de la Conqueste & du Partage de la Terre de Chanaan.

JOB,

DU PAIS DE HUS EN IDUME'E.

Contemporain de Moïse, ou même plus ancien. *pag.* 94.

Ouvrage.

Le Livre de Job, qui contient son Histoire. *Fort incertain s'il est de lui.*

AUTEUR DU LIVRE DES JUGES.

Qui a écrit sous le Regne de Saül; ou au commencement de celui de David. *pag.* 79.

Ouvrage.

Ouvrage.

Livre des Juges, qui contient l'Histoire des Israëlites, depuis la mort de Josué jusques à Samson.

AUTEUR DU LIVRE DE RUTH,

A écrit sous le Regne de David. *pag.* 80.

Ouvrage.

Le Livre de Ruth.

S A M U E L.

PROPHETE,

Le dernier des Juges du Peuple d'Israël aprés la mort d'Heli arrivée l'an 497. depuis la Sortie d'Egypte, & sous le Regne de Saül. Mort l'an 537. de la même Ere. *pag.* 81.

Ouvrage.

Histoire des actions du Roi David, *que quelques-uns croïent être les vingt-quatre premiers Chapitres du premier Livre des Rois.*

G A D & N A T H A N

PROPHETES,

Prophetisent sous les Regnes de David & de Salomon. *pag.* 22. 81.

Ouvrage.

Histoire des dernieres actions de David, *que l'on croit être la fin du premier & le second Livre des Rois.*

D A V I D,

FILS D'ISAI, DE LA TRIBU DE JUDA, SECOND ROI DU PEUPLE D'ISRAEL,

Succede à Saül l'an du Monde 3045. la 537. année aprés la Sortie d'Egypte, & meurt aprés avoir regné quarante ans. *pag.* 97. 98.

Ouvrages.

Les Pseaumes qui portent son nom, & quelques autres qui n'ont point de Titre.

A S A P H,

DE LA TRIBU DE LEVI.

Fleurit sous le Regne de David. *pag.* 92.

Ouvrages.

Quelques Pseaumes qui portent son nom.

S A L O M O N

FILS DE DAVID, ROI DU PEUPLE D'ISRAEL

Succede à son Pere, & regne quarante ans. Mort l'an du Monde 3125. la 617. année aprés la Sortie d'Egypte. *pag.* 103.

Ouvrages.

Les Proverbes.
L'Ecclesiaste.
Le Cantique des Cantiques.

J O N A S

FILS D'AMATHI, DE LA VILLE DE GETH DANS LA TRIBU DE ZABULON,

Commence à prophetiser sous le Regne de Joas, & continuë sous le Regne de Jeroboam. *pag.* 117.

Ouvrages.

Son Livre qui est une Histoire.
Sa Prophetie est perduë.

O S E' E

FILS DE BEERI, PROPHETE DANS LE ROIAUME DE JERUSALEM.

Commence à prophetiser sous les Regnes de Jeroboam II. Roi d'Israël & d'Osias ou d'Azarias Roi de Juda. *pag.* 116.

Ouvrage.

Prophetie d'Osée.

J O E L

FILS DE PHATUEL PROPHETE,

Contemporain d'Osée, selon quelques-uns; selon d'autres posterieur à Amos: selon d'autres sous Manassés & Josias aprés la Captivité des dix Tribus. *pag.* 116.

Ouvrage.

Prophetie de Joël.

I S A I E

FILS D'AMOTS, DE LA RACE ROIALE,

A prophetisé depuis la fin du Regne d'Osias jusqu'au Regne de Manassés, sous lequel il fut tué. *pag.* 110.

Ouvrage.

Ouvrage.

Prophetie d'Isaïe.

AMOS

PASTEUR DE LA VILLE DE THECUE', à deux lieuës de Bethléem, PROPHETE,

Choisi pour prophetiser deux ans avant le tremblement de terre, qui arriva la vingt-quatriéme ou vingt-cinquiéme année d'Osias. *pag.* 117.

Ouvrage.

Prophetie d'Amos.

ABDIAS

PROPHETE,

A prophetisé sous le Regne d'Achab. *pag.* 117.

Ouvrage.

Prophetie d'Abdias.

MICHE'E

DE MORASTI ou MORESCHETH, Bourgade dans la Tribu de Juda, PROPHETE,

A prophetisé sous les Regnes de Joathan, d'Achaz & d'Ezechias. *pag.* 117.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

NAHUM

ELCESE'EN PROPHETE,

A prophetisé aprés la Captivité des dix Tribus. *pag.* 118.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

TOBIE

DE LA TRIBU DE NEPHTHALI,

L'un de ceux que Salmanasar transporta en Assyrie. Il y vécut jusqu'à l'âge de 102. ans. *pag.* 85.

Ouvrage.

On lui attribuë le Livre de Tobie, qui contient son Histoire.

HABACUC

PROPHETE,

A prophetisé probablement sous le Regne de Manassés. *pag.* 118.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

SOPHONIAS

PROPHETE,

A prophetisé sous le Regne de Josias Roi de Juda, *pag.* 117.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

JEREMIE

FILS D'HELCIAS DE LA RACE SACERDOTALE, de la Bourgade d'Anatoth dans la Tribu de Benjamin. PROPHETE,

Commence à prophetiser sous le Regne de Josias, & continuë pendant quarante-cinq ans. *pag.* 111.

Ouvrages.

Prophetie.
Lamentations.

BARUCH

FILS DE NERIAS, DISCIPLE ET SECRETAIRE DE JEREMIE, PROPHETE,

Ecrit sa Prophetie à Babylone peu de temps avant ou aprés la Captivité. *pag.* 112.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

DANIEL,

DE LA RACE DES ROIS DE JUDA, PROPHETE,

Emmené captif en Babylone du temps du Roi Joachim. Y prophetise jusqu'au Regne de Cyrus pendant plus de quatre-vingts ans. *pag.* 113.

Ouvrage.

Sa Prophetie contenant des Histoires & des Prédictions.

EZECHIEL

FILS DU PRESTRE BUZI, PROPHETE,

Transporté en Babylone sous le Regne de Jechonias, âgé de trente ans. Y prophetise pendant vingt ans. *pag.* 112.

Ouvrage.

Sa Prophetie.

L'AU-

L'AUTEUR

DU PREMIER LIVRE DES MACCABE'ES.

A écrit sous le Pontificat de Jean Hircan. 120

Ouvrage.

Le premier Livre des Maccabées.

L'AUTEUR

DU SECOND LIVRE DES MACCAB E'E JUIF HELLENISTE,

A fleuri sous le Regne de Demetrius Roi de Syrie. 121

Ouvrage.

Le second Livre des Maccabées.

PHILON

Juif d'Alexandrie, DE LA RACE SACERDOTALE, PHILOSOPHE PLATONICIEN.

Né sous l'Empire de Tibere. Fleurit principalement sous celui de Caius Caligula, vers qui il fut deputé de la part des Juifs d'Alexandrie, pour se défendre contre les Grecs Habitans de cette Ville. 121. *& suiv.*

Ouvrages.

Traité de la Création du Monde.
Trois Livres de Commentaires allegoriques sur la Genese.
Traité des Raisons du changement des noms de quelques Hebreux dans l'Ecriture.
Le Traité des Cherubins, du Glaive de feu qui fermoit le Paradis Terrestre, & de Caïn.
Le Livre des Sacrifices de Caïn & d'Abel.
Autre Livre sur Caïn & Abel, intitulé: *Que les méchans ont coûtume de dresser des pieges à ceux qui valent mieux qu'eux.*
Deux Livres de l'Agriculture, dont le second est intitulé: *De la Vigne plantée par Noé.*
Deux Livres sur l'Ivrognerie, dont le second porte pour Titre: *Traité sur ces paroles, Noé revint de son ivresse.*
Traité de la Confusion des Langues.
Traité des Geans.
Traité intitulé: *Que Dieu est immuable.*
Deux Livres sur Abraham, l'un intitulé: *La Vie du Sage perfectionné par l'érudition, ou des Loix non écrites*: & l'autre, *De la Sortie d'Abraham de son païs.*
Traité de la Conversation utile pour se rendre sçavant, composé à l'occasion de la Conversation de Sara & d'Agar.
Traité des Exilez écrit à l'occasion de la fuite d'Agar.
Traité intitulé: *Quel est l'Heritier des choses divines*, ou *de la Division des biens en parties égales & inégales.*
La Vie Civile, ou de Joseph.
Un second & un troisiéme Livre des Songes. Ce second intitulé: *Que les songes sont envoïez de Dieu.*
Trois Livres de la Vie de Moïse.
Livre des trois Vertus décrites par Moïse ou trois Traitez de la Charité, de la Justice & de la Force.
Traité de la maniere d'établir un Prince.
Livre sur le Decalogue.
Un des Livres des Loix speciales.
Traité de la Circoncision.
Deux Livres de la Monarchie.
Traité des Recompenses des Prêtres.
Traité des Animaux propres pour le Sacrifice, & des differentes sortes de Victimes.
Deux Fragmens du Traité de la Providence, rapportez par Eusebe.
Traité de la Recompense & des peines.
Traité des Imprécations.
Traité sur la Défense de recevoir l'Offrande d'une femme publique.
Traité intitulé: *Que tout Homme vertueux est libre.*
Traité de la Vie contemplative, ou l'Histoire des Esséens & des Therapeutes.
Traité contre Flaccus.
Histoire de son Ambassade vers Caligula.
Traité de la Noblesse.
Traité de l'Incorruptibilité du Monde.

Ouvrages perdus.

Expositions sur la Loi & les Prophetes, dont Eusebe fait mention.
Cinq Livres de Questions & de Solutions sur l'Exode, dont il est fait mention dans Eusebe & dans saint Jerôme.
Traité du Tabernacle.
Traité de la Providence.
Traité des Juifs, dont Eusebe fait mention.
Le premier Livre des Songes.
Quelques Livres des Loix speciales.
Traité qui avoit pour Titre: *Des choses qu'un esprit sage desire & déteste*, dont Eusebe, saint Jerôme & Suidas font mention.
Traité de la Fuite & de l'Invention, ou de la Nature & de l'Invention, dont il est fait mention dans Eusebe & dans saint Jerôme.
Traité qui avoit pour Titre: *Que tout Pecheur est esclave.*
Traité intitulé *l'Alexandre*, ou de la Raison des Bêtes, dont Eusebe fait mention.

Ouvrages supposez.

Traité du Monde.
Traité des Fêtes.

JOSEPH surnommé T. FLAVIUS

DE LA RACE SACERDOTALE, descendu des Assamonéens.

Né l'an 37. de JESUS-CHRIST. Fleurit sous les Empereurs Vespasien, Tite & Domitien, & fut surnommé Flavius à cause du premier. Mort l'an 93. de JESUS-CHRIST.

Ouvrages.

Antiquitez Judaïques ou Histoire des Juifs.
Histoire de la Guerre contre les Romains & de la Prise de Jerusalem.
Deux Livres contre Appion.
Traité du Martyre des Maccabées.
Sa Vie par lui-même.

JUSTE

DE TIBERIADE.

Fleurit dans le même temps que Joseph.

Ouvrages perdus.

Histoire des Juifs.
Quelques Commentaires sur la Bible.

Fin de la Table des Auteurs & des Ouvrages du l'Ancien Testament.



TABLE



TABLE CHRONOLOGIQUE DES AUTEURS

DES LIVRES

DU NOUVEAU TESTAMENT,

ET DE

LEURS OUVRAGES.

SAINT MATTHIEU ou LEVI

FILS D'ALPHE'E, APOSTRE ET EVANGELISTE.

Publicain converti par Nôtre Seigneur, & fait Apôtre. Ecrit son Evangile en Hebreu ou Caldaïque, quelques années aprés l'Ascension de Nôtre Seigneur. *pag.* 22.

Ouvrage.

EVANGILE, traduit du Caldaïque en Grec.

SAINT MARC,

DISCIPLE ET INTERPRETE DE SAINT PIERRE, EVANGELISTE.

Compose son Evangile à Rome en 65. Va dans la Ville d'Alexandrie; & y meurt vers l'an 68. *pag.* 33.

Ouvrage.

Evangile.

SAINT LUC,

MEDECIN D'ANTIOCHE, GENTIL CONVERTI, DISCIPLE DE SAINT PAUL, EVANGELISTE.

Ecrit son Evangile vers l'an 50. Et les Actes à Rome aprés l'an 63. *pag.* 36. & 44.

Ouvrages.

Evangile.
Actes des Apôtres.

SAINT JEAN

FILS DE ZEBEDE'E, De la Ville de Bethsaïde en Galilée, DISCIPLE BIEN-AIME' DE N. SEIGNEUR; APOSTRE ET EVANGELISTE.

Passe dans l'Asie Mineure, vers l'an 70. Emmené à Rome dans la persecution de Neron en 95. Relegué à l'Isle de Pathmos, où il compose son Apocalypse. Retourne à Ephese. Y écrit son Evangile en 97. Et y meurt en 101. âgé de plus de 90. ans. *pag.* 40. 63. & 67.

Ouvrages.

Evangile.

Tois Epîtres.
Apocalypse.

S. PAUL appellé auparavant SAUL, DE LA TRIBU DE BENJAMIN, APOSTRE.

Né à Tarse en Cilicie. Instruit par Gamaliel. Converti l'an 35. de JESUS-CHRIST. Aprés avoir prêché l'Evangile dans l'Asie & la Syrie, est envoïé à Rome en 61. Y demeure deux ans: Y revient; & y a la tête tranchée en 65. *pag.* 45.

Ouvrages.

Quatorze Epîtres.

Sçavoir,

L'Epître aux Romains, écrite l'an 57. ou 58.
La premiere aux Corinthiens, écrite en 57. au commencement de l'année.
La seconde aux Corinthiens, écrite la même année vers la fin.
L'Epître aux Galates, écrite à la fin de 56. ou au commencement de 57. avant les précedentes.
L'Epître aux Ephesiens, écrite en 62.
L'Epître aux Philippiens, écrite en 61. ou 62.
L'Epître aux Colossiens, écrite aprés la précedente en 62.
La premiere & la seconde aux Thessaloniciens, écrite en 52.
La premiere à Timothée, écrite en 60.
La seconde à Timothée, écrite en 64.
L'Epître à Tite, écrite en 63.
L'Epître à Philemon, écrite en 61.
L'Epître aux Hebreux, écrite en Hebreu en 63.

SAINT JACQUES LE JUSTE, FRERE DE NOSTRE SEIGNEUR, EVESQUE DE JERUSALEM.

Etabli le premier Evêque de Jerusalem aprés la Mort de J. C. Martyrisé la 60. année de l'Ere vulgaire. *pag.* 57. *& suiv.*

Ouvrage.

Lettre écrite peu de temps avant sa mort.

SIMON surnommé PIERRE FILS DE JONAS, FRERE D'ANDRE', LE PREMIER DES APOSTRES.

Converti par J. C. Et Martyrisé à Rome l'an 65. de l'Ere vulgaire. *pag.* 62.

Ouvrages.

Deux Lettres. La premiere écrite vers l'an 45. de J. C. & la seconde, vers la fin de sa vie.

SAINT JUDE, autrement appellé LEBBE'E ou THADDE'E, FRERE DE SAINT JACQUES LE JUSTE, APOSTRE.

A vécu fort long-temps. *pag.* 66.

Ouvrage.

Lettre écrite aprés la mort des autres Apôtres.

SAINT BARNABE' appellé auparavant JOSEPH, LEVITE,

Originaire de l'Isle de Chypre.
Se joint aux Apôtres aprés la Mort de J. C. *pag.* 94.

Ouvrage.

Lettre qui est de lui: quoiqu'elle ne soit pas Canonique.

Fin de la Table des Auteurs & des Ouvrages du Nouveau Testament.

TABLE

TABLE

DES LIVRES CANONIQUES,

Apocryphes & perdus, qui appartiennent à l'Ancien Testament.

Livres Canoniques reçûs d'un commun consentement par les Juifs, & par les Chrêtiens.

Ces Livres ainsi divisez sont au nombre de vingt-deux.

Voïez le premier Chapitre entier.

Livres reçûs par quelques Juifs, comme Canoniques, & rejettez par d'autres.

Livres mis hors du Canon par les Juifs, & par plusieurs anciens Chrêtiens, & reçûs depuis dans l'Eglise.

Voïez aussi le §. IV. & suiv. du premier Chapitre. *p.* 8. *& suivantes.*

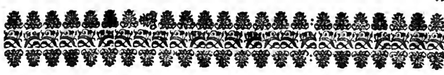
Livres citez dans l'Ancien Testament perdus.

Le Livre des Guerres du Seigneur, *Nomb.* 21. *v.* 24.
Le Livre de l'Alliance. *Exod.* 24.
Le Livre des Justes, *Josué* 10. *ch.* 1. 2. *Reg.*
Les Livres de Nathan, de Gad, de Semeïas, d'Addo, d'Ahias & de Jehu, *citez dans les Paralipomenes.*
Les Journaux des actions des Rois de Juda & d'Israël, *citez dans les Livres des Rois.*
Histoire des Rois de Juda & d'Israël, *citée dans les Livres des Paralipomenes.*
Un Livre de Samuël, 1. *Paral. c. dernier.*
Les Discours d'Osaï, 2. *Paral. c.* 33.
Les Actions d'Osias, *Ibid. c.* 26.
Trois mille Paraboles de Salomon, 3. *Reg. c.* 4.
Cinq mille, ou plûtôt, mille cinq Cantiques du même, *Ibidem.*
Plusieurs autres Volumes du même, *ibid.*
Propherie de Jeremie, déchirée par Joachim, *chap.* 36. *de Jeremie.*
Autre Prophetie du même sur la Ville de Babylone, *ibid. chap.* 51.
Memoires ou Descriptions du même, 1. *Macch.* 2.
La Prophetie de Jonas, *dans le Livre de Jonas.*
Les Memoires d'Hircan, 1. *Macc. chap. dernier.*
Les Livres de Jason, 2. *Macc.* 2.

Voïez

Fin de la Table des Livres qui appartiennent à l'Ancien Testament.





TABLE

Des livres qui appartiennent au Nouveau Testament.

Fin de la Table des Livres qui appartiennent au Nouveau Testament.

TABLE

TABLE ALPHABETIQUE DES AUTEURS DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT.

Dont il est parlé dans les deux Tomes de Prolegomenes sur la Bible.

Fin de la Table Alphabetique des Auteurs de l'Ancien & du Nouveau Testament.

TABLE

TABLE DES MATIERES PRINCIPALES,

Contenuës dans ce second Tome.

D

E.

F

G.

H

I

Lettre

L

M.

Fin de la Table des Matieres.

Errata.

Tom. I. Chap. IV. pag. 159. *ligne* 3. col. 2. c'est ce qui l'a fait appeller par les Rabins Pirké Avoth, *lisez*, c'est ce qui l'a fait appeller par les Rabins dans le livre Pirke Avoth, &c.
Tom. II. sur le Nouveau Testament pag. 127. à la Table. *lisez.* né en Egypte l'an du monde 2428. avant l'Ere vulgaire 1531. Et ensuite au lieu de meurt âgé de quatre-vingts ans, *lisez*, meurt âgé de six-vingts ans.